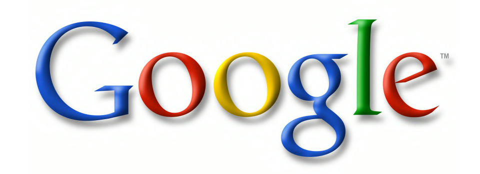

Google


LIBRAIRIE QUÉNÉGAUD
15, RUE QUÉNÉGAUD
PARIS_VIe



ANNUAIRE

ADMINISTRATIF, STATISTIQUE ET HISTORIQUE

DU

DÉPARTEMENT DE L'EURE

2e Série, 6e Année

1867

PUBLIÉ

Sous les auspices de M. JANVIER DE LA MOTTE

PRÉFET DE L'EURE

et de MM. les Membres du Conseil général

PAR L'ABBÉ P.-F. LEBEURIER

Archiviste du département



EVREUX

PIERRE HUET, LIBRAIRE-ÉDITEUR

Rue Chartraine, 42

1867

Evreux, CANU, imp. —

ANNUAIRE

Administratif, Statistique et Historique

DU

DÉPARTEMENT DE L'EURE

EN 1867.

La première partie contient, comme à l'ordinaire, la nomenclature du personnel des grands corps de l'état et des administrations locales. Nous avons tenu compte des observations qui nous ont été faites, en changeant la disposition de quelques articles. Le tableau de l'organisation communale, en particulier, donne, à la suite des noms de communes rangés par ordre alphabétique, des renseignements plus complets que les années précédentes.

Dans la seconde partie attribuée à des travaux sur l'administration, la topographie et la statistique, nous avons donné une nomenclature où on trouvera non seulement les communes actuelles du département, mais encore toutes celles qui ont été supprimées et la date de la suppression. Ces dernières sont inscrites à

leur ordre alphabétique sans numéro d'ordre et en outre groupées sous le nom de leur chef-lieu actuel. Cette nomenclature, dont la publicité nous a été souvent demandée, présentera, croyons-nous, un véritable intérêt. Les anciennes communes ont eu, en effet, comme paroisses, une existence de plusieurs siècles; on les retrouve dans tous les dictionnaires géographiques antérieurs à leur suppression et dans une foule de documents. Or aujourd'hui, il serait très-dificile, sans une nomenclature spéciale, de les distinguer des hameaux qui portent le même nom et qui n'ont jamais été communes.

La troisième partie, outre le supplément à l'Etat des anoblis que nous avions annoncé l'année dernière, renferme l'histoire des communes d'Alaincourt et d'Alisay. Nous avons trouvé un concours empressé chez toutes les personnes qui pouvaient nous aider. Mais nous tenons à remercier spécialement MM. Bonnin; Baroche, adjoint au maire de Rouen; le Marquis de Blosseville; Izarn; l'abbé Caresme; les curés de Tillières et d'Alisay; de Cairon, propriétaire du domaine de la Motte, et Madame de la Poterie, propriétaire du château de Rouville, qui nous ont communiqué plusieurs titres et renseignements. Notre savant collègue et ami, M. de Beaurepaire, archiviste de la Seine-Inférieure, a enrichi notre travail de plusieurs chartes importantes et acquis par là un nouveau titre à notre affectueuse reconnaissance.

P.-F. L.

SOMMAIRE DU CALENDRIER POUR L'ANNÉE 1867.

COMPUT ECCLÉSIASTIQUE.		QUATRE-TEMPS.
Nombre d'or........	VI	Les 13, 15 et 16 mars.
Epacte	XXV	Les 12, 14 et 15 juin.
Cycle solaire.	XXVIII	Les 18, 20 et 21 septembre.
Indiction romaine.....	X	Les 18, 20 et 21 décembre.
Lettre dominicale.....	F	

FÊTES MOBILES.

LES CENDRES	6 mars.	L'ASCENSION....	30 mai.
LA PASSION......	7 avril.	LA PENTECOTE..	9 juin.
LES RAMEAUX....	14 avril.	LA TRINITÉ........	16 juin.
PAQUES........	21 avril.	LA FÊTE-DIEU.. ...	20 juin.
ROGATIONS...	27, 28 et 29 mai.	*L'Avent*..........	1er déc.

FÊTES CONSERVÉES EN FRANCE
DANS LE COURS DE LA SEMAINE.

(Concordat du 15 juillet 1801.)

L'ASCENSION, fête mobile.	LA TOUSSAINT, le 1er nov.
L'ASSOMPTION, le 15 août.	NOEL, le 25 décembre.

COMMENCEMENT DES SAISONS.

PRINTEMPS.	Le 21 mars,	à 1 h.	55 m.	du matin.	Temps moyen de Paris.
ETÉ	Le 21 juin,	à 10	28	du soir.	
AUTOMNE..	Le 23 septembre,	à 0	51	du soir.	
HIVER	Le 22 décembre,	à 6	56	du matin.	

PRINCIPALES ÉPOQUES POUR L'ANNÉE 1867.

Commencement du monde......................................	5867
Depuis le déluge..	4210
De la fondation de Rome, selon Varron..................	2620
De la naissance de Jésus-Christ..........................	1867
De la monarchie française	1447

L'année 1283 des Turcs, commencée le 16 mai 1866, finira le 4 mai 1867.

ÉCLIPSES DE L'ANNÉE 1867.

Les 5-6 mars, éclipse annulaire de soleil, visible à Paris.
Le 19 mars, éclipse partielle de lune, invisible à Paris.
Les 28-29 août, éclipse totale de soleil, invisible à Paris.
Le 13 septembre, éclipse partielle de lune, visible à Paris.

JANVIER.

1	mardi	CIRCONCISION, *s. Fulgence.*
2	mercredi	*s. Adélard, s. Macaire.*
3	jeudi	s^e^ Geneviève, *s. Théogène.*
4	vendredi	*s. Rigobert, s. Priscillien.*
5	samedi	s. Siméon stylite et s. Télesphore, *s^e^ Emilienne, s^e^ Aimée.*
6	DIMANCHE	EPIPHANIE, *s. Melchior, s. Gaspard.*
7	lundi	*s^e^ Mélanie, s. Théodore.*
8	mardi	s. Lucien, *s^e^ Gudule, s. Baudouin.*
9	mercredi	*s. Julien, s. Furcy.*
10	jeudi	*s. Guillaume (William).*
11	vendredi	s. Hygin, *s^e^ Hortense, s. Théodose, s. Salvien.*
12	samedi	*s. Arcade, s^e^ Césarine.*
13	I DIM.	*s^e^ Véronique.*
14	lundi	s. Hilaire, s. Félix.
15	mardi	s. Paul, ermite, s. Maur (Maury, Amaury), *s. Bon.*
16	mercredi	s. Marcel, pape et mart., *s. Rolland, s. Honorat.*
17	jeudi	s. Antoine, abbé (Antony, Tony), s. Sulpice, év., *s^e^ Léonille.*
18	vendredi	Chaire de s. Pierre à Rome, *s^e^ Floride.*
19	samedi	s. Canut, roi et mart.
20	II DIM.	s. Fabien et s. Sébastien (Bastien), mart.
21	lundi	s^e^ Agnès, v^e^ et mart., *s. Euloge.*
22	mardi	s. Vincent et s. Anastase, mart.
23	mercredi	Les Fiançailles de la s^e^ Vierge, s^e^ Emérencienne. *s. Ildefonse.*
24	jeudi	s. Timothée.
25	vendredi	Conversion de s. Paul, *s. Prix.*
26	samedi	s. Polycarpe, *s^e^ Paule.*
27	III DIM.	s. Jean-Chrysostôme, év., s. Julien, *s^e^ Angèle (Angélique, Angéline).*
28	lundi	*s. Charlemagne, s^e^ Hermine (Herminie).*
29	mardi	s. François de Sales, év., *s. Constant.*
30	mercredi	s^e^ Martine, v^e^ et mart., *s^e^ Bathilde, s^e^ Aldegonde.*
31	jeudi	s. Gaud, év., *s^e^ Marcelle.*

N. L. le 6, à 0 h. 39 m. du matin. | P. L. le 20, à 7 h. 45 m. du matin.
P. Q. le 13, à 4 h. 43 m. du soir. | D. Q. le 27, à 9 h. 57 m. du soir.

Les jours croissent de 29 m. le matin et de 49 m. le soir.

Le 15, le soleil se lève à 7 h. 51 m. et se couche à 4 h. 29 m.
8 h. 39 m. de jour. — 15 h. 21 m. de nuit.

FÉVRIER.

1	vendredi	s. Ignace, év. et mart., *s. Sévère, s. Ephrem.*
2	samedi	PURIFICATION, *s. Foscule.*
3	IV DIM.	s. Blaise, év. et mart., *s. Laurentin.*
4	lundi	s^e^ Jeanne, veuve (Jenny), *s. Gilbert, s. Gelase.*
5	mardi	s^e^ Agathe, v^e^ et mart., *s. Alix.*
6	mercredi	s. Tite, év., s^e^ Dorothée, s. Amand, s. Vaast, (Gaston).
7	jeudi	s. Romuald, abbé.
8	vendredi	s. Jean de Matha, s. Etienne.
9	samedi	s. Ansbert, év., s^e^ Apolline, *s. Nicéphore, s. Renauld*
10	V DIM.	s^e^ Scholastique, vierge.
11	lundi	s. Pierre de Nôle, *s. Séverin, s. Adolphe.*
12	mardi	s. André Corsini, év., *s^e^ Eulalie, s. Gaudence.*
13	mercredi	s. Raymond de Pennaf., *s^e^ Dositée, s. Polyeucte.*
14	jeudi	s. Cyrille, év., s. Valentin.
15	vendredi	ss. Faustin et Jovite, mart., *s^e^ Géorgie (Georgina).*
16	samedi	*s^e^ Julienne, s. Onésime.*
17	DIMANCHE	SEPTUAGÉSIME, *s^e^ Marianne.*
18	lundi	s. Siméon, év. et mart., *s. Flavien.*
19	mardi	*s^e^ Pulcherie.*
20	mercredi	*s. Eucher.*
21	jeudi	*s. Séverien, s. Pepin, s. Merault.*
22	vendredi	Chaire de s. Pierre à Antioche, *s^e^ Isabelle.*
23	samedi	s. Pierre Damien, év.
24	DIMANCHE	SEXAGÉSIME, *s. Edilbert.*
25	lundi	s. Mathias, ap., *s. Nicéphore.*
26	mardi	s. *Nestor, s^e^ Mectilde.*
27	mercredi	*s^e^ Honorine, s. Léandre.*
28	jeudi	s. Romain.

N. L. le 4, à 6 h. 25 m. du soir. | P. L. le 18, à 7 h. 50 m. du soir.
P. Q. le 12, à 1 h. 49 m. du matin. | D. Q. le 26, à 11 h. 42 m. du matin.

Les jours croissent de 46 m. le matin et de 44 m. le soir.

Le 15, le soleil se lève à 7 h. 11 m. et se couche à 5 h. 18 m.
10 h. 7 m. de jour. = 13 h 53 m. de nuit.

MARS.

1	vendredi	s. Aubin, év., *se Antonine, se Eudoxie.*
2	samedi	*s. Simplice, s. Jovien.*
3	DIMANCHE	QUINQUAGÉSIME, *se Camille, se Cunégonde.*
4	lundi	s. Casimir, s. Luce, pape, *se Corinne.*
5	mardi	*s. Adrien.*
6	mercredi	CENDRES, *se Colette, s. Claudien.*
7	jeudi	s. Thomas d'Aquin, ses Perpétue et Félicité.
8	vendredi	s. Jean de Dieu.
9	samedi	se Françoise, veuve.
10	I DIM.	les Quar. Mart., *s. Blanchard, s. Attale.*
11	lundi	*s. Constantin, se Sophronie.*
12	mardi	s. Grégoire, pape, *s. Pol, s. Tanneguy.*
13	mercredi	Q. T. *s. Rodrigue, s. Salomon.*
14	jeudi	*s. Lubin, se Mathilde.*
15	vendredi	Q. T. *s. Zacharie, s. Tranquille.*
16	samedi	Q. T. *s. Abraham.*
17	II DIM.	REMINISCERE. s. Patrice, év., *se Gertrude.*
18	lundi	s. Gabriel arch., *s. Alexandre, s. Narcisse.*
19	mardi	s. Joseph.
20	mercredi	*s. Vulfranc, s. Joachim*
21	jeudi	s. Benoît, abbé (Bénédict), *s. Philémon.*
22	vendredi	*s. Octavien, s. Bienvenu.*
23	samedi	*s. Frumence, s. Victorien.*
24	III DIM.	OCULI. *se Catherine de Suède.*
25	lundi	*s. Adelmare.*
26	mardi	*s. Emmanuel, s. Ludger.*
27	mercredi	*s. Rupert, se Lydie.*
28	jeudi	*s. Gontran.*
29	vendredi	*s. Eustase.*
30	samedi	*s. Rieul, s. Amédée.*
31	IV DIM.	LÆTARE. *s. Benjamin, se Cornélie, se Balbine.*

N. L. le 6, à 9 h. 47 m. du matin. | P. L. le 20, à 9 h. 4 m. du matin.
P. Q. le 13, à 8 h. 57 m. du matin. | D. Q. le 28, à 7 h. 55 m. du matin.

Les jours croissent de 62 m. le matin et de 46 m. le soir.

Le 15, le soleil se lève à 6 h. 16 m. et se couche à 6 h. 8 m.
11 h. 47 m. de jour — 12 h. 13 m. de nuit.

AVRIL.

1	lundi	*s. Hugues, s. Valery.*
2	mardi	s. François de Paule.
3	mercredi	s[e] Marie Egyptienne, *s. Richard, s. Herman.*
4	jeudi	s. Isidore, év., *s. Théodule.*
5	vendredi	s. Vincent Ferrier, *s. Irène.*
6	samedi	*s. Célestin (Célestine), s. Prudent.*
7	DIMANCHE	PASSION, *s. Hégésippe, s. Clotaire.*
8	lundi	s. Gauthier.
9	mardi	s[es] Marie et Salomé, *s. Christian, s. Hugues.*
10	mercredi	*s. Fulbert.*
11	jeudi	s. Léon-le-Grand, pape.
12	vendredi	*s. Jules.*
13	samedi	s[e] Herménegilde, mart., s. Justin, mart., *s[e] Ide (Ida).*
14	DIMANCHE	RAMEAUX, ss. Tiburce, Valérien et Maxime, martyrs, *s[e] Avoie.*
15	lundi	*s. Pierre Gonzalès.*
16	mardi	s. Paterne, év.
17	mercredi	s. Anicet, pape, *s. Rodolphe.*
18	jeudi	Jeudi-Saint, *s. Parfait, s. Apollon.*
19	vendredi	Vendredi-Saint, *s. Léon IX, pape, s. Timon, s. Hermogène..*
20	samedi	*s[e] Emma, s. Théotime.*
21	DIMANCHE	PAQUES, s. Anselme, év.
22	lundi	ss. Soter et Caïus, papes et mart.
23	mardi	s. Georges, mart. (Georgette), *s. Adalbert, s. Fortunat.*
24	mercredi	s. Fidèle, mart.
25	jeudi	s. Marc, évang.
26	vendredi	ss. Clet et Marcellin, mart., *s. Espérance.*
27	samedi	s[e] Opportune, v[e], *s[e] Antime.*
28	I DIM.	QUASIMODO, s. Pierre, mart., *s. Prudent.*
29	lundi	s. Vital, mart., *s. Robert.*
30	mardi	s. Adjutor, moine, *s. Eutrope.*

N. L. le 4, à 10 h. 13 m. du soir.	P. L. le 18, à 11 h. 15 m. du soir.
P. Q. le 11, à 3 h. 19 m. du soir.	D. Q. le 27, à 2 h. 10 m. du matin.

Les jours croissent de 57 m. le matin et de 43 m. le soir.

Le 15, le soleil se lève à 5 h. 12 m. et se couche à 6 h. 49 m.
13 h. 37 m. de jour — 10 h. 23 m. de nuit.

MAI.

1	mercredi	s. Philippe et s. Jacques, apôtres.
2	jeudi	s. Athanase, év., s^e *Zoé*.
3	vendredi	Invention de la s^e Croix, ss. Alexandre, Juvénal et leurs Compagnons.
4	samedi	s^e Monique, *s. Sylvain*.
5	II Dim.	s. Pie V, pape, *s. Ange*.
6	lundi	s. Jean P.-L., *s^e Judith*, *s^e Prudence*.
7	mardi	s. Stanislas, év., *s. Auguste*, *s^e Euphrosine*.
8	mercredi	Apparition de s. Michel, arch., *s. Désiré*, *s^e Aglaé*.
9	jeudi	s. Grégoire de Naziance, év., *s^e Hermance*.
10	vendredi	s. Antonin, év., ss. Gordien et Epimaque.
11	samedi	s^e Catherine de Sienne, v^e., s. Mamert, s^e Palmyre.
12	III Dim.	ss. Nérée et Achillée, mart. (Achille).
13	lundi	*s. Servais*.
14	mardi	s. Boniface, mart., *s. Pacôme*, *s^e Félice* (*Félicia*).
15	mercredi	*s^e Denise*.
16	jeudi	s. Jean Népomucène, *s. Honoré*, *s. Adam*.
17	vendredi	s. Pascal. *s^e Giselle*.
18	samedi	s. Venant, mart., *s^e Claude* (*Claudine*), *s^e Euphrasie*, *s. Eric*.
19	IV Dim.	s. Pierre Célestin, pape, s^e Prudentienne, *s. Yves*.
20	lundi	s. Bernardin de Sienne, *s. Ethelbert*.
21	mardi	s. Ubalde, év., *s^e Virginie*.
22	mercredi	*s^e Julie* (*Juliette*, *Julia*), *s. Emile*.
23	jeudi	s. Didier, év. et mart.
24	vendredi	N.-D. Auxiliatrice, *ss. Donatien* et *Rogatien*.
25	samedi	ss. Mauxe et Vénérand, s. Urbain, *s. Humbert*.
26	V Dim.	s. Philippe de Néri, s. Eleutère, *s. Béranger*.
27	lundi	Rogations, s^e Marie-Madeleine de Pazzy, v^e.
28	mardi	s. Grégoire VII, s. Germain de Paris.
29	mercredi	Vigile jeûne. *s. Maximin*, *s^e Théodosie*.
30	jeudi	ASCENSION, s. Félix, pape, *s. Exupérance*, *s. Ferdinand*.
31	vendredi	s. Pétronille, *s^e Perrine*.

N. L. le 4, à 7 h. 50 m. du matin. | P. L. le 18, à 6 h. 8 m. du soir.
P. Q. le 10, à 10 h. 14 m. du soir. | D. Q. le [illegible], à 5 h. 31 m. du soir.

Les jours croissent de 38 m. le matin et de 38 m. le soir.

Le 15 le soleil se lève à 4 h. 21 m. et se couche à 7 h. 32 m.
15 h. 11 m. de jour — 8 h. 49 m. de nuit.

JUIN.

1	samedi	*s. Pamphile, s. Probat.*
2	DIMANCHE	ss. Pothin, Blandine, etc., ss. Marcellin, Pierre et Erasme, *s^e Emilie.*
3	lundi	s^e Clotilde, *s. Isaac, s^e Olive.*
4	mardi	s. François Caracciolo, *s. Optat.*
5	mercredi	*s. Boniface, s. Hildebrand.*
6	jeudi	s. Norbert, *s. Claude, s^e Pauline.*
7	vendredi	*s. Jérémie, moine.*
8	samedi	Vigile jeûne, s. Godard, év., s. Médard.
9	DIMANCHE	PENTECOTE, ss. Prime et Félicien, mart., *s^e Pélagie.*
10	lundi	s^e Marguerite, reine, *s. Landry, s. Evremond, s^e Diane.*
11	mardi	s. Barnabé, ap., *s. Elier.*
12	mercredi	Q. T., s. Jean de S. Fagondet, s. Basilide, *s^e Olympe, s. Onuphre.*
13	jeudi	s. Antoine de Padoue, *s. Fortuné.*
14	vendredi	Q. T., s. Basile, év., *s^e Valère.*
15	samedi	Q. T., ss. Guy, Modeste et Crescence, mart., s^e Léonide (*Léonie*).
16	I DIM.	TRINITÉ. s. Jean-Franç. Régis, ss. Cyr et Julitte, *s. Aurélien.*
17	lundi	*s. Avit, s^e Isaure, s. Manuel.*
18	mardi	ss. Marc et Marcellin, mart., *s^e Marine, s. Amand, s. Léonce.*
19	mercredi	s^e Julienne de Falconieri, v^e., ss. Gervais et Protais, *s^e Aline.*
20	jeudi	FÊTE-DIEU. s. Latuin, év., s. Sylvère, pape, *s^e Florence.*
21	vendredi	s. Leufroy, abbé, *s. Alban.*
22	samedi	s. Louis de Gonzague, s. Paulin, év., *s. Faron.*
23	II DIM	*s. Jacob, s. Ethelred.*
24	lundi	s. Jean-Baptiste, *s^e Simplicie.*
25	mardi	s. Guillaume, abbé, *s. Prosper, s. Maxime, s^e Fébronie.*
26	mercredi	ss. Jean et Paul, mart., *s. Salvien.*
27	jeudi	OCT. FÊTE-DIEU. *s^e Adèle, s. Fernand.*
28	vendredi	s. Irénée, év.
29	samedi	ss. Pierre et Paul, ap.
30	III DIM.	Comm. de s. Paul, *s. Thibaut, s^e Lucine.*

N. L. le 2, à 8 h. 21 m. du soir. | P. L. le 17, à 5 h. 4 m. du matin.
P. Q. le 9, à 6 h. 47 m. du matin. | D. Q. le 25, à 5 h. 37 m. du matin.

Les jours croissent jusqu'au 23 de 5 m. le matin et de 18 m. le soir.

Le 15, le soleil se lève à 3 h. 58 m. et se couche à 8 h. 3 m.

16 h. 5 m. de jour — 7 h. 55 m. de nuit.

JUILLET.

1	lundi	s^e *Eléonore*, s. *Thierry*, s. *Théobald*.
2	mardi	Visitation de N.-D., ss. Processe et Martinien.
3	mercredi	s. Léon III, pape, *s. Anatole*, *s^e Philomène*.
4	jeudi	s. Switin, év., *s^e Berthe*, *s. Ulrich*.
5	vendredi	*s. Marin*.
6	samedi	*s. Tranquillin*.
7	IV Dim.	*s. Eudes*.
8	lundi	s^e Elisabeth de Portugal, v^e et mart.
9	mardi	*s^e Anatolie*, *s^e Florienne*.
10	mercredi	Les Sept Frères, mart., s^{es} Rufine et Seconde, *s^e Félicité*, *s^e Amélie*.
11	jeudi	s. Pie I, pape, *s. Marcien*.
12	vendredi	s. Jean Gualbert, abbé, ss. Nabor et Félix.
13	samedi	s. Anaclet, pape, s. Turiaf.
14	V Dim.	s. Bonaventure, év.
15	lundi	s. Henri, empereur (Henriette), *s^e Zozime*.
16	mardi	N.-D. du Mont-Carmel, s. Vitalien.
17	mercredi	s. Alexis, s. Spérat.
18	jeudi	s. Camille de Lellis, s^e Symphorose, *s. Frédéric*.
19	vendredi	s. Vincent de Paul, *s. Arsène*, *s^e Sara*.
20	samedi	s. Jérôme Emilien, s^e Marguerite, *s. Elie*, *s^e Sevère*.
21	VI Dim.	s. Eterne, s^e Praxède et s. Victor, *s. Félicien*.
22	lundi	s^e Marie-Madeleine.
23	mardi	s. Apollinaire, év., s. Liboire.
24	mercredi	s^e Christine, v^e.
25	jeudi	s. Jacques, ap. (James), s. Christophe.
26	vendredi	s^e Anne (Anaïs, Anna, Annette).
27	samedi	s. Pantaléon, mart., *s^e Nathalie*, *s. Aurèle*.
28	VII Dim.	s. Victor et ses Comp., mart., *s. Samson*.
29	lundi	s^e Marthe, v^e et m., s. Félix, s. Loup, *s^e Beatrix*.
30	mardi	ss. Abdon et Sennen, mart.
31	mercredi	s. Ignace, s. Germain d'Auxerre.

N. L. le 1er, à 9 h. 58 m. du soir.
P. Q. le 8, à 5 h. 41 m. du soir.
P. L. le 16, à 8 h. 5 m. du soir.
D. Q. le 24, à 2 h. 42 m. du soir.
N. L. le 31, à 4 h. 58 m. du matin.

Les jours décroissent de 31 m. le matin et de 26 m. le soir.

Le 15, le soleil se lève à 4 h. 14 m. et se couche à 7 h. 57 m.
15 h. 43 m. de jour — 8 h. 17 m. de nuit.

AOUT.

1	jeudi	s. Pierre ès Liens, les ss. Machabées, s. Exupère, év., s^e *Sophie*.
2	vendredi	s. Alphonse de Liguori, év. (Alphonsine), s. Etienne, pape.
3	samedi	Invention du corps de s. Etienne, 1er mart., *s. Geofroy*, *s^e Lydie*.
4	VIII Dim.	s. Dominique.
5	lundi	N. D. des Neiges, *s. Abel*, *s. Yon*, *s. Oswald*.
6	mardi	Transfiguration de N.-S., s. Xyste, mart.
7	mercredi	s. Gaëtan, s. Donat, év., *s. Albert*.
8	jeudi	s. Cyriaque, mart., *s^e Agape*.
9	vendredi	s. Romain, mart.
10	samedi	s. Laurent (Laure), mart.
11	IX Dim.	s. Taurin, év., s. Tiburce, *s^e Suzanne*.
12	lundi	s^e Clair, v^e (Clara, Clarisse).
13	mardi	s. Laudulphe, év., s. Hippolyte, *s^e Radegonde*.
14	mercredi	Vigile jeûne, s. Eusèbe, *s. Alfred*.
15	jeudi	ASSOMPTION (Maria, Mariette), *s. Napoléon*.
16	vendredi	s. Hyacinthe, s. Roch, *s. Raoul*.
17	samedi	s. Mamès, *s. Septime*.
18	X Dim.	s. Agapit, mart., *s^e Hélène*.
19	lundi	*s. Louis, év.*, *s. Marien*.
20	mardi	s. Bernard, *s. Samuel*, *s. Philibert*.
21	mercredi	s^e Jeanne-Françoise de Chantal, *s. Privat*, *s. Natalis*
22	jeudi	s. Timothée, *s. Symphorien*.
23	vendredi	s. Philippe Beniti, s. Sidoine (Sidonie), *s. Eléazar*.
24	samedi	s. Barthélemy, ap., s. Agofroy.
25	XI Dim.	s. Louis, roi de France (Ludovic, Héloïse, Lise).
26	lundi	s. Ouen, év., s. Zéphirin, pape (Zéphirine).
27	mardi	s. Joseph Calasanz, *s Euthalie*.
28	mercredi	s. Augustin, év. (Gustave), *s. Hermès*.
29	jeudi	Décollation de s. Jean-Baptiste, *s^e Sabine*, *s. Merry*.
30	vendredi	s^e Rose de Lima, v^e, s. Félix, mart., *s. Fiacre*, *s^e Gaudence*.
31	samedi	s. Raymond Nonnat, *s. Ovide*, *s. Aristide*.

P. Q. le 7. à 7 h. 18 m. du matin. | D. Q. le 22, à 9 h. 31 m. du soir.
P. L. le 15, à 10 h. 47 m. du matin. | N. L. le 29, à 1 h. 14 m. du soir.

Les jours décroissent de 42 m. le matin et de 58 m. le soir.

Le 15, le soleil se lève à 4 h. 58 m. et se couche à 7 h. 15 m.
14 h. 22 m. de jour — 9 h. 38 m. de nuit.

SEPTEMBRE.

1	XII Dim.	ss. Evêques d'Evreux, s. Gilles, abbé.
2	lundi	s. Etienne, roi, s. Antonin, mart., *s. Calliste.*
3	mardi	s. Césaire, év., s. Leu, év., *s^e Phœbé.*
4	mercredi	*s^e Rosalie, s^e Hermione, s^e Rosamunde.*
5	jeudi	Invention du corps de s. Taurin, *s. Bertin, s. Victorien.*
6	vendredi	s. Laurent Justinien, év., *s. Onésiphore, s^e Eve.*
7	samedi	*s. Cloud, s^e Reine.*
8	XIII Dim.	Nativité de N.-D., s. Adrien, mart., *s. Ammon.*
9	lundi	S. Gorgon, mart., *s. Omer.*
10	mardi	s. Nicolas de Tolentin, s^e *Pulchérie.*
11	mercredi	s. Protus, mart., *s. Emilien.*
12	jeudi	*s. Raphaël. s^e Bonne.*
13	vendredi	*s. Aimé, év., s. Maurille.*
14	samedi	Exaltation de la s^e Croix.
15	XIV Dim.	s. Nicomède, mart., *s. Valérien, s. Lubin.*
16	lundi	s. Corneille, s. Cyprien, mart., s^e Euphémie, mart., *s^e Lucie, s^e Edith.*
17	mardi	Les Stigmates de s. François, s. Lambert.
18	mercredi	Q. T. s. Joseph de Cupertino, s^e *Stéphanie* (Fanny).
19	jeudi	s. Janvier, év., *s^e Constance.*
20	vendredi	Q. T. s. Eustache, mart., *s^e Candide.*
21	samedi	Q. T. s. Mathieu, ap., s^e *Iphigénie*
22	XV Dim.	s. Thomas de Villeneuve, év., s. Maurice, mart., s. Lô, *s^e Aimée.*
23	lundi	s. Lin, pape, s^e Thècle, v^e.
24	mardi	N. D. de la Merci, *s. Germer.*
25	mercredi	s. Firmin, év., *s^e Euphrasine.*
26	jeudi	s. Cyprien et s^e Justine mart.
27	vendredi	ss. Côme et Damien, mart.
28	samedi	s. Winceslas, mart., *s^e Eustochie.*
29	XVI Dim.	s. Michel, archange.
30	lundi	s. Jérôme, doct.

P. Q. le 5, à 11 h. 41 m. du soir. | D. Q. le 21, à 3 h. 18 m. du matin.
P. L. le 14, à 9 h. 43 m. du matin. | N. L. le 27, à 11 h. 51 m. du soir.

Les jours décroissent de 49 m. le matin et de 61 m. le soir.

Le 15, le soleil se lève à 5 h. 37 m. et se couche à 6 h. 13 m.
12 h. 36 m. de jour—11 h. 24 m. de nuit.

OCTOBRE.

1	mardi	s. Rémy, év.
2	mercredi	ss. Anges gardiens, s. Léger, év.
3	jeudi	*s. Gérard, s^e Romaine.*
4	vendredi	s. François d'Assise (Frank, Francisque, Francia), *s^e Aure.*
5	samedi	s. Placide, mart., *s^e Flavie, s^e Tullie.*
6	XVII D.	s. Bruno, s^e Foi.
7	lundi	s. Marc, pape, s. Serge, *s^e Justine.*
8	mardi	s^e Brigitte, s. Evode.
9	mercredi	ss. Denis, Rustique et Eleuthère, mart.
10	jeudi	s. François de Borgia, *s. Gédéon.*
11	vendredi	s. Nigaise, m., *s. Gomer, s^e Placidie, s. Gusman.*
12	samedi	*s. Séraphin, s. Wilfrid.*
13	XVIII D.	s. Edouard, roi, *s. Théophile.*
14	lundi	s. Calixte, pape et mart., s. Just, *s^e Fortunée, s. Céleste.*
15	mardi	s^e Thérèse (Thérésa).
16	mercredi	*s. Gal, s. Bertrand, s. Dieudonné.*
17	jeudi	s^e Hedwige, veuve, *s. Florentin, s^e Artémise.*
18	vendredi	s. Luc, évangéliste, *s. Athénodore.*
19	samedi	s. Aquilin, év., *s. Amable, s. Savinien.*
20	XIX Dim.	s. Jean Centius.
21	lundi	s. Pierre-d'Alcantara, s. Hilarion, s^e Ursule, *s^e Céline (Celina).*
22	mardi	s. Mellon, év.
23	mercredi	Le saint Rédempteur, s. Romain, *s. Gratien, s. Albin.*
24	jeudi	s. Raphaël, archange, s. Magloire.
25	vendredi	s. Chrysanthe, s^e Darie, m., ss. Crépin et Crépinien.
26	samedi	s. Evariste, pape.
27	XX Dim.	*s. Amand.*
28	lundi	ss. Simon et Jude, apôtres, *s. Alfred.*
29	mardi	*s. Maximilien, s. Narcisse.*
30	mercredi	*s. Lucain, s^e Zénobie.*
31	jeudi	Vigile jeûne, s. Quentin, *s^e Exupérie.*

P. Q. le 5, à 6 h. 27 m. du soir. | D. Q. le 29, à 9 h. 26 m. du matin.
P. L. le 13, à 1 h. 38 m. du soir. | N. L. le 27, à 1 h. 12 m. du soir.

Les jours décroissent de 46 m. le matin et de 58 m. le soir.

Le 15, le soleil se lève à 6 h. 21 m. et se couche à 5 h. 10 m.
10 h. 49 m. de jour — 13 h. 11 m. de nuit.

NOVEMBRE.

1	vendredi	TOUSSAINT, *s. Bénigne.*
2	samedi	Les Morts, s. Vigor.
3	XXI Dim.	*s. Marcel, s. Hubert, s^e Sylvie.*
4	lundi	s. Charles Borromée, év. (Caroline, Coralie), ss. Vital et Agricole.
5	mardi	*s. Zacharie, pape.*
6	mercredi	s. Léonard.
7	jeudi	*s. Florent, s. Ernest, s^e Amaranthe.*
8	vendredi	s. Godefroy.
9	samedi	Dédicace de s. Sauveur, s. Théodore, s. Ursin, *s. Mathurin.*
10	XXII D.	s. André Avellin, s. Typhon.
11	lundi	s. Martin, év., s. Menne.
12	mardi	s. Martin, pape et mart., *s. René, s^e Estelle.*
13	mercredi	s. Didace.
14	jeudi	s. Brice, év.
15	vendredi	s^e Gertrude, v., s. Maclou (Malo), *s. Eugène, s. Léopold.*
16	samedi	*s. Edme.*
17	XXIII D.	s. Grégoire Thaumaturge, s. Aignan.
18	lundi	Dédicace de s. Pierre et s. Paul, *s^e Aude.*
19	mardi	s^e Elisabeth de Hongrie (Elisa, Babet), s. Ponthien.
20	mercredi	s. Félix de Valois, *s. Edmond, s. Octave.*
21	jeudi	Présentation de N.-D., *s. Columban.*
22	vendredi	s^e Cécile (Cécilia),
23	samedi	s. Clément, pape et mart. (Clémence), *s^e Félicité.*
24	XXIV D.	s. Jean de la Croix, s. Crysogone, *s^e Flore (Florine, Florestine).*
25	lundi	s^e Catherine, v^e. et mart.
26	mardi	s. Pierre d'Alexandrie, *s^e Victorine, s. Philéas, s. Conrad,*
27	mercredi	s. Maxime.
28	jeudi	*s. Sostène.*
29	vendredi	s. Saturnin.
30	samedi	s. André, apôtre.

P. Q. le 4, à 9 h. 37 m. du soir. | D. Q. le 18, à 5 h. 15 m. du soir.
P. L. le 12, à 1 h. 19 m. du matin. | N. L. le 26, à 5 h. 20 m. du matin.

Les jours décroissent de 44 m. le matin et de 34 m. le soir.

Le 15, le soleil se lève à 7 h. 10 m. et se couche à 4 h. 19 m.
9 h. 9 m. de jour—14 h. 51 m. de nuit.

DÉCEMBRE.

1	I Dim.	Avent, s. Eloi, év., *s. Phylarète.*
2	lundi	s[e] Bibiane, *s[e] Aurélie.*
3	mardi	s. François-Xavier, *s. Claudien.*
4	mercredi	s. Pierre Chrysologue, s[e] Barbe.
5	jeudi	s. Sabbas, abbé.
6	vendredi	s. Nicolas, év. (Nicole), s. Léonce.
7	samedi	s. Ambroise, év., *s[e] Fare.*
8	II Dim.	Immaculée Conception.
9	lundi	*s[e] Léocadie, s[e] Gorgonie, s. Enguerrand.*
10	mardi	N.-D. de Lorette, s. Melchiade, *s[e] Valère (Valérie), s[e] Eulalie.*
11	mercredi	s. Damase, pape, *s. Daniel.*
12	jeudi	*s. Maxence, s. Corentin, s. Valery.*
13	vendredi	s[e] Lucie (Luce, Lucile), *s. Aubert, s. Josse.*
14	samedi	*s. Arsène.*
15	III Dim.	*s. Mesmin, s. Faustin.*
16	lundi	s. Eusèbe, év., *s[e] Adélaïde (Délia), s[e] Blanche, s[e] Albine.*
17	mardi	*s. Lazare, s[e] Yolande.*
18	mercredi	Q. T., l'Attente de l'Enfantem[t] de N.-D., *s. Gatien.*
19	jeudi	*s. Timothée, s. Timoléon.*
20	vendredi	Q. T., *s. Philogone.*
21	samedi	Q. T., s. Thomas, apôtre.
22	IV Dim.	*s. Honorat.*
23	lundi	*s[e] Victoire,*
24	mardi	Vigile jeûne, *s. Delphin (Delphine), s. Elmire.*
25	mercredi	NOEL, s[e] Anastasie.
26	jeudi	s. Etienne (Stéphane, Stéphanie).
27	vendredi	s. Jean, apôtre.
28	samedi	Les ss. Innocents.
29	Dimanche	s. Thomas de Cantorbéry, martyr, s. Evroult, *s. Trophime, s. David, s[e] Eléonore.*
30	lundi	*s. Sabin, év., s. Roger.*
31	mardi	s. Sylvestre, s[e] Colombe.

P. Q. le 4, à 10 h. 30 m. du matin. | D. Q. le 18, à 3 h. 44 m. du matin.
P. L. le 11, à 0 h. 19 m. du soir. | N. L. le 25, à 11 h. 48 m. du soir.

Les jours décroissent de 22 m. le matin et de 6 m. le soir.

Le 15, le soleil se lève à 7 h. 49 m. et se couche à 4 h. 2 m.
8 h. 13 m. de jour — 15 h. 47 m. de nuit.

MAI.

1	mercredi	s. Philippe et s. Jacques, apôtres.
2	jeudi	s. Athanase, év., *s* *Zoé.*
3	vendredi	Invention de la s° Croix, ss. Alexandre, Juvénal et leurs Compagnons.
4	samedi	s° Monique, *s. Sylvain.*
5	II Dim.	s. Pie V, pape, *s. Ange.*
6	lundi	s. Jean P.-L., *s° Judith, s° Prudence.*
7	mardi	s. Stanislas, év., *s. Auguste, s° Euphrosine.*
8	mercredi	Apparition de s. Michel, arch., *s. Désiré, s° Aglaé.*
9	jeudi	s. Grégoire de Naziance, év., *s° Hermance.*
10	vendredi	s. Antonin, év., ss. Gordien et Epimaque.
11	samedi	s° Catherine de Sienne, v°., s. Mamert, s° Palmyre.
12	III Dim.	ss. Nérée et Achillée, mart. (Achille).
13	lundi	*s. Servais.*
14	mardi	s. Boniface, mart., *s. Pacôme, s° Félice (Félicia).*
15	mercredi	*s° Denise.*
16	jeudi	s. Jean Népomucène, *s. Honoré, s. Adam.*
17	vendredi	s. Pascal. *s° Giselle.*
18	samedi	s. Venant, mart., *s° Claude (Claudine), s° Euphrasie, s. Eric.*
19	IV Dim.	s. Pierre Célestin, pape, s° Prudentienne, *s. Yves.*
20	lundi	s. Bernardin de Sienne, *s. Ethelbert.*
21	mardi	s. Ubalde, év., *s° Virginie.*
22	mercredi	*s° Julie (Juliette, Julia), s. Emile.*
23	jeudi	s. Didier, év. et mart.
24	vendredi	N.-D. Auxiliatrice, *ss. Donatien* et *Rogatien.*
25	samedi	ss. Mauxe et Vénérand, s. Urbain, *s. Humbert.*
26	V Dim.	s. Philippe de Néri, s. Eleutère, *s. Béranger.*
27	lundi	ROGATIONS, s° Marie-Madeleine de Pazzy, v°.
28	mardi	s. Grégoire VII, s. Germain de Paris.
29	mercredi	Vigile jeûne. *s. Maximin, s° Théodosie.*
30	jeudi	ASCENSION, s. Félix, pape, *s. Exupérance, s. Ferdinand.*
31	vendredi	s. Pétronille, *s° Perrine.*

N. L. le 4, à 7 h. 50 m. du matin. | P. L. le 18, à [illegible] h. [illegible] m. du soir.
P. Q. le 10, à 10 h. 14 m. du soir. | D. Q. le [illegible], à 5 h. 31 m. du soir.

Les jours croissent de 38 m. le matin et de 38 m. le soir.

Le 15 le soleil se lève à 4 h. 21 m. et se couche à 7 h. 32 m.
15 h. 11 m. de jour — 8 h. 49 m. de nuit.

JUIN.

1	samedi	*s. Pamphile, s. Probat.*
2	DIMANCHE	ss. Pothin, Blandine, etc., ss. Marcellin, Pierre et Erasme, *s^e Emilie.*
3	lundi	s^e Clotilde, *s. Isaac, s^e Olive.*
4	mardi	s. François Caracciolo, *s. Optat.*
5	mercredi	*s. Boniface, s. Hildebrand.*
6	jeudi	s. Norbert, *s. Claude, s^e Pauline.*
7	vendredi	*s. Jérémie, moine.*
8	samedi	Vigile jeûne, s. Godard, év., s. Médard.
9	DIMANCHE	PENTECOTE, ss. Prime et Félicien, mart., *s^e Pélagie.*
10	lundi	s^e Marguerite, reine, *s. Landry, s. Everemond, s^e Diane.*
11	mardi	s. Barnabé, ap., *s. Elier.*
12	mercredi	Q. T., s. Jean de S. Fagondet, s. Basilide, *s^e Olympe, s. Onuphre.*
13	jeudi	s. Antoine de Padoue, *s. Fortuné.*
14	vendredi	Q. T., s. Basile, év., *s^e Valère.*
15	samedi	Q. T., ss. Guy, Modeste et Crescence, mart., s^e Léonide (*Léonie*).
16	I DIM.	TRINITÉ. s. Jean-Franç. Régis, ss. Cyr et Julitte, *s. Aurélien.*
17	lundi	*s. Avit, s^e Isaure, s. Manuel.*
18	mardi	ss. Marc et Marcellin, mart., *s^e Marine, s. Amand, s. Léonce.*
19	mercredi	s^e Julienne de Falconieri, v^e., ss. Gervais et Protais, *s^e Aline.*
20	jeudi	FÊTE-DIEU. s. Latuin, év., s. Sylvère, pape, *s^e Florence.*
21	vendredi	s. Leufroy, abbé, *s. Alban.*
22	samedi	s. Louis de Gonzague, s. Paulin, év., *s. Faron.*
23	II DIM	*s. Jacob, s. Ethelred.*
24	lundi	s. Jean-Baptiste, *s^e Simplicie.*
25	mardi	s. Guillaume, abbé, *s. Prosper, s. Maxime, s^e Fébronie.*
26	mercredi	ss. Jean et Paul, mart., *s. Salvien.*
27	jeudi	OCT. FÊTE-DIEU. *s^e Adèle, s. Fernand.*
28	vendredi	s. Irénée, év.
29	samedi	ss. Pierre et Paul, ap.
30	III DIM.	Comm. de s. Paul, *s. Thibaut, s^e Lucine.*

N. L. le 2, à 3 h. 21 m. du soir. | P. L. le 17, à 5 h. 4 m. du matin.
P. Q. le 9, à 6 h. 47 m. du matin. | D. Q. le 25, à 5 h. 37 m. du matin.

Les jours croissent jusqu'au 23 de 5 m. le matin et de 18 m. le soir.

Le 15, le soleil se lève à 3 h. 58 m. et se couche à 8 h. 3 m.

16 h. 5 m. de jour — 7 h. 55 m. de nuit.

19. Gaillon, bestiaux draperie, mercerie.
19. Le Bec-Hellouin, bestiaux, lin, fil.
20. Evreux, *St-Joseph*, chevaux, poulains, bestiaux, fourrages, etc.
20. Saint-Nicolas-de-Pont-Saint-Pierre, bestiaux, mercerie.
22. Pont-Audemer, chevaux, bestiaux, cuir, toile, draperie, merc.
22. Thiberville, bestiaux, mercerie, etc.
23. Amfreville-la-Campagne, bestiaux.
23. Beaumont-le-Roger, bestiaux, toile.
23. Damville, bestiaux, étoffes, mercerie.
23. Fleury-sur-Andelle, bestiaux, mercerie.
23. La Ferrière-sur-Risle, *St-Georges*, bestiaux, mercerie.
23. Louviers, *St-Georges*, bestiaux, mercerie, taillanderie.
23. Saint-Georges-du-Vièvre, bestiaux, laine, toile, mercerie.
25. Appeville-dit-Annebaut, chevaux, bestiaux, draperie, lin, bonneterie, mercerie.
25. Bourgtheroulde, *St-Marc*, bestiaux, mercerie, draperie.
25. Breteuil, *St-Marc*, chevaux, ânes, bestiaux, quincaillerie.
25. Tillières-sur-Avre, chevaux, poulains, ânes, bestiaux.
27. Ivry-la-Bataille, bestiaux, lutherie.
29. Beaumesnil, bestiaux, draperie, rouennerie, mercerie.
29. Harcourt, bestiaux, étoffes, lin, fil.
29. Verneuil, bestiaux, étoffes, instruments aratoires.

Pays voisins.

1. Fervaques (Calvados). 4. La Bouille (Seine-Inférieure). 8. Beaumont-en-Auge (Calvados). 8. Elbeuf (Seine-Inférieure), 8 jours. 9. Gournay (Seine-Inférieure). 16. Le Sap (Orne). 16. Notre-Dame-de-Courson (Calvados). 18. Lisieux (Calvados). 23. Duclair (Seine-Inférieure). 23 Laigle (Orne). 23. Vimoutiers (Orne). 27. Touques (Calvados).

MAI.

1. Charleval, chevaux, bestiaux. etc.
1. Le Neubourg, *St-Philippe*, grains, chevaux, bestiaux, fourrages, fil, lin, étoffes.
1. Saint-André, *Mai*, grains, bestiaux.
3. Cormeilles, bestiaux, toile, laine.
8 La Croix-Saint-Leufroy, bestiaux, lin, fil, mercerie.
9. Pont-de-l'Arche, *St-Grégoire*, bestiaux, mercerie.
10. Le Bec-Hellouin, *St-Nicolas*, chevaux, poulains, bestiaux, toile, mercerie.
21. Montfort-sur-Risle, bestiaux, etc.
25. Bourgtheroulde, bestiaux, draperie.
25. Bourth, bestiaux, mercerie.

27. Thiberville, bestiaux, lin, fil, toile.
29. Nonancourt, bestiaux, laines, mercerie.
31. Conches, bestiaux, fer, fonte, clouterie.

Pays voisins.

1. Magny. 1. Septeuil (Seine-et-Oise). 2. Courtonne-la-Ville (Calvados). 4. Brezolles (Eure-et-Loir). 4. Nogent-le-Roi (Eure-et-Loir). 4. Ry (Seine-Inférieure). 6. Pont-l'Évêque (Calvados). 8. Lillebonne (Seine-Inférieure). 8 Mantes (Seine-et-Oise). 11. Chartres (Eure-et-Loir), 10 jours. 12. Chaumont (Oise). 14. Gournay (Seine-Inférieure). 18. Gacé (Orne). 21. Blangy (Calvados). 29. Beaumont-en-Auge (Calvados). 29. Rouen (Seine-Inférieure).

JUIN.

4. Les Andelys, *Ste-Clotilde*, chevaux, bestiaux, mercerie, etc.
4. Damville, *St-Barnabé*, grains, bestiaux, fourrages, laine, étoffes, mercerie.
6. Epaignes, chevaux, bestiaux, etc.
8. Bourneville, *St-Onuphre*, chevaux, bestiaux, drap, fil, lin.
10. Montreuil-l'Argillé, bestiaux, lin, fil, étoffes.
10. Pont-Audemer, chevaux, bestiaux, cuir, toile, draperie, etc.
10. Villiers-en-Désœuvre, bestiaux, draperie, mercerie.
11. La Barre, *St-Barnabé*, bestiaux, laine, lin, fil, froc, etc.
11. Bourg-Achard, *St-Barnabé*, chevaux, bestiaux, drap, fil, lin.
11. Evreux, *mardi de la Pentecôte*, chevaux, poulains, bestiaux, fourrages.
12. Bernay, *aux chiens*, chevaux, poulains, bestiaux, toile, froc.
14. Rugles. bestiaux, clouterie, mercerie.
20. Amfreville-la-Campagne, bestiaux.
20. Brionne, bestiaux, draperie, mercerie.
20. Chennebrun, bestiaux, etc.
24. Fresnelles (hameau de), commune de Boisemont, chevaux, bestiaux, draperie ; on y loue des moissonneurs.
24. Ivry-la-Bataille, *St-Jean-Baptiste*, bestiaux, cuir, lutherie, mercerie.
24. Le Neubourg, *St-Jean-Baptiste*, 2 jours, grains, chevaux, ânes, bestiaux, lin, fil, étoffes ; commerce considérable de laine et de toile.
25. Ecos, *St-Eloi d'été*, chevaux, bestiaux, toile, rouennerie, mercerie ; on y loue des domestiques et des moissonneurs.
25. Etrépagny, *St-Gervais*, chevaux, bestiaux, mercerie.
26. Routot, *St-Jean*, bestiaux, lin, fil, drap.
27. Lyons-la-Forêt, *St-Sacrement*, chevaux, bestiaux, menus objets de ménage.

29. Conches, *St-Pierre*, chevaux, bestiaux, foin, fer, fonte, etc.
29. Mainneville, chevaux, bestiaux.
29. Montfort-sur-Risle, *St-Pierre*, bestiaux, lin, fil, toile.

Pays voisins.

1. La Ferté-Vidame (Eure-et-Loir). 3. Pont-l'Evêque (Calvados). 9. Equemanville (Calvados), 2 jours. 10. Dreux (Eure-et-Loir). 11. Gournay (Seine-Inférieure). 11. Lisieux (Calvados), 8 jours. 15. Vimoutiers (Orne). 16. Senonches (Eure-et-Loir). 18. La Roche-Guyon (Seine-et-Oise). 20. La Ferté-Fresnel (Orne). 20. Rouen (Seine-Inférieure). 15 jours. 21. Anet (Eure-et-Loir). 22. Gacé (Orne). 25. Duclair (Seine-Inférieure). 27. Dammartin (Seine-et-Oise). 27. Moulins-la-Marche (Orne). 29. Grand-Quevilly (Seine-Inférieure). 30. Lisieux (Calvados).

JUILLET.

1. Verneuil, bestiaux, instruments aratoires, étoffes.
4. Louviers, *St-Martin*, chevaux, bestiaux, taillanderie, vannerie, mercerie.
4. Pacy-sur-Eure, *St-Pierre*, chevaux, poulains, ânes, bestiaux.
4. Tourny, *St-Martin d'été*, bestiaux, rouennerie, mercerie.
6. Lieurey, *St-Martin d'été*, bestiaux, toile, mercerie; destinée surtout à la vente de la laine par toisons.
6. St-Nicolas-de-Pont-St-Pierre, *St-Pierre*, bestiaux, mercerie.
8. Bernay, chevaux, bestiaux, laine, toile, froc.
8. Claville, bestiaux, mercerie.
14. Pont-de-l'Arche, *St-Bonaventure*, chevaux, bestiaux, etc.
15. Beuzeville, *St-Elier*, 2 jours, chevaux, poulains, ânes, bestiaux, mercerie; on y loue des moissonneurs et des domestiques.
16. Beaumont-le-Roger, *St-Benoît*, grains, chevaux, ânes, bestiaux, colza, toile, laine, mercerie; on y loue des domestiques.
20. Evreux, *St-Eterne*, chevaux, poulains, ânes, bestiaux, etc.
21. Lieurey, *la Madeleine*, bestiaux, laine, toile, mercerie.
21. Rougemontiers, *la Madeleine*, bestiaux, mercerie; on y loue des moissonneurs.
22. La Madeleine-de-Nonancourt, *Ste-Madeleine*, chevaux, poulains, ânes, bestiaux (moutons surtout), laine, mercerie.
22. Le Neubourg, *Ste-Madeleine*, 2 jours, chevaux, ânes, bestiaux, fil, laine, toile.
23. La Ferrière-sur-Risle, *St-Georges*, bestiaux, étoffes, mercerie.
25. Pont-Authou, *St-Jacques*, bestiaux, toile, colza, mercerie.

25. Vernon, *St-Jacques*, chevaux, bestiaux, laine, toile, draperie, boissellerie ; on y loue des moissonneurs.

Pays voisins.

1. Dreux (Eure-et-Loir). 2. Laigle (Orne). 3. Châteauneuf (Eure-et-Loir). 3. Orbec (Calvados). 4. Dammartin (Seine-et-Oise). 6. Nogent-le-Roi (Eure-et-Loir). 8. Pont-l'Evêque (Calvados). 9. Gournay (Seine-Inférieure). 10. Elbeuf (Seine-Inférieure), 3 jours. 17. La Rivière-Saint-Sauveur (Calvados), 12 jours. 20. Caudebec (Seine-Inféricure). 22. Touques (Calvados). 24. Mantes (Seine-et-Oise), 3 jours. 24. Saint-Julien-sur-Calonne (Calvados), 3 jours. 25. La Bouille (Seine-Inférieure). 26. Houdan (Seine-et-Oise), 3 jours. 27. Gacé (Orne).

AOUT.

2. Bourgtheroulde, *St-Laurent*, bestiaux, draperie, mercerie.
10. Ivry-la-Bataille, *St-Laurent*, chevaux, bestiaux, mercerie, lutherie.
11. Evreux, *St-Taurin*, 8 jours, chevaux, poulains, ânes, bestiaux, orfèvrerie, bijouterie, instruments et appareils de physique, fusils de chasse, coutellerie, quincaillerie, toile, rouennerie, mercerie, lingerie, broderie, ganterie, parfumerie, bimbeloterie, cristaux, faïence, porcelaine, poterie, verrerie, vannerie, parapluies, etc., etc.
24. Nonancourt, *St-Barthélemy*, bestiaux (moutons surtout), laine.
24. Saint-Pierre-de-Cormeilles, *St-Barthélemy*, bestiaux, porcs.
26. Gisors, *St-Barthélemy*, grains, chevaux, bestiaux, draperie, toile, mercerie, quincaillerie, lingerie, nouveautés, chaussures.
27. Fleury-sur-Andelle, chevaux, bestiaux, mercerie.
28. Malbrouk (hameau de), commune de Carsix, *St-Augustin*, chevaux, bestiaux, lin, fil, toile, mercerie.
29. Chennebrun, bestiaux, quincaillerie, mercerie.

Pays voisins.

1. Lisieux (Calvados). 13. Gournay (Seine-Inférieure). 24. Chartres (Eure-et-Loir), 3 jours.

SEPTEMBRE.

1. St-Germain-Village, *St-Gilles*, bestiaux, drap, laine, toile, etc.
2. Harcourt, bestiaux, étoffes, lin,
2. Neuve-Lyre, bestiaux, clouterie.

2. Pont-Audemer, *St-Gilles*, 8 jours, chevaux, bestiaux, toile, draperie, mercerie, articles de Paris; commerce considérable de cuirs.
4. Boissy-Lamberville, bestiaux, lin, fil, toile, mercerie.
4. Charleval, chevaux, bestiaux, mercerie.
4. St-Georges-du-Vièvre, *St-Augustin*, bestiaux, laine, toile, mercerie.
6. Saint-André, grains, bestiaux, lin, fil.
8. Vernon, *N.-D.*, 3 jours, chevaux, bestiaux, orfèvrerie, bijouterie, fer, laine, mercerie, quincaillerie, articles de Paris, tonnellerie, etc.
9. Bernay, chevaux, bestiaux, frocs, toile.
11. Baux-Ste-Croix, bestiaux, mercerie.
11. Routot, bestiaux, laine, toile.
14. Les Andelys, *Ste-Croix*, chevaux, bestiaux, instruments aratoires.
14. Bourneville, *Roumois*, chevaux, bestiaux, drap, lin, fil, mercerie,
14. Le Neubourg, 2 jours, chevaux, bestiaux, laines, lin, fil, étoffes.
16. Conches, *St-Cyprien*, chevaux, bestiaux, fer fonte, clouterie.
17. Boisset-le-Châtel, *St-Lambert*, bestiaux, drap, lin, mercerie.
17. Giverville, bestiaux, toile, lin, fil.
17. Villiers-en-Désœuvre, chevaux, bestiaux, mercerie.
18. Evreux, *St-Jean-Chrysostôme*, chevaux, bestiaux, fourrages, mercerie.
18. Pont-de-l'Arche, *St-Lubin*, bestiaux.
20. Broglie, *St-Matthieu*, bestiaux, laine, fil.
21. Avrilly, *St-Matthieu*, chevaux, bestiaux (moutons surtout), draperie.
21. Bourg-Achard, chevaux, poulains, bestiaux, draperie, mercerie, lin, toile.
21. Tourny, bestiaux, rouennerie, vannerie, mercerie.
23. St-Pierre-de-Cormeilles, *Grand-Saint-Matthieu*, 2 jours, bestiaux, toile, etc.
24. Beaumont, *St-Michel*, grains, chevaux, poulains, bestiaux, colza, toile, mercerie.
25. Caillouet, *Saint-Firmin*, bestiaux.
25. Cormeilles, *Petite-Saint-Matthieu*, chevaux, bestiaux, mercerie, lin, fil.
25. Grossœuvre, *St-Firmin*, bestiaux.
26. Condé-sur-Iton, bestiaux, arbres fruitiers.
26. St-Martin-St-Firmin, *St-Firmin*, bestiaux, laine, toile.
28. Appeville-dit-Annebaut, *St-Michel*, 2 jours, grains, chevaux, etc.
28. Pont-Saint-Pierre, bestiaux, mercerie.
29. Ivry-la-Bataille, bestiaux, cuir, lutherie, etc.

29. Louviers, chevaux, bestiaux, instruments aratoires, draps, etc.
30. Etrépagny, *St-Michel*, bestiaux, etc.

Pays voisins.

1. Dreux (Eure-et-Loir), 3 jours. 1. Elbeuf (Seine-Inférieure), 8 jours. 1. Mantes (Seine et-Oise). 2. Vimoutiers (Orne). 6 Laigle (Orne). 6. St-Julien-de-Mailloc (Calvados). 7. Nogent-le-Roi (Eure-et-Loir). 8. Chartres (Eure-et-Loir), 10 jours. 10. Gournay (Seine-Inférieure), 10. Oissel (Seine-Inférieure). 10. Septeuil (Seine-et-Oise). 14. Blangy (Calvados). 14. Caudebec (Seine-Inférieure). 14. Gacé (Orne). 17. Gournay (Seine-Inférieure), 8 jours. 18. Anet (Eure-et-Loir). 18. Lillebonne (Seine-Inférieure). 18. Mantes (Seine-et-Oise). 21. Houdan (Seine-et-Oise). 21. Ry (Seine-Inférieure). 23. La Feuillie (Seine-Inférieure). 25 Orbec (Calvados). 29. Magny (Seine-et-Oise). 30. Pont-l'Evêque (Calvados). 30. Senonches (Eure-et-Loir).

OCTOBRE.

1. Gaillon, bestiaux, draperie, mercerie.
1. Les Ventes, *St-Remi*, bestiaux, etc.
3. Epaignes, *St-François*, chevaux, poulains, bestiaux, mercerie.
5. Verneuil, *St-Denis*, chevaux, bestiaux, instruments aratoires, étoffes.
8. Beuzeville, *St-Eugène*, chevaux, bestiaux, lin, fil.
9. La Barre, *St-Denis*, bestiaux, chanvre, lin, quincaillerie.
9. Brionne, *St-Denis*, grains, bestiaux.
9. La Croix-Saint-Leufroy, chevaux, bestiaux.
10. Lyons-la-Forêt, grains, bestiaux.
11. Broglie, *St-Luc*, bestiaux, étoffes, lin, fil.
18. Gisors, *St-Luc*, grains, chevaux, bestiaux, quincaillerie, lingerie, draperie, nouveautés, bijouterie, coutellerie, bimbeloterie, chaussures.
18. Harcourt, *St-Luc*, bestiaux, étoffes
18. Nonancourt, *St-Luc*, bestiaux, laine.
21. Thiberville, *St-Luc*, bestiaux, toile, lin, fil.
25. Grostheil, bestiaux, etc.
28. Beaumesnil, bestiaux, draperie, rouennerie.
28. Breteuil, *St-Simon*, bestiaux, quincaillerie, clouterie, chanvre, lin.
28. Montfort-sur-Risle, *St-Simon et St-Jude*, bestiaux, toile, lin, fil.

Pays voisins.

3. La Ferté-Vidame (Eure-et-Loir). 7. Fervaques (Calvados), 2

jours. 8 Gournay (Seine-Inférieure). 8. Lillebonne (Seine-Inférieure). 9. Dreux (Eure-et-Loir). 9. Mantes (Seine-et-Oise). 10. Duclair (Seine-Inférieure). 10. Honfleur (Calvados). 12. Sérifontaine (Oise), 3 jours. 16. Lisieux (Calvados). 22. Meulles (Calvados) 23. Rouen (Seine-Inférieure), 15 jours. 25. Moulins-la-Marche (Orne). 25. Moyaux (Calvados).

NOVEMBRE.

2. La Ferrière-sur-Risle, *les Morts*, bestiaux, étoffes.
2. Pacy-sur-Eure, *les Morts*, chevaux, bestiaux (génisses et moutons principalement), mercerie.
4. Les Andelys, chevaux, bestiaux, instruments aratoires.
5. Le Neubourg, chevaux, bestiaux, étoffes, fil.
7. Chennebrun, bestiaux, ferronnerie.
9. Bourg-Achard, *St-Martin d'hiver*, bestiaux, draperie, toile.
9. Mainneville, bestiaux, mercerie.
11. Charleval, chevaux, bestiaux, rouennerie.
11. Lieurey, *St-Martin d'hiver*, bestiaux, laine, toile.
11. Louviers, *St-Martin d'hiver*, chevaux, bestiaux, arbres, quincaillerie.
11. Nonancourt, *St-Martin d'hiver*, bestiaux, laine.
18. Verneuil, *Ste-Cécile*, bestiaux, instruments aratoires, étoffes.
25. Bourgtheroulde, *Ste-Catherine*, bestiaux, fil, lin, toile.
25. Damville, *Ste-Catherine*, bestiaux, étoffes, oignons.
25. Folleville, *Ste-Catherine*, chevaux, poulains, bestiaux, mercerie.
25. Montreuil, *Ste-Catherine*, bestiaux, étoffes, lin, fil.
25. Pont-de-l'Arche, *Ste-Catherine*, bestiaux, mercerie.
25. Rugles, *Ste-Catherine*, bestiaux, oignons, clouterie, épingles.
30. Le Bec-Hellouin, *St-André*, chevaux, poulains, bestiaux, toile.
30. La Neuve-Lyre, *St-André*, bestiaux, clouterie, mercerie.

Pays voisins.

2. Le Sap (Orne), 3 jours. 7. Orbec (Calvados). 11. Dammartin (Seine-et-Oise). 11. Nogent-le-Roi (Eure-et-Loir). 12. Gournay (Seine-Inférieure). 12. Laigle (Orne). 12. Pont-l'Evêque (Calvados). 25. Honfleur (Calvados), 15 jours. 26. La Roche-Guyon (Seine-et-Oise). 28. La Ferté-Fresnel (Orne). 30. La Bosse (Oise). 30. Brezolles (Eure-et-Loir).

DÉCEMBRE.

1. Ecos, *St-Eloi d'hiver*, chevaux, bestiaux, draperie, rouennerie, coutellerie.

6. La Barre, *St-Nicolas*, bestiaux, lin, chanvre, fil.
6. Evreux, *St-Nicolas*, 2 jours, chevaux, poulains, ânes, bestiaux (porcs principalement), pommes à cidre, oignons, étoffes, bonneterie, rouennerie, commerce considérable d'arbres fruitiers et d'agrément.
6. Saint-Nicolas-de-Pont-Saint-Pierre, *St-Nicolas*, chevaux, bestiaux, arbres, etc.
8. Beaumont-le-Roger, *St-Nicolas*, chevaux, bestiaux, toile, bonneterie.
20. Broglie, *Noël*, bestiaux, étoffes, lin, fil.
21. Cormeilles, *St-Thomas*, bestiaux, lin, fil, toile, laine.
21. Grossœuvre, *St-Thomas*, bestiaux.
21. Vernon, *St-Etienne*, bestiaux, draperie.
26. Conches, *St-Etienne*, bestiaux, foin, fer, fonte, clouterie.
28. Bernay, chevaux, poulains, bestiaux, etc.

Pays voisins.

4. Mantes (Seine-et-Oise). 6. Chaumont (Oise). 6. L'Hôtellerie (Calvados). 10. Gournay (Seine-Inférieure). 22. Saint-Martin-de-Pontchardon (Orne), 2 jours. 24. Vimoutiers. (Orne). 25. Touques (Calvados).

HALLES ET MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DE L'EURE.

LUNDI. Andelys, *halle*. — Gisors, *halle et marché aux veaux*. — Beaumesnil, Harcourt, *halle*. — Montreuil-l'Argillé, *halle*. — Thiberville, *halle*. — Neuve-Lyre, *halle*. — Verneuil, *halle et bestiaux*. — Louviers, *petit marché*. — Neubourg, *bestiaux*. — Pont-Audemer, Bourg-Achard, *halle*. — Pacy, *bestiaux*.

MARDI. Fleury-sur-Andelle, Bernay, *bestiaux*. — Beaumont, Giverville, *halle*. — Evreux, *bestiaux et fourrages*. — Damville, *halle et bestiaux*. — Vernon, *veaux* (*marché important*). — Gaillon, *veaux*. — Villiers-en-Désœuvre, *halle*. — Grostheil, *halle*. — Beuzeville, *halle*.—Montfort, *halle*. — Vernon.

MERCREDI. La Barre, *halle*. — Breteuil, *halle*. — Nonancourt, *halle*. — La Croix-Saint-Leufroy, *halle*. — Neubourg, *halle et marché importants*. — Saint-Georges-du-Vièvre, *halle*. — Routot, *halle et marché considérable de bestiaux*. — Garennes, *marché aux veaux gras*. — Etrépagny, *halle*.

JEUDI. Ecos, *halle.* — Lyons-la-Forêt, *halle.* Bernay, Brionne, *halle.* — Chennebrun, Conches, *halle.* — Pacy, *halle.* — Tillières-sur-Avre, Louviers, *halle.* — Amfreville-la-Campagne. — Appeville-dit-Annebaut. — Pont-de-l'Arche. — Quillebeuf. — Duranville.

VENDREDI. Andelys, Beaumesnil, Broglie, *halle.* — Le Bec-Hellouin, *halle.* — Montreuil-l'Argillé, *halle.* — La Commanderie (Sainte-Colombe-la-Campagne), *halle.* —Rugles, *halle.* — Saint-André, *halle.* — Verneuil, Gaillon, *halle.* —Pont-Audemer, *halle.* Cormeilles, *halle.*

SAMEDI. — Mainneville, Pont-Saint-Pierre, Bernay, *halle.* — Beaumont, *halle.* — Evreux, *halle.* — Bourth, *halle.* —La Ferrière-sur-Risle, *halle.*—Ivry-la-Bataille, *halle.* — Vernon, *halle.* Louviers, *halle.* — Bourg-Achard, *halle.* —Bourgtheroulde, *halle.* — Bourneville, *halle.* — Lieurey, *halle.* — Pont-Authou.

DIMANCHE. — Charleval, Ecouis, Francheville, Morgny, *halle.*— Tourny, Brionne, Fidelaire, Gaillon, *halle.* — Pont-de-l'Arche, Epaignes, Giverville, Lieurey, Ezy, Serquigny, la Haye-Malherbe, Saint-Aubin-de-Scellon, Saint-Didier.

PREMIÈRE PARTIE

PERSONNEL

EMPIRE FRANÇAIS.

NAPOLÉON III (Charles-Louis), Empereur des Français, né le 20 avril 1808, du mariage de Louis-Napoléon, roi de Hollande, et de Hortense-Eugénie, reine de Hollande; marié, le 29 janvier 1853, à

EUGÉNIE (Marie) DE GUZMAN, comtesse de Teba, Impératrice des Français, née le 5 mai 1826.

NAPOLÉON-EUGÈNE-LOUIS-JEAN-JOSEPH, prince impérial, né le 16 mars 1856.

MATHILDE-LÆTITIA-WILHELMINE, cousine de l'Empereur, née le 27 mai 1820, mariée en 1841, au prince Anatole Demidoff de San-Donato.

NAPOLÉON-JOSEPH-CHARLES-PAUL, cousin de l'Empereur, né le 9 septembre 1822, marié, le 30 janvier 1859, à

LOUISE-THÉRÈSE-MARIE-CLOTILDE, fille de Victor-Emmanuel II, roi d'Italie, née le 2 mars 1843.

NAPOLÉON-VICTOR-JÉROME FRÉDÉRIC, né le 18 juillet 1862.

NAPOLÉON-LOUIS-JOSEPH-JÉROME, né le 17 juillet 1864.

GOUVERNEMENTS ÉTRANGERS.

Autriche.—FRANÇOIS-JOSEPH I[er], empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohème, né le 18 août 1830.

Bavière.—LOUIS II, roi, né le 25 août 1845.

Belgique.—LEOPOLD II (Louis-Philippe-Marie-Victor), roi, né le 9 avril 1835.

Brésil.—Dom PEDRO II D'ALCANTARA, empereur, né le 2 déc. 1825.

Danemark.—CHRISTIAN IX, roi, né le 8 avril 1818.

Espagne.—ISABELLE II (Marie-Louise), reine, née le 10 octob. 1830.

Etats-Romains.—PIE IX (Mastaï-Ferretti), pape, né à Sinigaglia, le 13 mai 1792.

Grande-Bretagne et Irlande. — VICTORIA I[re] (Alexandrine), reine, née le 24 mai 1819.

Grèce. — GEORGE I[er], roi, né le 24 décembre 1845.

Hanovre. — GEORGE V, roi, né le 27 mai 1819.

Italie.—VICTOR-EMMANUEL II, né le 14 mars 1820.

Mexique. — MAXIMILIEN-Ferdinand-Joseph, empereur, né le 6 juillet 1832.

Pays-Bas.—GUILLAUME III, roi, grand-duc de Luxembourg, duc de Limbourg, né le 19 février 1817.

Perse.—NASSER-ED-DIN-SCHAH, roi, né le

Portugal. — DOM LUIS Ier, fils de feu dona Maria, né le 31 octobre 1838.
Prusse. — GUILLAUME Ier, roi, né le 22 mars 1797.
Russie. — ALEXANDRE II (Nicolaievitch), empereur de toutes les Russies, né le 29 avril 1818.
Saxe.—JEAN, roi, né le 12 décembre 1801.
Suède et *Norvège.*—CHARLES XV, roi, né le 3 mai 1826.
Turquie.—ABDUL-AZIZ-KHAN, sultan, né le 9 février 1830.
Wurtemberg.—CHARLES Ier, né le 6 mars 1823.

MINISTÈRES.

MINISTÈRE D'ETAT, au palais du Louvre. — S. Exc. M. Rouher (G ✳), sénateur, *ministre d'Etat.*

DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE ET DES CULTES, place Vendôme, 13. — S. Exc. M. Baroche (G ✳), sénateur, membre du conseil privé, *garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat au département de la Justice et des Cultes.*

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, quai d'Orsay. — S. Exc. M. le Mis de Moustier (G O ✳), sénateur, *ministre secrétaire d'Etat au département des Affaires étrangères.*

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR, place Beauveau. — S. Exc. M. le Mis de la Valette (G ✳), sénateur, *ministre secrétaire d'Etat au département de l'Intérieur.*

DÉPARTEMENT DES FINANCES, rue de Rivoli, 48. — S. Exc. M. Achille Fould (G ✳), sénateur, membre du conseil privé, *ministre secrétaire d'État au département des Finances.*

DÉPARTEMENT DE LA GUERRE, rue St-Dominique-St-Germain, 90. — S. Exc. M. le Mal Cte Randon (G ✳), sénateur, *ministre secrétaire d'Etat au département de la Guerre.*

DÉPARTEMENT DE LA MARINE ET DES COLONIES, rue Royale-Saint-Honoré. — S. Exc. M. le Mis de Chasseloup-Laubat (G ✳), sénateur, *ministre secrétaire d'État au département de la Marine et des Colonies.*

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, rue de Grenelle-Saint-Germain, 110. — S. Exc. M. V. Duruy (C ✳), *ministre secrétaire d'État au département de l'Instruction publique.*

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 62 et 64. — S. Exc. M. Béhic (G O ✳), *ministre secrétaire d'État au département de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics.*

DÉPARTEMENT DE LA MAISON DE L'EMPEREUR ET DES BEAUX-ARTS. Palais des Tuileries, place du Carrousel. — S. Exc. M. le Mal Vaillant (G ✳), sénateur, membre du Conseil privé, grand maréchal du palais, *ministre secrétaire d'État au département de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts.*

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT.

SÉNAT.

BUREAU DU SÉNAT.

S. Exc. M. TROPLONG (G ✱), *premier président de la cour de cassation*, *membre du conseil privé*, président du Sénat.
M. BOUDET (G ✱), premier vice-président du Sénat.
Leurs Exc. les M^aux Cte BARAGUEY-D'HILLIERS (G ✱); REGNAUD-DE-SAINT-JEAN-D'ANGÉLY (G ✱); M. DE ROYER (G O ✱); M. DELANGLE (G ✱). — Vice-présidents du Sénat.
N. . . ., grand-référendaire du Sénat.
M. BARROT (Ferdinand) (G O ✱), secrétaire du Sénat.

SÉNATEURS RÉSIDANT DANS LE DÉPARTEMENT DE L'EURE.

M. TROPLONG (G ✱), président du Sénat, *membre du conseil privé*, à Paris, au palais du Petit-Luxembourg.
M. le Mis DE CROIX (O ✱), à Paris, rue de la Chaise, 3.
M. LEFEBVRE-DURUFLÉ (G O ✱), rue de Vaugirard, 46.
M. BONJEAN (G O ✱), rue de Tournon, 2.

CORPS LÉGISLATIF.

BUREAU DU CORPS LÉGISLATIF.

S. Exc. M. le Cte COLONNA WALEWSKI (G ✱), *membre du conseil privé*, président.
M. SCHNEIDER (G O ✱). — M. LE ROUX (Alfred) (C ✱). — Vice-présidents.
MM. LAFOND DE SAINT-MÜR ✱, BUSSON-BILLAULT (O ✱), ABBATUCCI (Severin), ✱ DARIMON ✱, THOINNET DE LA TURMELIERE ✱, Cte WELLES DE LA VALETTE ✱. — Secrétaires.
MM. HÉBERT (O ✱); DE ROMEUF (C ✱). — Questeurs.

DÉPUTÉS AU CORPS LÉGISLATIF, ÉLUS PAR LE DÉPART. DE L'EURE.

M. le Duc D'ALBUFÉRA (O ✱), membre du Conseil général, à Paris, place Vendôme, 17.
M. Philémon FOUQUET ✱, membre du Conseil général, à Paris, rue de Londres, 50.
M. le Cte D'ARJUZON (O ✱), membre du Conseil général, chambellan honoraire de S. M. l'Empereur, à Paris, rue du Faubourg-St-Honoré, 70.
M. Guillaume PETIT (O ✱), membre du Conseil général, à Paris, rue du Dauphin, 1.

CONSEIL D'ÉTAT.

Séant rue de Lille, 62 (Faubourg Saint-Germain).

S. Exc. M. Vuitry (G O ✻), *ministre présidant le Conseil d'État.*

MM. de Parieu (G O ✻), *président de la section de législation, de justice et affaires étrangères*; de Forcade-la-Roquette (G O ✻), *président de la section des finances, de l'agriculture et du commerce;* M. Chaix d'Est-Ange (G O ✻), *président de la section des travaux publics et des beaux-arts.* — Vice-présidents.

MM. le G^{al} de division Allard (G O ✻) (*guerre, marine et colonies, Algérie*); Quentin Bauchart (O ✻) (*contentieux*); Duvergier (C ✻) (*intérieur, instruction publique et cultes*). — Présidents de sections.

PRÉFECTURES.

PRÉFETS (1).

MM.

Seine-Inférieure, Leroy (Bon Ernest) (G O ✻), Sénateur. 1847
Ardennes, Foy (Vte Tiburce) (C ✻) 1847
Indre-et-Loire, Sohier (O ✻) 1848
Seine-et-Oise, Boselli (C ✻) 1849
Rhône, Chevreau (Henri) (G O ✻), Sénateur 1849
Seine, Haussmann (B^{on}) (G ✻), Sénateur 1849
Côte-d'Or, Jeanin (B^{on}) (O ✻) 1849
Orne, Le Rat de Magnitot (C ✻) 1849
Bouches-du-Rhône, Maupas (de) (G O ✻), Sénateur, chargé de l'administration du département 1849
Cher, Paulze-d'Ivoy (O ✻) 1849
Haute-Garonne, Pougeard-Dulimbert (B^{on}) (C ✻) 1849
Loir-et-Cher, Soubeyran (de) (C ✻) 1849
Eure-et-Loir, Charnailles (Cte de) (O ✻) 1851
Haute-Vienne, Boby de la Chapelle (O ✻) 1851
Loire-Inférieure, Bourlon de Rouvre (C ✻) 1851
Charente, Michel (Cte) (O ✻) 1851
Isère, Pastoureau (C ✻) 1851
Dordogne, Girard de Villesaison (C ✻) 1851
Finistère, Richard (B^{on}) (O ✻) 1851

(1) La date mise à la suite de chaque nom est celle de la première nomination comme Préfet.

Gironde, Bouville (Cte de) (O ✳)	1852
Lot-et-Garonne, Féart (C ✳)	1852
Haut-Rhin, Ponsard (C ✳)	1852
Meuse, Bélurgey de Grandville (C ✳)	1852
Calvados, Le Provost de Launay (O ✳)	1852
Alpes-Maritimes, Gavini (C ✳)	1852
Bas-Rhin, Pron (Bon) (C ✳)	1852
Oise, Chevreau (Léon) (O ✳)	1853
Var, Montois (O ✳)	1853
Sarthe, Andigné (Cte Ch. d') (O ✳)	1853
Eure, Janvier de la Motte (O ✳)	1853
Nord, Mouzard-Sencier (C ✳)	1853
Seine-et-Marne, Lassus-Saint-Geniès (Bon de) (O ✳)	1854
Jura, Nau de Beauregard (O ✳)	1854
Pas-de-Calais, Paillard (O ✳)	1854
Basses-Pyrénées, Guillaume-d'Auribeau (C ✳)	1855
Hautes-Alpes, Le Peintre ✳	1855
Aisne, Castaing (C ✳)	1855
Vosges, Fleury (Mis de) (O ✳)	1856
Gard, Boffinton (O ✳)	1856
Deux-Sèvres, Lorette (O ✳)	1856
Meurthe, Podevin (O ✳)	1856
Loire, Levert (O ✳)	1857
Moselle, Odent (Paul) (O ✳)	1858
Doubs, Arnoux (d') (O ✳)	1858
Haute-Loire, Démonts (O ✳)	1858
Gers, Gauville (Vte de) (O ✳)	1858
Maine-et-Loire, Poriquet (O ✳)	1858
Corse, Géry (O ✳)	1858
Hérault, Garnier (O ✳)	1859
Allier, Le Masson (O ✳)	1859
Aube, Salles (O ✳)	1859
Puy-de-Dôme, Gimet (O ✳)	1859
Aveyron, Isoard (O ✳)	1860
Charente-Inférieure, Lepic (Bon) (O ✳)	1860
Vienne, Tourangin (A) (O ✳)	1860
Manche, Levainville ✳	1860
Pyrénées-Orientales, Lapaine (C ✳)	1860
Marne, Amelin (O ✳)	1860
Somme, Cornuau (C ✳)	1860
Ariège, Rousselière (de la) (O ✳)	1860
Côtes-du-Nord, Demanche (O ✳)	1861
Loiret, Dureau (O ✳)	1861
Lot, Pebeyre (de) ✳	1861
Vaucluse, Bohat ✳	1861
Haute-Savoie, Ferrand (O ✳)	1861
Ille-et-Vilaine, Lefebvre ✳	1861

Ain, Saint-Pulgent (de) ✻	1861
Landes, Vougy (Bon de) (O ✻)	1861
Indre, Laire (de) ✻	1862
Tarn, Levezou de Vezins (Vte de) ✻	1862
Nièvre, Callac (Cte de) ✻	1863
Savoie, Jolibois (O ✻)	1863
Creuse, Tharreau (Bon) ✻	1863
Lozère, Menche de Loisne ✻	1864
Saône-et-Loire, Marlière ✻	1864
Haute-Saône, Dubois de Jancigny ✻	1864
Basses-Alpes, Falcon de Cimier ✻	1864
Oran, Brosselard ✻	1864
Alger, Poignant ✻	1864
Constantine, Toustain du Manoir (de) ✻	1864
Corrèze, Lempereur de Saint-Pierre ✻	1864
Morbihan, Reneufve ✻	1864
Drôme, Montour (Bon de)	1864
Mayenne, Bergognié ✻	1865
Cantal, Conrad ✻	1865
Ardèche, Farincourt (Bon de)	1865
Vendée, Fonbrune (de) ✻	1865
Aude, Magnien ✻	1865
Tarn-et-Garonne, Soumain ✻	1865
Hautes-Pyrénées, Vallavielle (de) ✻	1865
Haute-Marne, Grachet ✻	1866
Yonne, Tarbé des Sablons ✻	1866

PRÉFECTURE DE L'EURE.

M. JANVIER DE LA MOTTE (O ✻, C ✻), Préfet du département de l'Eure, nommé le 16 février 1856 (1).

M. LEZAUD, *Auditeur au conseil d'Etat, Secrétaire-général.*

CONSEIL DE PRÉFECTURE.

M. P. COGET, nommé le 28 janvier 1851.
M. NEVEU, nommé le 18 mai 1861, *vice-président.*
M. Arsène VERRIER, nommé le 5 janvier 1866.

(1) M. le Préfet reçoit le public les mercredis et samedis, de midi à trois heures.
M. le Secrétaire général reçoit les lundis et jeudis de une heure à trois heures.
Les séances du conseil de préfecture ont lieu les mardis et vendredis à une heure.

M. DE LA CHAPELLE, nommé le 8 février 1866.
M. MOLLE, *conseiller honoraire.*
MM. Noyer, *secrétaire-greffier*; Allix, *commis-greffier*.

CABINET DU PRÉFET.

M. BOURDON, *chef du bureau militaire, chargé du cabinet.*
M. Gosselin, *secrétaire particulier de M. le Préfet.*
M. Lecouvreur, *chef de bureau.*

1er BUREAU. — Dossiers et dépêches. — Personnel.—Elections. — Cérémonies publiques.—Secours individuels.—Légion d'honneur. — Commissions administratives. — Comités consultatifs. — Belles-actions. — Beaux-arts. — Bibliothèques administratives. — Débits de boissons.

2e BUREAU.— Police générale. — Sapeurs-pompiers. — Affaires militaires. — Chasse. — Etat-civil. — Population. — Etablissements de répression. — Sinistres.

1re DIVISION.— (ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET DÉPARTEMENTALE.)

M. HALBOUT ✻, *chef de division.*

1er BUREAU. — Le chef de division dirige ce bureau. — Conseil général. — Budgets et comptes départementaux. — Impositions extraordinaires.—Emprunts.—Produits éventuels du département. — Pensions civiles. — Caisse de retraite départementale. — Caisses d'épargnes. — Caisses publiques. — Authographies.— Budgets des établissements pénitentiaires.

2e BUREAU.— M. Ango, *chef.*—Grandes voiries.— Routes impériales et départementales.— Chemins de fer. — Lignes télégraphiques. — Navigation. — Rivières et canaux. — Service hydraulique. — Cours d'eau navigables et non navigables. — Services divers.

3e BUREAU. — M. Lagrue, *chef.* —Agriculture. — Industrie. — Police des subsistances. — Police sanitaire. — Police industrielle et commerciale. — Enregistrement et domaines. — Eaux et forêts.— Service des postes. — Voitures publiques. — Loteries. — Sociétés de secours mutuels. — Jury.

4e BUREAU. — M. Allix, *chef.* — Cadastre. — Contributions directes. — Dette publique. — Caisse de la vieillesse. — Anciens militaires. — Comptabilité du trésor, du département et des cotisations municipales.

2e DIVISION.—(ADMINISTRATION COMMUNALE ET HOSPITALIÈRE.)

M. LELOUP, *chef de division.*

1er BUREAU, — Le chef de division dirige ce bureau. — Budgets

des communes, des hospices et des bureaux de bienfaisance. — Comptes administratifs. — Comptes de gestion (Juridiction de la cour des comptes). — Comptabilité de l'instruction primaire. — Produits communaux. —Impositions extraordinaires et emprunts. — Cotisations municipales.

2e Bureau. — M. Prévost, *chef.*— Hospices et hôpitaux. — Bureaux de bienfaisance. — Aliénés. — Enfants assistés. — Sourds-muets. —Jeunes aveugles-travailleurs. — Sociétés de charité maternelle.

3e Bureau. — M. Legras, *chef.*— Culte catholique. — Fabriques. — Culte protestant. — Instruction primaire. — Circonscriptions territoriales. — Police municipale. — Emprunts communaux. — Dons et legs. — Bâtiments communaux. — Biens communaux. — Cimetières communaux.

AGENT-VOYER EN CHEF.

M. Boulanger ✻, *agent-voyer en chef.*

Bureau de la voirie communale. — M. Herpin, *chef.*

(Ce bureau, comme tout le service des chemins, rues, etc., est placé sous la direction immédiate de M. l'Agent-Voyer en chef)

Voirie urbaine. — Voirie vicinale. — Chemins vicinaux d'intérêt commun. — Chemins vicinaux de grande communication. —Chemins ruraux.

ARCHITECTE DU DÉPARTEMENT.

M. Bourguignon ✻, *architecte du département.*

BUREAU DES BATIMENTS CIVILS ET DU MOBILIER DU DÉPARTEMENT.

(L'architecte du département est chargé de la direction de ce bureau.)

ARCHIVES DU DÉPARTEMENT

M. l'Abbé Lebeurier, *archiviste du département.*

Archives départementales ; inspection des archives communales et hospitalières ; bibliothèque administrative (Conservation et catalogue.)

Le bureau est ouvert au public tous les jours de midi à 4 heures, les dimanches et fêtes exceptés.

HUISSIERS DE LA PRÉFECTURE.

MM. Alexis Chevalier, *huissier de cabinet* ; Miserey et Dupuis, *huissiers.*

CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT.

PAR ORDRE DES CANTONS.

	MM.
Amfreville-la-Campagne.	Poret de Blosseville (Mis) ✻ ✻, maire.
Andelys................	Noue (le Général Cte de) (G O ✻).
Beaumesnil............	Forval (Bon de) ✻, maire de Grandchain.
Beaumont-le-Roger....	Duval d'Esprémesnil (Cte) ✻ ✻ ✻.
Bernay................	Croix (Mis de) (O ✻), sénateur.
Beuzeville.............	Mathieu de Saint-Alban ✻.
Bourgtheroulde........	Lefebvre-Duruflé (G O ✻), sénateur.
Breteuil	Le Vacher d'Urclé ✻, maire.
Brionne...............	Hamel ✻.
Broglie	Boucherville (Cte de) ✻.
Conches	Clermont-Tonnerre (duc de).
Cormeilles	Troplong (S. Exc. M.) (G ✻), président du sénat.
Damville..............	Chambray (Mis de).
Ecos	Fayet (Mis de) (O ✻), maire.
Etrépagny............	Le Couteulx de Canteleu (Cte) ✻ ✻, maire.
Evreux (*nord*).........	Morin (Gal) (G O ✻), maire de St.-André.
Evreux (*sud*)..........	Clément de la Roncière-le-Noury (Bon) (C ✻ ✻ ✻ ✻) contre-amiral.
Fleury-sur-Andelle.....	Pouyer-Quertier ✻, député, maire.
Gaillon.	Lepic (général Vte) (C ✻).
Gisors................	Lagrange (Cte F. de) (O ✻), député.
Louviers..............	Petit (Guillaume) (O ✻), député.
Lyons-la-Forêt........	Valon (Cte de).
Montfort-sur-Risle.....	Arjuzon (Cte d') (O ✻ ✻ ✻), député.
Neubourg (le).........	Huet, ✻, président honoraire, maire d'Evreux.
Nonancourt...........	Didot (Hyacinthe-Firmin), ✻.
Pacy..................	Trutat (Paul), maire de Vaux-sur-Eure
Pont-Audemer.........	Gannel du Hêtray ✻.
Pont-de-l'Arche........	Hochon, ✻, maire de Saint-Etienne-du-Vauvray.
Quillebeuf	Le Boeuf-d'Osmoy (Cte).
Routot	N....
Rugles................	Fouquet (Philémon) ✻, député.
Saint-André...........	Reiset (Cte de) (O ✻ C ✻ ✻), ministre plénipotentiaire.
Saint Georges du Vièvre.	Lerebfait ✻, maire de Pont-Audemer.
Thiberville...........	Vy (Emile).
Verneuil..............	Barrey (Cte de) ✻, maire.
Vernon................	Suchet, duc d'Albuféra (O ✻), député, maire.

CONSEIL GÉNÉRAL

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

MM.
Arjuzon (Cte d'), *Montfort-sur-Risle.*
Barrey (Cte de), *Verneuil*
Bœuf d'Osmoy (Cte le), *Quillebeuf.*
Boucherville (Cte de), *Broglie.*
Chambrav (Mis de), *Damville.*
Clément de la Roncière le Noury (Bon), *Evreux (sud).*
Clermont-Tonnerre (Duc de), *Conches.*
Couteulx de Canteleu (Cte le), *Etrépagny.*
Croix (Mis de), *Bernay.*
Didot (Hyacinthe-Firmin), *Nonancourt.*
Duval d'Esprémesnil (Cte), *Beaumont-le-Roger.*
Fayet (Mis de), *Ecos.*
Forval (Bon de), *Beaumesnil.*
Fouquet (Philémon), *Rugles.*
Gannel du Hêtray, *Pont-Audemer.*
Hamel, *Brionne.*
Hochon, *Pont-de-l'Arche.*
Huet, *Neubourg.*
Lagrange (Cte F. de), *Gisors.*
Lefebvre-Duruflé, *Bourgtheroulde.*
Lepic (Vte), *Gaillon.*
Lereffait, *Saint-Georges-du-Vièvre.*
Mathieu de Saint Alban, *Beuzeville.*
Morin, *Evreux (nord).*
Noué (Cte de), *les Andelys.*
Petit (Guillaume), *Louviers.*
Poret de Blosseville (Mis), *Amfreville-la-Campagne.*
Pouyer-Quertier, *Fleury-sur-Andelle.*
Reiset (Cte de), *Saint-André.*
Suchet, duc d'Albuféra, *Vernon.*
Troplong (S. Exc. M.), *Cormèilles.*
Trutat (Paul), *Pacy-sur-Eure.*
Vacher d'Urclé (le), *Breteuil.*
Valon (Cte de), *Lyons-la-Forêt.*
Vy (Emile), *Thiberville.*

SOUS-PRÉFECTURES ET CONSEILS DARRONDISSEMENT

ARRONDISSEMENT CHEF-LIEU D'EVREUX.

11 cantons, 224 communes, 116,058 habitants.

Conseil d'arrondissement.

MM. Abrouty ✻ (Damville). Bagot (Ferdinand) (Evreux *N.*). Baraguey (Rugles). Biart (Saint-André). Boudet (Breteuil). Cauvin

de Lampérière (Pacy). Dessault (Conches). Gaudin (Nonancourt). L'Hopital (Georges) ✻ (Evreux S.). Morice-Gonord (Verneuil). Roycourt (Vernon).

ARRONDISSEMENT DES ANDELYS.

6 cantons, 117 communes, 61,011 habitants.

M. DE VOISINS ✻, sous-préfet.
M. Vallengelier, secrétaire.

Conseil d'arrondissement.

MM. Bultel (Fleury-sur-Andelle). Daliphard (Fleury-sur-Andelle). Defontanges (C ✻) (Andelys). Dumesnil (Andelys). Duboc (Ecos). Pagnerre (Gisors). Raffy (Etrépagny). Ridel (Lyons-la-Forêt). De Briey (Gisors).

ARRONDISSEMENT DE BERNAY.

6 cantons, 124 communes, 72,676 habitants.

M[is] DE L'AUBESPINE-SULLY ✻, sous-préfet.
M. Loir, secrétaire.

Conseil d'arrondissement.

MM. Bénard (Thiberville). Biard (Beaumesnil). Bioche (Beaumont). Boucher (Brionne). Conard (Vincent) (Thiberville). Focet (Emile) (Bernay). (Fouquet (Paul) (Broglie). Marie (Brionne). Guérie (Bernay).

ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS.

5 cantons, 111 communes, 67,320 habitants.

M. PUGLIESI ✻, sous-préfet.
M. Géfrotin, secrétaire.

Conseil d'arrondissement.

MM. Assire (L.) (Amfreville). Cirette (Neubourg). Delaporte (Pont-de-l'Arche). Huet (Gaillon). L'huillier ✻ (Louviers). Pétel (Louviers). Requier (Pont-de-l'Arche). Thezard (Gaillon). Véron (Neubourg).

ARRONDISSEMENT DE PONT-AUDEMER.

8 cantons, 124 communes, 77,402 habitants.

M. CLAUDON ✻, sous-préfet.
M. Plouin, secrétaire.

Conseil d'arrondissement.

MM. Aubron (Pont-Audemer). Lefrançois-Dumanoir (Saint-Georges-du-Vièvre). Lereffait (Montfort). Luchapt (de) (O ✻) (Bourgtheroulde). Prévost (Pont-Audemer). David (Cormeilles). Talon (Quillebeuf). Truflet (Routot). Vauquelin (Beuzeville).

TABLEAU des Communes du département avec leurs de poste, les Noms des Maires,

NOTA. *La lettre A désigne l'arrondissement des Andelys.—B, Bernay.— Lorsqu'une commune est privée de curé ou d'instituteur, on renvoie à la*

	COMMUNES.	CANTONS.	ABR	POP.	BUR. DE POSTE.
1	Aclou	Brionne	B	343	Brionne
2	Acon	Nonancourt	E	614	Tillières-sur-Avre
3	Acquigny	Louviers	L	848	Louviers
4	Aigleville	Pacy	E	125	Pacy
5	Ailly	Gaillon	L	944	Gaillon
6	Aizier	Quillebeuf	P	206	Quillebeuf
7	Ajou	Beaumesnil	B	374	Beaumesnil
8	Alisay	Pont-de-l'Arche	L	550	Pont-de-l'Arche
9	Ambenay	Rugles	E	851	Rugles
10	Amécourt [pagne	Gisors	A	188	Gisors
11	Amfreville-la-Cam-	Amfreville-la-C.	L	709	Amfreville-la-Cne
12	Amfrevile lesChamps	Fleury-s.-And.	A	357	Pont-St-Pierre
13	Amfrev. s. les Monts	Fleury-s.-And.	A	440	Pont-St-Pierre
14	Amfreville-sur-Iton	Louviers	L	589	Louviers
15	Andé	Louviers	L	445	St-Pierre-du-Vau-
16	ANDELYS (les)	Andelys	A	5161	Andelys [vray
17	Angerville-la-Campe	Evreux (*s*)	E	153	Evreux
18	Appeville-dit-Anne-	Montfort	P	895	Montfort
19	Armentières [bault	Verneuil	E	308	Verneuil
20	Arnières	Evreux (*s*)	E	544	Evreux
21	Asnières	Cormeilles	P	533	Cormeilles
22	Aubevoye	Gaillon	L	530	Gaillon
23	Aulnay	Evreux (*s*)	E	229	Evreux
24	Authenay	Damville	E	208	Damville
25	Autheuil	Gaillon	L	363	Croix-St-Leufroy
26	Authevernes	Gisors	A	250	les Thilliers
27	Authieux (les)	St-André	E	170	St-André
28	Authou	Montfort	P	340	Montfort
29	Authouillet	Gaillon	L	218	Croix-St-Leufroy
30	Auvergny	Rugles	E	92	Rugles
31	Aviron	Evreux (*n*)	E	181	Evreux
32	Avrilly	Damville	E	165	Damville
33	Bacquepuis	Evreux (*n*)	E	178	Commanderie
34	Bacqueville	Fleury s.-And.	A	484	Ecouis
35	Bailleul-la-Vallée	Cormeilles	P	458	Cormeilles
36	Bâlines	Verneuil	E	232	Verneuil

COMMUNALE.

Arrondissements et Cantons, la Population, lés Bureaux Adjoints, Curés et Instituteurs.

E, Evreux.—L, Louviers.— P, Pont-Audemer.
commune à laquelle elle est réunie pour le culte ou pour l'instruction publique.

	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
1	Auvrey	Bidault.	Fréminot	*V. Franqueville*
2	Lepage	Barrois	Maillard	N.
3	Roger-Duma-	Cauchois	Courtois	Troude
4	Malassis [noir	Liard	*V. Villegats*	*V. Villegats.*
5	Huart	Marquais.	Quesnot	Mesnil
6	Morin	Cléroult	*V. Ste-Croix-sur-*	Halleur [*Risle.*
7	Letéllier	Hervieu	Chesnot [*Aizier*	*V. Ferrière-sur-*
8	Requier	Milliard	Delahaye	*V. Pont de l'Arch.*
9	de Maurepas	Neveu	Gouas	Barat.
10	Batardy	Raimbert	Lefebvre	Sanglier
11	Mis de Blos-seville ✱	Feugère	N.	Deschamps
12	Milliard père	Lemonnier	Hersent	Delavoipierre
13	Bizet	Lapôtre	Jabier	Delarue
14	Isabel	Sebire	Cruchet	Dreux
15	Margotte L. J.	Margotte (J)	Maquère	Gillot
16	Dumesnil	Roussel-Desfrê-Jullien [ches	Lenormand Pdt Andely, Fréret	Dehors et Brard
17	Plaisance	Pichonnier	*V. Guichainville*	*V. Guichainville*
18	Quesney	Leloutre	N.	Doré
19	Déménigué-	Seigneur	Hue	Dle Canu
20	Leduc [rée	Renoult	Pommier	Crepeau
21	DeCarré d'Aumié-	Martain	Noury	Beslon
22	Thezard [res	Treffeuille	Féret	Avice
23	Havage ș,	Isabel	*V. Bonneville (la)*	*V. Bonneville (la)*
24	He[illegible]	Hellard	*V. Damville*	*V. Rôman*
25	Fo[illegible]	Saunier	*V. Ecard. st Eure*	Croisy
26	Poittevin	Lefebvre	Lehec	Goubert
27	Mesnier	Godard	*V. Saint-André.*	*V. Saint-André*
28	Menicher	Lerefait	Biguet	*V. Pont-Authou*
29	Lebugle	Duboc	Legouez [*Risle*	*V. Autheuil*
30	Beauzamy	Boitron	*V. Neaufles-sur-*	*V. Neaufles-s-R.*
31	Bouvry	Lemarié	*V. Gauville la Ce*	*V. Gauville la Ce*
32	Clérisse	Ruelle	*V. Plessis Grohan*	Merville.
33	Lemaitre	Colombel	*V. Sacquenville.*	*V. Sacquenville*
34	Maillard	Mary	Delamarre	Andrieux (D)
35	Daufresne	Deshayes	De Bouclon	Boulogne
36	Rosse	Triboy	Foucault	*V. Courteilles*

	COMMUNES.	CANTONS.	ARR	POP.	BUR. DE POSTE.
1	Barc	Beaumont	B	743	Beaumont
2	Barils (les)	Verneuil	E	311	Verneuil
3	Barneville sur Seine	Routot	P	644	Bourg-Achard
4	Barquet	Beaumont	B	504	Beaumont
5	Barre (la)	Beaumesnil	B	918	la Barre
6	Barville	Thiberville	B	215	Thiberville
7	Baux de Breteuil (les)	Breteuil	E	1296	Breteuil
8	Baux-Ste-Croix (les)	Evreux (*s*)	E	409	Evreux
9	Bazincourt	Gisors	A	452	Gisors
10	Bazoques	Thiberville	B	331	Thiberville
11	Beaubray	Conches	E	438	Conches
12	Beauficel	Lyons	A	413	Lyons
13	Beaumesnil	Beaumesnil	B	570	Beaumesnil
14	Beaumontel	Beaumont	B	599	Beaumont
15	Beaumont-le-Roger	Beaumont	B	2099	Beaumont
16	Bec-Hellouin (le)	Brionne	B	727	Brionne
17	Bec-Thomas (le)	Amfreville la C.	L	284	Amfreville-la-Cam-
18	Bémécourt [Camp.	Breteuil	E	619	Breteuil [pagne
19	Bérengeville-la-	Neubourg	L	229	Commanderie
20	BERNAY	Bernay	B	7510	Bernay
21	Bernienville	Evreux (*n*)	E	218	Commanderie
22	Bernières	Gaillon	L	189	Gaillon
23	Bernouville	Gisors	A	202	Gisors
24	Berthenonville	Ecos	A	247	les Thilliers
25	Berthouville [mois	Brionne	B	700	Brionne
26	Berville - en - Rou -	Bourgtheroulde	P	564	Bourgtheroulde
27	Berville-la-Campne	Beaumont	B	244	Conches
28	Berville-sur-Mer	Beuzeville	P	443	Beuzeville
29	Beuzeville	Beuzeville	P	2455	Beuzeville
30	Bezu-la-Forêt	Lyons	A	424	Lyons
31	Bezu-Saint-Eloi	Gisors	A	734	Gisors
32	Bois-Anzeray	Rugles	E	275	Neuve-Lyre
33	Bois-Arnault	Rugles	E	896	Rugles
34	Boisemont	Andelys	A	579	Ecouis
35	Bois-Hellain (le)	Cormeilles	P	284	Cormeilles
36	Bois Jérôme St Ouen	Ecos	A	477	Vernon
37	Bois-le-Roy	St-André	E	755	St-André
38	Boisney	Brionne	B	480	Brionne
39	Bois-Normand-près-Lyre	Rugles	E	556	Neuve-Lyre
40	Boisset-le-Châtel	Bourgtheroulde	P	427	Bourgtheroulde
41	Boisset-les-Prévan -	Pacy	E	316	Pacy
42	Boissière (la) [ches	St-André	E	214	St-André

	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
1	Gaillard	Hanout	Patin	Matte
2	Boucher	Moutier	Bellenger	Solard
3	d'Été	Chanel	Tardif	Lemercier
4	Richomme	Olivier	Turmel	Lécerf
5	Panthou	Cotis	Lemonne	Saint-Yves
6	Debled	Malet	Chrétien	*V. St. Aubin-de-Scellon.*
7	Lherminier	Lefèvre	Oury	Isoré
8	Remondon	Duret	Grard	Deshayes
9	De Briey	Cotinet	Lemeilleur	Lelièvre
10	Tehy	Blondel	Racavel	Racavel
11	Rechain	Landrin	Thouvenot	Mouchard
12	Dufour	Durand	Hervieu	Legrand
13	Martin	Benard	Lebel	Delaplace
14	Duclos	Drouet	Nolent	Loiseleur
15	Vte de Boisgelin	Pattey	Dubus	Droux
16	Dieuzy	Graffin	Wattonne	Boulanger
17	Legay	Tassel	Lebas	Sellier
18	Mirel	Guilbery	Paston	Mulot
19	Cte de Trébon	Marquais	Fouquet	Mainguy
20	N.	N N	Ste Croix, Pichot N.-D.-de-la-Couture, Aumont	Houard
21	Leclerc	Piéton	Foubert.	»
22	Hébert	Angot	*V. Tosny*	*V. Tosny*
23	Hugonet	Tassel	*V. Bézu-St-Eloi*	*V. Bezu-St-Eloi*
24	Legrix	Doulé	Sordot	Berry
25	Filloque (L-N)	Filloque (P-C-A.)	Hannoy	Chambert
26	Vauquelin	Berthe	Dagomer	Lebas
27	Vierray	Mériel	Douesnard	»
28	Cardinne	Leprou	Saugrain	Dlle Osmont
29	Vauquelin	Campion	Hamel	Lamy
30	Larcher	Hucher	Pihan	Ricard
31	Jouanne	Laporte	Amette	Bourdel
32	Fremont	Gonce	Robillard	Sr Rosnay.
33	Geffroy	Braux	Leblond	Conard
34	Bertaux	Leroy	Savary	Gouas
35	Lepetit	Nicolas	Hurel	Nazon
36	Rozé	Delaissement	Michel	Peltier
37	Chrétien	Jolly	Toutain	Renault
38	Deshayes	Adelinet	Primois	Vaudran.
39	Gravelais	Roussel	Dufour	L'herminier
40	Cte de Blangy	Maingot	Surbled	Letellier.
41	Garnier	Baffert	*V. Cormier (le)*	*V. Cormier (le)*
42	Baroche	Bezierre	*V. Bretagnolles*	»

	COMMUNES.	CANTONS.	ARR	POP.	BUR. DE POSTE.
1	Boissy-Lamberville	Thiberville	B	572	Thiberville
2	Boissy sur Damville	Damville	E	307	Damville
3	Boncourt	Pacy	E	137	Pacy
4	Bonneville (la)	Conches	E	428	Conches
5	Bonneville-Appetot	Montfort	P	329	Montfort
6	Bosbénard-Commin	Bourgtherould®	P	330	Bourgtheroulde
7	Bosbénard-Crescy	Bourgtherould®	P	223	Bourg-Achard
8	Boscherville	Bourgtherould®	P	160	Bourgtheroulde
9	Bosc-Morel(le) [mois	Broglie	B	209	Broglie
10	Bosc Regnoult en Rou-	Bourgtherould®	P	197	Bourgtheroulde
11	Bosc Renoult en Ouche	Beaumesnil	B	344	la Barre
12	Bosc Roger en Roumois	Bourgtherould®	P	2169	Bourgtheroulde
13	Bosgouet (le) [ville	Routot	P	462	Bourg-Achard
14	Bosguérard de Marcou-	Bourgtherould®	P	677	Bourgtheroulde
15	Bos-Normand	Bourgtherould®	P	349	Bourgtheroulde
16	Bosquentin	Lyons	A	245	Lyons
17	Bosrobert (le)	Brionne	B	425	Brionne
18	Bottereaux (les)	Rugles	E	264	Rugles
19	Bouafles	Andelys	A	281	Andelys
20	Bouchevilliers	Gisors	A	135	Gisors
21	Boulay-Morin (le)	Evreux (*n.*)	E	214	Evreux
22	Boulleville	Beuzeville	P	346	Beuzeville
23	Bouquelon	Quillebeuf	P	383	Pont-Audemer
24	Bouquetot	Routot	P	810	Bourg-Achard
25	Bourg-Achard	Routot	P	1198	Bourg-Achard
26	Bourg-Beaudoin	Fleury s^r And.	A	668	Fleury s^r Andelle
27	Bourgtheroulde	Bourgtherould®	P	733	Bourgtheroulde
28	Bournainville	Thiberville	B	380	Thiberville
29	Bourneville	Quillebeuf	P	716	Pont-Audemer
30	Bourth	Verneuil	E	1837	Verneuil
31	Bray	Beaumont	B	380	Beaumont
32	Brestot	Montfort	P	676	Routot
33	Bretagnolles	St-André	E	200	Saint-André
34	Breteuil	Breteuil	E	2162	Breteuil
35	Bretigny	Brionne	B	266	Brionne
36	Breuilpont	Pacy	E	667	Bueil
37	Breux	Nonancourt	E	501	Tillières-s^r-Avre
38	Brionne	Brionne	B	4037	Brionne
39	Broglie	Broglie	B	1252	Broglie
40	Brosville	Evreux (*n.*)	E	412	Evreux
41	Bueil	Pacy	E	434	Bueil
42	Burey	Conches	E	107	Conches
43	Bus-Saint-Remy	Ecos	A	318	Ecos

	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
1	Rocher	Pinchon	Locquet	Lavenant
2	Drouet	Regnier	Vochelet	Retout
3	Letellier	Lebugle	*V. Caillouet-Or-*	*V. Caillouet-Or-*
4	Noblet	Lemoine	Cohue [*geville.*	Isabel [*geville*
5	Vallée	Leduc	Conard	Regnier
6	Martin	Lavoisey	Lecoq	*V. Infreville*
7	Duval	Duvivier	*V. Thuit-Hébert*	*V. Thuit-Hébert*
8	Tubeuf	Gosse	*V. Bosnormand*	*V. Bosnormand*
9	Groult	Fortier	*V. Chamblac*	*V. Chamblac*
10	Bosc Regnoult de	Mesnil	*V. Touville*	*V. Touville*
11	Plessis [Lenteuil	Saint Vincent	Fauvel	»
12	Caillouel	Tuvache	Goulay	Bioche
13	Vittecoq	Leprêtre	Lairot	Levacher
14	d'Assonvillez	Lefebure	Rosse	Lattaye
15	Cte de Luchapt	Gilles	Pétel	N.
16	Delesque	Maillard	Flambard	Marette
17	Vochelet	Auger	Thétiot	Fessard
18	Angot	Guérin	Juglet	Fleuriot
19	Desvosseaux	Contant	Chenu	Cartier
20	Nangot (P-M)	Nangot (P)	N.	Bertin [*des-Fauls*
21	Renoult	Lefebvre	Jourdan	*V. la Chap.-du-Bois-*
22	Laignel	Deshayes	*V. St-Maclou*	Maloisel
23	Vte d'Osmoy	Chastel	Barbot	Leduc
24	Mattard	Lecointe	Aubé	Duchemin
25	Lebocq	Mansel	Verger	Pinchon
26	Benet	Follain	Legendre	Leroy
27	Vittecocq	Lecerf	Martel	Freulet
28	Bunel	Poupard	Jouanne	Choqueuse.
29	Lemariey	Topsent	Dingoville	Levillain
30	Girard - Mineray	Tavernier	Bainard	Marvin [*la-C.*
31	Flicher	Boismard	Rouen	*V. Ecardenville-*
32	Mignot-Duval	Lécuyer	Lavabre	Motte
33	Chédeville	Chanu	Billard	Duhamel
34	d'Urclé (P) ✻	Alleaume	Courtonnel	Jumel
35	Marabout	Anglement	Jouanne - Delau-	Dle Cassin
36	Hochon	Bodin	De l'Hoste [nay	Soulaitre
37	Gautier	Petit	Roche	»
38	Boucher	Delamare D'Heudières	Lesage	Lefebvre
39	Renault	Hervieu	Desmottes	Filliâtre
40	Chandelier	Lecomte	Morel	Gondoin
41	Plommet	Quérité	N.	Renault
42	Chéron	Graffin	*V. Louversey*	N.
43	Joly	Boucher	*V. Ecos.*	Mary

	COMMUNES.	CANTONS.	ARR	POP.	BUR. DE POSTE.
1	Barc	Beaumont	B	743	Beaumont
2	Barils (les)	Verneuil	E	311	Verneuil
3	Barneville sur Seine	Routot	P	644	Bourg-Achard
4	Barquet	Beaumont	B	504	Beaumont
5	Barre (la)	Beaumesnil	B	918	la Barre
6	Barville	Thiberville	B	215	Thiberville
7	Baux de Breteuil (les)	Breteuil	E	1296	Breteuil
8	Baux-Ste-Croix (les)	Evreux (s)	E	409	Evreux
9	Bazincourt	Gisors	A	452	Gisors
10	Bazoques	Thiberville	B	331	Thiberville
11	Beaubray	Conches	E	438	Conches
12	Beauficel	Lyons	A	413	Lyons
13	Beaumesnil	Beaumesnil	B	570	Beaumesnil
14	Beaumontel	Beaumont	B	599	Beaumont
15	Beaumont-le-Roger	Beaumont	B	2099	Beaumont
16	Bec-Hellouin (le)	Brionne	B	727	Brionne
17	Béc-Thomas (le)	Amfreville la C.	L	284	Amfreville-la-Cam-
18	Bémécourt [Camp.	Breteuil	E	619	Breteuil [pagne
19	Bérengeville-la-	Neubourg	L	229	Commanderie
20	BERNAY	Bernay	B	7510	Bernay
21	Bernienville	Evreux (n)	E	218	Commanderie
22	Bernières	Gaillon	L	189	Gaillon
23	Bernouville	Gisors	A	202	Gisors
24	Berthenonville	Ecos	A	247	les Thilliers
25	Berthouville [mois	Brionne	B	700	Brionne
26	Berville - en - Rou -	Bourgtheroulde	P	564	Bourgtheroulde
27	Berville-la-Campne	Beaumont	B	244	Conches
28	Berville-sur-Mer	Beuzeville	P	443	Beuzeville
29	Beuzeville	Beuzeville	P	2455	Beuzeville
30	Bezu-la-Forêt	Lyons	A	424	Lyo[illegible]
31	Bezu-Saint-Eloi	Gisors	A	734	Giso[illegible]
32	Bois-Anzeray	Rugles	E	275	Neuve-Lyre
33	Bois-Arnault	Rugles	E	896	Rugles
34	Boisemont	Andelys	A	579	Ecouis
35	Bois-Hellain (le)	Cormeilles	P	284	Cormeilles
36	Bois Jérôme St Ouen	Ecos	A	477	Vernon
37	Bois-le-Roy	St-André	E	755	St-André
38	Boisney	Brionne	B	480	Brionne
39	Bois-Normand-près-Lyre	Rugles	E	556	Neuve-Lyre
40	Boisset-le-Châtel	Bourgtherould^e	P	427	Bourgtheroulde
41	Boisset-les-Prévan -	Pacy	E	316	Pacy
42	Boissière (la) [ches	St-André	E	214	St-André

	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
1	Ridel	Monfillatre	N	Luce
2	Quelvée	Ledoux	Poulain	Cueu [debourg
3	Rémond	Massé	V. Fontaine-Heu-	V. Fontaine-Heu-
4	Vorangé	Hébert	Roger [debourg	Lézine
5	Delamare	Fontaine	Baudry	Lejeune
6	Auzoux	Malassis	Grippon	Dieu
7	Hébert	Hanin	Deraine	Guillard
8	Jouas	Aubry	Agis	V. St Victor de Chré-
9	Blondel	Simon	Desportes	Maugard [tienville
10	Beaudouin	Cousinard	Crozet	Letondu
11	Paumier	Leconte	Pasquier	Pattey
12	Mattenas	Legrand	Legay	Pichard
13	Delaroque (B.)	Tougard	V. Étréville	»
14	Lamboy	Alexandre	Cobert	Lamboy
15	Rousselin	Bertin père	V. Villegats	V. Villegats
16	Vte de Cour-	Chevallier	Paimparay	Delouye
17	Letort [teilles	Trouvé	Guillois	Freulet
18	Leveau	Desfèvres	Bellencontre	Vollet
19	Petit	Langlois	Amory	Dubois
20	De Postel	Guérin	Deshayes	V. Glisolles
21	Gruel	Mony	V. Authouillet	V. Ste Colombe près
22	Poisson	Peltier	V. Vieille-Lyre	» [Vernon
23	Laval	Cte d'Osmoy	Lefebvre	Labroutil.
24	Gouyer	Hellard	V. Essarts (les)	V. Essarts (les)
25	Bouchard	Lebourg	Pigeon	Decaux
26	Vte de Blosseville	Hersent	Mongûillon	Aubin
27	Leconte	Blin	Leroux	Mouton
28	Benard	Hudon	Frichot	»
29	Bourdon	Lauvray	Bardou	Perré
30	Guerard	Peynaud	Dusaussay	Boucher
31	Trouard	Binet	V. Berthenonville	V. Berthenonville
32	Rouget	Neveu	Lahr	Benoist
33	Decambos	Joseph	Canu	Cagny
34	Vte Giroult des	Ribail	Porcher	Herpin
35	Diacre [Brosses	Leferme	Hamelet	Ledoux
36	Métayer	Levieux	Godde	Duperron
37	Mary (L) [vet	Lefebvre	V. Miserey	V. Miserey
38	Bertin-Déli-	Lamarre	Gibert	Pouchet
39	Leclerc de Puligny	Dailly	Chevallier	Brochard
40	Dumoutier	Maurey	Onfroy	Thoué
41	Duval	Gallié	Massé	»
42	Harel	Conard	Quesney	N.
43	Guilbert	Aubert	Vinnebault	Duval
44	Reaume	Laumonier	Jouen	Périer

	COMMUNES.	CANTONS.	ARR	POP.	BUR. DE POSTE.
1	Boissy-Lamberville	Thiberville	B	572	Thiberville
2	Boissy sur Damville	Damville	E	307	Damville
3	Boncourt	Pacy	E	137	Pacy
4	Bonneville (la)	Conches	E	428	Conches
5	Bonneville-Appetot	Montfort	P	329	Montfort
6	Bosbénard-Commin	Bourgtherould•	P	330	Bourgtheroulde
7	Bosbénard-Crescy	Bourgtherould•	P	223	Bourg-Achard
8	Boscherville	Bourgtherould•	P	160	Bourgtheroulde
9	Bosc-Morel(le) [mois	Broglie	B	209	Broglie
10	Bosc Regnoult en Rou-	Bourgtherould•	P	197	Bourgtheroulde
11	Bosc Renoult en Ouche	Beaumesnil	B	344	la Barre
12	Bosc Roger en Roumois	Bourgtherould•	P	2169	Bourgtheroulde
13	Bosgouet (le) [ville	Routot	P	462	Bourg-Achard
14	Bosguérard de Marcou-	Bourgtherould•	P	677	Bourgtheroulde
15	Bos-Normand	Bourgtherould•	P	349	Bourgtheroulde
16	Bosquentin	Lyons	A	245	Lyons
17	Bosrobert (le)	Brionne	B	425	Brionne
18	Bottereaux (les)	Rugles	E	264	Rugles
19	Bouafles	Andélys	A	281	Andelys
20	Bouchevilliers	Gisors	A	135	Gisors
21	Boulay-Morin (le)	Evreux (*n.*)	E	214	Evreux
22	Boulleville	Beuzeville	P	346	Beuzeville
23	Bouquelon	Quillebeuf	P	383	Pont-Audemer
24	Bouquetot	Routot	P	810	Bourg-Achard
25	Bourg-Achard	Routot	P	1198	Bourg-Achard
26	Bourg-Beaudoin	Fleury sr And.	A	668	Fleury sr Andelle
27	Bourgtheroulde	Bourgtherould•	P	733	Bourgtheroulde
28	Bournainville	Thiberville	B	380	Thiberville
29	Bourneville	Quillebeuf	P	716	Pont-Audemer
30	Bourth	Verneuil	E	1837	Verneuil
31	Bray	Beaumont	B	380	Beaumont
32	Brestot	Montfort	P	676	Routot
33	Bretagnolles	St-André	E	200	Saint-André
34	Breteuil	Breteuil	E	2162	Breteuil
35	Bretigny	Brionne	B	266	Brionne
36	Breuilpont	Pacy	E	667	Bueil
37	Breux	Nonancourt	E	501	Tillières-sr-Avre
38	Brionne	Brionne	B	4037	Brionne
39	Broglie	Broglie	B	1252	Broglie
40	Brosville	Evreux (*n.*)	E	412	Evreux
41	Bueil	Pacy	E	434	Bueil
42	Burey	Conches	E	107	Conches
43	Bus-Saint-Remy	Ecos	A	318	Ecos

	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
1	Rocher	Pinchon	Locquet	Lavenant
2	Drouet	Regnier	Vochelet	Retout
3	Letellier	Lebugle	*V. Caillouet-Or-*	*V. Caillouet-Or-*
4	Noblet	Lemoine	Cohue [*geville.*	Isabel [*geville*
5	Vallée	Leduc	Conard	Regnier
6	Martin	Lavoisey	Lecoq	*V. Infreville*
7	Duval	Duvivier	*V. Thuit-Hébert*	*V. Thuit-Hébert*
8	Tubeuf	Gosse	*V. Bosnormand*	*V. Bosnormand*
9	Groult	Fortier	*V. Chamblac*	*V. Chamblac*
10	Bosc Regnoult de	Mesnil	*V. Touville*	*V. Touville*
11	Plessis [Lenteuil	Saint Vincent	Fauvel	»
12	Caillouel	Tuvache	Goulay	Bioche
13	Vittecoq	Leprêtre	Lairot	Levacher
14	d'Assonvillez	Lefebure	Rosse	Lattaye
15	Cte de Luchapt	Gilles	Pétel	N.
16	Delesque	Maillard	Flambard	Marette
17	Vochelet	Auger	Thétiot	Fessard
18	Angot	Guérin	Juglet	Fleuriot
19	Desvosseaux	Contant	Chenu	Cartier
20	Nangot (P-M)	Nangot (P)	N.	Bertin [*des-Fauls*
21	Renoult	Lefebvre	Jourdan	*V. la Chap.-du-Bois-*
22	Laignel	Deshayes	*V. St-Maclou*	Maloisel
23	Vte d'Osmoy	Chastel	Barbot	Leduc
24	Mattard	Lecointe	Aubé	Duchemin
25	Lebocq	Mansel	Verger	Pinchon
26	Benet	Follain	Legendre	Leroy
27	Vittecocq	Lecerf	Martel	Freulet
28	Bunel	Poupard	Jouanne	Choqueuse.
29	Lemariey	Topsent	Dingoville	Levillain
30	Girard - Mineray	Tavernier	Bainard	Marvin [*la-C.*
31	Flicher	Boismard	Rouen	*V. Ecardenville-*
32	Mignot-Duval	Lécuyer	Lavabre	Motte
33	Chédeville	Chanu	Billard	Duhamel
34	d'Urclé (P) ✱	Alleaume	Courtonnel	Jumel
35	Marabout	Anglement	Jouanne - Delau-	Dlle Cassin
36	Hochon	Bodin	De l'Hoste [nay	Soulaitre
37	Gautier	Petit	Roche	»
38	Boucher	Delamare D'Heudières	Lesage	Lefebvre
39	Renault	Hervieu	Desmottes	Filliâtre
40	Chandelier	Lecomte	Morel	Gondoin
41	Plommet	Quérité	N.	Renault
42	Chéron	Graffin	*V. Louversey*	N.
43	Joly	Boucher	*V. Ecos.*	Mary

	COMMUNES.	CANTONS.	ARR	POP.	BUR. DE POSTE.
1	Cahaignes	Ecos	A	318	les Thilliers
2	Caillouet - Orgeville	Pacy	E	271	Pacy [froy
3	Cailly	Gaillon	L	229	Croix-St-Leu-
4	Calleville	Brionne	B	598	Brionne
5	Campigny	Pont-Audemer	P	644	Pont - Audemer
6	Canappeville	Neubourg	L	572	Louviers
7	Cantiers	Ecos	A	168	les Thilliers
8	Caorches	Bernay	B	233	Bernay
9	Capelles-les-Grands	Broglie	B	799	Broglie
10	Carsix	Bernay	B	483	Bernay
11	Caugé	Evreux (*s*.)	E	332	Evreux
12	Caumont	Routot	P	782	la Bouille (S-I)
13	Cauverville en Rou-	Routot	P	178	Routot
14	Cesseville [mois	Neubourg	L	426	Neubourg
15	Chaignes	Pacy	E	189	Pacy
16	Chaise - Dieu - du-	Rugles	E	477	Chanday (O.)
17	Chamblac(le)[Theil	Broglie	B	401	Broglie
18	Chambord	Rugles	E	389	Rugles
19	Chambray-sur-Eure	Vernon	E	431	Pacy
20	Champ-Dolent	Conches	E	63	Conches
21	Champenard	Gaillon	L	112	Gaillon
22	Champignolles	Rugles	E	109	Neuve-Lyre
23	Champigny - la-Fu -	St-André	E	364	Saint-André
24	Chanteloup [telaye	Damville	E	106	Damville
25	Chapelle-Bayvel	Cormeilles	P	480	Cormeilles
26	Chapelle du Bois des Faulx	Evreux (*n*)	E	174	Evreux
27	Chapelle-Gauthier	Broglie	B	579	Broglie
28	Chapelle-Hareng(la	Thiberville	B	339	Thiberville
29	Chapelle - Réanville	Vernon	E	294	Vernon
30	Charleval	Fleury-s^{r}.-And.	A	1445	Fleury-s^{r}-And.
31	Château-sur-Epte	Ecos	A	192	les Thilliers
32	Chauvincourt	Gisors	A	240	Etrépagny
33	Chavigny	St-André	E	506	Saint-André
34	Chennebrun	Verneuil	E	287	Verneuil
35	Chéronvilliers	Rugles	E	623	Rugles
36	Chesne (le)	Breteuil	E	571	Breteuil
37	Cierrey	Pacy	E	182	Pacy
38	Cintray	Breteuil	E	512	Breteuil
39	Civières	Ecos	A	225	Ecos
40	Claville	Evreux (*s*)	E	579	Evreux
41	Collandres	Conches	E	311	Conches
42	Colletot	Pont-Audemer	P	140	Pont-Audemer
43	Combon	Beaumont	B	813	Beaumont
44	Conches	Conches	E	2482	Conches

	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
1	Ridel	Monfillatre	N	Luce
2	Quelvée	Ledoux	Poulain	Cucu [debourg
3	Rémond	Massé	*V. Fontaine-Heu-*	*V. Fontaine-Heu-*
4	Vorangé	Hébert	Roger [*debourg*	Lézine
5	Delamare	Fontaine	Baudry	Lejeune
6	Auzoux	Malassis	Grippon	Dieu
7	Hébert	Hanin	Deraine	Guillard
8	Jouas	Aubry	Agis	*V. St Victor de Chré-*
9	Blondel	Simon	Desportes	Maugard [*tienville*
10	Beaudouin	Cousinard	Crozet	Letondu
11	Paumier	Leconte	Pasquier	Pattey
12	Mattenas	Legrand	Legay	Pichard
13	Delaroque (B.)	Tougard	*V. Étréville*	»
14	Lamboy	Alexandre	Cobert	Lamboy
15	Rousselin	Bertin père	*V. Villegats*	*V. Villegats*
16	Vte de Cour-	Chevallier	Paimparay	Delouye
17	Letort [teilles	Trouvé	Guillois	Freulet
18	Leveau	Desfèvres	Bellencontre	Vollet
19	Petit	Langlois	Amory	Dubois
20	De Postel	Guérin	Deshayes	*V. Glisolles*
21	Gruel	Mony	*V. Authouillet*	*V. Ste Colombe près*
22	Poisson	Peltier	*V. Vieille-Lyre*	» [*Vernon*
23	Laval	Cte d'Osmoy	Lefebvre	Labroutil.
24	Gouyer	Hellard	*V. Essarts (les)*	*V. Essarts (les)*
25	Bouchard	Lebourg	Pigeon	Decaux
26	Vte de Blosseville	Hersent	Monguillon	Aubin
27	Leconte	Blin	Leroux	Mouton
28	Benard	Hudon	Frichot	»
29	Bourdon	Lauvray	Bardou	Perré
30	Guerard	Peynaud	Dusaussay	Boucher
31	Trouard	Binet	*V. Berthenonville*	*V. Berthenonville*
32	Rouget	Neveu	Lahr	Benoist
33	Decambos	Joseph	Canu	Cagny.
34	Vte Giroult des	Ribail	Porcher	Herpin
35	Diacre [Brosses	Leferme	Hamelet	Ledoux
36	Métayer	Levieux	Godde	Duperron
37	Mary (L) [vet	Lefebvre	*V. Miserey*	*V. Miserey*
38	Bertin-Déli-	Lamarre	Gibert	Pouchet
39	Leclerc de Puligny	Dailly	Chevallier	Brochard
40	Dumoutier	Maurey	Onfroy	Thoué
41	Duval	Gallié	Massé	»
42	Harel	Conard	Quesney	N.
43	Guilbert	Aubert	Vinnebault	Duval
44	Reaume	Laumonier	Jouen	Périer

	COMMUNES.	CANTONS.	ARR	POP.	BUR. DE POSTE.
1	Condé-sur-Iton	Breteuil	E	892	Breteuil
2	Condé-sur-Risle	Montfort	P	513	Montfort [vray
3	Connelles	Pont de l'Arche	L	221	St Pierre du Vau-
4	Conteville	Beuzeville	P	641	Beuzeville
5	Cormeilles	Cormeilles	P	1385	Cormeilles
6	Cormier (le)	Pacy	E	429	Pacy
7	Corneuil [quetière	Damville	E	319	Damville
8	Corneville-la-Fou-	Bernay	B	150	Bernay
9	Corneville-sur-	Pont-Audemer	P	1027	Pont-Audemer
10	Corny [Risle	Andelys	A	223	Ecouis
11	Coudray (le)	Etrépagny	A	278	Ecouis
12	Coudres	St-André	E	494	Saint-André
13	Coulonges	Damville	E	331	Damville
14	Courbépine	Bernay	B	808	Bernay
15	Courcelles sur Seine	Andelys	A	270	Andelys
16	Courdemanche	Nonancourt	E	354	Nonancourt
17	Courteilles	Verneuil.	E	330	Verneuil
18	Couture-Boussey (la	St-André	E	671	Bueil
19	Crasville	Louviers	L	232	Louviers
20	Crestot	Neubourg	L	487	Neubourg
21	Créton [pagne	Damville	E	330	Damville
22	Criquebeuf-la-Cam-	Neubourg	L	360	Neubourg
23	Criquebeuf-s^{r}-Seine	Pt-de-l'Arche	L	1226	Pont-de-l'Arche
24	Croisille (la)	Conches	E	121	Conches
25	Croisy	Pacy	E	223	Pacy
26	Croix-St-Leufroy	Gaillon	L	731	Croix St Leufroy
27	Crosville-la-Vieille	Neubourg	L	485	Neubourg
28	Croth	St-André	E	498	Saint-André
29	Cuverville	Andelys	A	267	Andelys
30	Dame-Marie	Breteuil	E.	201	Breteuil
31	Damps (les)	Pont-de-l'Arche	L	281	Pont-de-l'Arche
32	Dampsmesnil	Ecos	A	283	Ecos
33	Damville	Damville	E	985	Damville
34	Dangu	Gisors	A	538	Gisors
35	Dardez [pagne	Evreux (n)	E	61	Evreux
36	Daubeuf-la-Cam-	Neubourg	L.	353	Neubourg.
37	Daubeuf-près-Vat-	Andelys	A	447	Andelys
38	Douains [teville	Vernon	E	327	Vernon
39	Doudeauville	Etrépagny	A	260	Etrépagny
40	Douville	Fleury-s^{r}-And.	A	455	Pont-St-Pierre.
41	Droisy	Nonancourt	E	344	Nonancourt
42	Drucourt	Thiberville	B	1114	Thiberville
43	Duranville	Thiberville	B	271	Thiberville
44	Ecaquelon	Montfort	P	722	Montfort

	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
1	Perrier	Gens	Leprevost	Besnard
2	Dupin (J-A)	Dupin (P-A)	Guerre-Duclos	Duval
3	Frénel	Legendre	Desbleds	Delamarre
4	Joret	Roussel	Dubois	Jouen
5	N.	Réautey	Lefort	Drouin
6	Langlois	Jacques	Desjardins	Humery
7	Carville ✻	Marais	Bréham	Duval
8	Leroy	Blard	Aubin	*V. Fontaine-l'Abbé*
9	Marie	Quemin	Philippe	Guincêtre
10	Leroy	Avisse	L'Anthoën	Vard
11	Delacour	Juhel	Guillot	Guibert
12	Hucher	Leroy	Bonteloup	Thirion
13	Dujardin	Briard	Seigneur	Omont
14	Doleans	Racine	Aussour	Depierre
15	Prevost	Josse	*V. Bouafles*	Demay
16	Fez	Perron	Guille	*V. Illiers-l'Evêque*
17	Lanoë	Lair	Lécuyer	Demery
18	Martin	Dupuis	Morin	Léger
19	Levigneron	Delamare	Letellier	*V. Surtauville*
20	Hermier	Loysel	Girard	Capelle
21	Dhostel	Baziret	N	*V. Moisville*
22	Lamboy	Bret	Delabigne	Plessier
23	Morel	Guerre	Savalle	Souris
24	Godard	Boucher	Conard	*V. Burey*
25	Allais	Cousin	*V. Vaux-s^r-Eure*	Mme Talbot
26	Malide	Bellamy	Delaune	Sarazin
27	Roussel	Delaunay	Lecomte	Trouvain
28	Fessard	Boudeville	N.	Dervelois
29	Rousselin	Langlois	Frétigny [*tez*	Leroy
30	Goupil	Noe	*V. St-Ouen-d'At-*	David
31	Charpentier	Lecornu	*V. Pt-de-l'Arche*	*V. Pt-de-l'Arche*
32	Cte de Fayet	Porrion	N.	Haranger
33	Damitte	Mouton	Hébert	Couturier
34	Dalleré	Harancourt	Amette	Ricard
35	Fauchet (E.)	Leclère	*V. Irreville*	*V. Reuilly*
36	Anest	Alix	Ferrand	Croisy
37	Carrière	Dufour	Fournier	Rouffiac
38	Perignon	Leroy	Sauvage	Crochu
39	Lebret	Delaruelle	*V. Nojeon-le-Sec*	D^e v^e Cordier
40	Delamarre	Gaulier	Thuault	Foubert
41	Delaval	Goy	Marguerite	Obry
42	Conard	Baron	Leroy	Danois
43	Peauger	Rouland	Bouleau	*V. Folleville*
44	Parnuit	Lemenu	Bourguignon	Leclerc

	COMMUNES.	CANTONS.	ARR	POP.	BUR. DE POSTE.
1	Ecardenville-la-C^{gne}	Beaumont	B	611	Beaumont
2	Ecardenville - sur -	Gaillon	L	334	Croix St Leufroy
3	Ecauville [Eure	Neubourg	L	127	Commanderie
4	Ecos	Ecos	A	533	Ecos
5	Ecouis	Fleury-s-And.	A	946	Ecouis
6	Ecquetot	Neubourg	L	390	Neubourg
7	Emalleville	Evreux (n)	E	162	Evreux
8	Emanville	Conches	E	566	Commanderie
9	Epaignes	Cormeilles	P	1701	Cormeilles
10	Epégard	Neubourg	L	577	Neubourg
11	Epieds	St-André	E	363	Saint-André
12	Epinay [vin	Beaumesnil	B	469	la Barre
13	Epréville-en-Lieu-	St-Georges	P	596	Lieurey
14	Epréville-en-Roumois	Bourgtherould^{e}	P	433	Bourg-Achard
15	Epréville-près-le-Neu-	Neubourg	L	598	Neubourg
16	Essarts (les) [bourg	Damville	E	435	Damville
17	Etrépagny	Etrépagny	A	1628	Etrépagny
18	Etréville	Routot	P	945	Routot
19	Eturqueraye	Routot	P	342	Routot
20	EVREUX (*n. s.*)	CHEF-LIEU	E	12320	Evreux
21	Ezy	St-André	E	1273	Ivry
22	Fains	Pacy	E	220	Pacy
23	Farceaux	Etrépagny	A	376	Etrépagny
24	Fatouville-Grestain	Beuzeville	P	606	Beuzeville
25	Fauville [pagne	Evreux (s)	E	118	Evreux
26	Faverolles-la-Cam-	Conches	E	195	Conches
27	Faverolles-les-Mares	Thiberville	B	194	Thiberville
28	Favril (le) [Clocher	Thiberville	B	490	Thiberville
29	Ferrières - haut -	Conches	E	392	Conches
30	Ferrières-Saint-Hilaire	Broglie	B	444	Broglie
31	Ferrièresur Risle(la	Conches	E	458	Ferrière-sr-Risle
32	Feuguerolles	Neubourg	L	249	Commanderie
33	Fidelaire (le) [ville	Conches	E	1325	Neuve-Lyre
34	Fiquefleur-Equain -	Beuzeville	P	544	Beuzeville
35	Flancourt	Bourgtherould^{e}	P	500	Bourg-Achard
36	Fleury-la-Forêt	Lyons	A	704	Lyons [delle
37	Fleury-sur-Andelle	Fleury-s-And.	A	1454	Fleury-s^{r}-An-
38	Flipou	Fleury-s-And.	A	322	Pont-St-Pierre
39	Folléville [ger	Thiberville	B	544	Thiberville
40	Fontaine - Bellen-	Gaillon	L	818	Gaillon

	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
1	Binière	Toutain	Larroque	Picton
2	Gorgedoux	Cagnard	Roze [*cresville*	*V. Autheuil*
3	Portevin	Doucet	*V. St-Aubin-d'É-*	*V. St-Aubin-d'E-*
4	Mis deFayetO❋	N	Damoiseau	Mariage[*crosville*
5	Delaisement	Cann	Chrétien	Metayer
6	Allix	Martin	Prevost	Duval [*des-Fauls*
7	Doncerain	Glutron	*V. Boulay-Morin*	*V. Chapelle-du-Bois-*
8	HuveyLeger	Roussel	Clérisse	Viel
9	Hauvel	Toutain	Grieu	Vallée
10	Rique	Durand	Lomet	Revert
11	Tardif	Fouquet	Bourdon	Lefrançois
12	Leconte	Massieu	Foubert	Lamory
13	Vy	Patton	Coupey	Robin
14	Elie	Valloment	Orford	Vastel
15	Dumontier	Legouez	Barantin	Colas
16	Perrier	Vautier	Dubois	Christot
17	Lecouteulxde Canteleu ❋	Bethoste	Levavasseur	Revert
18	Bacheley	Gaillard	Homo	Guérin
19	de Malortie	Verger	Jean	Lebas
20	Huet ❋	Lemercier Labbé	N.-D., Dumoutier; S-Taurin, Préaux; St-Germ.-de-Navarre, Péchon	Lainé ; Quérité ; Touzery , dit frère Hortense
21	Jourdain	Frémont	Santelli	Châles
22	Renault	Lépouzé	*V. Gadencourt*	V. *Gadencourt*
23	VvEduManoir	Menu	Dupuis	Margry
24	Lefrançois	Leforestier	Lemariey	Canu
25	Pradal	Legendre	*V. Huest*	V. *Huest*
26	Metton	Bureau	*V. Louversey*	V. *Louversey*
27	Pilon	Folbarbe	*V. Bournainville*	V. *Bournainville*
28	Cousinard	Cassé	N.	N.
29	Logre	Damiens	Faves	Dumont
30	Mérimée	Lainé	Marguerin	Mesnil
31	Paillée	Salnelle	Mulot	Durand
32	Doucet	Martin	N.	»
33	Lacour	Lanoë	Bocage	Nicolle
34	Lang	Lefrançois	Cornillon	Lamperière
35	Gontier	Plessis	Lemoine	Lebreton
36	Boullanger	Budin	Marguery	Prunier
37	Pouyer-Quertier	Dutot	Charpentier	Forehy
38	Blondel [❋	Langlois	Behéroult	Sr Larcher
39	Lemarchand	Marabout	Renard	Audiger
40	Marquais	Auzoux	Anquetin	Quillet

	COMMUNES.	CANTONS.	ARR	POP.	BUR. DE POSTE.
1	Fontaine - Heudeb^rs	Gaillon	L	224	Croix - St-Leu-
2	Fontaine-l'Abbé	Bernay	B	653	Bernay [froy
3	Fontaine-la-Louvet	Thiberville	B	696	Thiberville
4	Fontaine-la-Soret	Beaumont	B	528	Beaumont
5	Fontaine-sous-Jouy	Evreux (s)	E	531	Evreux
6	Fontenay	Ecos	A	326	Tourny
7	Forêt-du-Parc (la)	St-André	E	264	Saint-André
8	Forêt-la-Folie	Ecos	A	563	Andelys
9	Fort-Moville	Beuzeville	P	915	Pont-Audemer
10	Foucrainville	St-André	E	115	Saint-André
11	Foulbec	Beuzeville	P	475	Pont-Audemer
12	Fouqueville	Amfreville la C.	L	498	Amfreville-la-Cam-
13	Fourges	Ecos	A	447	Ecos [pagne
14	Fourmetot	Pont-Audemer	P	647	Pont-Audemer
15	Fours	Ecos	A	230	les Thilliers
16	Francheville	Breteuil	E	1708	Breteuil
17	Franqueville	Brionne	B	246	Brionne
18	Freneuse-sur-Risle	Montfort	P	778	Montfort
19	Fresne (le)	Conches	E	305	Conches
20	Fresne-Cauverville	Cormeilles	P	457	Lieurey
21	Fresne-l'Archevêque	Andelys	A	487	Ecouis
22	Fresney	St-André	E	252	Saint-André
23	Frétils (les)	Rugles	E	120	Rugles
24	Gadencourt	Pacy	E	215	Pacy
25	Gaillardbois - Cres-	Fleury.-s-And.	A	412	Fleury-s^r-An-
26	Gaillon [senville	Gaillon	L	3219	Gaillon [delle
27	Gamaches	Etrépagny	A	380	Etrépagny
28	Garencières	St-André	E	292	Saint-André
29	Garennes	St-André	E	641	Bueil
30	Gasny	Ecos	A	897	Vernon
31	Gauciel [vière	Evreux (s)	E	218	Evreux
32	Gaudreville - la - Ri-	Conches	E	194	Conches
33	Gauville-la-Campa-	Evreux (n)	E	180	Evreux
34	Gisay [gne	Beaumesnil.	B	574	la Barre
35	Gisors	Gisors	A	3573	Gisors
36	Giverny	Ecos	A	340	Vernon
37	Giverville	Thiberville	B	552	Giverville
38	Glisolles	Conches	E	349	Conches
39	Glos-sur-Risle	Montfort	P	419	Montfort
40	Goulafrière (la)	Broglie	B	474	Montreuil
41	Goupillières	Beaumont	B	1031	Beaumont
42	Gournay-le-Guérin	Verneuil	E	237	Chanday (O.)
43	Gouttières	Beaumesnil	B	338	Beaumesnil

	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
1	Paris	Prévost	Chevallier	Heudier
2	Taillebois	Gendret	Vavasseur	Beaumer
3	Benard	Cassé	Dauvel	Mias
4	Bessand	Heuzé	Confant	Leclerc
5	Lecœur	Lion	Lefebvre	Bordel
6	Cte de Laborde	Garnier	Julien	Herpin
7	Leroy [(O ✻)	Bottier	Dandin	Péchon
8	Amaury	Trajin	Dugènetay	Martin
9	Meulent	Gâtinel	Loquin	Rouget
10	Ledoux	Ledoux	*V. Serez*	*V. Mousseaux -*
11	Delahaye	Durand	Launay	Leroux [*Neuville*
12	Lemaître	Lamboy	Bisson	Sauvage
13	Alexandre	Delaporte	Chedeville	Saint-Denis
14	Frilleux	Plichon	Bidault	Dumaine
15	Guillaume	Saintard	N.	Jullien
16	Oury-Tièche	Legrand	Durdan	Lemaire
17	Manesse	Pouchet	*V. Hecmanville*	Dulong
18	Delaunay	N.	Thierry	Calle
19	Letourneur	Mulet	*V. Conches*	N.
20	Ango	Préaux	Noe	N.
21	Brunel	Nicolas	Boëlle [*Fresney*	Compiègne
22	Ledoux	Saint-Jore	*V. St-Germ.-de-*	Porchet
23	Cosnon	Saillard	*V. Bottereaux (les*	*V Bottereaux (les)*
24	Planche	Couturier	Pépin	Rémy
25	Lainay	Melissent	Amaury	Fauvel
26	Leblanc ✻	Dujardin	Coquerel	Colombe
27	Doré (A-S)	Doré (G)	Deshayes	Mesnet
28	Gazon	Colbert	*V. St-Germ.-de-*	Tranchand
29	Langlois	Martin	Langlois [*Fresn.*	Deshayes
30	Casquant	Brault	Beguin	Petit
31	Leclancher	Marie	*V. Huest*	*V. Huest*
32	Guilmin	Morisset	*V. Champ-Dolent*	*V. Glisolles*
33	Lagrue	Morel	Germond	Quérité
34	Hamel	Courtois	Donesnard	Billon
35	N.	Dufây Lepage	Lejard	Manoury
36	Singeot	Vacher	N.	Canny
37	Vauquelin	Fouquès	Lucas	N.
38	Damiens	Delacour	Vallée	Brossard [*Risle*
39	Lerefait	Dussaussey	Lemercier	*V. Montfort-sur-*
40	Leconte	Leroy	Loué	Girard
41	Bioche [ville	Gaveaux	Aubin	Prevost
42	Vve de Petite-	Julienne	Du Mesniladelée	Desaintfucien
43	Douche	Quemin	*V. Beauménil*	*V. Beaumesnil*

	COMMUNES.	CANTONS.	ARR	POP.	BUR. DE POSTE.
1	Hogues (les)	Lyons	A	993	Lyons
2	Hondouville	Louviers	L	584	Louviers
3	Honguemare-Guenouville	Routot	P	501	Bourg-Achard
4	Houetteville	Neubourg	L	215	Louviers
5	Houlbec-Cocherel	Vernon	E	472	Pacy
6	Houlbec-près-le-Grostheil	Amfreville la C.	L	233	Bourgtheroulde
7	Houssaye (la)	Beaumont	B	201	Beaumont
8	Houville	Fleury-sr-And.	A	200	Ecouis
9	Huest	Evreux (s)	E	197	Evreux
10	Igoville	Pont de l'Arche	L	432	Pont-de-l'Arche
11	IllevillesurMontfort	Montfort	P	772	Montfort
12	Illiers-l'Evêque	Nonancourt	E	725	Nonancourt
13	Incarville	Louviers	L	579	Louviers
14	Infreville	Bourgtheroulde	P	610	Bourgtheroulde
15	Irreville	Evreux (n)	E	198	Evreux
16	Iville	Neubourg	L	555	Neubourg
17	Ivry-la-Bataille	St-André	E	1053	Ivry-la-Bataille
18	Jonquerets-de-Livet	Beaumesnil	B	418	Beaumesnil
19	Jouveaux	Cormeilles	P	218	Lieurey
20	Jouy-sur-Eure	Evreux (s)	E	466	Evreux
21	Juignettes	Rugles	E	274	Rugles
22	Jumelles	St-André	E	150	Saint-André
23	Landé (la)	Beuzeville	P	251	Beuzeville
24	Landepereuse	Beaumesnil	B	421	Beaumesnil
25	Landin (le)	Routot	P	284	Bourg-Achard
26	Launay	Beaumont	B	310	Beaumont
27	Léry	Pont de l'Arche	L	998	N.-D.-du-Vaudreuil
28	Letteguives	Fleury-s-And.	A	243	Fleury sr Andelle
29	L'Habit	St-André	E	426	Saint-André
30	L'Hosmes	Damville	E	141	Tillièressr Avre
31	Lieurey	St-Georges	P	2152	Lieurey
32	Lignerolles	St-André	E	245	Saint-André
33	Lilly	Lyons	A	190	Lyons
34	Lisors	Lyons	A	425	Lyons
35	Livet-sur-Authou	Brionne	B	304	Brionne
36	Longchamps	Etrépagny	A	680	Etrépagny
37	Lorleau	Lyons	A	354	Lyons
38	Louversey	Conches	E	307	Conches
39	LOUVIERS	Louviers	L	11707	Louviers
40	Louye	Nonancourt	E	301	Nonancourt
41	Lyons-la-Forêt	Lyons	A	1391	Lyons
42	Madeleine-de-Nonancourt	Nonancourt	E	824	Nonancourt
43	Mainneville	Gisors	A	578	Gisors

	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
1	Ferment	Eloy	Roquet	Barré
2	Leleu	Turlure	Camel	Leroy
3	Hérondelle	Houelbec	Sorignet	Lemercier
4	Hardy	Troude	N.	»
5	Chevallier	Gasse	Lemaitre	Leveau
6	Lepic	Herpin	Mainet	*V. Gros-Theil(le)*
7	Letellier	Gouot	Bournel	»
8	Defontenay	Hédouin	Forster	Dublin
9	Lemarié	Brunet	Vaurabourg	Dezoteux
10	Foucher	Moreau	Farin	V. *Pt-de-l'Arche*
11	Marc	Hellouin	Bellencontre	Lebreton
12	Girard	Alexandre	Leroy	Dumesnil
13	Morel	Dubourg	Coësnon	Dle Mauger
14	Leclerc	Lesueur	Accard	Frayer [*des-Faulx*
15	Larcher	Damois	N.	*V. Chapelle-du-Bois-*
16	Lenoble	Féret	Dulong	Desperrois
17	Lebigre	Leroy	Marage	Cébille
18	Bicherel fils	Boucher	Coulvée	Fontaine[*verville*
19	Martin	Tassel	Lecarpentier	*V. Fresne-Cau-*
20	Dehaumont	Carrière	Langlois	Pinchon
21	Lemaréchal	Mesnil	Breux	»
22	Couturier	Marais	*V. Grossœuvre*	*V. Grossœuvre*
23	Auzerais	Pestel	Letellier	Fierfolle
24	Lebel	Lerat	Louvel	Sr Houdou
25	N.	Leborgne	Milliard	Sr Villain
26	Bellouin	Hamelet	*V. Beaumontel*	*V. Beaumontel*
27	Fumierre	Duhordel	Tranchard	Raffy
28	Portrait	Demoy	Leprêtre	Métayer
29	Thibouville	N.	*V. Bois-le-Roy*	*V. Bois-le-Roy*
30	Abrouty fils	Gentil	*V. Grandvilliers*	*V. Grandvilliers*
31	Vattier	Odienne	Bignon	Guillot
32	Cissey	Laine	*V. Coudres*	V. *Coudres*
33	d'Isle	Mauger	Carpentier	V. *Bosquentin*
34	Lemonnier	Amette	Servant	Fontaine [*Authou*
35	Chardon	Vesque	Meyer	V. *Neuville-sur-*
36	Pagnerre	Letailleur	Brégaud	Freulet (Aug.)
37	Lecordier	Spruit	Levaché	Lefrançois
38	Soligny	Buselin	Bizet	Bourneville
39	Prétavoine	Marcel ✻ Renault	N.-D.: Coursaut S-Germ.: Juvigny	Herbin dit frère Jules; Collier.
40	Moitessier	Picard	Duchesne	N.
41	Lebas	Colombel	Magnan ✻	Dumontier
42	Vilette	Perrier	Le Danois	Letard
43	Chevallier	Brossard	N.	Lefebvre

5*

	COMMUNES.	CANTONS.	ARR.	POP.	BUR. DE POSTE.
1	Malleville sur le Bec	Brionne	B	394	Brionne
2	Malouy	Bernay	B	240	Bernay
3	Mandeville	Amfr. la Camp.	L	241	Amfr.-la-Camp.
4	Mandres	Verneuil	E	821	Verneuil
5	Manneville-la-Raoult	Beuzeville	P	490	Beuzeville
6	Manneville sur Risle	Pont-Audemer	P	838	Pont-Audemer
7	Manoir (le)	Pont de l'Arche	L	346	Pont de-l'Arche
8	Manthelon	Damville	E	334	Damville
9	Marais-Vernier (le)	Quillebeuf	P	586	Pont-Audemer
10	Marbeuf (pagne	Neubourg	L	353	Neubourg
11	Marcilly - la - Cam-	Nonancourt	E	885	Nonancourt
12	Marcilly-sur-Eure	St-André	E	676	Saint-André
13	Martagny	Gisors	A	372	Gisors
14	Martainville - en -	Beuzeville	P	613	Beuzeville
15	Martot [Lieuvin	Pont de l'Arche	L	309	Pont-de-l'Arche
16	Mélicourt	Broglie	B	152	Montreuil
17	Ménesqueville	Fleury sur And.	A	288	Fleury-sr--An-
18	Menilles	Pacy	E	749	Pacy [delle
19	Menneval	Bernay	B	852	Bernay
20	Mercey	Vernon	E	64	Vernon
21	Merey	Pacy	E	136	Pacy
22	Mesnil-Fuguet (le)	Evreux (*n*)	E	94	Evreux
23	Mesnil-Hardray (le)	Conches	E	167	Conches
24	Mesnil-Jourdain (le)	Louviers	L	304	Louviers
25	Mesnil-Rousset (le)	Broglie	B	317	Montreuil
26	Mesnil-sous-Vienne	Gisors	A	184	Gisors
27	Mesnil-sur-l'Estrée	Nonancourt	E	552	Nonancourt
28	Mesnil-Verclives (le)	Fleury sur And.	A	438	Ecouis
29	Mézières	Ecos	A	511	Vernon
30	Minières (les)	Damville	E	214	Damville
31	Miserey	Evreux (*s*)	E	843	Evreux
32	Moisville	Nonancourt	E	238	Damville
33	Montaure	Pont de l'Arche	L	1203	Louviers
34	Montfort-sur-Risle	Montfort	P	574	Montfort
35	Montreuil - l'Argillé	Broglie	B	846	Montreuil
36	Morainville-sur-D.	Damville	E	209	Damville
37	Morainville - près -	Cormeilles	P	825	Lieurey
38	Morgny [Lieurey	Etrépagny	A	856	Morgny
39	Morsan	Brionne	B	279	Brionne
40	Mouettes	St-André	E	472	Saint-André
41	Mouflaines	Etrépagny	A	297	les Thilliers
42	Mousseaux - Neu -	St-André	E	465	St-André [vray
43	Muids [ville	Gaillon	L	746	St Pierre du Vau-
44	Muzy	Nonancourt	E	541	Nonancourt

	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
1	Vittecoq	Poulain	Bayeux	V. *Bosrobert*
2	Quercy	Buisson	Louvel	Dme Louvet
3	Lepailleur	Gallois	Leloutre	V. *St-Didier*
4	Bertrand	Colombel	Rouget	Guillemette
5	Delamare	N.	Robine	Bunel
6	Saussaye	Bisson	N.	Mangeant
7	Bisson	Brunel	Bostel	»
8	Oury	Langlois	Ozanne	Thirion
9	Faroult	Foutel	Lemariey	Douis
10	Cirette	Lecomte	Delamare	Bocquet
11	Gaudin	Marais	Sylvestre	Pia
12	Badereau	Geuffroy	Lagrange	Lemercier
13	Lefebvre	Dumont	Cauchy	Lacorne
14	Dellié	Boissel	Delville	Bécard
15	Grandin de l'Epre	Faupoint	V. *Criquebeuf-sr-*	»
16	Boucher [vier	Boutin	Criquet [*Seine*	»
17	Grancher	Daniel	Sourdon	Lecomte
18	Vallée	Renoult	Delivet	Delachaussée
19	Bernas	Motte	Morin [*Bois*	Finot [*des-Bois*
20	Brunet	Pichou	V. *St-Vincent-des*	V. *Saint-Vincent-*
21	Rousseau	Bottier	V. *Gadencourt*	V. *Gadencourt.*
22	Turlure	Alexandre	V. *Sacquenville*	»
23	Prétrel	Omont	V. *Nogent-le-Sec*	Delarozière.
24	Letellier	Godard	Mauger	Duchemin
25	Leter	Siout	V. *N.-D.-du-Ha-*	Legrand
26	Boucherot	Catel	Dubosc [*mel*	Lesage
27	Hébert	Blanvillain	Mary	Jolibois
28	Petit	Heudier	Dragueville	Verdelet
29	Delarue	Mignard	Fournier	Guillard.
30	Coipel	Peltier	V. *Damville*	V. *Damville.*
31	Vallois [ville	Duhamel	Kremer	Wallet
32	Lesueur de Sur-	Letard	Leblanc	Delattre
33	Heullant	Cocagne	Marette	Huot
34	Naguet de S.Vul-	Letorey	Aubert [lande	Lejeune
35	Benard [fran	Saint-Denis	Madeleine-Dela-	Gueurel [*ville*
36	Hellard	Mallard	V. *Boissy sr Dam-*	V *Boissy-sr-Dam-*
37	Loisnel	Perdrix	Sauvage [*ville*	Feugère
38	Laprie	Deshayes	Anquetin	Denise
39	Allienne	Marescal	Dévreux	»
40	Lefèvre	Gazon	Hue	Lejeune
41	le Vaillant de Cha-	Barbé	Hanoc	Pichard
42	Durand [ray	Bence	Beslon	Landrin
43	Lafosse	Bance	Leneveu	Leroy
44	Vigneron	Jean	Picot	Carmoin

	COMMUNES.	CANTONS.	ARR.	POP.	BUR. DE POSTE.
1	Nagel	Conches	E	142	Conches
2	Nassandres	Beaumont	B	758	Beaumont
3	Neaufles-St-Martin	Gisors	A	762	Gisors
4	Neaufles-sur-Risle	Rugles	E	745	Rugles
5	Neubourg (le)	Neubourg	L	2500	Neubourg
6	Neuilly	Pacy	E	185	Bueil
7	Neuve-Grange (la)	Etrépagny	A	260	Etrépagny
8	Neuve-Lyre (la)	Rugles	E	673	Neuve-Lyre
9	Neuville-du-Bosc (la	Brionne	B	669	Brionne
10	Neuville-sur-Authou.	Brionne	B	361	Brionne
11	Noards	St-Georges	P	268	Lieurey
12	Noë-Poulain (la)	St-Georges	P	275	Lieurey
13	Nogent-le-Sec	Conches	E	365	Conches
14	Nojeon-le-Sec	Etrépagny	A	364	Etrépagny
15	Nonancourt	Nonancourt	E	1750	Nonancourt
16	Normanville	Evreux (n)	E	285	Evreux
17	N.-D.-de-l'Isle	Andelys	A	542	Vernon
18	N.-D.-d'Épine	Brionne	B	205	Brionne
19	N.-D.-du-Hamel	Broglie	B	620	Montreuil
20	N.-D.-du-Vaudreuil	Pont de l'Arche	L	951	Vaudreuil
21	Noyer-en-Ouche(le)	Beaumesnil	B	510	Beaumesnil
22	Noyers-près-Vesly	Gisors	A	163	les Thilliers
23	Ormes	Conches	E	443	Commanderie
24	Orvaux	Conches	E	172	Conches
25	Pacy-sur-Eure	Pacy	E	1643	Pacy
26	Panilleuse	Ecos	A	328	Vernon
27	Panlatte	Nonancourt	E	118	Nonancourt
28	Parville [pagne	Evreux (n)	E	149	Evreux
29	Perriers - la-Cam -	Beaumont	B	306	Beaumont
30	Perriers-sur-Andelle	Fleury sur And.	A	990	Fleury sr Andelle
31	Perruel	Fleury sur And.	A	380	Fleury sr Andelle
32	Piencourt	Thiberville	B	462	Thiberville
33	Pinterville	Louviers	L	414	Louviers
34	Piseux	Verneuil	E	613	Verneuil
35	Pitres	Pont-de-l'Arche	L	914	Pont-de-l'Arche
36	Places (les)	Thiberville	B	182	Thiberville
37	Plainville	Bernay	B	215	Bernay
38	Planches (les)	Louviers	L	93	Louviers
39	Planquay (le)	Thiberville	B	438	Thiberville
40	Plasnes	Bernay	B	742	Bernay
41	Plessis-Grohan (le)	Evreux (s)	E	394	Evreux
42	Plessis-Hébert (le)	Pacy	E	251	Pacy
43	Plessis - Sainte-Opportune (le)	Beaumont	B	383	Beaumont

	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
1	Bagot	Lamarque	V. *Séez-Mesnil*	V. *Séez-Mesnil*
2	Noury	Fougy	Eudeline	Pourchel
3	Fouet	Sarrazin	Leblanc	Guignet.
4	Hérisson	Boucher	Manoury	Lizot
5	Lemenu	Paturel	Leroux	Duval
6	Hallay Eug.	Thorel	V. *Epieds*	V. *Epieds*
7	Dubos	Drouy	Douxami	Fillatre
8	Baraguey	Querey	Mailloc	Sagot
9	Avisse	Mameaux	Humblot	Delattre
10	Leclerc	Davout	Perdrix	Lejeune
11	Picard	Pains	Dailly	V. *Epréville-en-*
12	Vottement	Pelcat	Levêque	D[lle] Gens [*Lieuvin*
13	Langlois	Pattey	Lemonnier	Delarosière
14	Catheux	Deshayes	Delaunay	Herpin
15	Renout [gny	Caplain	Porcher	Chauvet
16	M[is] deChampi	Hommais	Julia	N.
17	Ledanois	Lemercier	Belhoste	Gautier
18	Leseigneur	Tursin	*V. Morsan*	Finot
19	Gastine	Vallée	Avice	Bouley
20	Goujon	Carpentier	Concedieu	Leroy
21	Rouillon	Dubost.	Mare	Duval
22	Thibault	Saunier	V. *Dangu*	Cordier
23	Chauvin	Buffet	Delabaye	Poulain [*dray*(*le*)
24	de Postel	Hermier	Leroy	V. *Mesnil-Har-*
25	Besnard	Lemoine	Lemercier	Videcoq
26	Harmant	Lesigne	Contant	Lefrançois
27	Lebœuf(J-F)	Lebœuf (J B)	V. *Hellenvilliers*	Plessier[*Campag*[e]
28	Coquet	Maillard	Chapellevicariale,N.	V. *Gauville-la-*
29	Philippe	Pellerin	Gouget	V. *Goupillières*
30	Mélissent	Eloy	Martin	Duval
31	Godard	Denis	*V. Vascœuil*	V. *Vascœuil*
32	Guilbert	N.	Dodeman	S[r] Thomasse
33	Dubusc	Monquet	Caresme	Grosmoulu
34	Rosse	Girard	Letellier	Ancelin
35	Roze	Fretigny	Bouillant	Levavasseur
36	Halbout	Levillain	*V. Piencourt.*	V. *Piencourt*
37	Hubert	Laplanche	Andrieu	V. *St-Victor-de-*
38	Grandin	Moisson	*V. Acquigny*	V.*Acquigny*[*Chr.*
39	Deshayes	Driot	Chanteau	Leclere
40	Dumont	Duclos	Binet	Contant.
41	Saudbreuil	Lehoux	Ducable	Lestuvée
42	Auger	Herson	Leguerchois	Damour
43	Hermier	Céné	Garcin	Chevalier

	COMMUNES.	CANTONS.	ARR	POP.	BUR. DE POSTE.
1	PONT-AUDEMER	Pont-Audemer	P	6182	Pont-Audemer
2	Pont-Authou	Montfort	P	549	Montfort
3	Pont-de-l'Arche	Pont de l'Arche	L	1643	Pont-de-l'Arche
4	Porte-Joie	Pont de l'Arche	L	205	St Pierre du Vau-
5	Portes	Conches	E	242	Conches [vray
6	Port-Mort	Andelys	A	484	Andelys
7	Poses	Pont de l'Arche	L	1206	Vaudreuil
8	Poterie-Mathieu (la)	St-Georges	P	420	Lieurey
9	Préaux (les)	Pont-Audemer	P	390	Pont-Audemer
10	Pressagny-l'Or-	Ecos	A	359	Vernon
11	Prey [gueilleux	St-André	E	335	Saint-André
12	Provemont	Etrépagny	A	107	Etrépagny
13	Puchay	Etrépagny	A	704	Etrépagny
14	Pullay	Verneuil	E	329	Verneuil
15	Pyle (la)	Amfr. la Camp.	L	168	Amfreville-la-Cam-
16	Quatremare	Louviers	L	354	Louviers [pagne
17	Quessigny	St-André	E	120	Saint-André
18	Quillebeuf	Quillebeuf	P	1441	Quillebeuf
19	Quittebeuf	Evreux (n)	E	519	Commanderie
20	Radepont	Fleury sur And.	A	906	Fleury sr Andelle
21	Renneville	Fleury sur And.	A	217	Fleury sr Andelle
22	Reuilly	Evreux (n)	E	286	Evreux
23	Richeville	Etrépagny	A	347	les Thilliers
24	Rôman	Damville	E	374	Damville
25	Romilly-la-Puthenaye	Beaumont	B	489	Beaumont
26	Romilly sur Andelle	Fleury sur And.	A	1369	Pont Saint Pierre
27	Roncenay (le)	Damville	E	44	Damville
28	Roquette (la)	Andelys	A	170	Andelys
29	Rosay	Lyons	A	923	Lyons
30	Rougemontiers	Routot	P	664	Routot
31	Rouge-Perriers	Beaumont	B	374	Neubourg
32	Roussière (la)	Beaumesnil	B	400	Broglie
33	Routot	Routot	P	964	Routot
34	Rouvray	Vernon	E	73	Pacy
35	Rugles	Rugles	E	1867	Rugles
36	Sacq (le)	Damville	E	166	Damville
37	Sacquenville [ères	Evreux (n)	E	423	Evreux
38	St-Agnan-de-Cerni-	Broglie	B	253	Montreuil
39	St Amand des HautesTerres	Amfr. la Camp.	L	336	Amfreville-la-Camp.
40	Saint-André [maire	St-André	E	1523	St-André
41	St-Antonin-de-Som-	Rugles	E	295	Rugles
42	St-Aquilin-d'Augerons	Broglie	B	179	Montreuil

	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS
1	Lereffait ✻	Gosnel du Hé-Turgis [tray ✻	St-Ouen, Brochu	Fessard; Barbé dit frère Maurice.
2	LefebvreDu-ruflé (GO✻)	Verrier	Gueffe	Sr Letort
3	Delaporte	Morel	Damoiseau	Legros dit fre Ber-
4	Levavasseur	Bellemère	Motte	Hermier (trandien
5	Hervieu	Delarue	N.	*V. Ferrières-H*-
6	Delarue	Bacquet	Aubert	Lebègue (*Clocher*
7	Desmonts	Grognet	Hareng	Fleury
8	Pepin	Platel	Alix	Allaire.
9	Lebouteux	Hamel	N.	N.
10	de Pernier	Lorailler	Boutigny	Thorel
11	Malassis	Seugé	Buet	Bence
12	Doré	Breteuil	V. *Chauvincourt*	*V. Chauvincourt*
13	Marest	Osmont	Audienne	Pontet
14	Moutier	Dumont	Rougeolles	Fauchet
15	Allix	Berrier	Anger	Dle Dumont
16	Legendre	Martin	Bertrand	*V. Venon*
17	Buisson [ville	Siouret	V *Forêt-du-Parc*	*V. Forêt-du-Parc*
18	Dyel de Gra-	Parquet	Ducastel	Saplice (*la*)
19	Chevalier	Bignault	Maillard	Mouchet
20	Levavasseur	Daliphard	Gombault	Giguet
21	Lesur	Perier	V. *Lettequives*	*V. Lettequives*
22	Poulain	Lecœur	N.	Lhomer
23	de Saint-Etienne	Lesellier	Leroy	Leroux
24	Delouche	Buquet	Berthout	Harel
25	Pattey	Goupillières	Mourocq	Chatel
26	Letrange	Lapôtre	Jeannin	Tannery
27	Bréant	Josse	V. *Damville*	V. *Damville*
28	Campigny	Louel	V. *Muids*	Dailly
29	Milliard	Malzarel	Lahaye	Lehee
30	Billard	Havard	Bataille	Boudié
31	Prévost (L-M)	Prévost (P-A)	De Bouclon	Clouet
32	Cogis	Lanne	Pinchon	Feugères
33	Lereffait	Goudet	Fouet	Galopin
34	Heuzon	Tassin	V. *Chambray-sur Eure*	
35	Collas de Gournay	Baroquey-Perrault	Bichot	Guillou dit Fre-Cé-
36	Mouton	Fleurance	V. *Coulonges*	V. *Coulonges* [lesta
37	Decorchemont	Chandellier	De Bouclon	Carré [*nières*
38	Lange	Hamel	Colas	*V. St-Pierre-de-Ber-*
39	Doutté	Blais	Quesney	*V. Amfreville-la-Camp.*
40	Morin (GO✻	Lechat-Auley	Saintard, N.	Conard [*pagne*
41	Huet	Baudry	Prévost *gerons*	Dizengremel [*lé*
42	Rechain	Hurel	V. *St Denis d'Au-*	*V. Montreuil-l'Argil-*

	COMMUNES.	CANTONS.	ARR	POP.	BUR. DE POSTE.
1	St-Aquilin-de-Pacy	Pacy	E	397	Pacy
2	St-Aubin-d'Ecrosville	Neubourg	L	778	Neubourg
3	St-Aubin-de-Scellon	Thiberville	B	1153	Thiberville
4	St-Aubin-des-Hayes	Beaumesnil	B	277	Beaumesnil
5	St Aubin du Thenney	Broglie	B	784	Broglie
6	St Aubin le Guichard	Beaumesnil	B	544	Beaumesnil
7	St Aubin le Vertueux	Bernay	B	554	Bernay
8	St Aubin sur Gaillon	Gaillon	L	868	Gaillon
9	St Aubin sur Quillebeuf	Quillebeuf	P	381	Quillebeuf
10	Ste-Barbe-sur-Gaillon [bres	Gaillon	L	388	Gaillon
11	St-Benoît-des-Om-	St Georges	P	228	Saint-Georges
12	St-Christophe-sur-Avre [Condé	Verneuil	E	299	Verneuil
13	St-Christophe-sur-	St Georges	P	730	Saint-Georges
14	St-Clair-d'Arcey	Bernay	B	484	Bernay
15	Ste-Colombe-la-C^{ne}	Evreux (*n*)	E	532	Commanderie
16	Ste-Colombe-près-Vernon	Vernon	E	207	Gaillon
17	Ste-Croix-sur-Aizier	Quillebeuf	P	539	Quillebeuf
18	St-Cyr-de-Salerne	Brionne	B	482	Brionne
19	St-Cyr-du-Vaudreuil	Pont de l'Arche	L	1058	Vaudreuil
20	St-Cyr-la-Campagne [rons	Amfrev.-la-C.	L	415	Elbeuf (S.-I.)
21	St-Denis-d'Auge-	Broglie	B	175	Montreuil
22	St-Denis-des-Monts	Bourgtheroul^{de}	P	315	Bourgtheroul^{de}
23	St-Denis-du-Béhélan [ment	Breteuil	E	190	Breteuil
24	St-Denis-le-Fer-	Gisors	A	472	Gisors
25	St-Didier-des-Bois	Amfrev.-la-C.	L	675	Amfr. la Camp.
26	Saint-Elier [ques	Conches	E	96	Conches
27	St-Eloi-de-Four-	Brionne	B	499	Brionne
28	St-Etienne-du-Vauvray	Louviers	L	542	St Pierre du Vauvray
29	St-Etienne-l'Allier	St-Georges	P	974	Lieurey
30	St Etienne s' Bailleul	Gaillon	L	185	Gaillon
31	Ste-Geneviève-les Gasny	Ecos	A	172	Vernon
32	St-Georges-du-Mesnil [vre	St Georges	P	366	Lieurey
33	St-Georges-du-Viè-	St Georges	P	1088	Saint-Georges
34	St Georges sur Eure	Nonancourt	E	462	Nonancourt
35	St-Germain-de-Fresney [quier	St-André	E	208	Saint-André
36	St-Germain-de-Pas-	Amfr. la Camp.	L	113	Elbeuf (S.-I.)

	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
1	*Lépouzé*	Poussin	V. *Pacy*	Peltier
2	Halley	Bonvoisin	Pelletier	Bouchard
3	Dumont	Ecalard	Dabus	Goujon
4	Pelvilain	Vallée	Legrix	Sr Plet
5	Duclos-Desroques	Foulon	Leloup	Pilet
6	Lafosse	Perdriel	Maillard	Dandin
7	Gruchet	Crosnier	Boutelet	Lebreton
8	Malide	Cartier	Piquerel	Picard
9	Guerard	Pinel	Chouard	»
	[Hazé			
10	Odoard du	Duclos	Aumont	V. *Gaillon*
11	Duclos	Duclos	*V. St-Grégoire-du-V.*	V. *St-Grégoire-du-*
				[*Vièvre*
12	Hermier	Ray	Hamouis	Renault
13	De Pillon du Cou-	Harou	Sourdon	Morin
14	Guerard [dray	Letourneur	Chevalier	Méuereuil
15	Massiel	Tilliard	Bonnet	Gastine
16	Roycourt	Tassin	*V. Chambray-sur-E.*	Damois
17	Couturier	Lanfant	Desmonts	Drieux
18	Duclos	Fillocque	Lemeslay	Legendre
19	Anseaume	Servant	Anglement	Fages
20	Guibert	Dautresme	Jamin	D^lle Dumont
21	Prodhomme	Pipon	Durand	*V. Montreuil l'Argil-*
22	Germain	Lecat	Hue	Lorgueil [*lé*
23	Bertin	N.	V. *Chesne (le)*	V. *Chesne (le)*
24	Tassard	Hébert	Lemaitre	Noël
25	Auzoux	Gruel	Dière	Leroy
26	Alexandre	Letertre	V. *Croisille (la)*	V. *Burey*
27	Regnoult	Roussel	Fresne	Lcrat
28	Hochon ✱	Anseaume	Fouquet	Hérisson
29	Callais	Rabasse	Besin	Croiset
30	Gavelle	Monscavoir	*V. Saint-Pierre-de-*	*V. St-Pierre-de-Bailleul*
31	Delarue	Ibert	*V. Gasny* [*Bailleul*	D^lle Delaplace
32	Auber	Piel	Chéron	Grippon
33	Simon	Dubos	Delouye	Lemoine
34	de Voize (O✱	Bonchery	Vavasseur	Lepage
35	Legrand	Dehaumont	Rebuffay	»
36	Malassis	Dupont	*V. Harengère (la)*	*V. St-Cyr-la-Campag-*

	COMMUNES.	CANTONS.	ARR.	POP.	BUR. DE POSTE.
1	St-Germain-des-Angles [pagne	Evreux (n)	E	103	Evreux
2	St Germain la Cam-	Thiberville	B	1144	Orbec (Calv.)
3	St Germain sur Avre	Nonancourt	E	597	Nonancourt
4	St-Germain-Village	Pont-Audemer	P	683	Pont-Audemer
5	St-Grégoire-du-Vièvre [queraye	St Georges	P	739	Saint-Georges
6	St-Jean-de-la-Le-	St Georges	P	330	Lieurey
7	St-Jean-du-Thenney [gue	Broglie	B	315	Broglie
8	St-Julien-de-la-Liè-	Gaillon	L	218	Gaillon
9	St-Just	Vernon	E	264	Vernon
10	St-Laurent-des-Bois	St-André	E	118	Saint-André
11	St-Laurent-du-Tencement	Broglie	B	118	Montreuil
12	St-Léger-de-Rôtes	Bernay	B	507	Bernay
13	St-Léger-du-Gennetey [ville	Bourgtheroulde	P	109	Bourgtheroulde
14	St Léger sur Bonne-	Beuzeville	P	166	Beuzeville
15	St-Luc	Evreux (s)	E	115	Evreux
16	St-Maclou	Beuzeville	P	570	Pont-Audemer
17	St-Marcel [carville	Vernon	E	755	Vernon
18	St-Mards-de-Bla-	Pont-Audemer	P	545	Pont-Audemer
19	St-Mards-de-Fresne	Thiberville	B	745	Thiberville
20	Ste-Marguerite-de l'Autel [Ouche	Breteuil	E	752	Breteuil
21	Ste-Marguerite-en	Beaumesnil	B	232	Beaumesnil
22	Ste-Marie-de-Vati-	Etrépagny	A	265	les Thilliers
23	Ste-Marthe [mesnil	Conches	E	527	Conches
24	St-Martin-du-Tilleul [pagne	Bernay	B	191	Bernay
25	St-Martin-la-Cam-	Evreux (n)	E	71	Evreux
26	St-Martin-St-Firmin	St Georges	P	542	Lieurey
27	St-Melain-du-Bosc	Amfr. la Camp.	L	127	Amfreville-la-Camp.
28	St-Nicolas-d'Attez	Breteuil	E	187	Breteuil
29	St-Nicolas-de-Pont St-Pierre	Fleur-sur-And.	A	311 949	Pont Saint Pierre
30	St-Nicolas-du-Bosc	Amfr. la Camp.	L	311	Amfreville-la-Campagne
31	St-Nicolas-du-Bosc-l'Abbé [Bosc	Bernay	B	325	Bernay
32	Ste-Opportune-du-	Beaumont	B	250	Neubourg
33	Ste Opportune près Vieux-Port	Quillebeuf	P	396	Quillebeuf
34	St-Ouen-d'Attez	Breteuil	E	295	Breteuil

	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
1	Lesieux	Lemercier	*V. Normanville*	V. *Normanville*
2	N.	Retour	Lepert	Lucas
3	Hector	Lesimple	Peltot	Bourguignon
4	Gentils	Leprieur	Bourdon	N.
5	Callais	Féron	Lampérier [nil	Leguay [nil
6	Cousinard	Vauquelin	*V. StGeorgesdu Mes-*	V. *StGeorgesdu Mes-* [ney
7	Bodey-Bunel	Legendre	Gambette	V *StAubin du Then-*
8	Potel	Porel	*V. StAubin sr Gaillon*	V. *StAubin sr Gaillon*
9	Haslé	Lamperière	*V. StPierre d'Autils*	N.
10	Malassis	Duclos	*V. Marcilly sur Eure*	V. *Marcilly-sr-Eure*
11	Pottier	Vitrou	*V. Verneusses*	V. *Verneusses*
12	Ecalard(F. A	Ecalard (P)	Gohon	Sr Boitard
13	Leleu	Grisel	V. *Touville.*	V. *Boisset-le-Châtel*
14	Enguerrand	Marmion	Lebreton	RéuniàBonneville laLou-
15	Chauvin	Blondel	V. *Prey.*	N. [vet(Calvados)
16	Vauquelin	Meulan	Jouen	Quentin
17	Boissay	Brault	Boulanger	Brossé
18	Aubron	Mignon	De Paris	Duprey
19	Desmares	Toutain	Levallois	Simon
20	Legrand	Duprey	Pichon	Culard
21	Laprestey	Chauu	V. *Grandchain*	V. *Granchain*
22	Lefebvre	Defontenay	Gosuey	Andrieux
23	Nez	Patout	Bulard	Duval ✱
24	Thuloup	Foulon	Pouchain	Sr Fayel
25	Piéton	Marais	V. *Sacquenville*	V *Sacquenville*
26	Ricque	Denize	Herouard	Viel
27	Desportes	Hébert	V *S.Nic.-du-Bosc*	V. *St Nicolas du Bosc*
28	Moulin [mare.	Echalard	V. *StOuen d'Attez*	»
29	Bon d'Houde-	Lancelevée	Goujon	Papillon
30	Hermier	Leblond	Leleu	N. [*Chrétienville*
31	Monsillion	Ducrocq	Lehéricé	V. *St-Victor-de-*
32	Rouget	Lemire	Guillemin	V. *Rouge Perriers*
33	Castel	Denize	Fortin	Grosse
34	Girard	Chauvin	Fermanel	Delacour

	COMMUNES.	CANTONS.	ARR.	POP.	BUR. DE POSTE.
1	St-Ouen-de-Poncheuil	Amfr. la Camp.	L	108	Amfreville-la-Campagne
2	St-Ouen-des-Champs	Quillebeuf	P	231	Pont-Audemer
3	St-Ouen de Thouberville	Routot	P	888	Bouille (S.-I.)
4	St-Ouen-du-Tilleul	Bourgtheroul[de]	P	601	Bourgtheroulde
5	St-Paër	Gisors	A	100	Gisors
6	St-Paul-de-Fourques	Brionne	B	310	Brionne
7	St-Paul-sur-Risle	Pont-Audemer.	P	482	Pont-Audemer
8	St Philbert sr Boisset	Bourgtheroul[de]	P	157	Bourgtheroulde
9	St Philbert sur Risle	Montfort	P	1177	Montfort
10	St-Pierre-d'Autils	Vernon	E	737	Vernon
11	St Pierre de Bailleul	Gaillon	L	602	Gaillon
12	St-Pierre-de-Cernières	Broglie	B	420	Montreuil
13	St-Pierre-de-Cormeilles	Cormeilles	P	957	Cormeilles
14	St Pierre de Salerne	Brionne	B	410	Brionne
15	St-Pierre-des-Cercueils	Amfr. la Camp.	L	406	Amfr. la Camp.
16	St-Pierre-des-Ifs	St Georges	P	530	Saint-Georges
17	St-Pierre-du-Bosguerard	Amfr. la Camp.	L	424	Bourgtheroulde
18	St Pierre du Mesnil	Beaumesnil.	B	237	la Barre
19	St-Pierre-du-Val	Beuzeville	P	672	Beuzeville
20	St Pierre du Vauvray	Louviers	L	529	St Pierre du Vauvray
21	St Pierre la Garenne	Gaillon	L	455	Gaillon
22	St Quentin-des-Iles	Broglie	B	279	Broglie
23	St Samson de la Roque	Quillebeuf	P	419	Pont-Audemer
24	St Sébastien de Morsent	Evreux (s)	E	240	Evreux
25	Saint-Siméon	Cormeilles	P	420	Lieurey
26	St-Sulpice-de-Graimbouville	Beuzeville	P	143	Pont-Audemer
27	St-Sylvestre-de-Cormeilles	Cormeilles	P	533	Cormeilles
28	St-Symphorien	Pont-Audemer.	P	353	Pont-Audemer
29	Saint-Thurien	Quillebeuf	P	314	Pont-Audemer
30	St-Victor-de-Chrétienville	Bernay	B	373	Bernay
31	St-Victor-d'Epine	Brionne	B	761	Brionne
32	St-Victor-sur-Avre	Verneuil	E.	121	Verneuil
33	Saint-Vigor	Evreux (s)	E	154	Evreux
34	St-Vincent-des-Bois	Vernon	E	143	Vernon
35	St-Vincent-du-Boulay	Thiberville	B	702	Thiberville
36	Sancourt	Gisors	A	177	Gisors
37	Sassey	Evreux (s)	E	112	Evreux
38	Saussaye (la)	Amfreville la C.	L	744	Elbeuf (S.-I.)
39	Saussay-la-Vache	Etrépagny	A	297	Ecouis

	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
1	Odieuvre	Goussaire	Touchard	Dubost
2	Levieux	Brunet	Letourneur	Rager
3	Mauduit	Lacatey	Poulain	Leprout
4	Fouquet	Chedeville	Cacherat	»
5	Lucas	Ravet	Lemariey	Alix
6	Levigneron	Theroudé	Duboc	Damame
7	Pétel	Vauclain	Lebret	Lecerf
8	Lesellier	Marinier	N.	Fauvel
9	Bonette[liers	N.	Micouin	V. *Berville-en-Rou-*
10	Deschande	Beaumesnil	Pasquier	» [*mois*
11	Basset	David	Cuny	Gehan
12	Labbé	L'Esperon d'Anfre-	Tesson	Guilbert
13	Ledost	Barbé [ville.	Concedieu	Catel
14	Duhamel	Quesney	Bromer	»
15	Juhel	Pinel	Jullien	Lefebvre
16	Defontenay	Ablin	V. *Villers-en-Ve-*	»
17	Masson	Buisson	N. [*xin*	Duperron
18	Dupont	Montier	V. *Petit-Andelys*	V. *La Roquette*
19	Delamare	Harant	Poirrier	V. *Thuit-Signol*
20	Ribard	Lavoisey	Lenormand	Decaux
21	Harent	Debos	Lecomte	Rousseau
22	Bellenger.	Duperrey	Bellet [*Campagne*	Duerocq
23	Goude	Houel	V. *Berville-la-*	Renault
24	Touzey	Colombel	Coupet	V. *Ste-Colombe-la-*
25	Picard	Fretey	Accard	Surhomme [Cne
26	Notramy	De St. Pierre	Leroy	Colin
27	Dumesnil	Levé	Prevost	Guay
28	Letellier(P-E)	Letellier (o)	V. *Bourneville*	V. *Bourneville*
29	Trémois	Quillet	Gosse	Lengronne
30	Picard	Goubert	Mineray	Petit
31	Dedessuslamarre	Gantier	V. *Montaure*	V. *Montaure*
32	Lemonnier(C-I)	Lemonnier(L)	Gasselin	Couturier
33	Feugère	Morel	Dugay	Amette
34	Morel.	Pesqueux	V. *Poses*	»
35	Foucher	Lesieux	V. *Brosville*	»
36	Drevet	Le Roy	Baudot	Lavallée
37	Lenoble	Jouen	Brousset	Noury
38	Letendre deTour-	Fontaine	Bosquier	Sr Servan
39	Turpin [ville	Roussel	Dubos	Mondot
40	Lecerf	Goujon	Legrix	Lejeune
41	Legouez	Lecomte	N.	V. *le Neubourg*
42	Ragot	Fouchet	V. *Val-David*	»
43	Bignaut	Blin	Saunier	Vauquelin

	COMMUNES.	CANTONS.	ARR	POP.	BUR. DE POSTE.
1	Sébécourt	Conches	E	510	Conches
2	Séez-Mesnil	Conches	E	241	Conches
3	Selles	Pont-Audemer	P	561	Pont-Audemer
4	Serez	Saint-André	E	142	Saint-André
5	Serquigny	Bernay	B	1384	Bernay
6	Surtauville	Louviers	L	387	Louviers
7	Surville	Louviers	L	572	Louviers
8	Suzay	Andelys	A	259	les Thilliers
9	Theillement (le)	Bourgtherould.	P	237	Bourgtheroulde
10	Theil-Nolent (le)	Thibervillle	P	422	Thiberville
11	Thevray	Beaumesnil	B	515	la Barre
12	Thiberville	Thiberville	B	1420	Thiberville
13	Thibouville	Beaumont	B	612	Beaumont
14	Thierville	Montfort	P	364	Montfort
15	Thil (le)	Etrépagny	A	302	Etrépagny
16	Thilliers-en-Vexin (les)	Etrépagny	A	215	les Thilliers
17	Thomer-la-Sôgne	Damville	E	375	Damville
18	Thuit (le)	Andelys	A	112	Andelys
19	Thuit-Anger (le)	Amfreville la C.	L	366	Elbeuf (S.-I.)
20	Thuit-Hébert (le)	Bourgtherould.	P	215	Bourgtheroulde
21	Thuit-Signol (le)	Amfreville la C.	L	910	Amfreville-la-Camp
22	Thuit-Simer (le)	Amfreville la C.	L	339	Amfreville-la-Cam-
23	Tilleul-Dame-Agnès	Beaumont	B	242	Conches [pagne
24	Tilleul-Lambert	Evreux (n)	E	237	Commanderie
25	Tilleul-Othon (le)	Beaumont	B	429	Beaumont
26	Tillières-sur-Avre	Verneuil	E	422	Tillières-sr-Avre
27	Tilly	Ecos	A	1360	Vernon
28	Tocqueville	Quillebeuf	P	165	Pont-Audemer
29	Torpt (le)	Beuzeville	P	340	Beuzeville
30	Tosny	Gaillon	L	345	Gaillon
31	Tostes	Pont de l'Arche	L	207	Pont-de-l'Ar-
32	Touffreville	Lyons	A	350	Lyons [che
33	Tournedos la Campagne	Evreux (n)	E	237	Commanderie
34	Tournedos sur Seine	Pont de l'Arche	L	150	St Pierre du Vau-
35	Tourneville	Evreux (n)	E	193	Evreux [vray
36	Tourny [pagne	Ecos	A	866	Tourny
37	Tourville-la-Cam-	Amfreville la C.	L	653	Amfreville-la-Campagne
38	Tourville-sur-Pont-Audemer	Pont-Audemer	P	475	Pont-Audemer
39	Toutainville	Pont-Audemer	P	720	Pont-Audemer
40	Touville	Montfort	P	117	Montfort
41	Tremblay (le)	Neubourg	L	313	Neubourg
42	Trinité (la) [(la)	Evreux (s)	E	73	Evreux
43	Trinité de Réville	Broglie	B	371	Montreuil

	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
1	Odieuvre	Goussaire	Touchard	Dubost
2	Levieux	Brunet	Letourneur	Rager
3	Mauduit	Lacatey	Poulain	Leprout
4	Fouquet	Chedeville	Cacherat	»
5	Lucas	Ravet	Lemariey	Alix
6	Levigneron	Therondè	Duboc	Damame
7	Pétel	Vauclain	Lebret	Lecerf
8	Lesellier	Marinier	N.	Fauvel
9	Bouette[tiers	N.	Micouin	V. *Berville-en-Rou-*
10	Deschande	Beaumesnil	Pasquier	» [*mois*
11	Basset	David	Cuny	Gehan
12	Labbé	L'Esperon d'Anfre-	Tesson	Guilbert
13	Ledost	Barbé [ville.	Concedieu	Catel
14	Duhamel	Quesney	Bronner	»
15	Juhel	Pinel	Jullien	Lefebvre
16	Defontenay	Ablin	V. *Villers-en-Ve-*	»
17	Masson	Buisson	N. [*xin*	Duperron
18	Dupont	Montier	V. *Petit-Andelys*	V. *La Roquette*
19	Delamare	Harant	Poirrier	V. *Thuit-Signol*
20	Ribard	Lavoisey	Lenormand	Decaux
21	Harent	Debos	Lecomte	Rousseau
22	Bellenger.	Duperrey	Bellet [*Campagne*	Duerocq
23	Goude	Houel	V. *Berville-la-*	Renault
24	Touzey	Colombel	Coupet	V. *Ste-Colombe-la-*
25	Picard	Fretey	Accard	Surhomme [C^ne
26	Notramy	De St. Pierre	Leroy	Colin
27	Dumesnil	Levé	Prevost	Guay
28	Letellier(P-E)	Letellier (o)	V. *Bourneville*	V. *Bourneville*
29	Trémois	Quillet	Gosse	Lengronne
30	Picard	Goubert	Mineray	Petit
31	Dodessuslamarre	Gantier	V. *Montaure*	V. *Montaure*
32	Lemonnier(C-I)	Lemonnier(L)	Gasselin	Couturier
33	Feugère	Morel	Dugay	Amette
34	Morel.	Pesqueux	V. *Poses*	»
35	Foucher	Lesieux	V. *Brosville*	»
36	Drevet	Le Roy	Baudot	Lavallée
37	Lenoble	Jouen	Brousset	Noury
38	Letendre deTour-	Fontaine	Bosquier	Sr Servan
39	Turpin [ville	Roussel	Dubos	Mondot
40	Lecerf	Goujon	Legrix	Lejeune
41	Legouez	Lecomte	N.	V. *le Neubourg*
42	Ragot	Fouchet	V. *Val-David*	»
43	Bignaut	Blin	Saunier	Vauquelin

	COMMUNES.	CANTONS.	ARR	POP.	BUR. DE POSTE.
1	Trinité-de-Thouberville (la)	Routot	P	208	Bourg-Achard
2	Triqueville	Pont-Audemer	P	684	Pont-Audemer
3	Troncq (le)	Neubourg	L	210	Neubourg
4	Tronquay (le)	Lyons	A	977	Lyons
5	Trouville-la-Haulle	Quillebeuf	P	799	Quillebeuf
6	Vacherie (la)	Louviers	L	363	Louviers
7	Valailles	Bernay	B	316	Bernay
8	Val-David (le)	St-André	E	202	Saint-André
9	Valletot	Routot	P	342	Routot [delle
10	Vandrimare	Fleury-s^r-And.	A	513	Fleury-s^r-An-
11	Vannecrocq	Beuzevile	P	360	Pont-Audemer
12	Vascœuil	Lyons	A	413	Lyons
13	Vatteville	Pont de l'Arche	L	183	Andelys
14	Vaux-sur-Eûre	Pacy	E	190	Pacy
15	Vaux-sur-Risle	Rugles	E	133	Rugles
16	Venables	Gaillon	L	646	Gaillon
17	Venon	Neubourg	L	259	Neubourg
18	Ventes (les)	Evreux (s)	E	548	Evreux
19	Verneuil	Verneuil	E	4239	Verneuil
20	Verneusses	Broglie	B	502	Montreuil
21	Vernon	Vernon	E	7787	Vernon
22	Vesly	Gisors	A	664	les Thilliers
23	Vézillon	Andelys	A	123	Andelys
24	Vieil-Evreux (le)	Evreux (s)	E	307	Evreux
25	Vieille-Lyre (la)	Rugles	E	657	Neuve-Lyre
26	Vieux-Port	Quillebeuf	P	212	Quillebeuf
27	Vieux-Villez	Gaillon	L	128	Gaillon
28	Villalet	Damville	E	128	Damville
29	Villegats	Pacy	E	251	Pacy
30	Villers-en-Vexin	Etrépagny	A	253	les Thilliers
31	Villers-sur-le-Roule	Gaillon	L	305	Gaillon
32	Villettes	Neubourg	L	220	Neubourg.
33	Villez-Champ-Dominel	Damville	E	188	Damville
34	Villez-sous-Bailleul	Vernon	E	275	Vernon
35	Villez sur le Neubourg	Neubourg	L	335	Neubourg
36	Villiers en Désœuvre	Pacy	E	625	Bueil
37	Vironvay	Louviers	L	169	Louviers
38	Vitot	Neubourg	L	405	Neubourg
39	Voiscreville	Bourgtheroulde	P	180	Bourgtherould.
40	Vraiville	Amfr. la Camp.	L	508	Amfr. la Camp.

	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
1	Testu	Périer	V. *St.-Ouen-de-*	V. *Caumont*
2	Hopsore	Deuve	N. [*Thoubervlile*	Deschamps
3	Briosne	Fercoq	Sebille	N.
4	Blot	Jumelin	Delarue	Montfillâtre
5	Legrand	Crespin	Hopsore	Delamarre
6	Duvaltier	Petit	Fermanel	»
7	Cte de Gauville	Auber	N.	V. *Menneval*
8	Loizel	Hébert	Lebas	Lefebvre
9	Leprince	Duchemin	Pinot	Sanglier
10	Vallet	Loriot	Sourdon	Delamarre
11	Lethuillier	Lemaitre	N.	V. *Martainville-en-*
12	Delamarre	Levavasseur	Morin	N. [*Lieuvin*
13	Decorchemont	Daniel	V. *Daubeuf-près-*	D^le^ Sorel
14	Trutat	Deshayes	N. [*Vatteville*	Dufour
15	Géferlain	Gastine	V. *Bottereaux*	»
16	Langlois	Thorel	Denize [(*les*	Doutté
17	Saugrain	Martin	V. *Quatremare*	Raisin
18	Baziret	Blanfuney	Delaporte [bire	Morphé
19	Cte de Barrey [✻	Morice Gonord Tastemain	Ste Madeleine, Se- N.-D., Forcinal	Challe, Banquart dit fr. Blancard
20	Vallée	Lehoult	Duquesne	Gallet
21	Suchet duc d'Albuféra (O-✻)	Letanneur Roycourt	N. Vernonnet; Delé-	Duval, Couchu dit frère Abasius
22	Morlet	Arnoult	N. [toille	Morel
23	Rouen	Cartier	V. *Vézillon*	V. *Bouafles*
24	Thorel	Fouquet	Roussel	Vaubaillon
25	Hérisson	Bucaille	Cornu	Lecointre
26	Lemariey	Tabouret	Massieu	V. *Aizier*
27	Renoult	Delamotte	V. *S. Barbe s^r^ Gail-*	V. *Grillon*
28	Guilaine	Delahaye	V. *Orvaux* [*lon*	V. *Ventes (les)*
29	Chaplain	Maret	Martin	Letourneur
30	Hébert (A-I)	Hébert (A-T)	Dagomer	Letailleur
31	Garnier	Potel	Seigneur	Dubosc
32	Huet	Duhamel	N.	»
33	Legendre	Dupuis	N.	»
34	Delavigne	Bourdon	Séné	Lhomme
35	Lepic	Lecœur	Robin	V. *Epreville près le*
36	Allorge	Robert	Lefaye	*Fort* [*Neubourg*
37	Olivier	Gancel	V. *Heudebouville*	V. *Heudebouville*
38	Dumoulin	Chauvin	Guérin	D^lle^ Reier
39	Dubosc	N.	V. *Boisset le Châ-*	V. *Boisset-le-Châtel*
40	Letellier	Blondel	Lenoble [*tel*	»

	COMMUNES.	CANTONS.	ARR	POP.	BUR. DE POSTE.
1	St-Aquilin-de-Pacy	Pacy	E	397	Pacy
2	St-Aubin-d'Ecrosville	Neubourg	L	778	Neubourg
3	St-Aubin-de-Scellon	Thiberville	B	1153	Thiberville
4	St-Aubin-des-Hayes	Beaumesnil	B	277	Beaumesnil
5	St Aubin du Thenney	Broglie	B	784	Broglie
6	St Aubin le Guichard	Beaumesnil	B	544	Beaumesnil
7	St Aubin le Vertueux	Bernay	B	554	Bernay
8	St Aubin sur Gaillon	Gaillon	L	868	Gaillon
9	St Aubin sur Quillebeuf	Quillebeuf	P	381	Quillebeuf
10	Ste-Barbe-sur-Gaillon	Gaillon	L	388	Gaillon
11	St-Benoît-des-Ombres	St Georges	P	228	Saint-Georges
12	St-Christophe-sur-Avre	Condé	Verneuil	E	299	Verneuil
13	St-Christophe-sur-	St Georges	P	730	Saint-Georges
14	St-Clair-d'Arcey	Bernay	B	484	Bernay
15	Ste-Colombe-la-C^{ne}	Evreux (n)	E	532	Commanderie
16	Ste-Colombe-près-Vernon	Vernon	E	207	Gaillon
17	Ste-Croix-sur-Aizier	Quillebeuf	P	539	Quillebeuf
18	St-Cyr-de-Salerne	Brionne	B	482	Brionne
19	St-Cyr-du-Vaudreuil	Pont de l'Arche	L	1058	Vaudreuil
20	St-Cyr-la-Campagne	Amfrev.-la-C.	L	415	Elbeuf (S.-I.)
21	St-Denis-d'Auge-rons	Broglie	B	175	Montreuil
22	St-Denis-des-Monts	Bourgtheroulde	P	315	Bourgtheroulde
23	St-Denis-du-Béhélan	Breteuil	E	190	Breteuil
24	St-Denis-le-Ferment	Gisors	A	472	Gisors
25	St-Didier-des-Bois	Amfrev.-la-C.	L	675	Amfr. la Camp.
26	Saint-Elier	Conches	E	96	Conches
27	St-Eloi-de-Fourques	Brionne	B	499	Brionne
28	St-Etienne-du-Vauvray	Louviers	L	542	St Pierre du Vauvray
29	St-Etienne-l'Allier	St-Georges	P	974	Lieurey
30	St Etienne s' Bailleul	Gaillon	L	185	Gaillon
31	Ste-Geneviève-les-Gasny	Ecos	A	172	Vernon
32	St-Georges-du-Mesnil	St Georges	P	366	Lieurey
33	St-Georges-du-Vièvre	St Georges	P	1088	Saint-Georges
34	St Georges sur Eure	Nonancourt	E	462	Nonancourt
35	St-Germain-de-Fresney	St-André	E	208	Saint-André
36	St-Germain-de-Pasquier	Amfr. la Camp.	L	113	Elbeuf (S.-I.)

	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
1	Lépouzé	Poussin	V. *Pacy*	Peltier
2	Halley	Bonvoisin	Pelletier	Bouchard
3	Dumont	Ecalard	Dabus	Goujon
4	Pelvilain	Vallée	Legrix	S[r] Plet
5	Duclos-Desreques	Foulon	Leloup	Pilet
6	Lafosse	Perdriel	Maillard	Dandin
7	Gruchet	Crosnier	Boutelet	Lebreton
8	Malide	Cartier	Piquerel	Picard
9	Guerard	Pinel	Chouard	»
	[Hazé			
10	Odoard du	Duclos	Aumont	V. *Gaillon*
11	Duclos	Duclos	*V. St-Grégoire-du-V.*	V. *St-Grégoire-du-*
				[*Vièvre*
12	Hermier	Ray	Hamouis	Renault
13	De Pillon du Cou-	Harou	Sourdon	Morin
14	Guerard [dray	Letourneur	Chevalier	Méneveuil
15	Massiel	Tilliard	Bonnet	Gastine
16	Roycourt	Tassin	*V. Chambray-sur-E.*	Damois
17	Couturier	Lanfant	Desmonts	Drieux
18	Duclos	Fillocque	Lemeslay	Legendre
19	Anseaume	Servant	Anglement	Fages
20	Guibert	Dautresme	Jamin	D[le] Dumont
21	Prodhomme	Pipon	Durand	*V. Montreuil l'Argil-*
22	Germain	Lecat	Hue	Lorgueil [*lé*
23	Bertin	N.	V. *Chesne (le)*	V. *Chesne (le)*
24	Tassard	Hébert	Lemaitre	Noël
25	Auzoux	Gruel	Dière	Leroy
26	Alexandre	Letertre	V. *Croisille (la)*	V. *Burey*
27	Regnoult	Roussel	Fresne	Lcrat
28	Hochon ✻	Anseaume	Fouquet	Hérisson
29	Callais	Rabasse	Besin	Croiset
30	Gavelle	Monscavoir	*V. Saint-Pierre-de-*	*V St Pierre de Bailleul*
31	Delarue	Ibert	*V. Gauny* [*Bailleul*	D[le] Delaplace
32	Auber	Piel	Chéron	Grippon
33	Simon	Dubos	Delouye	Lemoine
34	de Voize (O ✻	Bouchery	Vavasseur	Lepage
35	Legrand	Dehaumont	Rebuffay	»
36	Malassis	Dupont	*V. Haresgère (la)*	*V. St Cyr la Campag-*

ORGANISATION ECCLÉSIASTIQUE.

GOUVERNEMENT DE L'ÉGLISE UNIVERSELLE.

LE PAPE ACTUELLEMENT RÉGNANT,

S. S. PIE IX

JEAN-MARIE DES COMTES MASTAÏ-FERRETTI,

Né à Sinigaglia, le 13 mai 1792,

Créé cardinal par Grégoire XVI, le 23 décembre 1839, et publié dans le consistoire du 14 décembre 1840,

Elu pape le 16 juin 1846, et couronné le 21 du même mois.

Il avait été, avant sa promotion, chanoine de Sainte-Marie *in via lata*, évêque d'Imola et archevêque de Spolète.

Nonciature du Saint-Siége en France

S. E. Mgnor CHIGI, rue de l'Université, 69, nonce apostolique.

Mgnor ALOISI, auditeur de la nonciature.

M. l'abbé LUCCIARDI, secrétaire.

ETAT des Cardinaux, Archevêques et Evêques de France selon le rang qu'ils observent entre eux.

Les cardinaux ont le premier rang; ils suivent l'ordre de leur promotion au cardinalat.

Les archevêques ont le second rang; ils suivent l'ordre de leur promotion à l'archiépiscopat, sans égard à l'année de leur sacre.

Les évêques ont le troisième rang; ils suivent l'ordre de leur sacre.

CARDINAUX FRANÇAIS.

Leurs Eminences Nosseigneurs:	Promot.
DE BONALD (C ✻), archevêque de Lyon	1841
MATHIEU (C ✻), archevêque de Besançon	1850
GOUSSET (C ✻), archevêque de Reims	1850
DONNET (C ✻), archevêque de Bordeaux	1852
VILLECOURT (C ✻), cardinal résidant à Rome	1855
BILLIET (C ✻), archevêque de Chambéry	1861
DOM PITRA, cardinal résidant à Rome	1863
DE BONNECHOSE (O ✻), archevêque de Rouen	1863

Nosseigneurs les Archevêques:

	Promot.
Sens, JOLY ✻	1843
Cambrai, RÉGNIER (O ✻)	1850
Aix, CHALANDON (O ✻)	1857
Tours, GUIBERT (O ✻)	1857
Rennes, BROSSAYS-SAINT-MARC (O ✻)	1859
Toulouse, DESPREZ ✻	1859
Auch, DELAMARE (O ✻)	1861
Bourges, DE LA TOUR-D'AUVERGNE-LAURAGUAIS ✻	1861
Paris, DARBOY (C ✻)	1863
Avignon, DUBREUIL (O ✻)	1863
Alby, LYONNET (O ✻)	1864

Nosseigneurs les Evêques :

Ajaccio, CASANELLI D'ISTRIA. 1833
Clermont, FÉRON (O ✱)... 1834
Autun, DE MARGUERYE (O✱) 1837
Bayonne, LACROIX (O✱).. 1838
Dijon, RIVET (O✱)....... 1838
Tarentaise, TURINAZ (O✱). 1838
Meaux, ALLOU (O✱)..... 1839
Verdun, ROSSAT (O✱).... 1841
Strasbourg, ROESS (O✱) .. 1841
Agen, DE LEVEZOU DE VESINS ✱ 1841
St.-Jean-de-Maurienne, VIBERT (O✱)........... 1841
Beauvais, GIGNOUX ✱.... 1842
Angers, ANGEBAULT ✱..... 1842
Tulle, BERTEAUD ✱...... 1842
Metz, DUPONT DES LOGES... 1843
Séez, ROUSSELET (O✱)..... 1844
Montauban, DONEY....... 1844
Tarbes, LAURENCE ✱..... 1845
Laval, WICART (O✱)..... 1845
Alger, PAVY (C✱) 1846
Nevers, FORCADE ✱....... 1847
Digne, MEIRIEU ✱........ 1849
Saint-Dié, CAVEROT (O✱). 1849
Nantes, JAQUEMET ✱ 1849
Mende, FOULQUIER ✱...... 1849
Poitiers, PIE............. 1849
Orléans, DUPANLOUP (O✱). 1849
Moulins, DE DREUX-BRÉZÉ.. 1850
Angoulême, COUSSEAU ✱.. 1850
Blois, PALLU DU PARC ✱. . 1851
Ajaccio, SARREBAYROUSE, C'. 1851
Chartres, REGNAULT ✱.... 1854
Versailles, MABILE ✱...... 1854
Langres, GUERRIN......... 1852
Grenoble, GINOULHIAC (O✱) 1853
Carcassonne, ROULLET DE LA BOUILLERIE ✱........ 1855
Quimper, SERGENT (O✱)... 1855
Rodez, DELALLE (O✱)..... 1855
Nîmes, PLANTIER ✱....... 1855
Fréjus, JORDANY ✱....... 1856
La Rochelle, LANDRIOT (O✱) 1856
Amiens, BOUDINET ✱..... 1856
Viviers, DELCUSY ✱...... 1857
Saint-Denis (La Réunion, Afrique), MAUPOINT ✱... 1857
Belley, GÉRAUD DE LANGALERIE ✱................ 1857
St.-Flour, DE POMPIGNAC ✱ 1857
Nice, SOLA (O ✱)........ 1858
Le Mans, FILLION ✱...... 1858
Evreux, DEVOUCOUX ✱.... 1858
Pamiers, BELAVAL ✱..... 1858
Limoges, FRUCHAUD ✱.... 1859
Aire, EPIVENT ✱.......... 1859
Annecy, MAGNIN ✱....... 1861
Montpellier, LE COURTIER (O✱)................ 1861
Troyes, RAVINET ✱........ 1861
Luçon, COLET ✱.......... 1861
Saint-Claude, NOGRET ✱.. 1862
Gap, BERNADOU (O✱)..... 1862
Saint-Brieuc, DAVID ✱... 1862
La Basse Terre, (Guadeloupe, Amér.), BOUTONNET ✱ 1862
Coutances, BRAVARD ✱.... 1862
Le Puy, LEBRETON ✱..... 1863
Nancy, ALLEMAND-LAVIGERIE (O✱)............ 1863
Périgueux, DABERT ✱.... 1863
Soissons, DOURS (O ✱).... 1864
Saint-Pierre et Fort de France (Martinique), N.
Châlons, MEIGNAN ✱...... 1865
Perpignan, RAMADIE ✱.... 1865
Valence, GUEULLETTE...... 1865
Cahors, GRIMARDIAS ✱.... 1866
Vannes, BECEL........... 1866
Marseille, PLACE......... 1866
Arras, LEQUETTE.......... 1866
Bayeux, HUGONIN........ 1866

DIOCÈSE D'ÉVREUX.

Population	394,467	Paroisses	567
Communes	700	Cures	37

ÉVEQUE D'ÉVREUX : Mgr JEAN-SÉBASTIEN-ADOLPHE DEVOUCOUX ✻, né à Lyon, le 18 mars 1804 ; sacré le 16 mai 1858.

Vicaires généraux titulaires : MM. Heudebert, *grand-archidiacre d'Evreux*, et Deneuve, *archidiacre de Pont-Audemer.*

Vicaires généraux honoraires : MM. Dorey, *chanoine* ; Maurat, *supérieur du Grand-Séminaire* ; Juillet, *vicaire général d'Autun* ; Denis, *ancien supérieur du Grand-Séminaire d'Evreux.*

Secrétariat : MM. Hugonin, *secrétaire général* ; Amette, *secrétaire de Monseigneur*, *pro-secrétaire ;* de Muzy, *secrétaire de Monseigneur ;*

Ouvert tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de neuf heures du matin à midi et de deux à quatre heures du soir.

Chapitre de la Cathédrale : MM. Cauchie, Lelyon, Jouen ✻, Dubreuil, Dorey, Douin, Hugonin, N. . . . . . *chanoines titulaires.*

Grand Séminaire : M. Maurat, *supérieur.*

Petit Séminaire St-Aquilin, à Evreux : M. Négrier, *supérieur.*

Petit Séminaire de Pont-Audemer : M. Féret, *supérieur.*

Maison d'Ecouis : M. Torquet, *supérieur.*

Mission diocésaine : M. Glau, *directeur.*

Le diocèse est divisé en deux archidiaconés :

L'archidiaconé d'EVREUX renferme :

1° L'archiprêtré d'ÉVREUX, qui comprend les doyennés de Notre-Dame, St-Taurin, Breteuil, Conches, Damville, Nonancourt, Pacy, Rugles, St-André, Verneuil et Vernon ;

2° L'archiprêtré de BERNAY, qui comprend les doyennés de Bernay, Beaumesnil, Beaumont, Brionne, Broglie et Thiberville.

L'archidiaconé de PONT-AUDEMER renferme :

1° L'archiprêtré de PONT-AUDEMER, qui comprend les doyennés de Pont-Audemer, Beuzeville, Bourgtheroulde, Cormeilles, Montfort, Quillebeuf, Routot et St-Georges-du-Vièvre ;

2° L'archiprêtré des ANDELYS, qui comprend les doyennés des Andelys, Ecos, Ecouis, Etrépagny, Gisors et Lyons-la-Forêt ;

3° L'archiprêtré de LOUVIERS, qui comprend les doyennés de Louviers, Amfreville-la-Campagne, Gaillon, le Neubourg et Pont-de-l'Arche.

COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES.

		AUMÔNIERS, MM.
ÉVREUX	Les Dames Ursulines	Hucher.
	Les Sœurs de la Providence	Haranger.
	Les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul (hospice)	Gaguin.
	Les Sœurs de Bon Secours.	
	Les Sœurs de Marie Joseph (prison).	
	Les Sœurs de Bon-Secours de Troyes (Lycée)	Bourdon.
GRAVIGNY d'Évreux	Les Dames Carmélites	Bertaud.
VERNEUIL	Les Dames Bénédictines	Pasturel.
BERNAY	Les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul (hospice)	Compagnon.
	Les Dames du Saint-Sacrement (pensionnat)	Aubin.
HARCOURT	Les Dames Augustines (hospice).	Picot.
PONT-AUDEMER	Les Dames d'Ernemont (hospice.	Hérouard.
GISORS	Les Dames de Saint-Thomas de Villeneuve (hospice)	Porquez.
LOUVIERS	Les Sœurs de la Providence (hospice)	Lemonnier.

N. B. Les hospices qu'on ne mentionne pas ici sont dirigés par le clergé de la paroisse. Un grand nombre de paroisses ont des Sœurs de la Providence d'Evreux pour les écoles et les secours à domicile; d'autres ont des Sœurs de Saint-Aubin de Rouen, de la Providence de Rouen, d'Ernemont de Rouen, de Saint-Paul de Chartres et de la Croix.

CURÉS ET DESSERVANTS

Voir le Tableau des Communes.

VICAIRES.

	MM.
Andelys........	Fremont, Themé; Dubois, au Petit-Andely
Beaumesnil....	Dodin.
Bernay	Dubois, Olivier, à Ste-Croix; Bellet, à N.-D.-de-la-Couture.
Beuzeville. ...	Duclos
Bourgtheroulde	N.
Breteuil	Cantel.
Brionne.....	Leveils, Godard
Broglie	N.
Conches........	Conard.
Cormeilles....	Delépine.
Damville......	Maris.
Ecouis	N.
Epaignes	Fresne.
Etrépagny.....	Deshayes.
Evreux	Lambert, Martin, Blanquet, à N.-Dame; Amaury, Mouchard, à St-Taurin.
Fidelaire......	Marsollet.
Fleury-sur-Andelle	Roger.
Francheville...	N.
Gaillon	Lebaillif.

	MM.
Gisors........	Tissandier, Lefebvre.
Harcourt......	Picot.
Ivry-la-Bataille	Houel.
Lieurey	Grivet.
Louviers.......	Mulet, Pionnier, Langlois, Parquet, à Notre-Dame.
Lyons-la-Forêt	Fils.
Neubourg.. ..	Lefaucheux
Nonancourt...	Satis.
Pacy-sur-Eure.	Saint.
Pont-Audemer.	Desmarest, Sagot, Delisle, à St-Ouen.
Pont-de-l'Arche	Philippe.
Quillebeuf.....	Philippe.
Rugles	Morel.
St-André......	N.
St-Germain-la-Campagne	Touquet.
St-Germain-Village	Guillaume.
St-Pierre-de-Sal.	Mullois.
Serquigny.....	Dugay.
Verneuil.......	Caplet, à Ste-Madeleine; N., à Notre-Dame.
Vernon........	Gouches, Durand

ORGANISATION JUDICIAIRE.

COUR IMPÉRIALE DE ROUEN.

M. Massot (C ✻), *premier président.*

MM. Le Tendre de Tourville ✻, Forestier ✻, Lacroix ✻, Lehucher ✻, *présidents de chambre*, Gesbert de la Noë-Seiche (O ✻), Renard ✻, *présidents honoraires.*

MM. Nepveur ✻, Justin ✻, de Ramfreville ✻. Godefroy ✻, Gouse ✻, Morel-Beaulieu ✻. Cocaigne, Censier ✻, Bréard, Dezauche, Homberg, Legentil, O'Reilly, Prevost, Moreau,

Malhéné, Fouan, Heuzey, Farjas ✻, Renard, Laignel-Lavastine, Auzanet, Asse, Barry, Martin ✻, *conseillers.*

PARQUET. — M. Millevoye (O ✻), *procureur-général*, MM. Connelly ✻, *premier avocat-général*, Couvet, Duval, *avocats-généraux*, Pouyer, Lizot, *substituts du procureur-général*, Vimard ✻, *greffier en chef.*

TRIBUNAUX.

Arrondissement d'Evreux.

TRIBUNAL DE 1re INSTANCE.

MM. Duverger, *président*; Huet ✻, *président honoraire*; d'Imbleval, *vice-président*; Huet (André), *juge d'instruction*; Bouquelon, Molle, Menant ✻✻, Halay, *juges*; Lachèvre, *juge honoraire*; David, Prieur, Colombel, *juges suppléants*; Marye, *procureur impérial*; Saint-Requier, Gaultier de la Ferrière, *substituts.*

M. Silly, *greffier en chef*; MM. Corbel, Leboucq, Corbin, *commis-greffiers assermentés.*

Jours d'audience: 1re chambre, les lundi, mardi et mercredi (affaires civiles); 2e chambre, le jeudi (police correctionnelle), le vendredi (affaires civiles), le samedi (criées, et, à défaut, affaires civiles) à 11 heures et demie.

AVOCATS. — MM. Duwarnet père ✻, Germain ✻, Avril de Burey (O ✻), *bâtonnier*; Bagot, Gouilliart, Houllier, Benoist-Louis (à Rugles), Bordeaux ✻, G. Duwarnet fils, E. Colombel, Fleau, Canët, *secrétaire*; Bouquelon fils, Léon Petit, Lecaudey, *stagiaires.*

AVOUÉS.—MM. Prieur, Alaboissetle, *rapporteur*, Lépouzé, *président*, Maheu, Hillemand, Deoluny, *secrétaire-trésorier*; Beaunier, Limouzin.

HUISSIERS.—*A Evreux*: MM. Béranger, *syndic*, Saunier ✻, N.., Dulud, Lair, *secrétaire*, Bosguerard, *trésorier*, Vaillant, Manoury.

Canton d'Evreux: M. Flanquet, à la Commanderie.

Canton de Breteuil: MM. Bailly, Leteuil, Durand, à Breteuil.

Canton de Conches: MM. Chavantré, Chéradame à Conches; Louër, à la Ferrière-sur-Risle.

Canton de Damville: M. Porquerel, à Damville.

Canton de Nonancourt: MM. Loisel, Boucher, à Nonancourt.

Canton de Pacy-sur-Eure: MM. Moncel, Boëte, à Pacy-sr-Eure.

Canton de Rugles: MM. N....., Vacher, à Rugles, Desvaux, à la Neuve-Lyre.

Canton de Saint-André: MM. Morin, *rapporteur*, à Saint-André, Morbois, à Ivry-la-Bataille.

Canton de Verneuil: MM. N...., Moisson, Girard, à Verneuil, Brust, à Bourth.

Canton de Vernon: MM. Buquet, Mille, à Vernon.

NOTAIRES. — *Canton d'Evreux*: MM. Petel, Allaire, *président*, Sorel, *rapporteur*, Chefdeville, à Evreux.

Canton de Breteuil: MM. Alleaume, Marcel, à Breteuil.
Canton de Conches; MM. Payer, à Conches, Isambert, à la Ferrière-sur-Risle, Chevallier à Emanville.
Canton de Damville: MM. Damitte, Bouquelon, à Damville.
Canton de Nonancourt: MM. Besnard, à Nonancourt, Bary, à Illiers-l'Evêque.
Canton de Pacy: MM. Merel, Blanchard, à Pacy, Goussard, *secrétaire*, à Breuilpont.
Canton de Rugles: MM. Bardout, à Rugles, Laroche, à la Neuve-Lyre.
Canton de Saint-André: MM. Chrétien, *trésorier*, à Saint-André, Coignard, à Ivry.
Canton de Verneuil: MM. Marey, Du Buat, à Verneuil, Hommet, à Bourth, Grimpard, à Tillières.
Canton de Vernon: MM. Letanneur, *syndic*, Vicque, à Vernon.
BUREAU D'ASSISTANCE JUDICIAIRE. — MM. Bailly, conservateur des hypothèques, délégué de l'enregistrement; Molle, conseiller de préfecture honoraire, délégué du préfet; Moisy ✱, *président*; R. Bordeaux ✱, avocat, Letellier, ancien avoué, délégués du tribunal.
COMMISSAIRES-PRISEURS. — MM. N., Bénet, à Evreux, Genest, à Vernon.

TRIBUNAL DE COMMERCE.

MM. Lemercier, *président*, Paul Ricque, Lemesle, Chauvel, *juges*, Huvey, Delille, *juges suppléants*, Garnier, *greffier*.
Jours d'audience: le jeudi, à midi.

CONSEIL DE PRUD'HOMMES.

MM. Dupont, *président*, Desmares-Thélot, *vice-président*, Rosset, Bryère, Cauu, Boisard fils, Guillard, Dervillers, Désormeaux et Bosguerard, N.; Lemarié, *secrétaire*.
Jours d'audience: les lundis et vendredis.

Arrondissement des Andelys.

TRIBUNAL DE 1re INSTANCE.

MM. Niellon, *président*; Davenière, *juge d'instruction*; Breton, *juge*, Legendre, *juge honoraire*; Guiard de Marigny et Herissay, *juges suppléants*; Hérail, *procureur impérial*; Oursel, *substitut*.
MM. Leroux, *greffier en chef*; Bouquet, Lachartre, Lemarié, *commis greffiers*.
Jours d'audience: mardi (affaires de commerce); mercredi (affaires civiles); samedi (police correctionnelle), à 11 heures.
AVOCATS. — MM. Mettais-Cartier, *bâtonnier*; Vinot, Mesteil, Roussel-Desfrèches, *secrétaire*; Pajot, Metton, Poncet fils, Lamer, *trésorier*.

Avoués.— MM. Hugonet, *secrétaire*; Millard, *président*; Privé, Lecouturier, Guiard de Marigny, *syndic*; Dufour, *rapporteur*.

Huissiers.— *Aux Andelys*: MM. Lehalleur, Foubert, Jumelin, *syndic*; Pinel, Jérôme.

Canton d'Ecos: MM. Deronde, à Ecos; Alph. Delamarre, à Tourny.

Canton d'Etrépagny: MM. Viconte, Tounoq, à Etrépagny.

Canton de Fleury-sur-Andelle : MM. Morel fils, de Saint-Etienne, à Fleury-sur-Andelle; Simon-Lahaulle, à Ecouis; Raffy, à Pont-Saint-Pierre.

Canton de Gisors: MM. Goulet, Delaunay, Regnier, Gauthier, à Gisors.

Canton de Lyons-la-Forêt: MM. Samson, Mabire, Maillard, à Lyons-la-Forêt.

Notaires.— *Canton des Andelys* : MM. Garin, Lauvray, Fremont-Garnier, aux Andelys.

Canton d'Ecos : MM. Lecourieux, à Ecos; Garnot, Idoine, à Tourny.

Canton d'Etrépagny: MM. Belhoste, Deslongchamps, à Etrépagny.

Canton de Fleury-sur-Andelle : MM. Lainé, à Ecouis; Baclé, *président*, à Pont-Saint-Pierre.

Canton de Gisors : MM. Foulon, Deguise, à Gisors; Horoy, à Mainneville.

Canton de Lyons : MM. Colombel, à Lyons; Budin, à Fleury-la-Forêt.

Bureau d'assistance judiciaire. — MM. Meugniot, conservateur des hypothèques, délégué de l'enregistrement ; Dumesnil, ancien notaire, délégué du préfet; Mettais-Cartier, *président* ; Lauvray, notaire; Chapé, ancien avoué, délégués du tribunal.

Commissaire-priseur.—M. Séry, aux Andelys.

TRIBUNAL DE COMMERCE.

Il n'y a pas de tribunal de commerce; le tribunal civil en remplit les fonctions, le mardi, à 11 heures.

CONSEIL DE PRUD'HOMMES.

Il n'y a pas de conseil de prud'hommes.

Arrondissement de Bernay.

TRIBUNAL DE 1re INSTANCE.

MM. Legay, *président*; Dulac de Fugères, *juge d'instruction*; Geoffroy, *juge*; Dubus ✻, Froudière, Victor Marie, *juges suppléants*; Chevallier, *procureur impérial*; Anquetil, *substitut*.

M. Lefour, *greffier en chef*; MM. Cailly, Faguet et Petit, *commis-greffiers*.

Jours d'audience : les mardi, mercredi et jeudi (affaires civiles), à midi ; le vendredi (police correctionnelle) à 11 heures.

Avocats.—MM. Dubus ✱, *bâtonnier* ; Froudière, *secrétaire* ; Laignel-Lavastine, Marie (Victor), Salle-Labruyère.

Avoués.—MM. Quemin, *président* ; Frémy, Frémont, Lambert, *syndic* ; Haillard, Turpin fils, Vaucanu, *secrétaire*.

Huissiers. — *A Bernay* : MM. Daufresne, Hérissey, Bellaunay, Maroquesne, *syndic* ; Letellier, Gens.

Canton de Beaumesnil : MM. Lecène, à Beaumesnil ; Rocher, à la Barre.

Canton de Beaumont-le-Roger : MM. Massy, Fessard, Fouquet, à Beaumont-le-Roger.

Canton de Brionne : MM. Lecatey, Féron, Vittecoq, à Brionne.

Canton de Broglie : MM. Blache, à Broglie ; Gastine à Montreuil-l'Argillé.

Canton de Thiberville : M. Peulvey, Beautier, Langlois, à Thiberville.

Notaires. — *Canton de Beaumesnil* : MM. Le Bedel, à Beaumesnil ; Cotis, à la Barre.

Canton de Beaumont : MM. Graffin, Leconte, à Beaumont.

Canton de Bernay : MM. Simon, *secrétaire* ; Rafin, Collier, à Bernay.

Canton de Brionne : MM. Marie, *président* ; Defrance, à Brionne ; Brancard, à Harcourt.

Canton de Broglie : MM. Durand, à Broglie, *syndic* ; Tragin, à Montreuil-l'Argillé.

Canton de Thiberville : MM. Hue, à Thiberville ; Saugrain à Folleville.

Bureau d'assistance judiciaire.— MM. Ceillier, conservateur des hypothèques, délégué de l'enregistrement ; Dubus ✱, avocat, délégué du préfet, *président* ; Carpentier, ancien avoué ; Théophile Marie, ancien notaire ; Laignel-Lavastine fils, avocat ; délégués du tribunal.

Commissaire-priseur. — M. Boutigny, à Bernay.

TRIBUNAL DE COMMERCE.

MM. Vy (Emile), *président*, Galopin, Fosse fils, Sément fils aîné, Fouénard, *juges* ; Jamas, Blondel, de Fougy, Lecoq, *juges suppléants* ; Malbranche, *greffier*.

Jour d'audience : le vendredi, à midi.

CONSEIL DE PRUD'HOMMES.

A Bernay.—MM. Sément père, *président* ; Duval, *vice-président* ; Lucas, Lecoq, Masselin (Florentin), Leroux, Vassal, Blondel, Amette, Jouère, Renaux, Morieux, Dubuc, Leseigneur, Boussard, Leroy (Hipp.), Ernult, *secrétaire*.

Jour d'audience: le mardi.

A Brionne. — MM. Despoisses, *président*; Delamarre *vice-président*; Lemoine, Picard, Allain, Cœurderoy, Jouveaux, Anglement, Legoupil, Rouland, Ligeaux, Morieult, Toupin, Peifer, Gouffier, Osmont, Philippe, *secrétaire*.

Jour d'audience: le samedi.

Arrondissement de Louviers.

TRIBUNAL DE 1re INSTANCE.

MM. Horeau ✻, *président*; Fauvel, *juge d'instruction*; Saulnier, *juge*; Hébert-Desroquettes, Renault, N., *juges suppléants*; Bayeux, *procureur impérial*; Richard, *substitut*.

MM. Assire, *greffier en chef*; Prévost, *commis-greffier*.

Jours d'audience: les vendredi et samedi (affaires civiles), le mardi (affaires correctionnelles), à 11 heures.

AVOCATS. — MM. Hébert-Desroquettes, Renault, Lemercier, *bâtonnier*; Gaultier.

AVOUÉS —MM. Muriel, Morel, Bricard, *président*; Guillard, Patte.

HUISSIERS. — *A Louviers*: MM. Duhazé, *syndic*; Thierry, Langlois, Pinard, Servant, Labroutil.

Canton d'Amfreville-la-Campagne: MM. Lepreux, à Amfreville-la-Campagne; Godet, à Fouqueville.

Canton de Gaillon: MM. Thorel, Fleury, à Gaillon.

Canton du Neubourg: MM. Houel, Collet, Delamarre, au Neubourg.

Canton de Pont-de-l'Arche: MM. Pochon, Divay, à Pont-de-l'Arche.

NOTAIRES. — *Canton d'Amfreville*: MM. Duquesnay, à Amfreville; Leheu, à Tourville.

Canton de Gaillon: MM. Poiret, à Gaillon; Deshays, à la Croix-Saint-Leufroy.

Canton de Louviers: MM. Cheuret, Bury, *président*; Castillon, *secrétaire*, à Louviers.

Canton du Neubourg: MM. Lénoble, Lemenu, *rapporteur*, au Neubourg; Picard, à Daubeuf.

Canton de Pont-de-l'Arche: MM. Mesnil, à Pont-de-l'Arche; Coricon, à Léry.

BUREAU D'ASSISTANCE JUDICIAIRE. — MM. Martin, receveur de l'enregistrement, délégué de l'enregistrement; Guillaume Petit (O ✻), délégué du préfet; Marcel ✻, ancien notaire, *président*; Bricard, avoué, Gaultier, avocat, délégués du tribunal.

COMMISSAIRE-PRISEUR. — M. Thoué, à Louviers.

TRIBUNAL DE COMMERCE.

MM. C. Dannet, *président*; G. Marsollet, E. Chennevière,

juges ; Chrétien , *juge suppléant* ; Marquet , *greffier*.
Jour d'audience : le jeudi, à midi.

CONSEIL DE PRUD'HOMMES.

MM. G. Petit (O ✱), *président* ; H. Salomé, Mongruel, Martin, Delouis, Pichou père, Vallée, Duvallet, Gilles dit Saint-Pierre; Caron, *secrétaire*.
Jour d'audience : le jeudi.

Arrondissement de Pont-Audemer.

TRIBUNAL DE 1re INSTANCE.

MM. Lavocat, *président*, Lecœur, *juge*, Léhodey, *juge d'instruction*, Clouart, *juge suppléant* ; Bligny, *procureur impérial*, Chanoine, *substitut*.
MM. Chambéry-Dudésert, *greffier en chef* ; Bosné et Lemaître, *commis-greffiers*.
Jours d'audience : les mardis et mercredis (affaires civiles et correctionnelles) ; le samedi (police correctionnelle), à 11 heures.
AVOCATS. — MM. Moisant, *bâtonnier* ; Dumont, Tréfouel, Daufresne, Grégoire.
AVOUÉS. — MM. Letellier, *président* ; Poncet, *syndic* ; Leduc, *secrétaire* ; Royer, Clouard, *rapporteur* ; Rocray, Bouché.
HUISSIERS. — *A Pont-Audemer* : MM. Lerat , *syndic* ; Heutte, Pelcat, Goblot, Ducable, Delahaye.
Canton de Beuzeville : MM. Avequin, N..., à Beuzeville ; Leclerc, à Saint-Maclou.
Canton de Bourgtheroulde : MM. Gainet-Civille, Danvy, à Bourgtheroulde ; Fouet à Boisset-le-Châtel.
Canton de Cormeilles : MM. Delabigne, Beaumet, à Cormeilles; Marette, à Epaignes.
Canton de Montfort : MM. Bunel, Febvrot, à Montfort.
Canton de Quillebeuf : MM. Vornier à Bourneville ; Lefieux à Sainte-Opportune.
Canton de Routot : MM. Carbonnier, Delarue, à Routot ; Mallet et Donnet, à Bourg-Achard.
Canton de Saint-Georges-du-Vièvre : MM. Boullenger, Gastine, à Saint-Georges-du-Vièvre ; Frilleux, à Lieurey.
NOTAIRES. — *Canton de Beuzeville* : MM. Lecat, Doucet, à Beuzeville.
Canton de Bourgtheroulde : Leclair, à Bourgtheroulde ; Tocque, à Boisset-le-Châtel.
Canton de Cormeilles : MM. Hervieu, *rapporteur*, à Cormeilles; Vigot, à Epaignes.
Canton de Montfort : MM. Létorey, à Montfort ; Verrier, à Pont-Authou.

Canton de Pont-Audemer : MM. Dubosq, *secrétaire* ; Levavasseur, Brianchon, à Pont-Audemer.
Canton de Quillebeuf : MM. Bellin, à Quillebeuf, Lemarley, à Bourneville.
Canton de Routot : MM. Lereffait, à Routot, *syndic* ; Barrabé, à Bourg-Achard.
Canton de Saint-Georges : MM. Lainey, *président*, à Saint-Georges ; Bertrand, *trésorier*, à Lieurey.

Bureau d'assistance judiciaire.— MM. Quesnel, conservateur des hypothèques, délégué de l'enregistrement ; Ecalard, délégué du préfet ; Moisant, avocat, *président* ; Letellier, avoué ; Noury, ancien avoué, délégués du tribunal.

Commissaire-priseur. — M. Fremont, à Pont-Audemer.

TRIBUNAL DE COMMERCE.

MM. Turgis, *président* ; Leroy-Lemonne, *juge* ; Bailleterre, Emile Laisney, *juges suppléants* ; Belin, *greffier*.
Jour d'audience : le jeudi, à midi.

CONSEIL DE PRUD'HOMMES.

MM. Lefebvre-Duruflé, *président* ; Couillard, *vice-président* ; Membres. — *Patrons* : MM. Louis Laisney, Jean, dit Laviolette, Theroude, Dumont, Philippe, N.... et N.... ; *ouvriers* : MM. Tostain, Babin, Lefort, Roux, Fanet, Hurel et N....

JUSTICES DE PAIX

Tableau des Juges de paix et de leurs Greffiers, avec les heures d'audience.

CANTONS.	JUGES DE PAIX.	GREFFIERS.	AUDIENCES.
Evreux (nord).	Pepin.	Véron.	mardi midi.
Evreux (sud).	Borville.	Morel.	mercredi 11 h
Breteuil.	Amours.	Pattey.	samedi 11 h.
Conches.	Martin.	Duval.	vendredi 11 h
Damville.	Lemercier.	Chauvicourt.	vendredi 11 h
Nonancourt.	Frelet.	Leclair.	mardi 11 h.
Pacy.	Rocque.	Heudebert.	jeudi 10 h.
Rugles.	Plagelat.	Bénard.	samedi midi
Saint-André.	Guerin.	Demoète.	jeudi 11 h.
Verneuil.	Caget.	Denis.	mardi 11 h.
Vernon.	Chardon.	Denis.	vendr. midi.
Andelys (les).	Tieursin.	Thorel.	mardi 11 h.

CANTONS.	JUGES DE PAIX.	GREFFIERS.	AUDIENCES.
Ecos.	Fleuriot ✻.	Guillermet.	jeudi midi.
Etrépagny.	Conard.	Canu.	mardi midi.
Fleury-sur-Andelle.	Sannier.	Douelle.	merc. midi.
Gisors.	Charpillon.	Patte.	lundi 11 h.
Lyons-la-Forêt.	Tourneville.	Douelle.	vendr. 11 h.
Bernay.	Belhache.	Quemin-Du-	samedi 10 h.
Beaumesnil.	Legras.	Flicher. [val.	lundi midi.
Beaumont.	Guillaume.	Goujard.	vendr. 11 h.
Brionne.	Lair.	Philippe.	merc. midi.
Broglie.	Lebourg.	Morel.	vendr. 11 ½h
Thiberville.	Turpin père.	Osmont.	mardi 10 h.
Louviers. [pagne.	Champion.	Bréant.	mercr. midi.
Amfreville-la-Cam-	Vigreux.	Cuvier.	jeudi 10 h.
Gaillon.	Moinet.	Boufflet.	mardi 11 h.
Neubourg.	Liesse.	Chemin.	mardi 11 h.
Pont-de-l'Arche.	Richer.	Roger.	mercr. midi.
Pont-Audemer.	Guillaumin.	Bonhomme.	vendr. midi.
Beuzeville.	Pains.	Grouard.	mercr. 11 h.
Bourgtheroulde.	Grout-de-St-Paër.	Vornier.	mardi 11 h.
Cormeilles.	Touflet.	Mare.	mercr. 11 h.
Montfort-sur-Risle.	Lerefait.	Tougard.	samedi midi.
Quillebeuf.	Collet.	Elou.	jeudi 11 h.
Routot.	Racoir. [noir.	Lambert.	mardi 11 h.
St-Georges du Vièvre	Lefrançois-Duma-	Prey.	jeudi 11 h.

COMMISSAIRES DE POLICE.

EVREUX (*n.*)..MM. } Larguier.
Evreux (*s.*).... }
Breteuil....... Dufour.
Conches....... Henry.
Damville...... Dupont.
Nonancourt.... Moreau.
Pacy.......... Lemoine.
Rugles......... Tirrard.
Saint-André... Houchard.
Verneuil...... Lacour ✻.
Vernon........ Gensterbloëm.
ANDELYS....... Regnier.
Ecos........... Chemin.
Etrépagny.... Deruelle.
Fleury......... Delaume.
Gisors......... Bayeur.
Lyons-la-Forêt.. Guérin.
BERNAY......... Lemercier.
Beaumesnil..MM. Sendret ✻.
Beaumont...... N.
Brionne....... Languerrand.
Broglie....... Proust.
Thiberville..... Fayette.
LOUVIERS....... Rassaerts.
Amfreville..... Buzet.
Gaillon........ Mottet.
Neubourg...... Lavenas.
Pont-de-l'Arche N.
PONT-AUDEMER... Delmas.
Beuzeville..... N.
Bourgtheroulde N.
Cormeilles..... Samson ✻.
Montfort s^r Risle Dedde.
Quillebeuf..... N.
Routot......... Boutin.
St-Georg.-du-Viév. Gatin ✻.

PRISONS.

MAISON CENTRALE DE GAILLON.

MM. Leblanc ✻, *directeur*, Béguin, *inspecteur*, Renard, *économe*; Lefrançois ✻, Aumont, *aumôniers*, Carville père, *médecin*, Khun, *chirurgien*, Rigade, *pharmacien*.

COLONIE AGRICOLE DES DOUAIRES.

MM. Lourse, *directeur*, Bernard, *greffier comptable*; Périnelle, *instituteur*; Fraisse, *médecin*.

PRISONS DÉPARTEMENTALES.

M. de Limières, *directeur des prisons du département*.

Evreux.—MM. Legentil ✻, *gardien chef*; l'abbé Amaury, *aumônier*; Buisson, *médecin*.

Andelys. — MM. Pattey, *gardien chef*; Bouelle, *aumônier*; Montier, *médecin*.

Bernay. — MM. Choquet, *gardien chef*; Dubois, *aumônier*; Bardet, *médecin*.

Louviers. — MM. Duboc, *gardien chef*; Mulet, *aumônier*, Picard ✻, *médecin*; Petel, *médecin adjoint*.

Pont-Audemer. — MM. Coqueret, *gardien chef*; N., *aumônier*; Letorey, *médecin*.

ORGANISATION MILITAIRE.

2e DIVISION MILITAIRE.

Le siège de la 2e division militaire dans laquelle le département de l'Eure est compris est à Rouen.

Elle comprend : la Seine-Inférieure, l'Eure, le Calvados et d'Orne.

Etat-major.— MM. le Bon Renault (G ✻), général de division, sénateur, commandant la division, à Rouen; Ladreit de la Charrière (C ✻ C ✻), général de brigade, commandant la 2e subdivision, à Evreux; Wolf, capitaine, aide-de-camp.

Intendance. — MM. Bosq (O ✻), intendant militaire de la division, à Rouen; Pardeilha (O ✻), sous-intendant de 2e classe, à Evreux; Sinot, officier d'administration de 1re classe, des bureaux de l'intendance militaire, à Evreux.

Gendarmerie impériale. — MM. Martinet ✻, lieutenant-colonel, chef de la 3e légion, à Rouen; Desseaux ✻, chef d'escadron, commandant la compagnie du département, à Evreux; Sistach,

lieutenant-trésorier, à Evreux ; Nattiez, maréchal-des-logis, adjoint au trésorier; Vattier, capitaine, à Evreux; Adam ✻, capitaine, à Pont-Audemer; Nouvion, lieutenant, à Bernay; Michel ✻, capitaine, à Louviers; Marchand, sous-lieutenant aux Andelys.

GENIE. — MM. Larroche ✻, lieutenant-colonel, directeur des fortifications de la 2e direction, au Hâvre ; Ducrot ✻, chef de bataillon, à Vernon; Chomat ✻, garde principal, à Evreux.

RECRUTEMENT ET RÉSERVE. — MM. Adenis ✻, commandant du recrutement, à Evreux; Charonnet, lieutenant-adjoint.

REMONTE. — MM. d'Urbal, capitaine au 3e chasseurs, commandant le dépôt de remonte du Bec-Hellouin ; Manisolle ✻, capitaine au 9e cuirassiers, officier acheteur ; Marcellin, sous-lieutenant au 6e chasseurs, officier comptable ; Favelier ✻, vétérinaire en premier.

EQUIPAGES MILITAIRES. — MM. Rousseau ✻, sous-intendant militaire de 2e classe, directeur du parc de construction des équipages militaires, à Vernon; Becquart ✻, chef d'escadron, sous-directeur, à Vernon.

ARTILLERIE. — M. Lepage (O ✻) colonel, commandant la direction de l'artillerie de Cherbourg.

JUSTICE MILITAIRE. — 1er *Conseil, à Rouen:* MM. Guérin de Tourville (O ✻), chef de bataillon en retraite, *commissaire impérial*; Chapsal (O ✻), capitaine en retraite, *rapporteur*; Duplan, *greffier.*

SAPEURS-POMPIERS.

Arrondissement des Andelys.

	Capit. MM.	Lieut. MM.	Se-Lieut. MM.	hom.
ANDELYS	Gombert	Bouquet	Legrix	79
Boisemont	»	»	Leter	34
Hennezis......	Mesrouze	Prier	Duvallet	55
Port-Mort.....	»	Saval	Potel	43
Ecos...........	Monfiliatre	Béquet	Petit-Vincent	54
Fourges.......	»	»	Alexandre	31
Gasny	»	Alexandre	Letellier	40
Guitry........	»	»	Belhoste	21
Mézières	»	»	Aubry	20
Ste-Geneviève-les-Gasny ...	»	»	Fusley	17
Tilly	»	»	Desnoyers	30
Tourny	Desabrie	Pithon	Brossé	35
ETRÉPAGNY.....	Liénard	Placet	Boucher	48
Hacqueville ...	Moreaux	Gérard	Gavelle	52

	Capit. MM.	Lieut. MM.	S^s-Lieut. MM.	hom.
Heudicourt....	»	Majot	de Saint-Etienne	41
Longchamps ..	»	Mouchelet	Arnoult	21
Morgny.......	»	»	Fleury	40
Puchay.......	Lebrun	Patrelle	Julien	47
FLEURY-S^r-AND.	Lesueur	Boussard	Morel	50
Amfreville sous les Monts ...	»	»	Goumeaux	26
Bacqueville ...	»	Delesque	Mare	40
Charleval.....	Peynaud	Hilzenger	Gonelle	42
Ecouis........	Mathéus (A.)	Lehideux	Mathéus (F.)	36
Grainville.....	»	Legendre d'Onsembray	Colbert	30
Perriers s^r And.	»	Bottais	Blondel	40
Radepont.....	Daliphard (M.)	Daliphard (E.)	Blandre	53
Romilly s^r And.	Peynaud	David	de Gonfreville	52
Saint Nicolas de Pont St Pierre	»	Ragault	Chardon	30
GISORS........	Renault	Letailleur	Peteau	50
Bézu Saint Eloi.	»	»	Blacet	23
Dangu........	»	»	Roger	32
Guerny.......	»	»	Dubois	16
Mainneville....	»	»	Huchèr	26
Saint-Denis-le-Ferment....	»	»	Valentin	25
Vesly........	»	»	Morel	25
LYONS-LA-FORÊT	Letailleur	Lemoine	Ledanseur	50
Bézu-la-Forêt.	»	»	Mauger	24
Fleury la Forêt.	»	Gouyer	Lebeaube	30
Rosay........	Saint-Martin	Moisant	Crespin	54
Tronquay.....	Duboc	Coulomma	Leballeur	51

Arrondissement de Bernay.

La Barre	Bordel	Boullanger	Aubert	40
BEAUMONT LE ROG	Vaussard	Morainville	Faudet	38
Bray..........	Bidault	Couy	Robcquin	41
Combon	Desperrois	Hersent	Vimont	50
Ecardenville la Campagne...	»	Guilbert	Mabire	40
Fontaine la Sor.	Lemeun	Celos	Gardin	52
Goupillières...	»	de Rubelle	Fosset	35
Romilly la Puth.	»	Thorel	»	26
Rouge-Perriers	»	Prévost (L.)	Prévost (A.)	40
Tilleul-Othon.	»	»	»	30

	Capit. MM.	Lieut. MM.	St-Lieut. MM.	hom.
BERNAY........	Lecœur	Prévost.	Lemercier Leleu	94
Serquigny.....	»	»	»	37
BRIONNE........	Jourdain	Longuemare	Anglement	54
Bec-Hellouin..	»	Heuclin	»	30
Boisney........	»	Hamel ✳	Amiot	70
Harcourt.....	Lecerf	Gambard	Delisle	52
BROGLIE......	Fresne	Jehanne	Lanne	56
Montreuil l'Arg.	»	Girard	Lebourg	54
THIBERVILLE....	Leroy	Mesnier	Doisnel	50

Arrondissement d'Evreux.

BRETEUIL	Boyer	Houdouard	Marcel, Désautieux	74
Baux-de-Bret..	Bourguignon	Giguerre	Pucet	41
Francheville...	Bonneville (L.)	Langlois	Bonneville (F.)	37
CONCHES........	Lefort	Guillot	Blanchet	60
Bonneville (la).	Houdoux	Pellerin	Quinquet	55
Ferrière s^r Risl.	»	Dessaux	Caillot fils	40
DAMVILLE	Fouques Desloges	Audiger	Guilmin	52
EVREUX	Avril de Burey (O ✳).	Doucerain Cauët fils	Delafosse Bove	105
Claville........	»	Dumoutier	Thorel	40
Fontaine-sous-Jouy........	Nouvel	Lecœur	Tassin	52
Quittebeuf	»	»	Tonterre	31
Sacquenville...	Liard	Anfroy	Bernay	55
SainteColombe-la-Campagne.	»	»	Beaunier	25
NONANCOURT ...	Lefort	Lefranc	Besnard	55
Illiers-l'Evêque	»	»	Duval	30
Mesnils^r l'Estrée	»	»	Lefebvre	41
St Georges^sr Eur^e	»	»	Bignon	27
s^t Germain^sr Av^re	»	»	Brunel	26
PACY-SUR-EURE..	Pinat ✳	Latouche	Deshaies	52
Breuilpont....	Foynard	Barbey	Allorge	60
Menilles......	Renault	de Roffignac	Normand	51
Villiers-en-Désœuvre......	»	»	Binet	30
RUGLES	Vallet	Maréchal	Lucas	44
Neuve-Lyre...	Dutertre	Aussour	Letellier	60
SAINT-ANDRÉ...	Favre	Fauchet	Eude	49

	Capit. MM.	Lieut. MM.	S.-Lieut. MM.	hom.
Bois-le-Roy...	»	Langlois	Mouton	
Coutures Boussey	Bizard	Renoult	Deshaies	55
Ezy.........	»	Ballet	Renout	32
Ivry-la-Bataille.	Boudrouet	Laroque	Boivin	51
Garennes	»	»	Martin	30
Marcillys'Eure.	»	»	Delouye	28
VERNEUIL......	Clément ✻	Aveuel	Lallemand	61
Bourth......	Dufour	Barnel	Berdat	55
Tillièress'Avre.	»	Paris		36
VERNON	Dutitre	Desdouis	Deshaies, Bourdet	80
HoulbecCoch^{rel}	Delacroix	Roussel	Liard	51
Saint-Just.	»	»	Ducôté	30
S'Pierred'Autil'	»	Leleu	Delavigne	43
Villezs'Bailleul.	»	»	Legendre	21

Arrondissement de Louviers.

AMFREVILLE LA C.	Dabiel	Leblond	Cte de Boury	51
Grostheil (le)..	»	«	Assire	43
GAILLON	Billiet	Hubert	Malide	52
Ailly..........	Chandellier	Dagommer	Ragault	41
Authouillet....	Maillard	Cocqueterre	Gorgedoux	67
CroixStLeufroy	Aubert	Beauval	Malide	51
Ecardenville-s'-Eure........	»	Gorgedoux	Fortin	20
Fontaine-Heudebourg	»	»	Bellemère	27
Saint Pierre de Bailleul	»	Ducoté	Anfray	37
Venables......	Jean	Jourdain	Constant	58
LOUVIERS	Marquet	Dannet	Marsollet, Letellier	86
Acquigny......	Selle	Michault	Gravey	52
Hondouville...	Desmarés	Cauchoix	Crevel	51
Incarville......	»	»	Houel	25
NEUBOURG......	Ducy	Bucaille	Lemercier	62
St-Aubin-d'Ecrosville.....	Lelièvre	Mariot	Bonvasin	31
PONT-DE-L'ARCHE	Romain	Touzard	Ouin fils	43
Criquebeuf sur-Seine	»	Olivier	Riquier	30
Léry..........	»	»	Prévost	29
N.D.du Vaudr^{il}.	»	Carpentier	Chefdeville	38

	Capit. MM.	Lieut. MM.	S.-Lieut. MM.	hom.
St-Cyr-du-Vaudreuil.......	»	»	Crevel	26
Tourville-la-C.eLenoble		Blin	Jouen	55

Arrondissement de Pont-Audemer.

Beuzeville.....	»	Danjard	Goussaire	29
Bourgtheroulde.	Legris	Lesage	Marais	54
Boissey le Châtel	»	»	de Manneville	20
Bosguerard-de-Marcouville..	De Sarts	Lefebvre	Fouquet	
Cormeilles	Lecompte	Jerger	Caron	63
Montfort-sur-Risle	Lelorey	Hebert	Naguet de Saint-Vulfranc	23
Authou........	»	Chardon	Menicher	41
Pont-Audemer..	Verger	Audout	Bougourd	58
Quillebeuf	»	Heuzé	Malfilâtre	41
Routot........	Déloy	Auber	Jouen	55
Bourg-Achard.	»	Jeanne	Leprestre	40
St-Georges-du-Vièvre	»	de St-Vulfranc	Boulanger	27
Lieurey.......	»	»	Vauquelin	50

Plusieurs compagnies de pompiers possèdent des chirurgiens sous-aides majors. Ce sont MM. Montier, aux Andelys; Bernard, à Ecos; Filleul, à Fleury-sur-Andelle; Avenel, à Gisors; Hue, à Beaumont-le-Roger; Testu, à Montreuil-l'Argillé; Buisson, à Evreux; Sellerier à Bourth; Lemoule, à Breteuil; Vivien, à Conches; Bissieu, à Verneuil; Duval, à Amfrevile-la-Campagne; Desormeaux, au Neubourg.

ADMINISTRATIONS FINANCIÈRES.

TRÉSORERIE GÉNÉRALE.

M. Gustave Rouland ✻, *trésorier-payeur général.*
MM. N...., N...., Gancel, *fondés de pouvoirs.*
M. Foucher, *caissier.*

La caisse est ouverte tous les jours de la semaine, de 9 heures du matin à 4 heures du soir.

RECETTES PARTICULIÈRES.

MM. De la Barre, receveur particulier, aux Andelys.
Piéron, — à Bernay.
Le Trésorier-payeur général, — à Evreux.
Magot-Marévilles, — à Louviers.
Menessier-Nodier, — à Pont-Audemer.

ÉTAT DES PERCEPTIONS DU DÉPARTEMENT.

ARRONDISSEMENT DES ANDELYS.

ANDELYS, Boisemont, Corny, Harquency, Suzay. — M. Elies de Préval.

Hennezis, Bouafles, Courcelles, Guiseniers, Notre-Dame-de-l'Isle, Port-Mort, Vézillon. — M. Gombert, résidant aux Andelys.

Heuqueville, Cuverville, Daubeuf-près-Vatteville, Fresne-l'Archevêque, Roquette (la), Thuit (le). — M. Anseaume.

ÉCOS, Berthenonville, Bus-Saint-Rémy, Cahaignes, Château-sur-Epte, Civières, Dampsmesnil, Fours, Heubécourt. — M. Maillé.

Gasny, Bois-Jérôme-Saint-Ouen, Fourges, Giverny, Haricourt, Sainte-Geneviève-les-Gasny. — M. Thénédat-du-Vent.

Tourny, Cantiers, Fontenay, Forêt-la-Folie, Guitry, Mézières, Panilleuse, Pressagny-l'Orgueilleux, Tilly. — M. Devambez.

ETREPAGNY, Farceaux, Gamaches, Hacqueville, Mouflaines, Provemont, Richeville, Sainte-Marie-de-Vatimesnil, Thil (le), Thilliers (les), Villers-en-Vexin. — M. Delamarre.

Puchay, Coudray, Doudeauville, Heudicourt, Longchamps, Morgny, Neuve-Grange (la), Nogeon-le-Sec, Saussay-la-Vache. — M. Boucher, résidant à Etrépagny.

FLEURY-SUR-ANDELLE, Bourg-Beaudoin, Charleval, Letteguives, Ménesqueville, Perriers-sur-Andelle, Perruel, Radepont, Renneville, Vandrimare. — M. Levaillant.

Ecouis Bacqueville, Gaillardbois-Cressenville, Grainville, Houville, Mesnil-Verclives. — M. Portier.

Pont-Saint-Pierre, Amfreville-les-Champs, Amfreville-sous-les-Monts, Douville, Flipou, Romilly-sur-Andelle. — M. Davenière.

GISORS, Bazincourt, Bernouville, Bézu-Saint-Eloi, Saint-Paër. — M. Lachaume.

Dangu, Authevernes, Chauvincourt, Guerny, Neaufles-Saint-Martin, Noyers, Vesly. — M. Magnen.

Mainneville, Amécourt, Bouchevilliers, Hébécourt, Martagny, Mesnil-sous-Vienne, Saint-Denis-le-Ferment, Sancourt. — M. Fossart.

LYONS-LA FORÊT, Hogues (les), Lisors, Lorleau, Rosay, Touffreville, Tronquay (le), Vascœuil. — M. Peuvrier.

Fleury la-Forêt, Beauficel, Bézu-la-Forêt, Bosquentin, Lilly. — M. Coquerel.

ARRONDISSEMENT DE BERNAY.

BEAUMESNIL, Ajou, Gouttières, Grandchain, Jonquerets-de-Livet (les), Landepereuse, Noyer (le), Saint-Aubin-des-Hayes, Saint-Aubin-le-Guichard, Sainte-Marguerite-en-Ouche, Thevray. — M. Geffroy.

Barre (la), Bosc-Renoult (le), Epinay, Gisay, Roussière (la), Saint-Pierre-du-Mesnil. — M. Roussan.

BEAUMONT-LE-ROGER, Barc, Beaumontel, Bray, Grosley, Launay, Tilleul-Othon (le). — M. Saint-Marc-Castel.

Barquet, Berville, Combon, Houssaye (la), Plessis-Sainte-Opportune (le), Romilly-la-Puthenaye, Tilleul-Dame-Agnès. — M. Sourbelle.

Goupillières, Ecardenville-la-Campagne, Fontaine-la-Soret, Nassandres, Perriers, Rouge-Perriers, Sainte-Opportune-du-Bosc, Thibouville. — M. Quernel.

BERNAY, Carsix, Corneville-la-Fouquetière, Fontaine-l'Abbé, Menneval, Saint-Aubin-le-Vertueux, Saint-Clair-d'Arcey, Saint-Léger-de-Rôtes, Serquigny. — M. Roussan.

Courbépine, Caorches, Malouy, Plainville, Plasnes, Saint-Martin-du-Tilleul, Saint-Nicolas-du-Bosc-l'Abbé, Saint-Victor-de-Chrétienville, Valailles. — M. Lebertre, résidant à Bernay.

BRIONNE, Bec-Hellouin (le), Bosc-Robert, Bretigny, Livet-sur-Authou, Malleville-sur-le-Bec, Saint-Eloi-de-Fourques, Saint-Paul-de-Fourques, Saint-Pierre-de-Salerne. — M. Faure.

Berthouville, Aclou, Boisney, Franqueville, Hecmanville, Morsan, Neuville-sur-Authou, Notre-Dame-d'Epine, Saint-Cyr-de-Salerne, Saint-Victor-d'Epine. — M. Mutel, résidant à Brionne.

Harcourt, Calleville, Haye-de-Calleville (la), Neuville-du-Bosc. — M. de Postel.

BROGLIE, Bosc-Morel (le), Capelles-les-Grands, Chamblac (le),

Chapelle-Gauthier (la), Ferrières-Saint-Hilaire, Grand-Camp, Saint-Aubin du-Thenney, Saint-Jean-du-Thenney, Saint-Quentin-des-Isles. — M. Lemercier.

Montreuil-l'Argillé, Goulafrière (la), Mélicourt, Mesnil-Rousset (le), Notre-Dame-du-Hamel, Saint-Agnan-de-Cernières, Saint-Aquilin-d'Augerons, Saint-Denis-d'Augerons, Saint-Laurent-du-Tencement, Saint-Pierre-de-Cernières, Trinité-de-Réville (la), Verneusses. — M. Girard.

THIBERVILLE, Barville, Bournainville, Chapelle-Hareng (la), Drucourt, Duranville, Faverolles-les-Mares, Fontaine-la-Louvet, Piencourt, Places (les). — M. Viala.

Boissy-Lamberville, Bazoques, Favril (le), Folleville, Giverville, Heudreville-en-Lieuvin, Theil-Nolent (le), Saint-Aubin-de-Scellon. — M. Dumontier.

Saint-Germain-la-Campagne, Planquay (le), Saint-Mards-de-Fresne, Saint-Vincent-du-Boulay. — M. Brunet.

ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX.

BRETEUIL, Chesne (le), Condé-sur-Iton, Saint-Denis-du-Béhélan. — M. Beaumesnil.

Baux-de-Breteuil (les), Bémécourt, Guernanville, Sainte-Marguerite-de-l'Autel. — M. Bourguignon.

Guéroulde (la), Cintray, Dame-Marie, Francheville, Saint-Nicolas-d'Attez, Saint-Ouen-d'Attez. — M. Ledanois, résidant à Breteuil.

CONCHES, Burey, Emanville, Faverolles, Ferrières-Haut-Clocher, Louversey, Ormes, Portes, Sainte-Marthe. — M. Mignot.

Ferrière-sur-Risle (la), Collandres, Fidelaire (le), Sébécourt. M. Duclos.

Fresne (le), Beaubray, Bonneville (la), Champdolent, Croisille (la), Gaudreville, Glisolles, Mesnil-Hardray (le), Nagel, Nogent-le-Sec, Orvaux, Saint-Elier, Séez-Mesnil. — M. Dusser, résidant à Conches.

DAMVILLE, Authenay, Boissy-sur-Damville, Créton, Gouville, Grandvilliers, Hellenvilliers, L'Hosmes, Minières (les), Morainville-sur-Damville, Roman. — M. Duteurtre.

Corneuil, Avrilly, Chanteloup, Coulonges, Essarts (les), Manthelon, Roncenay (le), Sacq (le), Thomer-la-Sôgne, Villalet, Villez-Champdominel. — M. N...., résidant à Damville.

EVREUX. — M. Fouché.

Gravigny, Aviron, Boulay-Morin (le), Brosville, Chapelle-du-

Bois-des-Faulx (la), Dardez, Emalleville, Irreville, Mesnil-Fuguet (le), Normanville, Reuilly, Sacquenville, Saint-Germain-des-Angles, Tourneville. — M. Michel, résidant à Evreux.

Sainte-Colombe-la-Campagne, Bacquepuis, Bernienville, Gauville-la-Campagne, Graveron-Sémerville, Parville, Quittebeuf, Saint-Martin-la-Campagne, Tilleul-Lambert (le), Tournedos-Bois-Hubert. — M. Bréant, résidant à Evreux.

Gauciel, Fauville, Foutaine-sous-Jouy, Huest, Jouy-sur-Eure, Miserey, Saint-Vigor, Sassey. — M. Voyret, résidant à Evreux.

Guichainville, Angerville, Baux-Sainte-Croix (les), Plessis-Grohan (le), Saint-Luc, Trinité (la), Ventes (les), Vieil-Evreux (le). — M. Morin, résidant à Evreux.

Saint-Sébastien-de-Morsent, Arnières, Aulnay, Caugé, Claville. — M. Chardon, résidant à Evreux.

NONANCOURT, Acon, Breux, Droisy, Marcilly-la-Campagne, Moisville, Panlatte. — M. Charras.

Illiers-l'Evêque, Courdemanche, Louye, Madeleine-de-Nonancourt (la), Mesnil-sur-l'Estrée, Muzy, Saint-Georges-sur-Eure, Saint-Germain-sur-Avre, — M. Desbois, résidant à Nonancourt.

PACY-SUR-EURE, Aigleville, Boncourt, Chaignes, Croisy, Fains, Hardencourt, Menilles, Saint-Aquilin de-Pacy, Vaux-sur-Eure, Villegats. — M. Belot.

Breuilpont, Boisset-les-Prévanches, Bueil, Caillouet-Orgeville, Cierrey, Cormier (le), Gadencourt, Hécourt, Merey, Neuilly, Plessis-Hébert (le), Villiers-en-Désœuvre. — M. Langlois.

RUGLES, Ambenay, Bois-Arnault, Bottereaux (les), Chaise-Dieu-du-Theil, Chéronvilliers, Frétils (les), Juignettes, Saint Antonin-de-Sommaire. — M. Salnelle, résidant à Rugles.

Neuve-Lyre (la), Auvergny, Bois-Anzeray, Bois-Normand-près-Lyre, Chambord, Champignolles, Haye-Saint-Sylvestre (la), Neaufles-sur-Risle, Vaux-sur-Risle, Vieille-Lyre (la). — M. Vigny.

SAINT-ANDRÉ, Boissière (la), Bretagnolles, Epieds, Foucrainville, Fresney, Garencières, Mousseaux-Neuville, Quessigny, Saint-Germain-de-Fresney, Serez, Val-David (le). — M. Vavasseur.

Coudres, Authieux (les), Champigny-la-Futelaye, Chavigny-Bailleul, Forêt-du-Parc (la), Grossœuvre, Jumelles, Lignerolles, Prey, Saint-Laurent-des-Bois. — M. Girout.

Ivry-la-Bataille, Bois-le-Roy, Couture-Boussey (la), Croth Ezy, Garennes, L'Habit (le), Marcilly-sur-Eure, Mouettes. — M. Morel.

VERNEUIL. — M. Leroux.

Bourth, Armentières, Barils (les), Chennebrun, Gournay-le-Guérin, Mandres, Pullay, Saint-Christophe sur-Avre, Saint-Victor-sur-Avre. — M. Macrez, résidant à Verneuil.

Tillières-sur-Avre, Bâlines, Courteilles, Piseux. — M. De Varennes.

VERNON, Chambray, Chapelle-Réanville (la), Douains, Heunière (la), Houlbec-Cocherel, Mercey, Rouvray, Sainte-Colombe-près-Vernon, Saint-Just, Saint-Marcel, Saint-Pierre-d'Autils, Saint-Vincent-des-Bois, Villez-sous-Bailleul. — M. Morard.

ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS.

AMFREVILLE-LA-CAMPAGNE, Fouqueville, Grostheil (le), Haye-du-Theil (la); Houlbec-près-le-Grostheil, Pyle (la), Saint-Amand-des-Hautes-Terres, Saint-Melain-du-Bosc, Saint-Nicolas-du-Bosc, Saint-Ouen-de-Poncheuil, Saint-Pierre-du-Bosguerard, Tourville-la-Campagne. — M. Delaporte.

Saussaye (la), Bec-Thomas (le), Harengère (la), Mandeville, Saint-Cyr-la-Campagne, Saint-Didier, Saint-Germain-de-Pasquier, Saint-Pierre-des-Cercueils, Thuit-Anger (le), Thuit-Signol (le), Thuit-Simer (le), Vraiville. — M. Germaine.

GAILLON, Aubevoye, Saint-Aubin-sur-Gaillon, Ste-Barbe-sur-Gaillon, Saint-Etienne-sous-Bailleul, Saint-Julien-de-la-Liègue, Saint-Pierre-de-Bailleul, Saint-Pierre la-Garenne, Vieux-Villez. — M. Plantegenets.

Croix-Saint-Leufroy (la), Autheuil, Authouillet, Cailly, Champenard, Ecardenville-sur-Eure, Fontaine-Heudebourg, Heudreville-sur-Eure. — M. Cahagne.

Venables, Ailly, Bernières, Fontaine-Bellenger, Muids, Tosny, Villers-sur-le-Roule. — M. Baudot.

LOUVIERS. — M. Blot (O ✱).

Acquigny, Amfreville-sur-Iton, Hondouville, Pinterville, Planches (les), Vacherie (la). — M. Nosley.

Saint-Pierre-du-Vauvray, Andé, Heudebouville, Incarville, Saint-Etienne-du-Vauvray, Vironvay. — M. Buhot.

Surville, Crasville, Haye-le-Comte (la), Haye-Malherbe (la), Mesnil-Jourdain (le), Quatremare, Surtauville. — M. Juquin, résidant à Louviers.

NEUBOURG, Crestot, Crosville-la-Vieille, Epégard, Epréville près-le-Neubourg, Hectomare, Iville, Marbeuf, Tremblay (le), Troncq (le), Villez-sur-le-Neubourg, Vitot. — M. Villez.

Saint-Aubin-d'Ecrosville, Bérengeville-la-Campagne, Canap-

peville, Cesseville, Criquebeuf-la-Campagne, Daubeuf-la-Campagne, Ecauville, Ecquetot, Feuguerolles, Houetteville, Venon, Villettes. — M. Védie (Félix).

PONT-DE-L'ARCHE. Alisay, Criquebeuf-sur-Seine, Damps (les), Igoville, Manoir (le), Martot, Montaure, Pitres, Tostes.— M. Marc dit Lamaranthe.

Saint-Cyr-du-Vaudreuil, Connelles, Herqueville, Léry, Notre-Dame-du-Vaudreuil, Portejoie, Poses, Tournedos-sur-Seine, Vatteville.— M. Chardon.

ARRONDISSEMENT DE PONT-AUDEMER.

BEUZEVILLE, Boulleville, Manneville-la-Raoult, Saint-Maclou, Torpt (le). — M. Leguesnier.

Conteville, Berville-sur-Mer, Fatouville-Grestain, Fiquefleur-Equainville, Foulbec, Saint-Pierre-du-Val, Saint-Sulpice-de-Graimbouville. — M. Delaunay.

Martainville, Fort-Moville, Lande (la), Saint-Léger-sur-Bonneville, Vannecrocq.— M. Accard.

BOURGTHEROULDE, Bérville-en-Roumois, Bosbénard-Commin, Boscherville, Bosc-Roger, Bosguérard-de-Marcouville, Bos-Normand, Infreville, Saint-Ouen-du-Tilleul, Thuit-Hébert (le). — M. d'Hiérosme de Tourlaville.

Boisset-le-Châtel, Bosbénard-Crescy, Bosc-Regnoult, Epréville-en-Roumois, Flancourt, Saint-Denis-des-Monts, Saint-Léger-du-Gennetey, Saint-Philbert-sur-Boissey, Theillement (le), Voiscreville.— M. Pichot.

CORMEILLES, Bois-Hellain (le), Chapelle-Bayvel (la), Epaignes, Saint-Pierre-de-Cormeilles, Saint-Siméon. — M. Quedville.

Morainville, Asnières, Bailleul-la-Vallée, Fresne-Cauverville, Jouveaux, Saint-Sylvestre de-Cormeilles. — M. Reautey, résidant à Cormeilles.

MONFORT, Appeville-dit-Annebault, Brestot, Condé-sur-Risle, Ecaquelon, Illeville-sur-Montfort, Saint-Philbert-sur-Risle, Touville. — M. Denayville.

Pont-Authou, Authou, Bonneville-Appetot, Freneuse-sur-Risle, Glos-sur-Risle, Thierville. — M. Tréfouel.

PONT-AUDEMER, Saint-Germain-Village, Saint-Paul-sur-Risle. — M. Minot.

Manneville-sur-Risle, Colletot, Corneville-sur-Risle, Fourmetot, Saint-Mards-de-Blacarville. — M. Leconte.

Préaux (les), Campigny, Saint-Symphorien, Selles, Tourville, Toutainville, Triqueville. — M. Baudard.

QUILLEBEUF, Bouquelon, Marais-Vernier (le), Saint-Aubin-sur-Quillebeuf, Sainte-Opportune, Saint-Ouen-des-Champs, Saint-Samson-de-la-Roque, Saint-Thurien. — M. Heuzé (aîné).

Bourneville, Aizier, Sainte-Croix-sur-Aizier, Tocqueville, Trouville-la-Haule, Vieux-Port. — M. Boulouse.

ROUTOT, Bouquetot, Hauville, Haye-de-Routot (la), Landin (le), Rougemontiers. — M. Bourguignon.

Bourg-Achard, Barneville, Bosgouet (le), Caumont, Hongue-mare-Guenouville, Saint-Ouen-de-Thiberville, Trinité-de-Thouberville (la). — M. Hautterre.

Etréville, Cauverville-en-Roumois, Eturqueraye, Haye-Aubrée (la), Valletot. — M. Castel.

SAINT-GEORGES-DU-VIÈVRE, Saint-Benoit-des-Ombres, Saint-Christophe-sur-Condé, Saint-Etienne-l'Allier, Saint-Grégoire-du-Vièvre, Saint-Martin-Saint-Firmin, Saint-Pierre-des-Ifs. — M. Lacatey.

Lieurey, Epréville-en-Lieuvin, Noards, Noë-Poulain (la), Poterie-Mathieu (la), Saint-Georges-du-Mesnil, Saint-Jean-de-la-Lequeraye. — M. Thillard.

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

MM. Masson ✻, directeur.
Deleffe, inspecteur.
Chauvel, premier commis de direction.

CONTRÔLEURS.

M. *Epinette*, contrôleur principal, à Evreux.

Andelys... MM.	*Benoist.*	Louviers... MM.	*Boisney.*
Bernay...	*Houëix de la Brousse*	Pt-Audemer.	*Drouot.*
Brionne..	*Gayet.*	Pt-Audemer.	*Lasneau de Latigny*
Conches..	*Dubois.*	Verneuil....	*Berteaud.*
Gisors...	*Goulet.*	Vernon.....	*Estavard.*
Louviers.	*Reversat.*		

DOUANES.

DIRECTEUR. — M. David de Penaurun (O ✻), à Caen.
INSPECTEUR ET RECEVEUR PRINCIPAL. — MM. A. Courtet et Didelot, à Honfleur.

Receveurs.—MM. le Camus de Moffet, à Pont-Audemer ; Cazin, à Quillebeuf, Marie, à Aizier.
Capitaines. — MM. Dumont, à Conteville; Potel, à Quillebeuf.
Lieutenants. — MM. Delaunay, à Pont-Audemer ; Hédouin, à Grestain.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

MM. Molroguier, directeur; Devaux, Olivier, commis; Molroguier, surnuméraire de la direction.

Arrondissement d'Evreux.

MM. Brion, inspecteur; Sénécal, receveur principal, entreposeur; Lenormand, commis; Andrieu, contrôleur; Gesbert, receveur ambulant, à Breteuil; Mathieu, id., à Conches; Noël, id., à Nonancourt; Gobin, id., à Pacy ; Delavallée, id., à Rugles; Bizet, id., à Saint-André; Geffroy, id., à Verneuil; Bonnamour, receveur sédentaire et de navigation, à Vernon.

Arrondissement des Andelys.

MM. Demonferrand, sous-inspecteur; Lemerle de Beaufond, receveur principal, entreposeur; de Bardy, Bertrand, commis; Latombe, receveur ambulant, à Etrépagny; Lailhaugue, id., à Fleury-sur-Andelle; Noret, id., à Gisors; de Reinach, id., à Lyons-la-Forêt; Derrien, id., à Tourny.

Arrondissement de Bernay.

MM. Ricourt, sous-inspecteur; Le Boucher-Duvigny, receveur principal, entreposeur; Huberdeau, Pinchedez, commis; Roland, receveur ambulant, à Beaumont; Miriel, id., à Brionne; Retout, id., à Broglie; Barey, id., à Thiberville.

Arrondissement de Louviers.

MM. Petit, sous-inspecteur; Hérouard, receveur principal, entreposeur; Lambert, Lechat, commis; Goudal, receveur, à Amfreville; Mieusset, id., à Gaillon; Guidet, id., au Neubourg; Gaivalet, id., à Pont-de-l'Arche; N., buraliste de navigation, à Pont-de-l'Arche.

Arrondissement de Pont-Audemer.

MM. Soulier, sous-inspecteur; Guérout, receveur principal, entreposeur; Goffestre-Laussel, Guiraudet, commis; Commenge, receveur, à Beuzeville; Doisy, id., à Bourg-Achard; Lefebvre, id., à Bourgtheroulde; Lamotte, id., à Bourneville; Jamin, id., à Saint-Georges.

BUREAU DE GARANTIE POUR LE DÉPARTEMENT.

MM. Andrieu, contrôleur; Sénécal, receveur; Hérouard, essayeur, à Evreux.

OCTROIS.

COMMUNES DU DÉPARTEMENT OU IL EST ÉTABLI DES OCTROIS.

En régie simple.

Andelys (les).	Evreux.	Pont-Audemer.
Beaumont.	Gisors.	Quillebeuf.
Bernay.	Harcourt.	Saint-André.
Brionne.	Louviers.	Verneuil.
Damville.	Neubourg (le).	Vernon.

En ferme.

Bec-Hellouin (le).	Breteuil.	Montreuil-l'Argillé.
Beuzeville.	Broglie.	Routot.
Boisset-le-Châtel.	Conches.	Rugles.
Bourg-Achard.	Cormeilles.	Saint-Georges-du-Vièvre.
Bourgtheroulde.	Lieurey.	Thiberville.
Bourneville.	Montfort.	

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

MM. Frenoy *, directeur.
Tellot, inspecteur, à Evreux.
Delalonde, premier commis de la direction.
De Gironde, garde-magasin du timbre.

VÉRIFICATEURS.

MM. Quénescourt, aux Andelys.
David, à Bernay.
Arnaud, à Evreux.

MM. Lemaire, à Louviers.
Gourmaux, à Pt-Audemer.

CONSERVATEURS.

MM. Bailly, à Evreux.
Meugniot, aux Andelys.
Ceillier, à Bernay.

MM. Beudant, à Louviers.
Quesnel, à Pont-Audemer.

RECEVEURS DANS LES CHEFS-LIEUX D'ARRONDISSEMENT.

Evreux.—MM. Roussel (actes judiciaires); Lecomte-Thomassin (actes civils); Boisset (timbre extraordinaire).
Andelys.—M. Cropet.

BERNAY.—MM. Benard (actes jud.); Deschamps (actes civils).
LOUVIERS.—MM. Rossignol, Martin.
PONT-AUDEMER.—MM. Maudelonde (act. civ.); Donnet (act. jud.).

RECEVEURS DANS LES CHEFS-LIEUX DE CANTON.

	MM.		MM.
Amfreville.. ..	Delayen.	Gisors	Lafontan.
Beaumesnil. ..	Lecointe des Iles	Lyons-la-Forêt.	Letourneur.
Beaumont - le - Roger.......	Pétel.		Dubreuil.
		Montfort	Ledouarec.
Beuzeville......	Delaunay.	Neubourg	Descolis.
Bourgtheroulde	Lamontre.	Nonancourt....	Langlois.
Breteuil.......	Chanteloux.	Pacy..........	Gauthier.
Brionne........	Mitainne.	Pont-de-l'Arche.	Guillon des Brulons.
Broglie........	Pavart.		
Conches.......	Testard.	Routot.	Quentin.
Cormeilles.....	Toutain.	Rugles........	Charbalié.
Damville......	Tastemain.	Saint-André ...	Bergevin.
Ecos..........	Aubert.	Saint-Georges. .	Calvet.
Etrépagny.....	Guérin.	Thiberville....	Bougerol.
Fleury-s^r-And..	De Marigny.	Verneuil......	Harembert.
Gaillon........	Fanet.	Vernon........	Drevon.

EAUX ET FORÊTS.

2e arrondissement comprenant les départements de la Seine-Inférieure et de l'Eure.

MM. Henri DE SUSANNE ✻, conservateur à Rouen.
De Montferrand, sous-inspecteur sédentaire, chef des bureaux de la conservation, rue de Crosne, 13.

INSPECTION DE LYONS.

Comprenant l'arrondissement des Andelys et celui de Neufchâtel (Seine-Inférieure).

MM. Lioult de Chênedollé, inspecteur, à Lyons.
le b^on de Framond, sous-inspecteur, id.
Bienvenu, garde général, à la Feuillie.
De Jacquelot du Bois-Rouvray, garde général stagiaire.
Lemoine, brigadier sédentaire, à l'inspection.

INSPECTION DE LOUVIERS.

Comprenant les arrondissements d'Evreux, de Louviers, de Pont-Audemer et de Bernay.

MM. Richomme, inspecteur à Louviers.

Pinguet, sous-inspecteur, à Louviers.
Liebert, garde-général, à Montfort-sur-Risle.
De Kirwan, garde-général, à Evreux.
Coquerelle, garde sédentaire, à Louviers.

LOUVETERIE.

LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DANS LES ARRONDISSEMENTS.

EVREUX.—MM. Edouard Duval, à Evreux ; le marquis de Chambray, à Gouville

ANDELYS.—MM. le comte Henri d'Onsembray, à Grainville; le comte Emmanuel Le Couteulx de Canteleu ✵, à Etrépagny ; de Vatimesnil, à Sainte-Marie-de-Vatimesnil.

BERNAY.—MM. Onsembray (A. d'), à Saint-Aquilin-de-Pacy ; de Boisgelin, à Beaumont-le-Roger.

LOUVIERS.—MM. le comte Emmanuel Le Couteulx de Canteleu ✵, à Etrepagny ; le vicomte de Trébons fils, à Bérengeville la-Campe.

PONT-AUDEMER.—MM. le comte Edmond de Grente, à Glos-sur-Risle ; Daufresne, à Bailleul-la-Vallée.

POIDS ET MESURES.

Vérificateurs des poids et mesures.

EVREUX.—MM. DESLOGES, vérif. principal ; Vattier, vérif. adj.
ANDELYS.—M. Ferment.
BERNAY.—MM. Babillon, vérif. principal ; Richer, vérif. adj.
LOUVIERS.—M. Chavonnet.
PONT-AUDEMER.—M. Denize.

TÉLÉGRAPHIE.

M. DE LA RIVIÈRE, inspecteur des lignes et bureaux, chef de service du département.

Bureaux : 1° *à service complet* : Evreux et Louviers.
2° *à service limité* : Andelys, Bernay, Pont-Audemer et Quillebeuf.

3° *Bureaux municipaux.* — ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX : Bourth, Breteuil, Conches, Croth, Damville, Ezy, Ivry-la-Bataille, Neuve-Lyre (la), Nonancourt, Pacy-sur-Eure, Romilly-la-Puthenaye, Rugles, Saint-André, Tillières, Verneuil et Vernon.

ARRONDISSEMENT DES ANDELYS : Charleval, Ecos, Ecouis, Etrépagny, Fleury-sur-Andelle, Gasny, Gisors, Lyons-la-Forêt, Pont-Saint-Pierre et Tourny.

ARRONDISSEMENT DE BERNAY : Barre (la), Beaumesnil, Beaumont-le-Roger, Brionne, Broglie et Serquigny.

ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS : Amfreville, Gaillon, Grostheil, Neubourg et Notre-Dame-du-Vaudreuil.

ARRONDISSEMENT DE PONT-AUDEMER : Beuzeville, Boisset-le-Châtel, Bosc-Roger, Bourg-Achard, Bourgtheroulde, Cormeilles, Lieurey, Montfort-sur-Risle, Pont-Authou, Routot et Saint-Georges.

Toutes les gares situées dans des localités qui n'ont pas de bureau télégraphique acceptent les dépêches privées.

Les bureaux à service complet sont ouverts de 9 heures du matin, en été, et de 8 heures, en hiver, jusqu'à 9 heures du soir.

Les bureaux à service limité sont ouverts de 9 heures du matin jusqu'à 7 heures du soir, les jours de la semaine, et le dimanche de 9 heures à 9 heures 1/2 du matin, et de 2 à 5 heures du soir.

Les bureaux municipaux sont ouverts de 9 heures du matin jusqu'à midi et de 2 à 6 heures du soir, tous les jours de la semaine, le dimanche excepté, où ils ne sont ouverts que de 9 à 9 heures 1/2 du matin.

ADMINISTRATION DES POSTES.

DIRECTION DE L'EURE.

M. DE FINANCE, directeur des postes, chef du service du département.
M. *Buache*, contrôleur, attaché à la direction.
M. *de Parfourru*, commis de direction.

RECETTE PRINCIPALE DE L'EURE.

M. *Aumont-Dumoutier*, receveur principal du département.
MM. *Clée*, commis principal ; *Galopin*, gardien de bureau.

DIRECTIONS DU DÉPARTEMENT.

Amfreville, Mme Antoine.
Andelys (les), M. Sudre.
Barre (la), Mlle Gorand.
Beaumesnil, Mlle Petit.
Beaumont, Mme Boisset.
Bernay, M. Gondré.
Beuzeville, Mme Pottier.
Bourg-Achard, Mme Bellenger.
Bourgtheroulde, Mme Chappey.
Breteuil, Mme Auzoux.
Brionne, Mme Havas.
Broglie, Mlle de la Tour-d'Auvergne.
Bueil, M. Lhonoré.
Commanderie, Mlle Jacquemart
Conches, Mme Laumonier.
Cormeilles, M. Banet.
Damville, Mlle Delorme.
Ecos, Mme Pèpe.
Ecouis, Mlle Lenzeler (Vitaline).
Etrépagny, Mme Moulin.
Fleury-sr-Andelle, Mme Magnuski.
Gaillon, Mme Froidure.
Gisors, M. Nury.
Ivry-la-Bataille, Mme Ledée.
Lieurey, M. Morel.

Louviers, M. Trébutien.
Lyons-la-Forêt, Mlle Grem de Cléry.
Montfort, Mme Rousset.
Montreuil, Mme Jumaucourt.
Neubourg (le), Mme Quibeuf.
Neuve-Lyre (la), Mme Lemasson.
Nonancourt, Mme Métayer.
N.-D.-du-Vaudreuil, Mme Havet.
Pacy, Mme Thomas.
Pont-Audemer, M. Marvingt.
Pont-de-l'Arche, Mme Tribout.
Pont-Saint-Pierre, Mlle Forêt.
Quillebeuf, Mme Manchelle.
Routot, Mlle Chanoine.
Rugles, Mlle Tissot.
Saint-André, Mme Roussel.
St-Georges-du-Vièvre, Mlle Marie.
St-Pierre-du-Vauv., Mme Foucher.
Thiberville, Mme Le Légard.
Thilliers-en-Vexin, Mlle Aonfray.
Tillières-sur-Avre, Mme Herbert.
Tourny, Mlle Hesse.
Verneuil, Mme Maire.
Vernon, M. Duhal.

Bureaux de distribution : Croix-Saint-Leufroy (la), dépendant de la direction de Gaillon, Mme Milsan ; Ferrière-sur-Risle, dépendant de la direction de Conches, M. Roussel ; Giverville, dépendant de Bernay, Mme Déliard ; Serquigny, dépendant de Bernay, Mme Joret ; Mainneville, dépendant d'Etrépagny, Mlle Fayard ; Morgny, dépendant d'Etrépagny, Mme Petit ; la Bonneville, dépendant de Conches, Mlle Buzet ; Francheville, dépendant de Breteuil, Mlle Jannel ; Dangu, dépendant des Thilliers-en-Vexin, M. Forcinal ; Bourth, dépendant de Verneuil, M. Lambert.

POSTE AUX CHEVAUX.

Maîtres de Postes.

	MM.		MM.
Andelys (les)	Beudon	Gaillon	Faucher
Beaumont le Roger	Buisson	Gisors	Marion
Bernay	Cécile	Neuve-Lyre (la)	Gueffe
Beuzeville	Lenoble	Louviers	D^e^ Vignon
Bourg-Achard	Duval	Lyons-la-Forêt	Richard
Bourgtheroulde	Lecerf	Marché-Neuf	Rocher
Breteuil	Guédat	Neubourg	Brouard
Brionne	Havas	Nonancourt	Gueresche
Broglie	Bailly	Pacy-sur-Eure	Roger
Cormeilles	N...	Pont-Audemer	Lenoble
La Commanderie	Brouard	Pont-de-l'Arche	Delamarre
Conches	Rose	Rivière-Thib. (la).	N...
Damville	Biquet	Saint-André	Guersent
Ecouis	Delacour Léféron	Thilliers-en-Vexin	Psalmont
Etrépagny	Defontenay	Tillières-s^r^-Avre	Mouton
Evreux	Guillot-Raffy	Verneuil	Pottier
Fleury-sur-Andelle	Piard.	Vernon	Camus

PONTS ET CHAUSSÉES.

Service ordinaire.

Ce service est compris dans la 1re division dont M. Comoy (O ✱) est inspecteur.

Ingénieur en chef.

M. Aribaut ✱, chargé du service ordinaire et du service hydraulique.

Ingénieurs ordinaires.

MM. Picquenot, chargé de l'arrondissement du sud-est, à la résidence d'Evreux et provisoirement du service hydraulique du département.
Montaut, chargé de l'arrondissement du sud-ouest, à la résidence de Bernay.
Rougeron, conducteur principal, faisant fonctions d'ingénieur de l'arrondissement du nord-ouest à la résidence de Pont-Audemer.
Letourneur ✱, chargé de l'arrondissement du nord-est à la résidence de Louviers.

Bureau de l'Ingénieur en chef.

MM. Chartier, conducteur principal, chef de bureau; Delombelle, Doucerain, conducteurs embrigadés; 5 employés secondaires.

Bureau de l'arrondissement du Sud-Est.

MM. Morise, Ebrard, Sevestre, Delamarre, Mulet, conducteurs embrigadés; Cellier, Cauchois, conducteurs auxiliaires; un employé secondaire.

Bureau de l'arrondissement du Sud-Ouest.

MM. Tessier, Lavenant, Lelarge, conducteurs embrigadés; 4 employés secondaires.

Bureau de l'arrondissement du Nord-Ouest.

MM. Levillain, conducteur embrigadé; Gros, Ridel, conducteurs auxiliaires; 4 employés secondaires.

Bureau de l'arrondissement du Nord-Est.

MM. Leclerc, conducteur principal; Patot de Grancourt, Desdouis, Leborgne, Suais, Faconnet, Lemonnier et Barbier, conducteurs embrigadés; 2 employés secondaires.

SERVICE HYDRAULIQUE.

Le personnel de ce service, placé sous les ordres de M. l'Ingénieur en chef, est ainsi organisé :

Ingénieur du service : M. Picquenot, chargé provisoirement.

MM. Lapeyruque et Langlois, conducteurs embrigadés, à Evreux ; Quinquet, id., à Bernay; Roy, id., à Louviers; 1 employé secondaire.

TABLEAU DES ROUTES IMPÉRIALES ET DÉPARTEMENTALES

du Département de l'Eure.

ROUTES IMPÉRIALES.

Le département de l'Eure est traversé par douze routes impériales dont la longueur totale est de 458 kilomètres, savoir :

Routes de 1re classe.

N° 12, de Paris à Brest, passant par Nonancourt, Tillières, Verneuil et Armentières.
N° 13, de Paris à Cherbourg, passant par Pacy-sur-Eure, Evreux, la Commanderie, Fontaine-la-Soret.

Routes de 2e classe.

N° 14, de Paris au Hâvre, passant par les Thilliers, Ecouis, Fleury-sur-Andelle et Bourg-Beaudoin.
N° 14 *bis*, de Paris au Hâvre (subsidiaire), passant par Gisors, Etrépagny, Ecouis.
N° 15, de Paris à Dieppe, passant par Gisors et par l'enclave près Bouchevilliers.
N° 24 *bis*, de Paris à Granville, passant par Verneuil et Chanday (Orne).

Routes de 3e classe.

N° 30, de Rouen à la Capelle, parcourant l'enclave de Vascœuil.
N° 138, de Bordeaux à Rouen, passant par Broglie, Bernay, Brionne et Bourgtheroulde.
N° 154, d'Orléans à Rouen, passant par Nonancourt, Evreux, Louviers, Pont-de-l'Arche.
N° 180, d'Honfleur à Rouen, passant par Fiquefleur, Pont-Audemer et Bourg-Achard.
N° 181, d'Evreux à Breteuil (Oise), passant par Pacy, Vernon, les Thilliers, Dangu et Gisors.
N° 182, de Mantes à Rouen, passant par Vernon, Gaillon, le Vaudreuil et Pont-de-l'Arche.

ROUTES DÉPARTEMENTALES.

N° 1er, de Rouen au Mans, passant par le Neubourg, Conches, Breteuil et Verneuil.
N° 3, de Chartres à Lisieux, passant par Montreuil-l'Argillé.
N° 4, de Paris à Honfleur, passant par Heudebouville, Louviers, Tourville, Montfort et Pont-Audemer.
N° 5, des Andelys à Paris, passant par Harquency, Travailles et Moufiaines.
N° 6, des Andelys à Rouen, passant par le Thuit, Heuqueville, Amfreville-les-Champs et Pont-Saint-Pierre.
N° 7, de Vernon aux Andelys, passant par Pressagny, Port-Mort et Bouafles.
N° 8, de Vernon à Magny, passant par Gasny.
N° 9, d'Evreux à Alençon, passant par Glisolles, Conches, la Neuve-Lyre, Ambenay et Rugles.
N° 9 *bis*, d'Evreux à Conches, passant par la Bonneville.
N° 10, de Pont-Audemer à Evreux, passant par Montfort, Brionne et le haut de la côte de la Rivière-Thibouville.
N° 11, de Rouen à Falaise, passant par Bernay et Orbec (Calvados).
N° 12, de Bourgtheroulde à Gournay, passant par Bosc-Roger, Pont-de-l'Arche, Pont-Saint-Pierre, Charleval et Lyons-la-Forêt.
N° 13, de Bernay à Louviers, passant par Serquigny, Beaumont-le-Roger et le Neubourg.
N° 14, de Rouen à Caen, passant par Beuzeville.
N° 15, de Louviers à Gournay, passant par Venables, les Andelys, Saussay-la-Vache, Puchay, la Neuve-Grange, Morgny et Bézu-la Forêt.
N° 16, de Louviers à Elbeuf, passant par Saint-Pierre-de-Liéroult (Seine-Inférieure).
N° 17, de Neubourg à Pont-l'Evêque, passant par Brionne, Pont-Authou, Saint-Georges-du-Vièvre, Lieurey et Cormeilles.
N° 18, de Bernay à Lisieux, passant par Thiberville.
N° 19, de Lisieux à Aizier, avec embranchement sur la Mailleraye, à Cormeilles, Pont-Audemer et Bourneville.
N° 20, de Damville à Pont-Audemer, passant par Conches, la Ferrière, Beaumesnil, Bernay et Lieurey.
N° 21, de Rugles à Pacy, avec embranchement vers la limite d'Eure-et-Loir, au-dessus d'Ivry, à Breteuil, Damville, Saint-André et la Couture.
N° 22, d'Evreux aux Andelys, passant par Gravigny, Saint-Vigor et Gaillon.
N° 23, de Louviers à Dreux, passant par Acquigny, la Croix-Saint-Leufroy, Autheuil, Pacy-sur-Eure et Ivry.

N° 24, de Bourgtheroulde à la Mailleraye, avec embranchement sur la Chapelle-Brestot, à Bourg-Achard et Routot.
N° 25, de Thiberville à Orbec.
N° 26, de Gisors à la Roche-Guyon, passant par Dangu, Berthenonville, Aveny et Bray.
N° 27, de Chartres à Verneuil, passant par Brezolles (Eure-et-Loir).

SERVICE DES MINES. (*Division du Nord-Ouest.*)

M. Blavier (O ✻), inspecteur général de 2e classe, à Paris.

Arrondissement de Rouen, comprenant la Seine-Inférieure, l'Eure, l'Eure-et-Loir, la Manche, le Calvados et l'Orne.

M. Harlé ✻, ingénieur en chef de 1re classe, à Rouen.
M. Descos, ingénieur ordinaire, à Rouen, chargé du sous-arrondissement de Chartres, d'où relève le département de l'Eure.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST.

Service de contrôle et de surveillance des chemins de fer en exploitation.

MM. Duparc (O✻), ingénieur en chef des ponts et chaussées de 1re classe, à Paris.
N., conducteur, à Evreux.

Inspection de la voie et du matériel.

MM. Cirodde (E.), ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, à Paris. Duchanoy, ingénieur ordinaire des mines, à Paris.

Inspection de l'exploitation commerciale.

MM. Vincent ✻, inspecteur principal; Meynard, Goldsmith, inspecteurs particuliers, à Paris.

CHEMIN DE FER DE PARIS A CHERBOURG.

MM. Rigondet, sous-inspecteur du contrôle.
Bouillon, sous-inspecteur du mouvement.
Lebas, commissaire de surveillance administrative, à Evreux.

STATIONS.

	MM.		MM.
Bueil.........	Hennequin.	Romilly.......	Drouot.
Boisset-Pacy...	Joly.	Beaumont.....	Périer de Mondonville
Evreux........	Drouard.	Serquigny.....	Faulcon.
Bonneville (la).	Pelpel.	Bernay........	Bende.
Conches.......	Bénard.	St-Mards-Orbec	Boulay.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ROUEN.

STATIONS.

	MM.		MM.
Vernon	Leroy.	St-Pierre-Louv.	Mahay.
Gaillon	Lefrançois.	Pont-de-l'Arche.	Frochemmer.

CHEMIN DE FER DE SERQUIGNY A ROUEN.

STATIONS.

	MM.		MM.
Riv.-Thibouvil.	Vuillaume.	St-Léger-Boisset	De Bizancourt.
Brionne.......	Müller.	Bourgtheroulde	
Pont-Authou...	Goude.	Thuit-Hébert	Degeorges.
Glos-Montfort..	Gobin.		

CHEMIN DE FER DE CONCHES A L'AIGLE.

STATIONS.

	MM.		MM.
Fidelaire (le)...	Legout.	Rugles........	Derouet.
Lyre..........	Coupas.		

CHEMIN DE FER DE PARIS A L'AIGLE.

STATIONS.

	MM.		MM.
Saint-Remy....	Lecourtois.	Verneuil......	Baray.
Nonancourt...	Mangin.	Bourth........	Breton.
Tillières......	Herbillon.		

CHEMIN DE FER DE LOUVIERS A LA LIGNE DE PARIS A ROUEN.— ETUDES ET TRAVAUX EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT.

M. Delaître ✱, ingénieur en chef de 2e classe, à Paris.

CHEMINS DE FER DE SERQUIGNY A ROUEN, DE L'AIGLE A CONCHES. —CONTRÔLE DES TRAVAUX EXÉCUTÉS PAR LES COMPAGNIES.

M. de Capella (O ✱), ingénieur en chef de 1re classe, à Paris.

NAVIGATION DE LA SEINE.

3e *section. — Des fortifications de Paris au pont de Brouilly, près Rouen.*

M. Beaulieu (O ✱), *Ingénieur en chef, à Paris.*



EMENT.

e; *Adam*, préposé de
Notre-Dame-de-la-Ga-
s; *Herpin*, chef barra-
rde de navigation, à
t *Fresnel*, éclusiers, à
Riberprey, éclusiers à
se; *Leroy*, barragiste,

Rouen, jusqu'à la mer

Rouen.
lebeuf; *Touffet*, chef
rs. Gardiens de phare:
à Berville; *Lereffait*,
Bayeux, à la Roque;
arles), à Gros-Heurt;
; *Levillain*, à Aizier.

NTÉRIEURE.

rtement.

s:
andreuil; *Throude*, à

aide baliseur.

L.

Evreux.
chef adjoint, à Evreux.

en chef.

omptable, [illegible]

ISSEMENT.

N., piqueur.
[illegible], piqueur.
, [illegible], piqueur.

LOUVIERS. — MM. Durand, agent-voyer, Godard, piqueur.
PONT-AUDEMER. — MM. Perrée jeune, agent-voyer, Gruel, piqueur.

AGENTS-VOYERS CANTONNAUX.

Amfreville....	MM. Levavasseur.	Gaillon......	MM. Savignac.
Andelys (les)..	Guillot.	Gisors.......	Colin.
Beaumesnil...	Leblond.	Louviers.....	Bontemps
Beaumont....	Ferrey.	Lyons-la-Forêt.	Ratel père.
Bernay.......	Guillot.	Montfort-s^{r}-Risle.	Magnier.
Beuzeville....	Ameline.	Neubourg (le).	Morin.
Bourgtheroulde.	Savin.	Nonancourt..	Ratel fils.
Breteuil......	Allix. [(Alb.)	Pacy.........	Baillivet.
Brionne......	Boulanger,	Pt-de-l'Arche.	Touzard.
Broglie......	Chevallier.	Pt-Audemer..	Ouin.
Conches......	Coupey.	Quillebeuf....	Morand.
Cormeilles...	Gondard.	Routot.......	David.
Damville.....	Bertheau.	Rugles.......	Piedevant.
Ecos.........	Perrucher.	Saint-André..	Tremblay
Etrépagny....	Duparc.	St-Georges-du Viêv.	Mascrès.
Evreux (nord)	N.	Thiberville...	Fournier.
Evreux (sud)..	Letellier.	Verneuil.....	Gouverneur.
Fleury-s^{r}-And.	Tassel.	Vernon......	Merx.

TABLEAU DES CHEMINS DE GRANDE COMMUNICATION.

1 des Andelys à la route impériale n° 30 (la Feuillie), par Ecouis, Lyons-la-Forêt, Tronquay........................ 24,990 m.

2 des Andelys à Bray, par Tourny, Civières, Ecos et *Saint-Rémy*...................................... 23,147 m.

3 de Gasny à Bouchevilliers, par *Corbie*, Tourny, Guitry, Mouflaines, Vatimesnil, Etrépagny, Heudicourt, Sancourt, Mainneville...................................... 38,986 m.

4 de Pont-de-l'Arche à la route départementale n° 13, par Tostes, Montaure, la Haye-Malherbe, Surtauville et Daubeuf. 18,074 m.

5 du Neubourg à Bourgtheroulde, par la Pyle, la Haye-du-Theil et Boscherville............................ 16,200 m.

6 d'Evreux à Verneuil, par *Garel*, Damville, Rôman, Dame-Marie, *Grosbois*.............................. 32,408 m.

6 *bis* de Damville à Nonancourt, par Minières, Morainville et Droisy...................................... 14,682 m.

7 d'Evreux à Nonancourt, par Guichainville, Prey, *le Parc*, Saint-André et Coudres........................ 32,875 m.

8 de Bernay à Verneuil, par Livet, Landepereuse, Epinay, la Barre, les Frétils, Rugles, Bois-Arnault et Bourth... 44,655 m.

8 *bis* de Rugles à Glos-la-Ferrière, par Juignettes.. 8,999 m.

9 d'Orbec à Nonancourt, par Saint-Germain-la-Campagne, St-Aubin-du-Thenney, Broglie, la Barre, Vieille-Lyre, Neuve-Lyre,

les Baux-de-Breteuil, Breteuil, Condé, Grandvilliers, Hellenvilliers et Droisy.................................. 64,197 m.
9 *bis* de Breteuil à Chanday (Orne), par Bourth... 15,423 m.
10 de Thiberville à Honfleur, par Saint-Pierre-de-Cormeilles, Cormeilles, Beuzeville, Manneville et Fiquefleur..... 26,757 m.
11 de la Rivière-Thibouville à la route département. n° 9, par Nassandres, Beaumontel, Beaumont, Ajou, la Ferrière et la Vieille-Lyre.. 27,240 m.
12 de Pont-Audem. à Quillebeuf, par Ste-Opportune. 12,285 m.
13 de Beuzeville à Lieurey, par Epaignes......... 18,049 m.
14 de Pont-Audemer à Saint-Georges-du-Vièvre, par Campigny.. 11,700 m.
15 de Routot à St-Georges-du-Vièvre, par Appeville-Annebault, Montfort, St-Philbert et St-Pierre-des-Ifs.......... 16,614 m.
16 d'Appeville à Bourgtheroulde, par Touville.... 17,238 m.
17 de Montfort à Louviers, par St-Denis-des-Monts, Grostheil, Haye-du-Theil, Tourville-la-Campagne, Fouqueville, Vraiville et la Haye-Malherbe.............................. 31,295 m.
18 des Andelys à Ry, par Fresne-l'Archevêque, Grainville, Charleval, Perriers, Perruel et Vascœuil........... 20,595 m.
19 d'Étrépagny à Ry, par Doudeauville, Neuve-Grange, Lyons-la-Forêt, Hogues et Vascœuil..................... 26,195 m.
20 de Dangu à la Feuillie, par Bernouville, Heudicourt, Longchamps, Morgny, Tilly et Fleury-la-Forêt.......... 25,586 m.
20 *bis* de Morgny à Lyons, par Beauficel......... 8,098 m.
21 d'Etrépagny aux Thilliers, par Gamaches...... 7,680 m.
22 des Andelys à la Roche-Guyon, par *Nézé*, Tilly, Haricourt et Gasny.. 6,230 m.
23 de Serquigny, à la route imp. n° 13, par Goupillières 7,411 m.
24 de Beaumont-le-Roger à Glos-la-Ferrière (Orne), par Beaumesnil, la Barre, *Bois-Nouvel* et Chambord........ 27,654 m.
25 de Thiberville à Glos-la-Ferrière, par Drucourt, St-Vincent-du-Boulay, Plainville, St-Victor-de-Chrétienville, Grand-Camp, Broglie, Chamblac, St-Pierre-du-Mesnil, la Haye-St-Sylvestre et Chambord.. 30,727 m.
26 de Brionne à Lieurey, par Giverville........ 19,146 m.
27 de Thiberville à Lieurey, par Saint-Aubin-de-Scellon et Cauverville.. 10,629 m.
28 de Bernay à Saint-Georges-du-Vièvre, par Boissy-Lamberville et Giverville.. 11,100 m.
29 de Rouge-Perriers à Ecardenville par *le Mesnil-Pipart*, longueur.. 3,680 m.
30 d'Evreux au Neubourg, par Parville, Gauville, Saint-Martin, Bacquepuis et Quittebeuf......................... 19,539 m.
31 d'Evreux à Beaumont, par Parville et Claville.. 23,949 m.
32 d'Evreux à Vernon, par *Nétreville*, Fauville, Gauciel, Jouy, *Cocherel*.. 23,017 m.

33 de Pacy à Septeuil, par Breuilpont et Villiers-en-Désœuvre.. 6,345 m.
34 de Saint-André à Rosny, par la Couture, Garennes, Bueil et Villiers-en-Désœuvre.............................. 6,906 m.
35 de Saint-André à Dreux, par Saint-Laurent-des-Bois et Marcilly-sur-Eure .... 11,020 m.
36 de Conches à Louviers, par Burey, Ferrières-Haut-Clocher, Claville, Bacquepuis, Bérengeville-la-Campagne, Houetteville, Hondouville, Amfreville-sur-Iton et les Planches.... 30,549 m.
37 d'Evreux à Breteuil, par Arnières, Baux-Sainte-Croix, les Essarts et Saint-Denis-du-Béhélan.................. 28,074 m.
38 de Damville à Tillières, par Grandvilliers..... 12,167 m.
39 de Breteuil à la Ferrière-sur-Risle, par Sainte-Marguerite-de-l'Autel et le Fidelaire........................ 19,158 m.
40 de Brionne à Elbeuf, par Calleville, Grostheil, Haye-du-Theil et Saint-Pierre-des-Cercueils................ 17,695 m.
41 de Louviers à Ménesqueville, par Saint-Etienne-du-Vauvray, Saint-Pierre-du-Vauvray, Andé, Herqueville, Daubeuf, Vatteville, Houville, Bacqueville et Gaillardbois .... 31,717 m.
42 du Neubourg à Gaillon, par Venon, Acquigny, Ailly, longueur.. 18,619 m.
43 d'Evreux à Saint-Pierre-de-Liéroult, par Normanville, Tourneville, Brosville, Houetteville, Quatremare, Crasville, Surtauville.. 26,198 m.
44 de Quillebeuf à Routot, par Trouville et Bourneville, longueur.. 18,005 m.
45 d'Appeville à Vieux-Port, par Bourneville et Trouville-la-Haule.. 13,259 m.
46 de Montfort à Duclair, par Flancourt, Bourg-Achard et Barneville.. 16,922 m.
47 de Toutainville à Fiquefleur, par Foulbec, Conteville et Berville.. 16,650 m.
48 de Conches à Beaumont-le-Roger, par Louversey, les Authieux, Barquet et Barc............................ 15,653 m.
49 de Bueil à la limite d'Eure-et-Loir................. 1,662 m.
50 de Damville à Elbeuf, par Villez-sur-Damville, Glisolles, Caugé, Bacquepuis, Feuguerolles, Villettes, Daubeuf-la-Campagne, Mandeville et Saint-Didier........................ 38,324 m.
51 de la Neuve-Lyre à Glos-la-Ferrière, par Bois-Normand, longueur.. 12,147 m.
52 de Pont-Audemer à Cormeilles, par Saint Germain-Village, Vannecrocq et la Chapelle-Bayvel................. 12,881 m.
53 de Routot au bac de Jumièges, par Hauville et le Landin.. 5,635 m.
54 de Duclair à Moulineaux, par la Bouille....... 3,010 m.
55 de Perriers-sur-Andelle à Darnetal................ 4,208 m.
56 d'Ecouis à la route départ. n° 6, par Houville.. 7,757 m.

57 de Vernon à Bray, par Giverny, Sainte-Geneviève, Gasny et Fourges.. 16,459 m.
58 de Pont-Saint-Pierre à Poses......... .... 4,115 m.
59 des Andelys à la vallée d'Epte, par Harquency, Forêt-la-Folie, Guitry, Fontenay, Cahaignes et Saint-Clair... 17,039 m.
60 d'Ecos à Gasny.................. .... 7,778 m.
61 de Beaumont à la ligne n° 8, par Grandchain.. 10,770 m.
62 de Bernay à la Ferté-Fresnel, par St-Quentin-des-Iles, Broglie, Trinité-de-Réville, St-Agnan-de-Cernières, St-Pierre-de-Cernières et N.-D.-du-Hamel.............................. 26,318 m.
63 du Sacq à la Ferrière-sur-Risle, par les Essarts, Montreuil-l'Argillé, St-Pierre-de-Cernières, St-Pierre-du-Mesnil, St-Ouen, la Barre, St-Aubin-sur-Risle et Ajou .... 27,861 m.
64 de Serquigny à Saint-Georges, par Carsix, Boisney, Berthouville et St-Victor-d'Epine...................... 15,891 m.
65 de Thiberville à Moyaux.................. . 3,411 m.
66 de Lyre au Neubourg, par le Fidelaire, Sébécourt, station de Romilly, les Authieux et Emanville............. 19,012 m.
67 de Pont-Authou à Boisset-le-Châtel, par Bonneville-Appetot.. 7,104 m.
68 de Chambray à Vernon, par Sainte-Colombe, Chapelle-Réanville et Saint-Marcel....... .... 15,532 m.
69 de la Chapelle-Réanville au Goulet, par Villez-sous-Bailleul.. 7,920 m.
70 de Rugles à Chennebrun, par Chéronvilliers, Chaise-Dieu-du-Theil. Gournay-le-Guérin.. .... 17,605 m.
71 de Nonancourt à Marcilly-sur-Eure, par la Madeleine et Courdemanche................. .... 12,914 m.
72 de Pacy à Gaillon, par Menilles et Houlbec... 16,337 m.
73 de Quittebeuf à Amfreville-la-Campagne, par Saint-Aubin-d'Ecrosville, Cesseville et Hectomare............... 14,845 m.
74 de Bourneville à Saint-Maclou, par Saint-Urien, Bouquelon et Foulbec.. 17,470 m.
75 de Routot à Caudebec......................... 4,375 m.
76 de Ménesqueville à la route impériale n° 181, par Touffreville, Lisors, Coudray, Puchay, Nojeon-le-Sec, Doudeauville, Etrépagny, Provemont et Chauvincourt........... 24,534 m.
77 de Trouville à Ste-Opportune................ 2,250 m.

Longueur totale................ 1,434,178 m.

TABLEAU DES CHEMINS D'INTÉRÊT COMMUN.

1 des Andelys à la station de Saint-Pierre.
2 de Gisors à Lyons-la-Forêt.
3 de Gisors à Vesly.
4 d'Heudicourt à la route imp. 15
5 des Thilliers à Ecos.

6 de Berthenonville à la route impériale n° 181.
7 de Broglie à la ligne n° 8.
8 de Pont-Authou au Neubourg.
9 de Bernay au Theil-Nolent.
10 de Bernay à St Aubin de Scell.
11 de ceinture de Bernay.
12 de Bernay à St Victor d'Epine.
13 de Broglie à la Ferrière.
14 d'Evreux à Chambray.
15 du Val David à Saussay.
16 de Breteuil à Tillières.
17 du Brémien à la Couture.
18 du Boulay-Morin à Venables.
19 d'Evreux à Garennes.
20 de la Vieille-Lyre à Marcilly-sur-Eure.
21 de Lyre à Senonches.
22 de Nonancourt à St-Georges.
23 de Conches à Ambenay.
24 de Bois-Normand à Villers.
25 de Pacy-sur-Eure à Mantes.
26 de Garennes à Louviers.
27 de Conches à Saint-André.
28 de Saint-André à Dreux.
29 de Gaillon à Muids.
30 de Cormeilles à Blangy.
31 de Lieurey à Moyaux.
32 du Neubourg à Bourg-Achard
33 de Montfort à Epaignes.
34 de Pt-Audemer à Serquigny.
35 de Verneuil à Brezolles.
36 de St-Pierre-d'Autils à Mercey
37 d'Avrilly à Emanville.
38 de la Ferrière à la station de Romilly.
39 de Bernay à Beaumont.
40 des Thilliers à Gaillon.
41 d'Ailly à Chauffour.
42 de Coudres à Dreux.
43 de Notre-Dame-du-Vaudreuil à Pont-de-l'Arche.
44 de Carbec à Saint-Maclou.
45 de la route impériale n° 13 au Neubourg.
46 de Vernon à Villiers-en-Désœuvre.
47 de Pont-Saint-Pierre à Andé.
48 de la ligne n° 12 au Val-de-la-Porte.
49 de St-Georges à la ligne n° 10.
50 de Hauville à la station du Fond-du-Chêne.
51 de Pt-Audemer à la Roque.
52 de Beuzeville à Conteville.
53 de St-Gatien à Epaignes.
54 de Giverv. à St-Aubin-de-Scel.
55 de Beaumont au Grostheil.
56 de Marcilly-sr-Eure à Houdan
57 d'Anet à la Couture.
58 d'Ecouis à Alisay.
59 de Dangu à Sérifontaine.
60 du Neubourg à Mandeville.
61 de Beuzevil. à Bervil.-sr-Mer.
62 de Cahaignes à Lyons.
63 du Boulay-Morin à Gaillon.
64 d'Iville à Mandeville.
65 du Neubourg à Elbeuf.
66 de Saint-Georges-du-Vièvre à la Croix-de-Fer.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

ACADÉMIE DE CAEN.

MM. THÉRY (C ✠, C ✠, C ✠), *haut titulaire de l'Université*, recteur ; FOURNIER, secrétaire.

Inspection académique de l'Eure.

MM. JUBÉ, inspecteur d'académie, *Gervais*, commis d'inspection.

Conseil départemental.

M. le Préfet, *président* ; Mgr l'Evêque ou son Délégué ; MM. le Procureur impérial, Hochon, Guillaume Petit, De Forval, Huet, *conseillers généraux* ; D'Imbleval, *vice-président du tribunal civil* ; Deneuve, *vicaire-général* ; Jubé, *inspecteur d'académie* ; Rateau, *inspecteur primaire*.

Lycée Impérial d'Evreux.

MM. Lecaudey, *proviseur* ; Perrin, *censeur* ; Bourdon, *aumônier* ; Thionet, *économe* ; Durand, *commis d'économat* ; Taratte, Lefrançois et Tavernier, *mathématiques pures et appliquées* ; Bénard et Mathieu, *sciences physiques, chimiques et naturelles* ; Taratte, *travaux graphiques* ; De Louvigny, *dessin* ; Ropiquet, *logique* ; Valade, *histoire* ; Lefèvre, *rhétorique* ; Tanesse, *seconde* ; Gottschalk, *troisième* ; Meurer, *allemand* ; Mazier, *anglais* ; Toutain, *quatrième* ; Rocquière, *cinquième* ; Vaurabourg, *sixième* ; Fatout et Haution, *classes élémentaires* ; Brière et Simon, *cours professionnels* ; Thonnel et Dehors, *cours preparatoires*.

Collège communal de Bernay.

MM. Boucheron, *principal* ; Aumont, curé de Notre-Dame-de-la-Couture, *aumônier* ; D'Héral de Brisis, *régent de mathématiques et de physique* ; Laurent, *régent de rhétorique et de seconde* ; Belin, *régent de troisième et de quatrième* ; Duchesney, *régent de cinquième et de sixième* ; Fatosme, *régent de septième et de huitième* ; N. .., *maître d'anglais* ; Borel et Castel, *régents des cours spéciaux d'enseignement primaire* ; Lebas et Letailleur, *maîtres-adjoints aux cours spéciaux*.

Etablissements particuliers d'instruction secondaire.

Andelys.......	pensionnat des Andelys MM.	Cavé.
	pensionnat.............	Tremblay.
Ecouis........	maison diocésaine.....	l'abbé Torquet.
Gisors........	institution............	Manoury.
Louviers......	pensionnat	Simeray.
	pensionnat............	Dutillieux.
Neubourg.....	institution............	l'abbé Lenormand.
Vernon	institution............	Dubois.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

INSPECTEURS DES ÉCOLES PRIMAIRES.

MM. Rateau, pour l'arrondissement d'Evreux ; Pinet, pour l'arrondissement de Bernay et deux cantons de l'arrondissement de Louviers (Amfreville-la-Campagne et le Neubourg) ; Blangis, pour

l'arrondissement de Pont-Audemer ; LEGRAND, pour l'arrrondissement des Andelys et trois cantons de l'arrondissement de Louviers (Gaillon, Louviers et Pont-de-l'Arche).

INSPECTION DES SALLES D'ASILE.

Mme Rocher-Ripert, déléguée spéciale pour l'académie de Caen.
Mme de Aguëro, inspectrice départementale.

INSPECTION DES PENSIONNATS DE DEMOISELLES DIRIGÉS PAR DES INSTITUTRICES LAÏQUES.

Mme de Aguëro, inspectrice départementale.

Ecole normale du département.

MM. SAUVAGE, *directeur ;* l'abbé Blanquet, *aumônier ;* Potin suppléé par M. Lafleur; Lechat et Doutté, *maitres-adjoints ;* Lucas, *maître de l'école primaire annexée ;* Piéton, *maître d'horticulture ;* Monvoisin, *maître de chant et d'orgue.*

INSTITUTEURS COMMUNAUX.

Voir le tableau des communes.

INSTITUTEURS LIBRES.

Acon	Hugret.	Gisors	Laurent, dit fre Aurence-Marie.
Bernay	Chartier ; Granier, (Alph.) dit fre Juls.	Louviers	Anselin.
Boulay-Morin.	Maignan, dit fre Aignan.	Lyons-la-Forêt.	Léger.
		Plessis-S.-Opp.	Dartigues-Peyron.
Brionne	Douvenou.	Rugles	Juhel.
Colletot	Joret.	S. Léger-sr-Bonneville.	Devé.
Conches	Lacour.	Tremblay.	Pinchon.
Evreux	Deslandes.	Venon	Lefebvre.
Favril	Marie.	Vernon	Barette.

INSTITUTRICES COMMUNALES.

Quand l'école des garçons est tenue par une institutrice, celle-ci figure dans le tableau des communes.

Acquigny	Sr Leprovost.	Bernay	Sr Depuybusque Sr Duvivier.
Ailly	Dlle Lechaptois.	Berthouville	Dlle Colleu.
Alisay	Sr Morin.	Berville-sr-Mer.	Dlle Osmont.
Andelys (les)	Sr Cossard.	Beuzeville	Sr Marais.
Barre (la)	Sr Lemasle.	Bois-Arnault	Sr Oudrou.
Baux-de-Breteuil.	Sr Haillard.	Boisset le Châtel	Sr Durand.
Beaumt.-le-Rog.	Sr Pachaud. Dlle Harel.	Bosrobert	Dlle Gervais.

Bourgtheroulde	Sr Ledo.
Bourneville....	Sr Dugard.
Bourth........	Sr Gonord.
Breteuil.......	Sr Julienne.
Brionne.......	Sr Postel.
Broglie........	Sr Marais.
Calleville......	Sr Costentin.
Capelles les Grands	Sr Godard.
Caumont......	Dlle David.
Charleval......	De Boucher.
Condé-sr-Iton..	Sr Maussion.
Cormeilles.....	Sr Beaudouin.
Corneville-sr-Risle	De Guincêtre.
Courbépine....	Sr Bohin.
Criquebeuf sr Seine	De David.
Damville......	Dlle Hébert.
Drucourt......	Sr Baudelot.
Ecaquelon.....	De ve Polin.
Ecos..........	Sr Goupil.
Ecouis........	Sr Tranchant.
Epaignes......	Sr Leroy.
Eprévilleen Lieuv.	Sr Montauban.
Etrépagny.....	Sr Lecocq.
Etréville.......	Dlle Mouchet.
Evreux........	Sr Ridel, Sr Lecellier, Sr Manchon (*ouvr.*), Sr Guillot, Sr Gouion.
Ezy...........	De Rénel.
Ferrière-sr-Risle..	Sr Marais.
Fidelaire......	Sr Pasquet.
Fleury-sr-Andel.	Sr Commercy.
Folleville......	De Foutel.
FontainelaSoret	Sr Guillard.
Fort-Moville...	Sr Bordais.
Fourmetot.....	Sr Auvray.
Francheville...	De Vaurabourg.
Gaillon........	Sr Deflandre.
Gasny.........	Sr Lasnon.
Gisors.........	Sr Coquentin.
Goupillières...	De Prevost.
Gros-Theil.....	Sr Massey.
Guéroulde (la).	Sr Ollivier.
Harcourt......	N.
Haye-Malherbe.	De Laurent.
Hébécourt.....	Sr Goubet.

Heudicourt....	Sr Pannel.
Igoville......	Sr Mabire.
Illiers-l'Evêque.	Dlle Hébert.
Ivry-la-Bataille.	Sr Larcher.
Léry..........	Sr Langlois.
L'Habit (le)....	De Freulet.
Lieurey... ...	Sr Larcher.
Longchamps...	Sr Bagot.
Louviers.......	Sr Ducrocq. Sr Meriel.
Lyons-la-Forêt.	Sr Mouton.
Madeleine de Non.	Sr Potel.
Menilles.......	Dlle Colombe.
Montaure......	Dlle Martin.
Montfort-sr-Risle.	De Lejeune.
Montreuil l'Argillé	Sr Lethimonnier
Neubourg (le)..	Sr Veyrières.
Neuve-Lyre(la).	Sr Sellier.
N.-D. du Vaudr.	Sr Fleury.
Pacy-sur-Eure.	Sr Thomas.
Perruel.......	Dlle Leroy.
Pitres.........	De Pollin.
Pont-Audemer.	Sr Clarisse.
Pont-de-l'Arche	Sr Branly.
Poses.........	Dlle Guillot.
Quillebeuf.....	Sr Fréret.
Radepont......	Sr Leblond.
Romilly sr Andel..	De Tannery.
Rougemontiers.	Sr Allais.
Routot........	Sr Lasseur.
Rugles........	Sr Heudier.
Saint-André...	Sr Allais.
St Aubin d'Ecrosv.	Sr Maxe.
— de Scellon.	Sr Vaudichon.
— du Thenney	Sr Robert.
— sr Gaillon..	Dlle Miserey.
St Cyr du Vaudreuil	Sr Giraude.
— la Campe.	Dlle Dumont.
St Denis le Fermt.	Sr Bouillon.
St Germ. la Campe.	Sr Thomas.
St Vinc. du Boulay.	Sr Simon.
Serquigny.....	Sr Lesaunier.
Thevray.......	Sr Grandhomme
Thiberville....	Sr Viel.
Tillières sr Avre.	Sr Chervin.
Tourny.......	Sr Fouquet.
Tronquay.....	Sr Colombel.

Trouville-la-Haulle	Sr Boquet.
Vascœuil......	De Leroy.
Verneuil.......	Sr Deboos.
Vesly	De Malais.
Vieille-Lyre ...	Dlle Milcent.

INSTITUTRICES LIBRES.

AmfrevillelaCamp.	Sr Goguet.
Andelys	Dle Céleste Jullien, Dle de la Boullaye, Dle Lecuyer.
Barc	N.............
Beaumesnil	Sr Grollier.....
Bernay.........	Dle Piquenot, De Borel ; Dlle Guillard.
Berville-en-R..	Sr Lacheray.
Bézu-Saint-Eloi	Sr Guilleron.
Boisemont.....	Sr Lebé.
Bosc-Roger....	Dlle Lépouzé.
Bourg-Achard..	Sr Colombel.
Bray	De Ragois.
Brestot........	Dlle Berthelot.
Breteuil	Sr Fromant.
Brionne	Sr Gazier et De Delalande.
Chambray-sr-E.	Sr Lebeugle.
Chesne........	Dlle Duval.
Conches	Dlle Auboin, Sr Gillot.
Courteilles	Sr Quillet.
Croix Saint Leufroy.........	De Prevost.
Dampsmesnil ..	Sr Delabigne.
Damville	Dlle Larue.
Dangu.........	Sr Marais.
Epieds	Sr Hellot.
Etrépagny	Dlle Lancelevée.
Evreux.........	SrLesaulnier, De Lefebvre, DleColin, DleThuret, Sr Cuvillier (ouvroir).
Fatouville Grestain	Sr Roussel.
Faverolles la Camp.	Sr Lebas.
Fiquefleur Equainville.	Sr Petit.
Forêt-la-Folie.	De ve Guillot.
Fourges.	Sr Gauvin.
Fresne-Cauverville	Sr Gillard.
Gisors	Sr Brunet ; Sr Maillot.
Giverville......	Sr Le Bastard.
Glisolles	Sr Aloyse.
Hauville........	Sr Godard.
Haye-Aubrée ..	Sr Hesnard.
HayeS.Sylvestre	Sr Simon.
Hébécourt......	Sr Focro.
Heudreuville-en-Lieuvin	Sr Bigrel.
Hondouville	Sr Maussion.
Irreville........	Sr Marais.
Louviers	Sr Cardon, Sr Levasseur, Dlle Grenet, DlleBoudin.
Louye..[Lieuvin	Sr Toulier.
Martainville-en-	Sr Leseigneur.
Mesnil-sr-l'Estrée.	Sr Larcher.
Miserey	Sr Peslin.
Morgny	Sr Benard.
Muids.........	Sr Delanoë.
Neaufles S. Martin.	Sr Viel.
Neubourg (le)..	De Billard.
Nonancourt....	Sr Legagneur.
Normanville ...	Sr Pacreau.
N.-D. du Hamel.	Sr Gauthier.
Pacy-sur-Eure..	Sr Mauray.
Perriers sr Andelle	Sr Fils.
Pont-Audemer..	SrPlanchon, Dlle Dubois, Dlle Jallon, Sr Alix.
Port-Mort	SrGrandhomme
Préaux (les)....	Sr Tronson.
Rugles	Dlle Onfray.
Saint-André....	Dlle Beaudrouet.
S.-Clair-d'Arcey	Sr Vauthier.
S.-Colombe-la-C..	Sr Bellemare.
S.Cyr de Salerne	DlleLemire.
S.Eloi de Fourques	Sr Gancel.

S. Etienne du Vauv.	Sr Bertrand.	Thuit-Signol (le)	Sr Grosbois.
S. Georges du Vièvre	Dlle Canu.	Toutainville...	Sr Hazet.
S. Germain-Village	Sr Seignabon.	Tricqueville...	Sr Huon.
S.-Just........	Sr Dodemau.	Troncq (le)....	Sr Dumont.
S.-Marcel......	Dlle Hédouin, De Martineau.	Trouville-la-Haule	Sr Fouquet.
S.-N.de Pts S.Pierre	Dlle Mouchard.	Verneuil.......	Dlle Fouquet, Sr Gueroult, Sr Tabon, Dlle Letort.
St Ouen de Thoub.	Sr Delaitre.		
— du Tilleul.....	De Bonnet.		
S. Philbert-sr-Risle	Sr Bessin.	Vernon........	De Bouveret, Sr Beautier, Sr Bournais, De ve Loëffer, Dlle Jacquette.
St-Pierre de Baill.	Sr Morin.		
— de Cernières...	N:		
— de Cormeilles..	Dlle Hennegon.		
— du Val........	Sr Bontemps.		
Saussaye (la)...	Sr Olivier.	Vieux-Port.....	Sr Biard.
Thibouville....	Sr Faligant.	Villiers-en-Dés...	Sr Crière.

Salles d'asile.

BERNAY, 112 enfants, Mlle Lescoulzec, directrice.
CHARLEVAL, 75 enfants, Mlle Chauvet, directrice.
EVREUX, 118 enfants, Mme Mercier, née Roze, directrice.
FLEURY-SUR-ANDELLE, 76 enfants, Sr Lepetit, directrice.
GISORS, 147 enfants, Sr Bodin, directrice.
LOUVIERS, 240 enfants, Mlle Lapito, directrice.
LOUVIERS, 29 enfants, Mme veuve Goujon, née Lequeu, direct., *lib.*
NEUBOURG, 70 enfants, Sr Chauvet, dite Sr Ste-Appolline, directrice.
PERRIERS-SUR-ANDELLE, 45 enfants, Sr Moulin, directrice, *libre.*
PONT-AUDEMER, 70 enfants, Mlle Parat, Sr St-Eloy, direct., *libre.*
VERNEUIL, 66 enfants, Mlle Guerard, directrice.
VERNON, 250 enfants, Sr Joannis, directrice.

ETABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.

HOSPICES.

COMMISSIONS DES HOSPICES.

MM. les Maires sont présidents de droit des commissions administratives, soit des hospices, soit des bureaux de bienfaisance. Nous n'indiquons ici que les autres membres des commissions.

ANDELYS (99 lits).—MM. Chapé, Pégout, Legendre, Michel.
BERNAY (126 lits).—MM. Roussan, Simon, Bisson, Gonord, Pichot.
BOURG-ACHARD (35 lits).—MM. Coquelin, Mallet, Mansel, Verger, desservant.

BRETEUIL (18 lits).—MM. Marcel, Saillard-Bourcier, Levacher de la Veronnerie, Houdonard, Courtonnel, curé.

BRIONNE (40 lits).—MM. Lemoine, Coquelin, Defrance, Lesage curé, Bourard.

CONCHES (35 lits).—MM.Lefort,Chignon,Pouilh,Huet,Laumonier

ECOUIS (16 lits).—MM. Labaulle, Chrétien, Leroy, Lainé, Caon.

EVREUX (270 lits).—MM. Lemrez, Moisy, Langlois, Letellier-Vallée.

GISORS (104 lits).—MM. Dumont, Davillier, Marais, Fourmont de Boispréaux, Vinot.

HARCOURT (80 lits).—MM. Binot, Tallon, Ledanois, curé, Hardy. Delaroche.

LOUVIERS (210 lits).—MM. Chennevière, Cheuret, Poitevin, Hébert-Desroquettes, Bertrand.

NEUBOURG (47 lits).—MM. Couy, Poussin, Boucher, Viel, Touflet

NONANCOURT (20 lits). —MM. Caplain, Porcher, curé, Aubert, Macé, Drieux.

PACY (39 lits). — MM. Girard, Prévost, Ducoudré, Pinat, Lemercier, curé.

PONT-AUDEMER (106 lits).—MM. Crochon-de-la-Prairie, Ecalard, Gannel-Duhétray, Verger, Aubron.

PONT-DE-L'ARCHE (22 lits). — MM. Damoiseau, curé, Lehodey, Fumière, Grenier, Morel.

VERNEUIL (90 lits). —MM. Fernet, Desmazis, Daupley, Sébire, curé, Pottier.

VERNON (255 lits).— MM. de Gray, Buron, Renard, Chardon.

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Commissions des bureaux de bienfaisance.

Arrondissement des Andelys.

ANDELYS.—MM. Chapé, Sombret, Michel, Pégout, Garnier.

Hennezis et Suzay ont un bureau.

Ecos. — MM. Marye, Saintard, Damoiseau, curé, Perichon, Monfilliatre.

Toutes les autres communes ont un bureau.

ETRÉPAGNY. — MM. Lecoulteux de Caumont, Conard, Levasseur, curé, Ethis de Corny, Raffy.

Doudeauville, Farceaux, Longchamps, Saussay-la-Vache, ont un bureau.

FLEURY-SUR-ANDELLE. — MM. Stœsser, Charpentier, curé, Tassel, Demeulles, Lecouturier.

Amfreville-les-Champs, Charleval, Gaillardbois-Cressenville, Grainville, Perriers-sr-Andel., Romilly-sr-Andel., ont un bureau.

GISORS. — MM. Davillier, Regnault, Dailly, Lejard, curé, Marais-Monvoisin.

Guerny, Hébécourt, Mainneville, Mesnil-sous-Vienne, Neaufles-St-Martin, St-Denis-le-Ferment, Vesly, ont un bureau.

LYONS-LA FORÊT. — Foubert, Magnan, Mainot, Robert, Hardy, Lioult de Chenedollé.

Fleury-la-Forêt, Lilly et Rosay ont un bureau.

Arrondissement de Bernay.

BEAUMESNIL.—MM. Lebel, Legras, Flicher, Aubert, Lecorné.

Ajou, Gouttières, Gisay, les Jonquerets-de-Livet, la Barre, le Bosc-Renoult, le Noyer, la Roussière, St-Aubin-des-Hayes, Saint-Aubin-le-Guichard, Ste-Marguerite-en-Ouche, St-Pierre-du-Mesnil et Thevray ont un bureau.

BEAUMONT-LE-ROGER.—MM. Simon, Vaussard, Vallon, Coquet, Dubus, curé.

Barc, Barquet, Beaumontel, Bray, Goupillières, Ecardenville-la-Campagne, Fontaine-la-Soret, Launay, Nassandres, Perriers, Rouge-Perriers, Ste-Opportune-du-Bosc, Tilleul-Othon, Tilleul-Dame-Agnès, Thibouville, ont un bureau.

BERNAY.—MM. Philippe Delalonde, Hourdet, Lefebvre, Quemin, Geoffroy-Château.

Toutes les communes, excepté Plasnes et St-Nicolas-du-Bosc-l'Abbé, ont un bureau.

BRIONNE.—MM. Bourard, Bigourdan, Lesage, Cœurderoy, Belbache.

Aclou, Boisney, Bosc-Robert, Bretigny, Calleville, Franqueville, Harcourt, Hecmanville, le Bec-Hellouin, Livet-sur-Authou, Malleville-sur-le-Bec, Neuville-sur-Authou, Neuville-du-Bosc, St-Cyr-de-Salerne, St-Eloi-de-Fourques, St-Pierre-de-Salerne, St-Victor-d'Epine ont un bureau.

BROGLIE. — MM. Blin, Fourquemin, Mortaigne, Desmottes, Durand.

Montreuil-l'Argillé, la Goulafrière, Notre-Dame-du-Hamel, St-Agnan-de-Cernières, St-Aquilin-d'Augerons, St-Aubin-du-Thenney, St-Denis-d'Augerons, St-Laurent-du-Tencement, St-Jean-du Thenney, St-Pierre-de-Cernières, St-Quentin-des-Iles, Trinité-de-Réville, Verneusses, ont un bureau.

THIBERVILLE. — MM. Biard, Tesson, l'Esperon-d'Amfreville, Lelièvre, Vattier.

Toutes les communes du canton, excepté les Places, le Theil-Nolent et Saint-Germain-la-Campagne, ont un bureau.

Arrondissement d'Evreux.

BRETEUIL. — MM. Levacher de la Verronnerie, Houdouard, Courtonnel, curé, Saillard-Boursier.

Toutes les communes du canton, excepté Dame-Marie, Guernanville, Ste-Marguerite-de-l'Autel, St-Nicolas-d'Attez, ont un bureau.

CONCHES. — MM. Huet, Delarue, Cheradame, Lefort, Jouen.

Collandres, Emanville, Glisolles, Louversey, la Bonneville, le Mesnil-Hardray, Ormes, Portes, Nogent-le-Sec, Ste-Marthe, Sébécourt, ont un bureau.

DAMVILLE. — MM. Hébert, curé, Abrouty, Peltier, Leclerc, Fouques-Desloges.

Creton, Corneuil, Coulonges, Gouville, Grandvilliers, les Essarts, Manthelon, Thomer-la-Sôgne, Villez-Champ-Dominel, ont un bureau.

EVREUX. — MM. Fortin, Langlois, Chauvel, Lemercier, Moisy.

Bernienville, Boulay-Morin, Brosville, Chapelle-du-Bois-des-Faulx, Emalleville, Graveron-Sémerville, Irreville, Mesnil-Fuguet, Normanville, Reuilly, Parville, Ste-Colombe-la-Campagne, St-Germain-des-Angles (canton *nord*); Angerville-la-Campagne, Caugé, Claville, Fontaine-sous-Jouy, Gauciel, Guichainville, Miserey, Plessis-Grohan, Saint-Luc, Saint-Sébastien-de-Morsent, Vieil-Evreux (canton *sud*), ont un bureau.

NONANCOURT. — MM. Desmolliens, Porcher, curé, Merville père, Chemin, Caplain.

Acon, Illiers-l'Evêque, Louye, Muzy, St-Georges-sur-Eure, ont un bureau.

PACY-SUR-EURE. — MM. Lemercier, Huvey, Ducoudré, Poulailler, Paitard.

Aigleville, Breuilpont, Boisset-les-Prévanches, Croisy, Cierrey, Menilles, Plessis-Hébert, St-Aquilin-de-Pacy, Villegats, Villiers-en-Désœuvre, ont un bureau.

RUGLES. — MM. Fouquet, Collas de Courval, Legrain, Huet.

Ambenay, Bois-Arnault, Bois-Anzeray, Chambord, Chaise-Dieu-du-Theil, Chéronvilliers, Haye-St-Sylvestre, Juignettes, Neaufles-sur-Risle, Vieille-Lyre, ont un bureau.

SAINT-ANDRÉ. — MM. Jouen, Richer, Saintard, curé, Lechat, Feugère.

Bois-le-Roy, Chavigny-Bailleul, Epieds, Ezy, Grossœuvre, Forêt-du-Parc, Fresney, Jumelles, les Authieux, Mousseaux-Neuville, Marcilly-sur-Eure, Prey, Quessigny, ont un bureau.

VERNEUIL. — MM. Fiques-Desforges, Des Mazis, l'abbé Sébire, l'abbé Forcinal, Pottier.

Bâlines, Bourth, Courteilles, Chennebrun, Piseux, Pullay, Tillières, ont un bureau.

VERNON. — MM. Rigault, Bourdet, Roycourt, Masurier, Adam.

Chambray, Chapelle-Réanville, Douains, St-Just, St-Marcel, St-Pierre-d'Autils, Villez-sous-Bailleul, ont un bureau.

Arrondissement de Louviers.

AMFREVILLE-LA-CAMPAGNE. — MM. Bichot, Coquerel (J.-B.), Leblond, Coquerel (A.), Buhot.

La Haye-du-Theil, Harengère, Saussaye, St-Cyr-la-Campagne, Thuit-Signol, ont un bureau.

GAILLON.—MM. Rigade, Huet, Lefrançois, Carville, Coquerel, doyen.

Ailly, Aubevoye, Heudreville, Venables, ont un bureau.

LOUVIERS.—MM. Bertrand, Poussin, Nouflard, Poitevin, Lejeune.

Crasville, les Planches, la Vacherie, St-Etienne-du-Vauvray, St-Pierre-du-Vauvray, ont un bureau.

NEUBOURG.— MM. Colombe (N.), Colombe (F.), Leroy, Bucaille, Leroux.

Ecquetot, Epégard, ont un bureau.

PONT-DE-L'ARCHE.—MM. Mesnil, Delapotterie, Damoiseau, curé, Bertrand, Roger.

Léry, les Damps, Notre-Dame-du-Vaudreuil, Portejoie, ont un bureau.

Arrondissement de Pont-Audemer.

NOTA. — Toutes les communes de l'arrondissement ont un bureau.

BEUZEVILLE. — MM. Hamel, curé, Cuvelier, Tuvache, Quesnel, Campion.

BOURGTHEROULDE.—MM. Martel, curé, Lambert, Poulard, Harel, Leduc.

CORMEILLES.—MM. Delauney (P.), Lefort, Signol, Delauney (J.), Lecoupeur.

MONTFORT.—MM. Laignel-Duval, Burel, Aubert, curé, Lerefait, Letorey.

PONT-AUDEMER.—MM. Nourry, Aubron, Crochon, Verger, Dupuis.

QUILLEBEUF.—MM. Ducastel, curé, Lebret, Letellier, Malfilâtre, Hébert.

ROUTOT.—MM. Goudet, Graine, Racoir, Fouet, Devé.

SAINT-GEORGES-DU-VIÈVRE. — MM. Dubos, Quentin, Mouard, Vachel, Delouye, curé.

Service des Enfants trouvés.

MM. Belhache, inspecteur à Evreux.
Taraud, sous-inspecteur à Evreux.

ASILE DÉPARTEMENTAL D'ALIÉNÉS
(Place pour 600 malades).

M. le docteur Védie, *directeur - médecin;* Chevelot, *élève interne;* N., *aumônier;* Nether, *receveur-économe*; Cartier, *secrétaire de la direction ;* Ignon, *surveillant en chef.*

SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS RECONNUES.—(État de situation au 1er janvier 1866.)

Approbation	DÉNOMINATION	SIÈGE.	PRÉSIDENTS.	MEMBRES honor	MEMBRES particip.	TOTAL des Recettes.	AVOIR disponible.
			MM.				
1854	Notre-Dame de Bon-Secours	Perriers-sr-Andelle	Durécu	17	61	1,015 80	2,541 18
1854	Le Bon-Pasteur	Ecardenville-sr-Eure	Gorgedoux	2	29	68 95	323 29
1855	Société philanthropique des anciens militaires	Bosc-Roger	Cte de Luchapt	11	55	388 21	875 54
1855	La Prévoyance	Ezy	Jourdain	83	509	4,487 94	5,347 40
1857	Société gale des ouvrs de Louviers	Louviers	Prétavoine	71	588	10,910 85	14,396 62
1857	Les Sapeurs-Pompiers de Pont-Audemer	Pont-Audemer	Verger fils aîné	37	41	1,107 56	1,799 54
1858	L'Emulation chrétienne	Bosc-Roger	Leprêtre	»	»	»	»
1858	Notre-Dame de la Vallée	Fleury-sur-Andelle	Pouyer	»	»	»	»
1860	Saint-François-Xavier	Gisors	Charpillon	34	117	1,744 50	2,684 05
1861	Société des ouvriers de la filature de MM. Fouquet, Lemaître et Cie	Pont-Audemer	Prévost	6	31	396 »	524 98
1862	Société de prévoyance et de secours mutuels des médecins du département	Evreux	Fortin	»	60	742 14	1,457 04
1864	L'Union	La Saussaye	de Bostenney	28	47	1,198 80	1,690 95
1864	L'Ebroïcienne	Evreux	Lemercier	88	166	2,699 26	2,320 61
1865	Société de St-Germain-Village	St-Germain-Village	Gentils	»	»	»	
1865	La Bienfaisance	Broglie	Renault	»	»	»	»
		SOCIÉTÉS LIBRES.					
1808	La Prévoyance	Louviers	Picard	»	89	1,150 75	6,815 »
1846	La Mutuelle de Saint-Louis	Louviers	Servin	»	53	618 »	3,488 95
1853	Notre-Dame de Saint-Léger	St-Léger-de-Rôtes	Bayvel	2	84	390 05	1,127 15
1853	Société des Ouvriers de M. A. Mercier	Louviers	Mercier	»	433	8,947 45	578 20
1854	La Prévoyance	Gisors	Davillier	21	395	3,177 35	9,043 43
1866	Ouvrs de la filat. de MM. Grancher	Charleval	Grancher	»	»	»	»
1866	Ouvrs de la papeterie de Navarre	Evreux	N	»	»	«	»

DOCTEURS EN MÉDECINE,
Officiers de santé, Pharmaciens et Sages-Femmes, dans l'ordre de leur réception.

Docteurs en Médecine.

MM.
Letorey, Pont-Andemer, 1818.
Picard, Louviers, 1819.
Carville, Gaillon, 1819.
Perrier, Bernay, 1820.
Chambellan, Neubourg, 1822.
Olivier, Pont-de-l'Arche, 1822.
Auvray, Nonancourt, 1824.
Romet, Verneuil, 1825.
Hérondelle, Bourg-Achard, 1826.
Dufay, Gisors, 1827.
Brochard, Cormeilles, 1827.
Picard, Louviers, 1828.
Rocher, Breteuil, 1829.
Fortin, Evreux, 1829.
Lesueur, Bernay, 1829.
Bardet, Bernay, 1829.
Vallée, Vernon, 1831.
Forcinal, Rugles, 1832.
Postel, Louviers, 1832.
Lambert, Bourgtheroulde, 1834.
Baudry, Evreux, 1834.
Lestorey, Fourmetot, 1834.
Pétel, Louviers, 1835.
Cordier, Bernay, 1836.
Duhordel, Evreux, 1836.
Crouzet, Neuve-Lyre, 1836.
d'Espouy d'Ardiège, Gisors, 1836.
Mias, Thiberville, 1836.
Bellencontre, Drucourt, 1837.
Pescheux, Verneuil, 1837.
Grosfillay, Nonancourt, 1838.
Filleul, Fleury-sr-Andelle, 1838.
Kuhn, Gaillon, 1839.
Fouquet, Ivry-la-Bataille, 1839.
Herbert, Tillières-sur-Avre, 1840
Lhomme, Beaumesnil, 1840.
Chauvin, Damville, 1840.
Sellerier, Bourth, 1840.
Vattier, Vernon, 1840.

MM.
Quentin, St-Georges-du-Vièvre, [1840.
Leverdier, Montreuil-l'Argillé, [1841.
Maurey, Claville, 1842.
Noncher, Lieurey, 1844.
Bigourdan, Brionne, 1845.
Bigot, Evreux, 1845.
Bidault, Evreux, 1845.
de Folleville, Lorleau, 1847.
Avenel, Gisors, 1847.
Vialle, Beuzeville, 1847.
Toutain, Andelys, 1847.
Prévost, Pacy-sur-Eure, 1849.
Rabec, Bernay, 1849.
Lemoule, Breteuil, 1849.
Fraisse, Gaillon, 1851.
Buisson, Evreux, 1851.
Bariod, Etrépagny, 1852.
L'huillier, Damville, 1852.
Margerie, Bernay, 1853.
Feugère, Saint-André, 1853.
Huet, Rugles, 1853.
Daufresne, Cormeilles, 1854.
Thomas, Villiers-en-Désœuvre, [1854.
Montier, Andelys, 1855.
Quesney, Neubourg, 1855.
Londes, Vernon, 1855.
Leborgne, Pont-St-Pierre, 1856.
Frilleux, Pont-Audemer, 1856.
Bissieux, Verneuil, 1856.
Thorel, Vernon, 1857.
Bonhomme, Nonancourt, 1859.
Guindey, Evreux, 1859.
Delhomme, Louviers, 1859.
Lemariey, Pont-Audemer, 1860.
Brière, Breteuil, 1860.
Saint, Evreux, 1861.
Gignoux, Routot, 1863.
Baudré, Neubourg, 1864.
Cordonnier, Lieurey, 1864.

MM.
Sorel, Pont-de-l'Arche, 1864.
Martin, Conches, 1864.
Chaillou, Tourny, 1865.

MM.
Gatine, Bernay, 1865.
Crouzet, la Barre, 1865.
Lebrun, Beaumont, 1865.

Officiers de Santé.

MM.
Lechangeur, Tillières-sur-Avre, 1808.
Fontaine, Saint-André, 1813.
Condor, Boisset-le-Chatel, 1815.
Faburel, Morgny, 1815.
Hamel, Boisney, 1815.
Aury, Verneuil, 1816.
Fourquemin, Broglie, 1817.
Quesney, Goupillières, 1817.
Testu, Montreuil, 1817.
Hauvel, Epaignes, 1817.
Halbout, Giverville, 1818.
Huart, Chennebrun, 1818.
Lhullier (père), Damville, 1819.
Fils, St-Germain-la-Camp^e., 1819.
Féron, Bec-Hellouin, 1819.
Julien, Neuve-Lyre, 1820.
Fossé, Fontaine-la-Louvet, 1823.
Goujon, Ferrière-s^r-Risle, 1823.
Tréfouel, Montfort-s^r-Risle, 1825.
Touflet, Routot, 1830.
Sauvage, Broglie, 1830.
Rabasse, Bourneville, 1830.
Deuve, Triqueville, 1831.
Coquet, Beaumont, 1831.
Dussac, Illiers-l'Evêque, 1831.
Gallois, Breteuil, 1832.
Julien, Croix-St-Leufroy, 1832.
Gonnier, Brionne, 1833.
Guerbe, Etrépagny, 1833.
Bry, Montfort-sur-Risle, 1834.
Laphin, Charleval, 1834.
Goujon, Notre-Dame-du-Vaudreuil, 1835.

MM.
Podevin, Boisset-le-Châtel, 1835.
Marage, Broglie, 1837.
Levavasseur, la Haye-Malherbe, 1837.
Hocquigny, Bourgtheroulde, 1837
Levesque, Beuzeville, 1837.
Leroy, Grosteil, 1839.
Leclerc, Bourg-Achard, 1840.
Ribail, Chennebrun, 1843.
Bayeul, Croix-St-Leufroy, 1843.
Launay, Romilly-sur-Andelle, 1843.
Guérard, Pont-Audemer, 1845.
Premprin, Brionne, 1846.
Hue, Beaumont, 1846.
Petit, Ecouis, 1846.
Plichon, Harcourt, 1847.
Essillard, Conteville, 1847.
Dubus, Thiberville, 1849.
Quesney, Quillebeuf, 1852.
Ducarouge, Pacy-sur-Eure, 1853.
Vivien, Conches, 1853.
Enoult, Ecouis, 1853.
Bocage, Folleville, 1853.
Lampérière, Conches, 1853.
Demommerot, Mainneville, 1854.
Quillet, Fleury-s^r-Andelle, 1857.
Leblond, Conches, 1859.
Lemercier, Neubourg, 1862.
Sainctelette, Champenard, 1863.
Molinier, Fouqueville, 1864.
Auvray, Quillebeuf, 1864.
Ricard, Lyons, 1865.

Maîtres en pharmacie.

MM.
Lehongre-Duboullay, Lyons-la-Forêt, 1835.
Neveu, Etrépagny, 1836.

MM.
Delaquaize, Boisset-le-Châtel, 1836.
Patey, Beaumont, 1837.

MM.
Levinville, Pont-Audemer, 1838.
Blondel, Bernay, 1838.
Accard, Rugles, 1838.
Detoy, Routot, 1840.
Hérouard, Evreux, 1840.
Hédouin, Pont-de-l'Arche, 1841.
Lepage, Gisors, 1843.
Mercier, Conches, 1843.
Thibault, id. 1843.
Lebugle, Breteuil, 1843.
Fleury, Pont-Saint-Pierre, 1844.
Picard, Lieurey, 1844.
Billon, Neubourg, 1844.
Coquelin, Brionne, 1844.
Gillot, Evreux, 1846.

MM.
Poussin, Neubourg, 1847.
Boulanger, la Barre, 1847.
Poulain, Breteuil, 1848.
Bretignières, Tillières-sur-Avre, 1848.
Lock, Vernon, 1850.
Dubes, Saint-Georges-du-Vièvre, 1851.
Omont, Evreux, 1852.
Langer, Verneuil, 1854.
Malherbe, Pont-Audemer, 1855.
Gascard, Evreux, 1855.
Liénard, Vernon, 1857.
Guibal, Evreux, 1857.
Chedeville, Nonancourt, 1860.

Pharmaciens.

MM.
Rozé, Vernon, 1818.
Dupuy, Rugles, 1825.
Menand, Cormeilles, 1826.
Simon, Beaumont, 1826.
Blard, Broglie, 1827.
Legris, Beuzeville, 1828.
Leroy, Ivry-la-Bataille, 1830.
Hue, Quillebeuf, 1831.
Querey, Neuve-Lyre, 1831.
Calenge, Verneuil, 1832.
Delhomme, Verneuil, 1833.
Auxagneaux, Routot, 1833.
Neveu, Grostheil, 1834.
Fortel, Bourneville, 1834.
Jullien, Andelys, 1834.
Ferart, Bourth, 1835.
Réautey, Cormeilles, 1836.
Colombe, Gisors, 1836.
Prévost, Croix-St-Leufroy, 1837.
Buisson, Broglie, 1837.
Ducroq, Etrépagny, 1838.
Dutot, Charleval, 1838.
Olivier, Evreux, 1838.
Cottard, Conteville, 1838.
May, Epaignes, 1840.
Désaché, Damville, 1840.
Lelièvre, Thiberville, 1841 [1841
Legrand, St-Cyr-du-Vaudreuil,

MM.
Feret, Mainneville, 1842.
Cornu, Gaillon, 1842.
Leverdier, Montreuil, 1843.
Fossey, Bernay, 1843.
Duchemin, Montfort-sur-Risle, 1843.
Bouquet, Bourgtheroulde, 1843.
Pociey, Chennebrun, 1843.
Lailler, Lieurey, 1843.
Labiche, Louviers, 1845.
Moulin, Nonancourt, 1845.
Gaisney, Beuzeville, 1846.
Adam, Conches, 1847.
Berthon, Gaillon, 1848.
Lemercier, Neubourg, 1848.
Boussard, Fleury-sur-Andelle, 1851.
Delamarre, Bourg-Achard, 1851.
Fleury, Pont-St-Pierre, 1851.
Cartier, Hauville, 1853.
Auger, Pont-Audemer, 1854.
Jacquot, Evreux, 1854.
Guérin, Pacy, 1856.
Chevallier, Bourgtheroulde, 1856.
Duchemin, Bourneville, 1856.
Dhamelincourt, Louviers, 1857.
Etable, Thiberville, 1857.
Garnier, Louviers, 1859.

MM.

Homo, Pont-Audemer, 1859.
Halley, Harcourt, 1859.
Roussel, Bernay, 1860.
Lefebvre, Pacy, 1860.
Salnelle, la Ferrière-sur-Risle, 1860.
Laniel, Bourg-Achard, 1861.
Bien, Montfort, 1862.
Lecerf, Bernay, 1862.

MM.

Bizet, St-André, 1863.
Cadinot, Beaumont, 1863.
Pannier, Brionne, 1863.
Raffy, Andelys, 1864.
Goupil, Louviers, 1864.
Nicolas, Bernay, 1864.
Brulé, Pont-Audemer, 1865.
Herbinet, Breteuil, 1865.

Sages-Femmes.

MM^mes

Letellier, Pont-Audemer, 1813.
Postel, Port-Mort, 1813.
Lenfant, Gasny, 1814.
Géroult, Andelys, 1816.
Hue, Neubourg, 1823.
Coisy, Broglie, 1823.
Alexandre, les Thilliers, 1824.
Rozé, Vernon, 1824.
Terrier, Bourg-Achard, 1824.
Aubé, St-Cyr-du-Vaudreuil, 1824.
Pessey, Verneuil, 1825.
Feret, Breuilpont, 1825.
Lecœur, Charleval, 1828.
Duret, Conches, 1830.
Eudeline, Epaignes, 1831.
Hayot, Tillières-sur-Avre, 1831.
Hoellerer, Dangu, 1834.
Senneur, Conches, 1834.
Viel, Rosay, 1834.
Clément, Bernay, 1835.
Vaillant, Gaillon, 1835.
Plessis, Serquigny, 1835.
Lozier, Pacy, 1836.
Desclos, la Croix-Saint-Leufroy, 1837.
Defresne, Lieurey, 1838.
Raffy, Tourny, 1839.
Laplanche, Grossœuvre, 1839.
Huet, Louviers, 1840.
Langlois, Evreux, 1840.
Letellier, Vernon, 1840.
Mercier, Louviers, 1840.
Cahagne, Vernon, 1840.
Mary, Bus-Saint-Rémy, 1841.
Chandelier, Garennes, 1842.
Cousinard, Beaumont, 1843.
Morin, Nonancourt, 1844.
Duvaltier, la Vacherie, 1845.
Mauger, Breteuil, 1848.
Boudinet, Damville, 1849.
Letailleur, Cormeilles, 1849.
Peicat, Pont-Audemer, 1850.
Anseaume, Villez-sous-Bailleul, 1850.
Gasse, Gisors, 1851.
Cartier, Perriers-sur-Andelle, 1852.
Duval, Rugles, 1853.
Damoiseau, Evreux, 1853.
Bréant, id. 1853.
Dubois, Pont-de-l'Arche, 1853.
Echard, Saint-André, 1854.
Guillomet, Brionne, 1854.
Lévesque, Bernay, 1854.
L'enfant, Gasny, 1855.
Guay, Vernon, 1855.
Poreau, Morgny, 1856.
Leproult, Vieil-Evreux, 1856.
Turpin, Mandeville, 1857.
Potel, Etrépagny, 1857.
Nolent, Beuzeville, 1858.
Brière, Verneuil, 1859.
Lamy, Evreux, 1860.
Poiret, Vernon, 1862.
Dufour, Vaux-sur-Eure, 1862.
Blanche, Andelys, 1862.
Delahaye, Vernon, 1863.
Lallier, Pont-Audemer, 1865.
Delaplace, Romilly-sur-Andelle, 1866.

VÉTÉRINAIRES BRÉVETÉS.

MM.
Carville ✻, Evreux, Alfort, an VI.
Pommeret, Etrépagny, Alf. 1812.
Lebert, Neubourg, Alfort, 1828.
Corneille, Louviers, id. 1832.
Montier, Fleury-sur-Andelle, Toulouse, 1832.
Buquet, Bourg-Achard, Alf. 1833.
Peteaux, Pt-Audemer, Alf. 1833.
Sergent, Nonancourt, Alf. 1841.
Lelièvre, Gisors, Alfort, 1842.
Heuyer, Pacy, Lyon, 1842.

MM.
Villain, Evreux, Lyon, 1843.
Morin, Gisors, Alfort, 1844.
Constantin, Pont-Audemer, Alfort, 1846.
Lebert, Neubourg, 1846.
Jouan, Bernay, Alfort, 1850.
Pommeret, Vernon, Alfort, 1852.
Lapôtre, Amfreville-sous-les-Monts, Alfort, 1843.
Macé, Verneuil, Alfort, 1856.
Delahaye, Damville, Alfort, 1864.

Chambres consultatives des Arts et Manufactures.

Andelys : Il n'y a pas de chambre consultative.

Bernay : MM. le Sous-Préfet, *président d'honneur*; Vy (Emile), *président*; Focet (Emile), *secrétaire*; Sement père, Masselin aîné, Fosse (Auguste), Fouenard, Pesnel père, Gonord (Amand), Renou, de Fougy, Lucas, Bayvel.

Evreux : MM. le Préfet, *président d'honneur*; Chauvel, *président*; Delille, *secrétaire*; Cauët-Villet ✻, Thirouin (Arthur), Samson (jeune), Pinat fils, Rique (Paul), Fouquet ✻ à Rugles, Saillard à Breteuil, Huvey, Belguise, N.

Louviers : MM. le Sous-Préfet, *président d'honneur*; Poitevin (Ch.), *président*; Noufflard (C); Dannet (Ch) ✻; Jeuffrain ✻; Chennevière ✻; Chevallier Andresset; Guillaume Petit (O ✻); Poussin; Bertrand; Houel.

Pont-Audemer : MM. le Sous-Préfet, *président d'honneur*; Prévost ✻ *président*; Laisney, *secrétaire*; Couillard, Lefebvre-Duruflé (G O ✻), Duval (Am.), Turgis, Verger aîné, Verger (Guil.), Leroy-Lemonne, Philippe, N., N.

Société d'Agriculture du département de l'Eure.

MM. Boulatignier (C ✻) conseiller d'Etat, président.
Bagot, vice-président.
Emile Colombel, secrétaire perpétuel.
Langlois, trésorier.

Conseils d'Hygiène.

Andelys.—MM. Montier, docteur-médecin; Jullien, pharmacien; Pommeret, vétérinaire; Lepage, pharmacien; Lemaire, nommés le 11 février 1864. — Filleul, Avenel, docteurs-médecins; Pamer, pharmacien; Charpentier, nommés le 1er février 1865.

Bernay.—MM. Margerie, docteur-médecin; Marie; Charlemaine, Benard, Ozanne, pharmaciens, nommés le 11 février 1864.—Bardet, docteur-médecin; Couturier, pharmacien; Jouan, vétérinaire; D'Héral de Brisis, professeur de chimie; Roussel, pharmacien; nommés le 1er février 1865.

Evreux.—MM. Fortin, vice-président; Bidault, docteurs-médecins; Hérouard, Gillot, pharmaciens; Picquenot, ingénieur, nommés le 11 février 1864.—Baudry, Bigot, docteurs-médecins; Olivier, pharmacien; Villain, vétérinaire; Bourguignon, architecte; Guindey docteur-médecin, secrétaire, nommés le 1er février 1865.

Louviers.—MM. Pétel, docteur-médecin; Labiche, pharmacien; Chennevière, Guillaume Petit, Paul Dibon, nommés le 11 février 1864. — Picard, docteur-médecin; D'Hamelincourt, pharmacien; Corneille, vétérin.; Prétavoine, Leclerc, nommés le 1er fév. 1865.

Pont-Audemer. — Letorey, docteur-médecin; Yvelin, Malherbe, pharmaciens; Lereffait; Guérard, officier de santé, nommés le 11 février 1864.—Prevost; Constantin, vétérinaire, Lemariey, docteur-médecin; Turgis, Rougeron, nommés le 1er février 1865.

Bibliothèques publiques.

Evreux.	18,000	volumes, MM.	Régimbart,	bibliothécaire.
Vernon,	3,200	id.	Demarquet,	id.
Verneuil	4,000	id.	»	
Conches,	1,800	id.	Laumonier,	id.
Andelys,	244	id.	»	
Louviers,	6,000	id.	Bréauté	id.
Bernay,	4,500	id.	Lesueur,	id.
Pont-Audemer,	3,600	id.	Plouin,	id.
Gisors,	2,700	id.	R. de Raze,	id.

DEUXIÈME PARTIE.

ADMINISTRATION, TOPOGRAPHIE, ETC.

ÉTAT DES COMMUNES

TANT CONSERVÉES QUE SUPPRIMÉES

DU

DÉPARTEMENT DE L'EURE.

1 Aclou.
2 Acon.
3 Acquigny.
4 Aigleville.
5 Ailly.
6 Aizier.
7 Ajou.

7[2] Mancelles (1792).
7[3] Saint-Aubin-sur-Risle (1792).

Alaincourt, Voy. Tillières.
8 Alisay.
9 Ambenay.
10 Amécourt.
11 Amfreville-la-Campagne.
12 Amfreville-les-Champs.
13 Amfreville-sous-les-Monts

13[2] Senneville (29 juin 1854)

14 Amfreville-sur-Iton.
15 Andé.
16 Andelys (les).

16[2] Petit-Andelys (le) (1792)

17 Angerville-la-Campagne.
Angoville. Voy. Berville-en-Roumois.
Appetot. Voy. Bonneville-Appetot.
18 Appeville dit Annebault.
19 Armentières.
20 Arnières.

20[2] Bérengeville-la-Rivière (8 août 1845).

21 Asnières.

21[2] St-Gervais-d'Asnières (5 oct. 1854).
21[3] St-Jean-d'Asnières (5 oct. 1854).

22 Aubevoye.

23 Aulnay.
24 Authenay.
25 Autheuil.
26 Authevernes.
27 Authieux (les).
Authieux - près - Barquet (les). Voy. Barquet.
28 Authou.
29 Authouillet.
30 Auvergny.
Aveny. Voy. Dampsmesnil.
31 Aviron.
32 Avrilly.
33 Bacquepuis.
34 Bacqueville.
35 Bailleul-la-Vallée.
Bailleul - près - St - André. Voy. Chavigny.
36 Bâlines.
37 Barc.
38 Barils (les).
39 Barneville-sur-Seine.
40 Barquet.

40^2 Authieux-près-Barquet (les) (1792).
40^3 Bosc-Roger-près-Barquet (le) (1792).
40^4 Vacherie-près-Barquet (la) (1792).

41 Barre (la).

41^2 Bois-Baril (le) (1792).
41^3 Noë-de-la-Barre (la) (1792).
41^4 St-Jacques-de-la-Barre (1792).
41^5 Villers-près - la - Barre (1792).

42 Barville.
Bastigny. Voy. St-André.
Basville. Voy. Berville-en-Roumois.
Baudemont. Voy. Bus-St-Remy.
Bauserré. Réunie au départ. de l'Oise (1791).
43 Baux-de-Breteuil (les).
44 Baux-Ste-Croix (les).
45 Bazincourt.

45^2 Tierceville (7 fév. 1809).

46 Bazoques.
47 Beaubray.
48 Beauficel.
49 Beaumesnil.

49^2 Pierre-Ronde (16 mai 1845).
49^3 St-Lambert (1792).

50 Beaumontel.
51 Beaumont-le-Roger.

51^2 St-Aubin-de-Barc (1792)
51^3 St-Léonard - de - Beaumont (1792).
51^4 Vieilles (28 déc. 1825).

52 Bec-Hellouin (le).

52^2 St - Martin - du - Parc (1er juin 1828).

53 Bec-Thomas (le).
54 Bémécourt.
55 Bérengeville-la-Campagne

55^2 Mesnil-Péan (le) (22 janv. 1808).

Bérengeville - la - Rivière. Voy. Arnières.
56 Bernay.

56^2 Bouffey (1792).
56^3 Carentonne (1792).

• Berniencourt. Voy. Val-David.
57 Bernienville.
57^2 Pithienville (25 juin 1844)
58 Bernières.
59 Bernouville.
Bérou. Voy. Guichainville.
60 Berthenonville.
60^2 Molincourt (18 av. 1842).
61 Berthouville.
62 Berville-la-Campagne.
63 Berville-en-Roumois.
63^2 Angoville (10 sept. 1844)
63^3 Basville (10 sept. 1844).
64 Berville-sur-Mer.
65 Beuzeville.
66 Bezu-la-Forêt.
Bezu-le-Long. Voy. Bezu-St-Eloi.
67 Bezu-St-Eloi.
67^2 Bezu-le-Long (4 juin 1845).
67^3 St-Eloi-près-Gisors (4 juin 1845.
Bionval. Voy Valcorbon.
Bizy. Voy. Vernon.
Blacarville. V. St-Mards-de-Blacarville.
Blandey. Voy. Rôman.
68 Bois-Anzeray.
68^2 Cernay (5 octob. 1808).
68^3 Marnières (25 mars 1845).
69 Bois-Arnault.
Bois-Baril (le). V. Barre (la).
70 Boisemont.
Bois-Gencelin. Voy. St-Sébastien-de-Morsent.
71 Bois-Hellain (le).
Bois-Hubert. Voy. Tournedos-la-Campagne.
Bois-Jérôme. Voy. Bois-Jérôme-St-Ouen.
72 Bois-Jérôme-St-Ouen.
72^2 Bois-Jérôme (St-Sulpice de) (25 juin 1844).
72^3 Chapelle-St-Ouen (25 juin 1844).
73 Bois-le-Roy.
Bois-Maillard. Voy. Chambord.
74 Boisney.
Bois-Normand-la-Campagne. Voy. Ormes.
75 Bois-Normand-près-Lyre.
Bois-Nouvel. Voy. Haye-St-Sylvestre (la).
Bois-Penthou. Voy. Chambord.
Boisset-Hennequin. Voy. Douains.
76 Boisset-le-Châtel.
77 Boisset-les-Prévanches.
78 Boissière (la).
79 Boissy-Lamberville.
80 Boissy-sur-Damville.
81 Boncourt.
82 Bonneville (la).
83 Bonneville-Appetot.
83^2 Appetot (25 juin 1844).
83^3 Bonneville-sur-le-Bec (25 juin 1844).
Bonneville-sr-le-Bec. Voy. Bonneville-Appetot.
84 Bosbénard-Commin.

85 Bosbénard-Crescy.
86 Boscherville.
87 Bosc-Morel (le).
88 Bosc-Regnoult-en-Roumois (le).
89 Bosc-Renoult-en-Ouche (le).
89² Rubremont (1792).
Bosc-Robert (le). Voy. Gisay.
90 Bosc-Roger-en-Roumois
Bosc-Roger-la-Glassonnière. Voy. Gisay.
Bosc-Roger-près-Barquet. Voy. Barquet.
Bosc-Roger-sous-Bacquet. Voy. Fourges.
Bosc-Roger-s^r-Eure. Voy. Plessis-Hébert (le).
91 Bosgouet (le).
92 Bosguerard-de-Marcouville.
92² Marcouville-en-Roumois (25 mai 1844).
92³ St-Denis-du-Bosguerard (25 mai 1844.)
Boshion (le). Voy. Orvaux.
93 Bos-Normand.
94 Bosquentin.
95 Bosrobert (le).
95² St-Taurin-des-Ifs (11 juil. 1827).
96 Bottereaux (les).
97 Bouafles.
98 Bouchevilliers.
Bouffey. Voy. Bernay.
Bougy. Voy. Romilly-la-Puthenaye.
99 Boulay-Morin (le).
100 Boulleville.
101 Bouquelon.
102 Bouquetot.
102² St-Michel-de-la-Haye (8 mars 1846).
102³ St-Paul-de-la-Haye (8 mars 1846.)
103 Bourg-Achard.
104 Bourg-Beaudoin. (De 1846 à 1848, la commune de Renneville y fut réunie.)
105 Bourgtheroulde.
106 Bournainville.
107 Bourneville.
108 Bourth.
Boussey. Voy. Couture-Boussey (la).
Branville. Voy. Caugé.
109 Bray.
Brécourt. Voy. Douains.
110 Brestot.
111 Bretagnolles.
112 Breteuil.
113 Bretigny.
114 Breuilpont.
114² Lorey (8 mai 1845).
114³ Saint-Chéron (8 mai 1845).
115 Breux.
Brezey. Voy. Epinay.
116 Brionne.
116² Valleville (6 fév. 1828).
117 Broglie (Chambrois).
117² St-Vincent-la-Rivière (8 mai 1845).
118 Brosville.
119 Bueil.
120 Burey.
121 Bus-St-Remy.

121^2 Baudemont (16 octob. 1842).

Caër. Voy. Normanville.

122 Cahaignes.

122^2 Requiécourt (28 août 1808).

Caillouet. Voy. Caillouet-Orgeville.

123 Caillouet-Orgeville.

123^2 Caillouet (8 mai 1845).
123^3 Orgeville (8 mai 1845).

124 Cailly.
125 Calleville. [ville
Cambe (la). Voy. Thibou-
Camfleur. Voy. Fontaine-
126 Campigny. [l'Abbé.
127 Canappeville.
Canteloup-le-Bocage. Voy. Renneville.
128 Cantiers.
129 Caorches.
130 Capelles-les-Grands.
Carbec-Grestain. Voy. Fatouville-Grestain.
Carentonne. Voy. Bernay.
131 Carsix.
Catelon. Voy. Flancourt.
132 Caugé.

132^2 Branville (5 oct. 1808).

133 Caumont.
Cauverville-en-Lieuvin. Voy. Fresne-Cauverville.
134 Cauverville-en-Roumois.
Cavoville. Voy. Mesnil-Jourdain (le). [ray.
Cernay. Voy. Bois-Anze-
135 Cesseville.
136 Chaignes.

136^2 Chaignolles (17 juin 1818).

Chaignolles. V. Chaignes.
Chaise-Dieu. Voy. Chaise-Dieu-du-Theil.
137 Chaise-Dieu-du-Theil.

137^2 Chaise-Dieu (4 mars 1836).
137^3 Theil (le) (4 mars 1836).

138 Chamblac (le).
139 Chambord.

139^2 Bois-Maillard (le) (11 déc. 1842).
139^3 Bois-Penthou (le) (11 déc. 1842).

140 Chambray-sur-Eure.
Chambrois. Voy. Broglie.
141 Champ-Dolent.
Champ-Dominel. Voy. Villez-Champ-Dominel.
142 Champenard.
143 Champignolles.
Champigny. Voy. Champigny-la-Futelaye.
144 Champigny-la-Futelaye.

144^2 Champigny (8 mai 1845). [1845).
144^3 Futelaye (la) (8 mai
144^4 Osmoy, Réunie à Champigny (28 août 1808).

145 Chanteloup. [Désœuvre.
Chanu. Voy. Villiers-en-
146 Chapelle-Bayvel (la).
Chapelle-Becquet (la). V. St-Siméon. [Faulx (la).
147 Chapelle-du-Bois-des-
148 Chapelle-Gauthier (la).

148^2 St-Laurent-des-Grès (8 mai 1845).

Chapelle-Genevray. Voy. Chapelle-Réanville (la).
149 Chapelle-Hareng (la).
150 Chapelle-Réanville (la).
150² Chapelle-Genevray (10 sept. 1844). [1844).
150³ Réanville (10 septemb.
Chapelle-St-Ouen (la). V. Bois-Jérôme-St-Ouen.
151 Charleval.
151² Transières (2 fév. 1809).
Charmoie (la). Voy. Trinité-de-la-Charmoie (la).
Charnelles. Voy. Piseux.
152 Château-sur-Epte.
Châtel-de-la-Lune (le). Voy. Noyer (le).
Châtelier-St-Pierre (le). Voy. Noyer (le).
153 Chauvincourt.
154 Chavigny.
154² Bailleul-près-St-André (9 juil. 1845).
155 Chennebrun.
156 Chéronvilliers.
157 Chesne (le).
Chrétienville. V. Harcourt.
158 Cierrey.
159 Cintray.
Cissey. Voy. Grossœuvre.
160 Civières.
161 Claville.
161² Neuville-près-Claville (9 juil. 1845).
162 Collandres.
162² Quincarnon (2 mars 1837).
163 Colletot.
164 Combon.
165 Conches.
165² N.-D.-du-Val-lès-Conches (4 mai 1791)
165³ Vieux-Conches (le) (4 mai 1791).
166 Condé-sur-Iton.
166² Séez Moulins (29 août 1791).
167 Condé-sur-Risle.
168 Connelles.
169 Conteville.
Corbie. Voy. Tilly.
170 Cormeilles.
Cormier (le). Voy. Martainville-du-Cormier.
171 Corneuil.
172 Corneville-la-Fouquetière
173 Corneville-sur-Risle.
174 Corny.
175 Coudray (le).
Coudray-près-Evreux (le). Voy. Vieil-Evreux.
176 Coudres.
177 Coulonges.
178 Courbépine.
Courcelles-près-Bernay. Voy. Fontaine-l'Abbé.
Courcelles-sur-Epte. Réunie au départᵗ de l'Oise (1792).
179 Courcelles-sur-Seine.
180 Courdemanche.
181 Courteilles.
Couture (la). Voy. Couture-Boussey (la).
182 Couture-Boussey (la).
182² Boussey (25 mai 1844).
182³ Couture (la) id.

225^2 St-Martin-au-Bosc (2 février 1809).

226 Etréville.

227 Eturqueraye.

228 Evreux.

228^2 St-Germain-de-Navarre (10 avril 1791).

229 Ezy.

230 Fains.

231 Farceaux.

231^2 Londe (la) (20 juin 1842).

231^3 Neuville-sous-Farceaux (20 juin 1842).

Fatouville. Voy. Fatouville-Grestain.

232 Fatouville-Grestain.

232^2 Carbec-Grestain (25 juin 1844).

232^3 Fatouville (25 juin 1844).

233 Fauville.

234 Faverolles-la-Campagne.

235 Faverolles-les-Mares.

236 Favril (le).

Fayel (le). V. Vandrimare.

237 Ferrières-Haut-Clocher.

237^2 Oissel-le-Noble (21 déc. 1808).

238 Ferrières-St-Hilaire.

239 Ferrière-sur-Risle (la).

240 Feuguerolles.

241 Fidelaire (le).

Fiquefleur. Voy. Fiquefleur-Equainville.

242 Fiquefleur-Equainville.

242^2 Equainville (25 juin 1844).

242^3 Fiquefleur (25 juin 1844).

243 Flancourt.

243^2 Catelon (8 mars 1846).

244 Fleury-la-Forêt.

245 Fleury-sur-Andelle.

246 Flipou.

246^2 Orgeville-en-Vexin (29 juin 1854). — De 1809 à 1854, réunie à Senneville.

Flumesnil. V. Richeville.

247 Folleville.

248 Fontaine-Bellenger.

249 Fontaine-Heudebourg.

250 Fontaine-l'Abbé.

250^2 Camfleur (25 mars 1845).

250^3 Courcelles-près-Bernay. Réunie à Camfleur (5 fructidor an V).

251 Fontaine-la-Louvet.

251^2 Fontenelles (16 mai 1845).

251^3 St-Léger-de-Glatigny (16 mai 1845).

252 Fontaine-la-Soret.

253 Fontaine-sous-Jouy.

254 Fontenay.

Fontenelles. V. Fontaine-la-Louvet.

255 Forêt-du-Parc (la).

256 Forêt-la-Folie.

257 Fort-Moville.

258 Foucrainville.

259 Foulbec.

260 Fouqueville.

261 Fourges.

261^2 Bosc-Roger-sous-Bacquet (le) (16 oct. 1842).

301 Grostheil (le).
Guenouville. Voy. Honguemare-Guenouville.
302 Guernanville.
303 Guerny.
303^2 **Gisancourt (7 févr. 1809).**
304 Guéroulde (la).
305 Guichainville.
305^2 **Béron (5 oct. 1808).**
305^3 **Melleville (5 oct. 1808).**
306 Guiseniers.
307 Guitry.
308 Hacqueville.
308^2 **Doux Mesnil (19 août 1808).**
309 Harcourt.
309^2 **Chrétienville (1792).**
310 Hardencourt.
311 Harengère (la)
312 Haricourt.
313 Harquency.
313^2 **Travailles (20 juin 1842).**
314 Hauville.
315 Haye-Aubrée (la).
316 Haye-de-Calleville (la).
317 Haye-de-Routot (la).
318 Haye-du-Theil (la).
319 Haye-le-Comte (la).
320 Haye-Malherbe (la).
321 Haye-St-Sylvestre (la).
321^2 **Bois-Nouvel (10 sept. 1844.**
322 Hébécourt.
323 Hecmanville.
324 Hécourt.
325 Hectomare.
326 Hellenvilliers.
327 Hennezis.
Herponcey. Voy. Rugles.
328 Herqueville.
329 Heubécourt.
330 Heudebouville.
331 Heudicourt.
332 Heudreville-en-Lieuvin.
333 Heudreville-sur-Eure.
334 Heunière (la).
335 Heuqueville.
Heurgeville. Voy. Villiers-en-Désœuvre.
336 Hogues (les).
337 Hondouville.
Honguemare. Voy. Honguemare-Guenouville.
338 Honguemare Guenouville.
338^2 **Guenouville (29 août 1855).**
338^3 **Honguemare (29 août 1855).**
339 Houetteville.
340 Houlbec-Cocherel.
341 Houlbec près le Grostheil.
342 Houssaye (la)
343 Houville.
343^2 **Marconville-en-Vexin (20 juin 1842).**
Huanière (la). Voy. Plessis-Ste-Opportune.
344 Huest.
345 Igoville.
346 Illeville-sur-Montfort.
347 Illiers-l'Evêque.
348 Incarville.
349 Infreville.
350 Irreville.
351 Iville.

352 Ivry-la-Bataille.
Jonquerets (les). Voy. Jonquerets-de-Livet (les).
353 Jonquerets-de-Livet (les).
353² Jonquerets (les) (25 mars 1845).
353³ Livet-en-Ouche (le) (25 mars 1845).
354 Jouveaux.
355 Jouy-sur-Eure.
356 Juignettes.
356² Selle (la) (10 septem. 1844).
357 Jumelles.
358 Lande (la).
259 Landepereuse.
359² Tilleul-en-Ouche (25 mars 1845).
360 Landin (le)
361 Launay.
362 Léry.
363 Letteguives.
364 L'Habit.
365 L'Hosmes.
366 Lieurey.
367 Lignerolles.
367² Gratheuil (2 mars 1837).
Lilletot. Voy. Fourmetot.
368 Lilly.
Limbeuf. Voy. Criquebeuf-la-Campagne.
369 Lisors.
Livet-en-Ouche. Voyez Jonquerets-de-Livet.
370 Livet-sur-Authou.
Londe (la). Voy. Farceaux.
371 Longchamps.
Long-Essard. Voy. Epinay.
Longuelune. Voy. Piseux.
Lorey. Voy. Breuilpont.
372 Lorleau.
373 Louversey.
373² Mesnil-Vicomte (le) (5 oct. 1808).
374 Louviers.
375 Louye.
376 Lyons-la-Forêt.
377 Madeleine-de-Nonancourt (la).
378 Mainneville.
379 Malleville-sur-le-Bec.
380 Malouy.
Mancelles. Voy. Ajou.
381 Mandeville.
382 Mandres.
383 Manneville-la-Raoult.
384 Manneville-sur-Risle.
385 Manoir (le).
386 Manthelon.
386² Nuisement (le) (8 mai 1845).
387 Marais-Vernier (le).
388 Marbeuf.
389 Marcilly-la-Campagne.
390 Marcilly-sur-Eure.
Marcouville-en-Roumois. Voy. Bosguerard-de-Marcouville.
Marcouville-en-Vexin. V. Houville.
Marnières. Voy. Bois-Anzeray.
391 Martagny.
392 Martainville-du-Cormier.
392² Cormier (le) (24 mars 1819).
392³ Martainville-près-Pacy (24 mars 1819).
393 Martainville-en-Lieuvin.

Martainville - près - Pacy. Voy. Martainville - du - Cormier.
394 Martot.
395 Mélicourt.
Melleville. Voy. Guichain-
396 Ménesqueville. [ville.
397 Menilles.
398 Menneval.
399 Mercey.
400 Merey.
401 Mesnil-Fuguet (le).
402 Mesnil-Hardray (le).
Mesnil-Josselin. Voy. Trinité-de-Réville (le).
403 Mesnil-Jourdain (le).

403^{2} Gavoville (6 janv. 1826).

Mesnil-Péan (le). Voy. Bérengeville-la-Campagne.
404 Mesnil-Rousset (le).
Mesnil-sous-Verclives. V. Mesnil-Verclives.
405 Mesnil-sous-Vienne.
406 Mesnil-sur-l'Estrée (le).
407 Mesnil-Verclives.

407^{2} Mesnil-sous-Verclives (1790).
407^{3} Verclives (1790).

Mesnil-Vicomte (le), Voy.
408 Mézières. [Louversey.

408^{2} Surcy (28 août 1808).

409 Minières (les).
410 Miserey.
411 Moisville.
Molincourt. Voy. Berthe-
412 Montaure. [nonville.
413 Montfort-sur-Risle.
Mont-Pinchon. V. Epinay.
414 Montreuil-l'Argillé.
415 Morainville-près-Lieurey.
416 Morainville-sur-Damville.
417 Morgny.
418 Morsan.
Morsent (Notre-Dame et St-Jean). Voy. St-Sébastien-de-Morsent.
419 Mouettes.
420 Mouflaines.
421 Mousseaux-Neuville.

421^{2} Mousseaux-près-St-André (7 sept. 1845).
421^{3} Neuville près St-André (7 sept. 1845).
421^{4} Neuvillette (la) (7 sept. [1845).

Mousseaux près St-André. Voy. Mousseaux-Neuvil.
Mousseaux-sur-Damville.
422 Muids. [Voy. Damville.
Mussegros. Voy. Ecouis.
423 Muzy.
424 Nagel.
425 Nassandres.
426 Neaufles-St-Martin.
427 Neaufles-sur-Risle.
428 Neubourg (le).
429 Neuilly.
430 Neuve-Grange (la).
431 Neuve-Lyre (la).
Neuville-des-Vaux (la). Voy. Plessis-Hébert.
432 Neuville-du-Bosc (la).
Neuville - près - Claville. Voy. Claville.
Neuville - près-St-André. Voy. Mousseaux-Neuville.
Neuville-sous-Farceaux. Voy. Farceaux.

433 Neuville-sur-Authou.
Neuvillette (la). Voy. Mousseaux-Neuville.
434 Noards.
Noë-de-la-Barre (la). Voy. Barre (la).
435 Noë-Poulain (la).
436 Nogent-le-Sec.
437 Nojeon-le-Sec.
438 Nonancourt.
439 Normanville.
439² Caër (9 mai 1811).
Notre-Dame-de-Fresne. Voy. Fresne-Cauverville.
Notre-Dame-de-la-Garenne. V. St-Pierre-la-Gar.
440 Notre-Dame-de-l'Isle.
441 Notre-Dame-d'Epine.
Notre-Dame-de-Préaux. Voy. Préaux (les).
442 Notre-Dame-du-Hamel.
Notre-Dame-du-Val-lès-Conches. Voy. Conches.
Notre-Dame-du-Val-sur-Mer. V. St-Pierre-du-Val.
443 Notre-Dame-du-Vaudreuil.
444 Noyer-en-Ouche (le).
444² Châtelier-St-Pierre (1792).
444³ Châtel-la-Lune (1792.)
445 Noyers-près-Vesly.
Noyon. Aujourd'hui Charleval.
Nuisement (le). Voy. Manthelon.
Oissel-le-Noble. Voy. Ferrières-Haut-Clocher.
Orgeville. Voy. Caillouet-Orgeville.
Orgeville-en-Vexin. Voy. Flipou.
446 Ormes.
446² Bois-Normand-la-Camp. (4 juin 1842).
446³ Gouberge (la) (4 juin 1842).
447 Orvaux.
447² Boshion (15 janvier 1809).
Osmoy. Voy. Champigny-la-Futelaye
Pacel. Voy. Pacy-sur-Eure.
448 Pacy-sur-Eure.
448² Pacel (4 mai 1791).
449 Panilleuse.
450 Panlatte.
451 Parville.
452 Perriers-la-Campagne.
453 Perriers-sur-Andelle.
454 Perruel.
Petit-Andelys (le). V. Andelys (les).
Petite-Ville. Voy. Gournay-le-Guérin.
455 Piencourt.
Pierre-Ronde. Voy. Beaumesnil.
456 Pinterville.
457 Piseux.
457² Charnelles (25 mai 1843).
457³ Grosbois (25 mai 1843).
457⁴ Longuelune (25 mai 1843).
Pithienville. Voy. Bernienville.
458 Pîtres.
459 Places (les).

460 Plainville.
461 Planches (les).
462 Planquay (le).
463 Plasnes.
464 Plessis-Grohan (le).
465 Plessis-Hébert (le).

465[2] Bosc-Roger-sur-Eure (25 juin 1843).
465[3] Neuville-des-Vaux (la) (25 juin 1843).

Plessis-Mahiet. (le) Voy. Plessis-Ste-Opportune.
466 Plessis-Ste-Opportune.

466[2] Huanière (la). Réunie en 1792 à Ste-Opportune-la-Campagne.
466[3] Plessis-Mahiet (le) (8 mars 1846).
466[4] St-Léger-le-Gauthier Réunie en 1792 au Plessis-Mahiet.
466[5] Ste-Opportune-la-Cne (8 mars 1846).

Poïley. Voy. Verneuil.
467 Pont-Audemer.

467[2] St-Aignan-de-Pt-Audemer. Réunie à Pt-Audem. (12 juin 1791): rétablie (25 vendémiaire an VI). Réunie de nouveau (26 avril 1835).

468 Pont-Authou.
469 Pont-de-l'Arche.
470 Pt-St-Pierre (St-Nic.-de).

470[2] St-Pierre-de-Pt-St-Pierre (7 févr. 1809).

471 Portejoie.
472 Portes.
473 Port-Mort.
474 Poses.
475 Poterie-Mathieu (la).
476 Préaux (les).

476[2] N.-Dame-de-Préaux (25 juin 1844).
476[3] St-Michel-de-Préaux (25 juin 1844).

477 Pressagny-l'Orgueilleux.
478 Prey.
479 Proyemont.
480 Puchay.
481 Pullay.
Puthenaye (la). Voy. Romilly-la-Puthenaye.
482 Pyle (la).
483 Quatremare.

483[2] Damneville (16 avril 1844).

484 Quessigny.
485 Quillebeuf.
Quincarnon. V. Collandres.
486 Quittebeuf.
487 Radepont.
Réanville. Voy. Chapelle-Réanville (la).
488 Renneville. Réunie à Bourg-Beaudoin (25 juil. 1846); rétablie (24 juil. 1848).

488[2] Canteloup-le-Bocage (28 août 1808).

Requiécourt. V. Cahaignes.
489 Reuilly.
Réville. Voy. Trinité-de-Réville (la).
490 Richeville.

490[2] Flumesnil (25 juin 1843).

491 Rôman.

491[2] Blandey (16 mai 1845).
492 Romilly-la-Puthenaye.
492[2] Bougy (23 juin 1846).
492[3] Puthenaye (la) (23 juin 1846).
492[4] Romilly-près-Bougy (23 juin 1846).
Romilly-près-Bougy. Voy. Romilly-la-Puthenaye.
493 Romilly-sur-Andelle.
494 Roncenay (le).
Roque-sur-Risle (la). Voy. St-Samson-de-la-Roque.
495 Roquette (la).
496 Rosay.
Rôtes. Voy. St-Léger-de-Rôtes.
497 Rougemontiers.
498 Rouge-Perriers.
499 Roussière (la).
499[2] Val-du-Theil (le) (25 mars 1845).
500 Routot.
501 Rouvray.
Rubremont. Voy. Bosc-Renoult-en-Ouche (le).
502 Rugles.
502[2] Herponcey (29 août 1791).
502[3] Ste-Opportune-près-Rugles (29 août 1791).
503 Sacq (le).
504 Sacquenville.
505 St-Agnan-de-Cernières.
St-Aignan-de-Pont-Audemer. Voy. Pont-Audemer.
506 St-Amand-des-Hautes-Terres.
507 St-André.
507[2] Bastigny (15 janvier 1809).
507[3] Saint-Georges-des-Champs (15 janvier 1809).
508 St-Antonin-de-Sommaire.
509 St-Aquilin-d'Augerons.
510 St-Aquilin-de-Pacy. Réunie à Pacy (4 mai 1794); rétablie (25 vendémiaire an VI).
St-Aubin-de-Barc. Voy. Beaumont-le-Roger.
511 St-Aubin-d'Ecrosville.
512 St-Aubin-de-Scellon.
513 St-Aubin-des-Hayes.
514 St-Aubin-du-Thenney.
St-Aubin-du-Vieil-Evr. V. Vieil-Evreux (le).
515 St-Aubin-le-Guichard.
516 St-Aubin-le-Vertueux.
517 St-Aubin-sur-Gaillon.
518 St-Aubin-sur-Quillebeuf.
St-Aubin-sur-Risle. Voy. Ajou.
519 Ste-Barbe-sur-Gaillon.
520 St-Benoît-des-Ombres.
St-Chéron. V. Breuilpont.
521 St-Christophe-sur-Avre.
522 St-Christophe-sur-Condé.
523 St-Clair-d'Arcey.
524 Ste-Colombe-la-Campag.
525 Ste-Colombe-près-Vernon
526 Ste-Croix-sur-Aizier.
527 St-Cyr-de-Salerne.
528 St-Cyr-du-Vaudreuil.
529 St-Cyr-la-Campagne.
530 St-Denis-d'Augerons.
531 St-Denis-des-Monts.
532 St-Denis-du-Béhélan.
St-Denis-du-Bosguerard.

Voy. Bosgüerard-de-Marcouville.
533 St-Denis-le-Ferment.
534 St-Didier-des-Bois.
535 St-Elier.
536 St-Eloi-de-Fourques.
St-Eloi-près-Gisors. Voy. Bezu-St-Eloi.
537 St-Etienne-du-Vauvray.
538 St-Etienne-l'Allier.
539 St-Etienne-sous-Bailleul.
540 Ste-Geneviève-lès-Gasny.
St-Georges-des-Champs. Voy. St-André.
541 St-Georges-du-Mesnil.
542 St-Georges-du-Vièvre.
543 St-Georges-sur-Eure.
544 St-Germain-de-Fresney.
St-Germain-de-Navarre. Voy. Evreux.
545 St-Germain-de-Pasquier.
546 St-Germain-des-Angles.
547 St-Germain-la-Campagne
548 St-Germain-sur-Avre.
549 St-Germain-Village ou de Pont-Audemer. Réunie à Pont-Audemer (12 juin 1791); rétablie (25 vendémiaire an VI).
St-Gervais-d'Asnières. Voy. Asnières.
550 St-Grégoire-du-Vièvre.
St-Jacques-de-la-Barre. V. Barre (la).
St-Jean-d'Asnières. Voy. Asnières.
551 St-Jean-de-la-Léqueraye.
552 St-Jean-du-Thenney.
553 St-Julien-de-la-Liègue.
554 St-Just.
St-Lambert. Voy. Beaumesnil.
555 St-Laurent-des-Bois.
St-Laurent-des-Grès. Voy. Chapelle-Gauthier (la).
556 St-Laurent-du-Tencement.
St-Léger-de-Glatigny. V. Fontaine-la-Louvet.
557 St-Léger-de-Rôtes.
557^2 Rôtes (4 août 1846).
557^3 St-Léger-du-Boscdel (4 août 1846).
St-Léger-du-Boscdel. Voy. St-Léger-de-Rôtes.
558 St-Léger-du-Gennetey.
St-Léger-la-Campagne. V. Emanville.
St-Léger-le-Gauthier. V. Plessis-Ste-Opportune.
559 St-Léger-sur-Bonneville.
St-Léonard-de-Beaumont, Voy. Beaumont.
560 St-Luc.
561 St-Maclou.
562 St-Marcel.
563 St-Mards-de-Blacarville.
563^2 Blacarville (22 mars 1835).
563^3 St-Mards-sur-Risle (22 mars 1835).
564 St-Mards-de-Fresne.
St-Mards-sur-Risle. Voy. St-Mards-de-Blacarville.
565 Ste-Marguerite-de-l'Autel
566 Ste-Marguerite-en-Ouche.
Ste-Marie-des-Champs. Voy. Ste-Marie-de-Vatimesnil.
567 Ste-Marie-de-Vatimesnil.

567^{2} Ste-Marie-des-Champs (16 avril 1844).
567^{3} Vatimesnil (16 avril 1844).
568 Ste-Marthe.
St-Martin-de-Cernières. Voy. St.Pierre-de-Cern.
St-Martin-au-Bosc. Voy. Etrépagny.
St-Martin-du-Parc. Voy. Bec-Hellouin (le).
569 St-Martin-du-Tilleul.
569^{2} St-Martin-le-Vieux (23 janv. 1822).
569^{3} Tilleul-Fol-Enfant (le) (23 janv. 1822).
St-Martin-du-Vieux-Verneuil. Voy. Verneuil.
570 St-Martin-la-Campagne.
St-Martin-la-Corneille. V. Saussaye (la).
St-Martin-le-Vieux. Voy. St-Martin-du-Tilleul.
571 St-Martin-St-Firmin.
572 St-Melain-du-Bosc.
St-Melain-la-Campagne. Voy. Graveron-Sémerv[le].
St-Michel-de-la-Haye. V. Bouquetot.
St-Michel-de-Préaux, Voy. Préaux (les).
573 St-Nicolas-d'Attez.
574 St-Nicolas-du-Bosc.
St-Nicolas-du-Bosc-Asselin. Voy. Saussaye (la).
575 St-Nicolas-du-Bosc-l'Abbé.
St-Nicolas-de-Pont-St-Pierre. Voy. Pont-St-Pierre.
576 Ste-Opportune-du-Bosc.
Ste-Opportune-la-Campagne. Voy. Plessis-Ste-Opportune.
Ste-Opportune-près-Rugles. Voy. Rugles.
577 Ste-Opportune-près-Vieux-Port.
578 St-Ouen-d'Attez.
St-Ouen-de-la-Londe. Appelée par d. du 12 févr. 1853 St-Ouen-du-Tilleul.
St-Ouen-de-Mancelles. Voy. Gisay.
579 St-Ouen-de-Pontcheuil.
580 St-Ouen-des-Champs.
581 St-Ouen-de-Thouberville.
582 St-Ouen-du-Tilleul.
583 St-Paer.
584 St-Paul-de-Fourques.
St-Paul-de-la-Haye. Voy. Bouquetot.
585 St-Paul-sur-Risle.
586 St-Philbert-sur-Boisset.
587 St.Philbert-sur-Risle.
588 St-Pierre-d'Autils.
589 St-Pierre-de-Bailleul.
590 St-Pierre-de-Cernières.
590^{2} St-Martin-de-Cernières (17 mai 1846).
591 St-Pierre-de-Cormeilles.
St-Pierre-de-Liéroult. Réunie au département de la Seine-Inf. (22 juill. 1837).
St-Pierre-de-Pont-St-Pierre. Voy. Pont-St-Pierre.
592 St-Pierre-de-Salerne,

593 St-Pierre-des-Cercueils.
594 St-Pierre-des-Ifs.
595 St-Pierre-du-Bosguerard.
St-Pierre-du-Châtel. Voy. St-Pierre-du-Val.
596 St-Pierre-du-Mesnil.
597 St-Pierre-du-Val.

597² Notre-Dame-du-Val-sur-Mer (22 mars 1835).
597³ St-Pierre-du-Châtel (22 mars 1835).

598 St-Pierre-du-Vauvray.
599 St-Pierre-la Garenne.

599² Notre-Dame-de-la-Garenne (1790).

600 St-Quentin-des-Iles.
St-Remy-s^r-Avre. Réunie au département d'Eure-et-Loir avant l'an VIII.
601 St-Samson-de-la-Roque.

601² Roque-sur-Risle (10 sept. 1844).
601³ St-Samson-sur-Risle (10 sept. 1844).

St-Samson-sur-Risle. Voy. St-Samson-de-la-Roque.
602 St-Sébastien-de-Morsent.

602² Morsent (Notre-Dame et St-Jean) (30 déc. 1844).
602³ St-Sébastien-du-Bois-Gencelin (30 déc. 1844).

St-Sébastien-du-Bois-Gencelin. Voy. St-Sébastien-de-Morsent.
603 St-Siméon.

603² Chapelle-Becquet (la) (3 décembre 1836).

St-Sulpice-de-Bois-Jérôme. Voy. Bois-Jérôme-St-Ouen.

604 St-Sulpice-de-Graimbouville.
605 St-Sylvestre-de-Cormeilles.
606 St-Symphorien.
St-Taurin-des-Ifs. Voy. Bos-Robert (le).
607 St-Thurien. (On écrit par erreur St-Urien).
608 St-Victor-de-Chrétienville.
609 St-Victor-d'Epine.
610 St-Victor-sur-Avre.
611 St-Vigor.
612 St-Vincent-des-Bois.
613 St-Vincent-du-Boulay.
St-Vincent-la-Rivière. Voy. Broglie.
Salle-Coquerel. Voy. Crosville-la-Vieille.
614 Sancourt.
615 Sassey.
616 Saussaye (la). Réunie à St-Martin-la-Corn. (22 janvier 1808), puis rétablie en 1846.

616² St-Martin-la-Corneille (17 mai 1846).
616³ St-Nicolas-du-Bosc-Asselin (17 mai 1846).

617 Saussay-la-Vache.
618 Sébécourt.
619 Séez-Mesnil.
Séez-Moulins. Voy. Condé-sur-Iton.
Selle (la). Voy. Juignettes.
620 Selles.
Sémerville. Voy. Graveron-Sémerville.
Senneville. Voy. Amfreville-sous-les-Monts.

621 Serez.
622 Serquigny.
Sôgne (la). Voy. Thomer-la-Sôgne.
Surcy. Voy. Mezières.
623 Surtauville.
624 Surville.
625 Suzay.
Theil (le). Voy. Chaise-Dieu-du-Theil.
626 Theillement (le).
627 Theil-Nolent (le).
628 Thevray.
629 Thiberville.
630 Thibouville.
630^2 Cambe (la) (1792).
631 Thierville.
632 Thil (le).
633 Thilliers-en-Vexin (les).
Thomer. Voy. Thomer-la-Sôgne.
634 Thomer-la-Sôgne.
634^2 Sôgne (la) (25 mai 1844).
634^3 Thomer (25 mai 1844).
635 Thuit (le).
636 Thuit-Anger (le).
637 Thuit-Hébert (le).
638 Thuit-Signol (le).
639 Thuit-Simer (le).
Tierceville. Voy. Bazincourt.
640 Tilleul-Dame-Agnès (le).
Tilleul-en-Ouche (le). Voy. Landepereuse.
Tilleul-Fol-Enfant (le). Voy. St-Martin-du-Tilleul.
641 Tilleul-Lambert (le).
642 Tilleul-Othon (le).
643 Tillières-sur-Avre.
643^2 Alaincourt (9 février 1810).
644 Tilly.
644^2 Corbie (28 août 1808).
645 Tocqueville.
646 Torpt (le).
647 Tosny.
648 Tostes.
649 Touffreville.
650 Tournedos-la-Campagne.
650^2 Bois-Hubert (le) (16 mai 1845).
651 Tournedos-sur-Seine.
652 Tourneville.
653 Tourny.
654 Tourville-la-Campagne.
655 Tourville-sur-Pt-Audemer
656 Toutainville.
657 Touville.
Transières. Voy. Charleval.
Travailles. Voy. Harquency.
658 Tremblay (le)
659 Trinité-de-la-Charmoie, ou près Evreux (la)
660 Trinité-de-Réville (la).
660^2 Réville (16 oct. 1842).
660^3 Trinité-du-Mesnil-Josselin (la). (16 oct. 1842).
661 Trinité-de-Touberville (la)
Trinité-du-Mesnil-Josselin Voy. Trinité-de-Réville.
662 Triqueville.
663 Troncq (le)
664 Tronquay (le)
665 Trouville-la-Haulle.
Vacherie-près-Barquet (la) Voy. Barquet.

666 Vacherie-sur-Hondouville [(la).
667 Valailles.
Val-Corbon. Voy. Ecos.
668 Val-David (le).
668² Berniencourt (28 août 1808).
Val-du-Theil (le). Voy.
669 Valletot. [Roussière (la).
Valleville. Voy. Brionne.
670 Vandrimare.
670² Fayel (le) (8 mars 1846)
670³ Gournets (8 mars 1846)
671 Vannecrocq.
672 Vascœuil.
Vatimesnil. Voy. Sainte-Marie-de-Vatimesnil.
673 Vatteville.
674 Vaux-sur-Eure.
675 Vaux-sur-Risle.
676 Venables.
677 Venon.
678 Ventes (les).
Verclives. Voy. Mesnil-
679 Verneuil. [Verclives.
679² Gauville près Verneuil (30 déc. 1844).
679³ Poiley (30 mai 1792).
679⁴ St-Martin-du-Vieux-Verneuil (30 mai 1792.)
680 Verneusses.
680² Essards-en-Ouche (les) (24 mai 1834).
681 Vernon.
681² Vernonnet (4 prairial an XIII).
Vernonnet. Voy. Vernon.
682 Vesly.
683 Vezillon.
684 Vieil-Evreux. (le)
684² Coudray (le). Réunie à St-Aubin-du-Vieil-Evreux (9 février 1810).
684³ Cracouville. Réunie à St-Aubin-du-Vieil-Evreux (9 fév. 1810).
684⁴ Saint-Aubin-du-Vieil-Evreux (8 mai 1845).
685 Vieille-Lyre (la).
Vieilles. Voy. Beaumont-le-Roger.
Vieux-Conches (le). Voy.
686 Vieux-Port. [Conches.
687 Vieux-Villez.
688 Villalet.
689 Villegats.
Villerets. Voy. Ecouis.
690 Villers-en-Vexin.
Villers-près-la-Barre. Voy. Barre (la).
691 Villers-sur-le-Roule.
692 Villettes.
693 Villez-Champ-Dominel.
693² Champ-Dominel (4 août 1846).
693³ Villez-sur-Damville. (4 août 1846).
694 Villez-sous-Bailleul.
Villez-sur-Damville. Voy. Villez-Champ-Dominel.
695 Villez-sur-le-Neubourg.
696 Villiers-en-Désœuvre.
696² Chanu (30 déc. 1844).
696³ Heurgeville (30 déc. 1844).
697 Vironvay.
698 Vitot.
698² Vitotel (25 juin 1844).
Vitotel. Voy. Vitot.
699 Voiscreville.
700 Vraiville.

[illegible]ROISIÈME PARTIE

HISTOIRE DES COMMUNES

SUPPLÉMENT

A

L'É[illegible]AT DES ANOBLIS

EN NORMANDIE

De 1545 à 1661 (A).

L'anci[illegible] noblesse est celle dont l'origine remonte au-delà [illegible]époque des anoblissements proprement dits. Les nob[illegible]'ancienne extraction se distinguaient autrefois des [illegible]lis ou nouveaux nobles. La noblesse de ces derniers [illegible]t moins estimée dans l'opinion publique, et certaines [illegible]arges leur étaient interdites. Ainsi, pour être sous-lieut[illegible]ant des gardes du corps, il fallait faire preuve d'[illegible] noblesse sans origine connue et remontant à 1400; p[illegible] être page, il fallait remonter à 1550, également san[illegible]incipe connu. De là venait, dans les familles des anobl[illegible]ne tendance naturelle à laisser ignorer la date de l'a[illegible]lissement, et à citer dans les généalogies les titres [illegible]prouvaient la possession de la noblesse par le premie[illegible]nobli de leur race, sans indiquer le titre primordia[illegible]

Au fo[illegible]ette distinction entre les anciens nobles et

(A) Ce [illegible]ément et la préface qui suit, complètent le travail commencé d[illegible]Annuaire de 1866.

les anoblis était peu logique. Si on excepte quelques familles illustres dont les souvenirs remontent aux premiers siècles de notre histoire, les différences d'origine n'ont plus d'importance que par un certain prestige que donne toujours une plus haute antiquité.

Les dons extraordinaires de l'esprit ou de très-grands services rendus à l'Etat sont choses assez rares à toutes les époques, et ils peuvent être le principe de la noblesse chez les derniers anoblis, comme dans les familles dont l'origine se perd dans la nuit des temps.

En dehors de ces exceptions, l'ensemble de la noblesse d'ancienne extraction a eu pour origine la propriété territoriale. Des hommes libres, que rien ne distinguait des autres hommes libres, ont possédé d'abord, à titre transitoire, et ensuite à titre héréditaire, des domaines auxquels étaient attachés le service militaire et l'exercice de fonctions administratives et judiciaires. Ils sont devenus la noblesse féodale. Bientôt, en dehors d'eux, il n'y eut plus d'hommes libres, et, pendant longtemps, il suffit de devenir propriétaire d'un fief pour entrer par là même dans la noblesse. Plus tard, quand par les progrès des classes inférieures, le vilain, l'homme coutumier, comme on disait alors, put devenir assez riche pour acquérir un domaine noble, il en exerça immédiatement tous les droits, et à la troisième génération, sans autre formalité, ses descendants eurent tous les priviléges de la noblesse (1). Telle est historiquement l'origine des familles nobles sans principe connu.

(1) « Se aucuns hons coustumier conqueroit, ou achetoit chose qui
» feist a mettre homage ou il porchasse envers son seingnieur com-
» ment il le mette en foy, ou en homage en tous ses heritaiges, ou une
» partie, en tele foy, comme est la chose qui seroit pourchaciée, si
» auroit autant li uns comme li autres des enfans, fors li aisné, qui
» feroit la foi si auroit la moitié selon la grandeur de la chose, et pour
» faire la foy, et pour garir les autres en parage. Et tout ainsi départira
» toûjours més jusques en la tierce foy, et d'ileques en avant si aura
» l'aisné les deux parties, et se departira toûjours més gentiment. » — Etablissements de St Louis, chapitre 143, Ordonnances des rois de France, t. 1er, p. 226.

Au xiiie siècle commence l'anoblissement par lettres royales. On cite ordinairement, comme le plus ancien titre de ce genre, les lettres de noblesse accordées à Raoul L'orfevre, par Philippe-le-Hardi, en 1270.

Dans le cours du xive siècle, l'anoblissement par l'acquisition des fiefs continue et les lettres de noblesse deviennent très-fréquentes (2), quoiqu'on n'en connaisse qu'un petit nombre.

Chérin, au siècle dernier, évaluait à peine au vingtième de la noblesse de France les familles dont l'anoblissement était alors inconnu et qu'on disait d'ancienne extraction. Mais si on réfléchit que beaucoup de ces familles devaient avoir pour origine les nombreux anoblissements antérieurs à 1400; que plusieurs autres se sont éteintes depuis un siècle, et qu'enfin la révolution a notablement éclairci leurs rangs, on en conclura qu'aujourd'hui la presque universalité de la noblesse française est composée d'anoblis, quoiqu'il ne soit pas toujours possible d'établir le fait pour telle ou telle famille en particulier.

L'Etat des anoblis normands, que nous publions, ne mentionne qu'un seul exemple d'anoblissement au xive siècle, et encore il se rapporte à une famille dont nous n'avons pu retrouver la trace (3).

(2) Les lettres d'anoblissement sont assez multipliées pour que le roi délègue à ses officiers ou à ses lieutenants le droit de les accorder. En 1339, Philippe V accorde à sa Chambre des comptes, pour un temps limité, le pouvoir de délivrer en son nom des lettres d'anoblissement. (Ordonnances, t. XII, p. 53.) En 1342, il donne la même faculté à son lieutenant général en Languedoc. (Ibid., t. VIII, p. 375.) En 1361, Jean V accorda le même pouvoir à des commissaires délégués dans certaines provinces. (Armorial de France, reg. 1er, p. 657.) En juillet 1368, Charles V ordonna que les lettres d'anoblissement seraient visées par les gens des comptes qui fixeraient la finance à payer. (Ordon., t. V, p. 119.)

(3) C'est l'anoblissement de François Louchard, en 1398, no 1177. Mais La Roque, dans son Traité de la Noblesse, (édition de 1735, Rouen, Pierre le Boucher, in-4o), indique plusieurs autres titres du XIVe siècle: 11 decembre 1344.—Maintenue de noblesse sur enquête en faveur de Gautier de Malleville, dit de la Londe, bailliage de Rouen (p. 194).

Mais au xv[e] siècle, les anoblissements connus commencent à devenir nombreux. Notre Etat en indique cinq sous Charles VI (1380-1422), et vingt sous Charles VII (1422-1461) (1).

Sous Louis XI, les anoblissements continuèrent et prirent bientôt en Normandie une extension très-considérable par la célèbre charte de 1470. Le roi, après avoir achevé de réprimer la révolte de 1469, avait pro-

Novembre 1345.— Lettres de noblesse accordées par Jean, duc de Normandie, regent du royaume, a Jean de Geucourt, ecuyer de sa cuisine et chatelain de Goulet et de l'Isle (p. 93).

1355.— Aimery de Cours, demeurant pres Noyon sur Andelle, a raison de son anoblissement paya quatre vingt écus d'or (p. 57).

Fevrier 1358.—Pierre de Neuville, bailly de Rouen, faisant la charge de recteur en l'Université de Paris, anobli par le roi Jean (p. 176).

Aoust 1358.—Pierre Saffray, fils de Pierre, normand de nation, anobli par lettres données à Paris par Charles, fils ainé du roi et regent (p. 93).

1360.— L. d'an. accordées par Charles, fils ainé du roi et régent, a Jacques le Lieur, bourgeois de Rouen, confirmées apres son avenement à la couronne en 1364, et ver. c. en 1536 (p. 93 et 206).

Février 1363.— Simon de Baigneux, vicomte de Rouen, anobli par Charles, duc de Normandie (p. 93).

Avril 1367.— Jean Trefflier, bourgeois de Rouen, qui fut depuis maire de la ville, obtint lettres de noblesse moyennant 60 l. d'or. Sa femme et ses enfants y sont compris (p. 57).

Mai 1389.— L. d'an. accordées a Renaut Eudes, demeurant a Dieppe, pour lui et sa posterité données a Paris, ver. ch. le 25 mai même année moyennant 80 l. de finance (p. 59).

(1) La Roque nous fait connaître trois anoblissements normands du XV[e] siècle, qui ne sont pas mentionnés dans notre Etat:

Février 1406.— Guillaume du Bosc, anobli par lettres de Charles VI (p. 163).

1436.— L. d'an. a Colin de Rallemont, de la paroisse de Criquetot l'Esneval, election de Montivillier, par Arthur, fils du duc de Bretagne, en 1436, et ensuite par Charles VII, en 1446. Il en sortit Jean, père de Nicolas ou Colinet de Ralemont, anobli a cause du fief du Bosc, en 1470, par la charte générale de Louis XI (p. 59).

Septembre 1441. — Le roi Charles VII fit expédier des lettres de noblesse à Jean Becquet, né à Rouen et habitué au Pont-de-l'Arche, pour avoir fait de belles actions au siége de Pontoise et avoir monté des premiers sur la tour de la Friche. Il lui donna pour armoiries: d'or à trois tours d'azur (p. 65).

Juin 1466.— Jean Mallet, demeurant au comté de Mortain, anobli à cette date, paya quatre vingt livres parisis (p. 57).

1492. — Jean de Bézu, seigneur de Frenelles, vicomte de Gournay, annobli par charte du roi Charles VIII, donnée à Paris le 24 juin 1492, eut un descendant qui obtint encore une charte d'Henri III suivant son édit du mois de novembre 1573.— Voyez note n° 71.

mis aux états de la province d'abolir ce qu'il y avait d'abusif dans le droit dit de *francs-fiefs et de nouveaux acquêts*. Cette mesure fiscale, lui avait-on représenté, était contraire aux privilèges de la charte aux normands. Lorsque les gens d'église acquéraient de nouveaux biens, ils devaient s'en dessaisir dans l'intervalle de trente ans, à moins qu'ils n'eussent obtenu du roi des lettres d'amortissement. Les roturiers qui acquéraient des fiefs nobles devaient s'en dessaisir après quarante ans, s'ils n'avaient obtenu du roi des lettres d'anoblissement vérifiées et expédiées en la Chambre des comptes. Les uns et les autres ne devaient payer d'autre finance que celle fixée dans les lettres d'amortissement ou d'anoblissement. On voit, par les termes mêmes de ces remontrances, que les anoblissements par l'acquisition de fiefs nobles étaient demeurés en usage en Normandie, mais que la Chambre des comptes en expédiait des lettres et fixait l'indemnité à payer au roi (5).

Louis XI décida que chacun des bailliages de Normandie enverrait six notables personnes à Caen, le 1er octobre 1470, et que leurs réclamations seraient examinées par les commissaires royaux.

L'assemblée eut lieu en effet devant Louis de Harcourt, patriarche de Jérusalem et évêque de Bayeux, l'évêque d'Avranches, confesseur du roi, et Guillaume Cerisay, greffier du parlement de Paris.

Les demandes des états furent accordées et converties en un édit donné à Montils-lès-Tours, le 5 novembre 1470. Le roi amortit toutes les acquisitions faites par les gens d'église jusqu'au dit jour, et anoblit tous les roturiers qui possédaient des fiefs en Normandie, moyennant une somme de 47,250 livres tournois (6).

(5) Voir la charte de 1470, que nous donnons plus loin. La vérification des lettres d'anoblissement à la Chambre des comptes avait été prescrite par l'ordonnance de Charles V, en 1368, que nous avons citée note 2.

(6) Voici en entier ce célèbre édit appelé ordinairement la charte des francs-fiefs.

francs-fiefs et nouveaux acquêts en Normandie, lesquels

mandie qui acquerront en icelluy pays aucunes terres, rentes ou possessions ou temps advenir, qui en jouiront paisiblement l'espace de trente ans continuels et consécutifs, par droit propriétaire, sans en avoir esté ou estre inquiétés, approuchés ne mis en procès durant le dit temps par nos dits juges et officiers ordinaires du dit pays, puissent tenir icelles terres, rentes et possessions comme admorties, sans qu'ils soient tenus en payer aucune finance ne prendre de nous et de nos successeurs aucunes lettres d'amortissement, et pareillement les non nobles qui acquerront aucuns fiefs nobles tenus, comme dit est, noblement à gage pleige, court et usage, desquels ils jouiront l'espace de quarante ans continuels et consécutifs paisiblement par droit héréditai, sans en avoir esté approchés, poursuivis ne mis en peine par nos dits juges et officiers ordinaires pendant le dit tems, ainsi que dit est, ne pourront estre contraincts à les mettre hors de leurs mains par quelconques commissaires que ce soit, ne par le juge ordinaire, ne à ceste cause payer, composer à aucune finance ne somme d'argent, en faisant à cause des dits fiefs nobles qu'ils auront ainsi acquis le service a nos guerres ou autrement selon la qualité d'iceux fiefs nobles, et pour toute la finance qui nous pouvaient, peuvent et pourroient estre deues à causes des amortissemens, annoblissemens, et autres choses dessusdites, les subjets et contribuables à ce ont faict et composé avec nous pour nostre intérest et indemnité à la somme de quarante sept mille deux cent cinquante livres tournois, monnoie du dit pays, qu'ils seront tenus de nous payer franchement en nos mains; pour laquelle recevoir et faire venir ens promptement, avons commis et ordonné, commettons et ordonnons nostre cher et bien amé Jehan Basire, maistre de nos monnoies de St Lo et de Tours, si donnons en mandement à nos amez et feaulx conseillers les gens tenans ou qui tiendront nostre cour de parlement et nostre échiquier de Normandie, les gens de nos comptes, trésoriers et generaux de nos finances, aux baillifs de Rouen, Caux, Caen, Cotentin, Evreux et Gisors, vicomtes desdits baillifs et à leurs lieutenans, presens et advenir, et à chacun d'eux si comme à lui appartiendra, que de nos presentes, volonté, declaration et octroy, admortissement, annoblissement, et de tout le contenu en ces presentes, ils et chacun d'eux en droit soy facent, souffrent et laissent les dites gens des estats de nostre dit pays et duché de Normandie et leurs successeurs jouir et user pleinement et paisiblement sans leur faire, mettre ou donner ne souffrir estre fait, mis ou donné aucun arrest, d'estourbier ou empeschement du contraire, lequel, se mis ou donné leur estoit ou temps advenir, le facent incontinent et sans delai revoquer, casser, annuller et le tout reparer et mettre au premier estat et deub, car ainsi nous plait il et voulons estre fait, non obstant que pour le temps passé les singulieres parties desdits admortissemens et annoblissemens ne soient aucunement exprimées ou déclarées en ces présentes et quelconques ordonnances, mandemens ou deffences à ce contraires; et pour ce que de ces presentes l'en pourra avoir à besongner en plusieurs et divers lieux, nous voulons qu'aus vidimus qui en seront faicts en nos dites cours de parlement et de l'eschiquier de Normandie, ou en nostre dite chambre des comptes, foy soit adjoutée, et que en s'en puisse ayder comme de ce present original; et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons faict mettre nostre

pendant les années 1471, 1472 et 1473, expédièrent des chartes particulières à toutes les familles qui se trouvaient comprises dans la charte générale d'anoblissement (7). Plus tard des arrêts de la Chambre des comptes confirmèrent la noblesse des familles sur le vu de ces chartes particulières ou sur les preuves de la possession d'un fief noble en 1470 (8).

Le total des anoblissements sous Louis XI (1461-1483), mentionnés dans notre Etat est de 45. Nous en trouvons 41 sous Charles VIII (1483-1498), et 26 sous Louis XII (1498-1515).

Le règne de François Ier (1515-1547) nous fournit 125 anoblissements, et encore nos manuscrits présentent-ils une lacune de douze ans, de 1530 à 1542. A cette époque l'anoblissement par les francs-fiefs devient plus rare. Le roi accorde directement des lettres de noblesse qui sont expédiées par sa chancellerie et enregistrées après vérification par la Chambre des comptes et la Cour des aides, ce qui a toujours eu lieu dans la suite.

En 1582 apparaissent pour la première fois des lettres de réhabilitation ou relèvement de dérogeance (n° 140).

scel à ces dites presentes signées de nostre main, sauf en autres choses nostre droit et l'autruy en toutes. Donné au Montils-les-Tours, au mois de novembre, l'an de grace mil quatre cent soixante et dix, et de nostre regne le dixieme.

Sic signatum sub plica : Louis. Et supra plicam : par le roy, Bourré. Visa contentor. Roland : registrata. Et in eadem plica est scriptum; lecta, publicata et registrata Parisius in parlamento tertia die januarii anno Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo. Sic signatum Brunat. Similiter lecta publicata et registrata in camera compotorum Domini nostri regis, Parisiis die quarta mensis et anno supradictis. Badouiller.—Dom Le Noir, la Normandie, anciennement pays d'états, p. 114.

(7) Ces commissaires étaient Louis de Harcourt, patriarche de Jérusalem, évêque de Bayeux; Jean de Daillon, chevalier, bailli de Cotentin; May de Houllefort, bailli de Caen; Guillaume de Cerisay, greffier du parlement. Maîtres Gerard Bureau, Robert Jossel et Nicolas de Frefville, lieutenants généraux des baillis de Caen, de Cotentin et d'Evreux; Cardin des Hayes, avocat du roi au bailliage de Caen, Guillaume le Coq; Nicolas de Mante; Jean de Barville, avocat du roi, à Evreux; Jean le Sens; Bernard le Marinel; Thomas Ernaut et Nicolas le Mansel.— De la Roque, Traité de la Nobl., chap. 32, p. 105.

(8) De la Roque, ibid., p. 106.

666 Vacherie-sur-Hondouville
667 Valailles. [(la).
Val-Corbon. Voy. Ecos.
668 Val-David (le).
668^2 Berniencourt (28 août 1808).
Val-du-Theil (le). Voy.
669 Valletot. [Roussière (la).
Valleville. Voy. Brionne.
670 Vandrimare.
670^2 Fayel (le) (8 mars 1846)
670^3 Gournets (8 mars 1846)
671 Vannecrocq.
672 Vascœuil.
Vatimesnil. Voy. Sainte-Marie-de-Vatimesnil.
673 Vatteville.
674 Vaux-sur-Eure.
675 Vaux-sur-Risle.
676 Venables.
677 Venon.
678 Ventes (les).
Verclives. Voy. Mesnil-
679 Verneuil. [Verclives.
679^2 Gauville près Verneuil (30 déc. 1844).
679^3 Poiley (30 mai 1792).
679^4 St-Martin-du-Vieux-Verneuil (30 mai 1792.)
680 Verneusses.
680^2 Essards-en-Ouche (les) (24 mai 1834).
681 Vernon.
681^2 Vernonnet (4 prairial an XIII).
Vernonnet. Voy. Vernon.
682 Vesly.
683 Vezillon.
684 Vieil-Evreux. (le)
684^2 Coudray (le). Réunie à St-Aubin-du-Vieil-Evreux (9 février 1810).
684^3 Cracouville. Réunie à St-Aubin-du-Vieil-Evreux (9 fév. 1810).
684^4 Saint-Aubin-du-Vieil-Evreux (8 mai 1845).
685 Vieille-Lyre (la).
Vieilles. Voy. Beaumont-le-Roger.
Vieux-Conches (le). Voy.
686 Vieux-Port. [Conches.
687 Vieux-Villez.
688 Villalet.
689 Villegats.
Villerets. Voy. Ecouis.
690 Villers-en-Vexin.
Villers-près-la-Barre. Voy. Barre (la).
691 Villers-sur-le-Roule.
692 Villettes.
693 Villez-Champ-Dominel.
693^2 Champ-Dominel (4 août 1846).
693^3 Villez-sur-Damville. (4 août 1846).
694 Villez-sous-Bailleul.
Villez-sur-Damville. Voy. Villez-Champ-Dominel.
695 Villez-sur-le-Neubourg.
696 Villiers-en-Désœuvre.
696^2 Chanu (30 déc. 1844).
696^3 Heurgeville (30 déc. 1844).
697 Vironvay.
698 Vitot.
698^2 Vitotel (25 juin 1844).
Vitotel. Voy. Vitot.
699 Voiscreville.
700 Vraiville.

cependant une certaine confusion dans l'état des personnes. Le roi donnait à ferme les droits appelés de francs-fiefs et levés sur les roturiers acquéreurs de biens nobles. Les fermiers de ces droits et de quelques autres, *les traitants*, comme on les appelait, harcelaient les familles anoblies, en les obligeant à produire leurs titres primitifs et ceux qui avaient confirmé leur noblesse après les édits généraux de révocation, ce qui exigeait parfois des recherches et des procédures plus ou moins coûteuses. Les familles échappaient à ces ennuis par l'obtention de nouvelles lettres de noblesse, c'est pour cela qu'on voit des familles anciennes, aussi bien que celles dont les titres étaient douteux, retirer des lettres qu'on appelait *à deux visages*, parce qu'elles avaient pour but de donner la noblesse à celui qui les obtenait, s'il n'était pas déjà noble, et de la lui confirmer, s'il la possédait réellement. Notre état présente des exemples de ces sortes de lettres (13).

Les lettres d'anoblissement obligeaient à une finance dont le roi exemptait rarement; mais cette somme d'argent n'était pas, comme on l'a dit trop souvent, le prix de la noblesse : c'était une indemnité payée à l'Etat. Le roturier, par suite de son anoblissement, cessait de payer au roi divers impôts auxquels il avait été jusqu'alors assujetti. La Chambre des comptes l'obligeait à payer une somme d'argent qui représentait en quelque sorte le capital des subsides annuels dont le trésor était privé. Une seconde indemnité lui était imposée au profit de la paroisse de son domicile, parce que l'exemption de la taille dont jouissait l'anobli était pour les autres habitants une aggravation de charges. On trouve dans la plupart de nos articles des exemples de ces deux sortes de finance.

Les anoblissements eurent souvent lieu en vertu d'é-

(13) Voyez le n° 972 et conférez les n°s 17, 294, 310, 428, 595, 614, 629 638, 729, 775, 849, 880 et 994.

dits généraux dans lesquels le roi déclarait anoblir un certain nombre de personnes quelquefois avec exemption de finance, mais ordinairement sous condition d'une finance à régler par la Chambre des comptes ou réglée par l'édit lui-même. Le premier édit de ce genre que mentionne notre Etat est celui d'Henri III en 1576, en vertu duquel plusieurs Normands furent anoblis, entr'autres: Jacques Nourry et François le Moine (nos 127 et 137) (14).

En 1584, l'Etat mentionne un édit de Henry III pour anoblir 12 personnes en Normandie, et nous fait connaître parmi ces anoblis: Pierre Allain, n° 767; François de Bouguerân, n° 768; Jacques de Cauvigny, n° 763; Pierre Fourel, n° 296; Philippe et Jacques le Monnier, nos 763 et 765; Jean Voisin, n° 147.

En mars 1586, au moment où la Ligue devenait redoutable, Henri III anoblit 20 personnes en Normandie dont notre Etat nous fait connaître dix-neuf: Jean Benoist, grenetier à Bayeux, n° 171; Louis Benoist, n° 168; Marin Benoist, conseiller à Rouen, n° 771; Thomas le Breton, n° 778; Jacques du Buisson, n° 337; Adrian le Doulx, lieutenant-général à Evreux, n° 165; Pierrre Guerard, n° 299; Guillaume Hue, n° 302; Pierre Hue, n° 778; Robert Lambert, de Lisieux, n° 166; Jean de la Lande, de Caen, n° 779; Richard Maloisel, greffier à Caen, n° 184; Ursin Pottier, n° 870; Thomas Pottier, lieutenant-général à Bayeux, n° 170; Robert Roger, n° 778; Jacques du Tertre, n° 164; Guillaume de Trollay, n° 778; Christophe de Varignon, de Caen, n° 780; Gilles Vautier, n° 778.

Un peu plus tard, en juin 1588, Henri III présent à Rouen, et voulant rallier à sa cause les principaux habi-

(14) Voyez un extrait de cet édit, Armorial de d'Hozier, regist. 1er, 2e part., p. 665. Nous croyons qu'il imposait une finance de 1000 livres et que c'est de lui dont il est question n° 37 et dans beaucoup d'autres articles où la finance est de 1000 livres; mais nous ne connaissons cette pièce que par l'analyse assez vague qu'en donne d'Hozier.

tants de la ville, anoblit les 12 capitaines des bourgeois, en permettant à ceux qui étaient déjà nobles, ou qui ne voudraient point profiter de cette faveur, de désigner pour les remplacer un de leurs amis de la même province, n° 781.

L'Etat nous fait connaître huit de ces anoblis: Nicolas Carré, capitaine, n° 158; Jean Brevedent, désigné par René de Brevedent, capitaine, n° 849; Nicolas Carré, capitaine, n° 158; Jean de la Croix, désigné par le sieur de Grossy, capitaine, n° 869; Jean Estienne, désigné par Nicolas Larcher, capitaine, n° 162; Pierre d'Eudemare, capitaine, n° 176; Pierre Morel, capitaine, n° 782, et Romain Quesnel, désigné par Richard des Arpens, n° 373. Peut-être faut-il encore ranger parmi eux Gilles de Bretteville, n° 783; Guillaume Colombel, n° 784, et Jacques le Seigneur, n° 785, anoblis dans les mêmes circonstances, et qui ne sont désignés que comme échevins ou bourgeois.

Le 23 octobre 1592, Henri IV signe, à Saint-Denis, un édit pour anoblir vingt personnes en Normandie (n° 795), dont deux seulement sont mentionnées : Philippe Marescot, enquêteur à Orbec, n° 269, et Jean Champion, de Caen, n° 1013.

En janvier 1594, le même roi anoblit encore par édit douze Normands (n° 891) parmi lesquels nous voyons: Louis de la Follye, n° 228; Pierre Goyer, n° 215; Nicolas Gremare, n° 408; Jacques Houart, n° 250; Jean Pielevé, n° 892 (15).

Au mois de mai 1593 ou 1594, nouvel édit pour anoblir huit Normands (16), parmi lesquels figurent : Guillaume le Maistre, n° 493; Robert Mecqueflet, n° 409; François le Sueur, n° 333; Nicolas le Valois, n° 216.

(15) Les nos 215, 228 et 408 disent l'édit des 20 nobles; mais comme il le place en janvier 1594, il est probable qu'il faut lire 12 au lieu de 20.
(16) Le n° 892 dit 1594; tous les autres 1593.

Mais au xv[e] siècle, les anoblissements connus commencent à devenir nombreux. Notre Etat en indique cinq sous Charles VI (1380-1422), et vingt sous Charles VII (1422-1461) (4).

Sous Louis XI, les anoblissements continuèrent et prirent bientôt en Normandie une extension très-considérable par la célèbre charte de 1470. Le roi, après avoir achevé de réprimer la révolte de 1469, avait pro-

Novembre 1345.— Lettres de noblesse accordées par Jean, duc de Normandie, regent du royaume, a Jean de Geucourt, ecuyer de sa cuisine et chatelain de Goulet et de l'Isle (p. 93).

1355.— Aimery de Cours, demeurant pres Noyon sur Andelle, a raison de son anoblissement paya quatre vingt écus d'or (p. 57).

Fevrier 1358.—Pierre do Neuville, bailly de Rouen, faisant la charge de recteur en l'Université de Paris, anobli par le roi Jean (p. 175).

Aoust 1358.—Pierre Saffray, fils de Pierre, normand de nation, anobli par lettres données à Paris par Charles, fils ainé du roi et regent (p. 93).

1360.— L. d'an. accordées par Charles, fils ainé du roi et régent, a Jacques le Lieur, bourgeois de Rouen, confirmées apres son avenement à la couronne en 1364, et ver. c. en 1536 (p. 93 et 206).

Février 1363.— Simon de Baigneux, vicomte de Rouen, anobli par Charles, duc de Normandie (p. 93).

Avril 1367.— Jean Treffilier, bourgeois de Rouen, qui fut depuis maire de la ville, obtint lettres de noblesse moyennant 60 l. d'or. Sa femme et ses enfants y sont compris (p. 57).

Mai 1389.— L. d'an. accordées a Renaut Eudes, demeurant a Dieppe, pour lui et sa postérité données a Paris, ver. ch. le 25 mai même année moyennant 80 l. de finance (p. 59).

(4) La Roque nous fait connaître trois anoblissements normands du XV[e] siècle, qui ne sont pas mentionnés dans notre Etat:

Février 1406.— Guillaume du Bosc, anobli par lettres de Charles VI (p. 163).

1436.— L. d'an. a Colin de Rallemont, de la paroisse de Criquetot l'Esneval, election de Montivillier, par Arthur, fils du duc de Bretagne, en 1436, et ensuite par Charles VII, en 1446. Il en sortit Jean, père de Nicolas ou Colinet de Ralemont, anobli a cause du fief du Bosc, en 1470, par la charte générale de Louis XI (p. 59).

Septembre 1441. — Le roi Charles VII fit expédier des lettres de noblesse à Jean Becquet, né à Rouen et habitué au Pont-de-l'Arche, pour avoir fait de belles actions au siége de Pontoise et avoir monté des premiers sur la tour de la Friche. Il lui donna pour armoiries : d'or à trois tours d'azur (p. 65).

Juin 1466.— Jean Mallet, demeurant au comté de Mortain, anobli à cette date, paya quatre vingt livres parisis (p. 57).

1492. — Jean de Bézu, seigneur de Frenelles, vicomte de Gournay, annobli par charte du roi Charles VIII, donnée à Paris le 24 juin 1492, eut un descendant qui obtint encore une charte d'Henri III suivant son édit du mois de novembre 1573. — Voyez note n° 71.

mis aux états de la province d'abolir ce qu'il y avait d'abusif dans le droit dit de *francs-fiefs et de nouveaux acquêts*. Cette mesure fiscale, lui avait-on représenté, était contraire aux privilèges de la charte aux normands. Lorsque les gens d'église acquéraient de nouveaux biens, ils devaient s'en dessaisir dans l'intervalle de trente ans, à moins qu'ils n'eussent obtenu du roi des lettres d'amortissement. Les roturiers qui acquéraient des fiefs nobles devaient s'en dessaisir après quarante ans, s'ils n'avaient obtenu du roi des lettres d'anoblissement vérifiées et expédiées en la Chambre des comptes. Les uns et les autres ne devaient payer d'autre finance que celle fixée dans les lettres d'amortissement ou d'anoblissement. On voit, par les termes mêmes de ces remontrances, que les anoblissements par l'acquisition de fiefs nobles étaient demeurés en usage en Normandie, mais que la Chambre des comptes en expédiait des lettres et fixait l'indemnité à payer au roi (5).

Louis XI décida que chacun des bailliages de Normandie enverrait six notables personnes à Caen, le 1er octobre 1470, et que leurs réclamations seraient examinées par les commissaires royaux.

L'assemblée eut lieu en effet devant Louis de Harcourt, patriarche de Jérusalem et évêque de Bayeux, l'évêque d'Avranches, confesseur du roi, et Guillaume Cerisay, greffier du parlement de Paris.

Les demandes des états furent accordées et converties en un édit donné à Montils-lès-Tours, le 5 novembre 1470. Le roi amortit toutes les acquisitions faites par les gens d'église jusqu'au dit jour, et anoblit tous les roturiers qui possédaient des fiefs en Normandie, moyennant une somme de 47,250 livres tournois (6).

(5) Voir la charte de 1470, que nous donnons plus loin. La vérification des lettres d'anoblissement à la Chambre des comptes avait été prescrite par l'ordonnance de Charles V, en 1868, que nous avons citée note 2.

(6) Voici en entier ce célèbre édit appelé ordinairement la charte des francs-fiefs.

nombre de décorations. Mais en réalité ces plaintes étaient exagérées. La bourgeoisie s'élevait rapidement par ses richesses, son activité et son intelligence. Un grand nombre de ses membres vivaient noblement, c'est-à-dire que parvenus à la richesse, ou du moins à l'aisance, ils abandonnaient les arts mécaniques et le commerce pour se livrer aux travaux de l'esprit, servir l'État dans l'armée, la magistrature ou les fonctions administratives. Pourquoi n'auraient-ils pas joui facilement des privilèges de la noblesse qui, dans le passé, avait tiré des mêmes services publics toute son illustration?

Lorsque le roi anoblissait par un édit général et, moyennant une finance déterminée un certain nombre de personnes, il ne vendait pas la noblesse au plus offrant enchérisseur, mais il en ouvrait les portes aux membres les plus distingués du tiers-état. Une multitude de bourgeois riches auraient pu payer très-facilement la finance déterminée par les édits; mais les gens du roi, comme on disait alors, les chefs des cours souveraines, les gouverneurs des provinces et leurs lieutenants généraux, plus tard les intendants, faisaient le choix entre les candidats; si dans ce choix, il y avait des abus, ils étaient exceptionnels, et ne détruisaient pas le mérite d'une institution qui n'a pu traverser tant de siècles que parce qu'elle avait des bases sérieuses dans l'organisation et les traditions de la société (20).

(20) Une foule d'auteurs ont cité après de la Roque, *Traité de la Noblesse*, ch. XXI, p. 67, l'anoblissement de Richard Graindorge, fameux marchand de bœufs du pays d'Auge, qui aurait été obligé d'accepter la noblesse et de payer 1,000 écus de finance en 1577. Nous pensons que Graindorge a été anobli en vertu de l'édit de 1576 (voy. la note 11); il n'a été imposé qu'à 1,000 livres de finance, comme on peut le voir, n° 68; il y a donc, sur ce point déjà, une erreur dans de la Roque. Cet auteur ajoute: « J'en ai vu les contraintes entre les mains de Charles Graindorge, son petit-fils, sieur du Rocher; » mais ces contraintes avaient-elles pour but de faire payer la finance ou de faire accepter la noblesse, c'est ce que la Roque n'explique pas. Il nous paraît assez probable que le riche éleveur normand, après avoir obtenu et peut-être demandé la noblesse, aura regretté d'abandonner son commerce, et aurait préféré ne rien payer et

Nous voyons par notre Etat que dans le cours d'un siècle, de 1550 à 1650, près de mille familles ont été anoblies dans la seule province de Normandie; et ce nombre ne comprend pas toutes les familles arrivées à la noblesse par des grades dans l'armée ou par l'exercice de diverses fonctions qui rendaient cette distinction héréditaire à la première, à la seconde ou à la troisième génération.

Qu'on applique maintenant ces nombres proportionnellement à toute la France, et on comprendra qu'autrefois la noblesse n'était qu'une classe de citoyens revêtus d'honneurs et de privilèges auxquels tous les autres pouvaient facilement arriver par des services rendus à l'Etat. Elle n'était, à ce point de vue, pour les classes inférieures, qu'un digne sujet d'émulation et d'efforts qui contribuaient aux progrès de la société.

Si aujourd'hui la noblesse, quoique réduite à une simple distinction honorifique, est menacée de disparaître, c'est, entre beaucoup d'autres causes, parceque le nombre des anoblissements est insignifiant, et que la noblesse, devenue comme une caste fermée, se trouve en opposition avec les tendances de notre époque aussi bien qu'avec les traditions du passé.

Les idées modernes, dans ce qu'elles ont de sage et de libéral, n'exigent pas que les distinctions soient exclues de l'organisation sociale, mais que tous les citoyens puissent y parvenir par leur mérite et par le jeu naturel des institutions. Tel homme aujourd'hui possède la noblesse parce que deux ou trois de ses ascendants ont été conseillers d'un parlement ou d'une Chambre des comptes ou officiers d'un grade inférieur dans l'armée, tandis que des présidents du sénat, des maréchaux de France, des ministres secrétaires d'Etat n'en jouissent pas (21). Il y a dans ce simple fait une

renoncer au privilège, mais que les gens des comptes l'auront forcé à payer, sauf à lui à déroger immédiatement si cela lui plaisait.

(21) On sait que l'empereur Napoléon Ier, en reconstituant la noblesse par le décret du 1er mars 1808, donnait des titres à tous les hauts fonc-

étrange anomalie et un principe de ruine pour la noblesse. Nous sommes convaincu qu'elle disparaîtra à une époque plus ou moins rapprochée ou que ses portes seront de nouveau ouvertes largement et régulièrement à tous les hommes qui méritent d'y entrer, en consacrant avec distinction leur vie aux choses de l'intelligence et de l'art ou aux fonctions publiques.

Outre les lettres d'anoblissement proprement dites, notre Etat mentionne des lettres de vétérance. Celles-ci donnaient le droit de jouir après un temps d'exercice fixé ordinairement à 20 ans, des privilèges attachés aux charges dont on s'était démis. Les lettres de vétérance étaient levées surtout par les militaires, et elles servaient à leurs fils ou petits-fils pour établir leurs droits à la noblesse héréditaire. On trouve aussi, mais plus rarement, des lettres de vétérance prises par les secrétaires du roi, les officiers des cours souveraines, etc. Toutes les lettres de vétérance que mentionne notre Etat ont été expédiées sous le règne de Louis XIII, et la plus ancienne est de l'an 1611, nº 465 (22).

Les lettres de relief de dérogeance, ou simplement de dérogeance ou de réhabilitation, avaient pour but de rétablir dans les privilèges de la noblesse ceux qui les avaient perdus par quelqu'acte de dérogeance, tels que l'exploitation des fermes d'autrui, l'exercice du trafic, des arts mécaniques ou d'offices jugés incompatibles avec la noblesse. La femme noble qui épousait un roturier faisait acte de dérogeance, et, devenue veuve, elle ne pouvait être rétablie dans les privilèges de la noblesse que par une lettre spéciale du roi. Nous avons déjà vu que la première lettre de dérogeance est de l'an 1582, nº 140.

tionnaires après dix ans d'exercice, ainsi qu'aux membres de la Légion-d'Honneur, et déclarait leur noblesse transmissible héréditairement sous la condition des majorats.

(22) Ces lettres sont au nombre de 29, les voici dans l'ordre chronologique: nºs 465, 593, 447, 452, 457, 551, 470, 486, 489, 476, 490, 560, 474, 478, 500, 562, 502, 520, 563, 582, 513, 576, 580, 649, 651, 664, 665, 679, 699.

Enfin notre Etat mentionne encore des lettres d'exemption de tailles, dont la plus ancienne est de 1590, n° 350. Ces lettres, comme l'indique assez leur titre, ne donnaient pas la noblesse, mais un simple privilège qui dispensait de payer la taille et les autres subsides populaires. Elles étaient souvent accordées à d'anciens militaires en récompenses de plusieurs années de service, comme on peut le voir dans les nos 370, 375, 380 et 390. Les grades dans l'armée ne conférant la noblesse qu'à la seconde ou à la troisième génération, les officiers eux-mêmes obtenaient de ces sortes de lettres, ainsi qu'on le voit dans les nos 397 et 404.

Il nous reste, pour terminer, à donner quelques détails sur le manuscrit que nous publions et sur nos soins d'éditeur.

Il y a une quinzaine d'années, en visitant le précieux chartrier de M. le marquis de Chambray, nous y trouvâmes un manuscrit du XVIIe siècle, contenant l'État des anoblis en Normandie, et qui nous parut d'un haut intérêt. M. de Chambray voulut bien nous le communiquer et nous permettre d'en prendre une copie pour les Archives de l'Eure. Nous avions l'intention de le publier, mais après l'avoir lu et relu à plusieurs reprises, nous dûmes renoncer à cette pensée par l'impossibilité où nous étions de rectifier de trop nombreuses erreurs et d'étranges confusions.

Longtemps après, en visitant le chartrier du château d'Acquigny, nous eûmes le bonheur d'y rencontrer un second manuscrit contenant un état des anoblis normands de 1545 à 1661. Madame la comtesse Dumanoir nous permit, avec sa bienveillance ordinaire, d'en prendre une copie que nous publions aujourd'hui.

Ce travail est évidemment l'œuvre d'un officier, peut-être d'un greffier de la cour des aides de Normandie. Il avait à sa disposition les registres et les dossiers de cette cour souveraine; il les dépouille feuille

tenant, sans aucun ordre chronologique ou alphabétique, des articles fort courts sur tous les anoblis de chaque élection que l'auteur a pu connaître. Les fautes y sont moins nombreuses que dans la copie du rôle de *1608*. L'auteur n'indique pas les sources où il a puisé, et reproduit parfois le même article dans trois ou quatre élections, avec des variantes de noms d'hommes ou de lieux, qui lui ont fait croire qu'il s'agissait de personnes ou de lieux différents. A la fin du manuscrit se trouvent des suppléments de ce second travail qui peuvent être l'œuvre du même auteur ou de plusieurs autres.

Nous avons extrait de cet ensemble de recherches tout ce qui nous a paru offrir de l'intérêt, et qui ne se rencontre pas d'une manière plus complète dans le manuscrit de Madame la comtesse Dumanoir ; mais ce supplément ne présente pas les mêmes garanties d'authenticité que l'État de 1545 à 1661. On ne peut le considérer que comme le fruit des recherches d'un ou de plusieurs savants, fort versés dans l'histoire de la noblesse normande. L'indication de l'élection à laquelle appartient l'anobli nous a paru entr'autres assez souvent erronée. Nous avons appliqué une seule série de numéros à tous les articles. Deux tables, aussi exactes que possible, l'une des noms d'hommes, l'autre des noms de lieux, renvoient aux numéros des articles, et rendent ainsi les recherches promptes et faciles.

Qu'il nous soit permis d'adresser, en terminant, le témoignage public de notre reconnaissance à Madame la comtesse Dumanoir et à M. le marquis de Chambray qui ont mis si libéralement à notre disposition les richesses de leurs chartriers.

SUPPLÉMENT

A

L'ÉTAT DES ANOBLIS EN NORMANDIE

DE 1545 A 1661.

1177. François Louchard annobli l'an 1398. El. de Carenten et St Lo.

1178. Guillaume Anquetil, de la parroisse de Surtauville (Sortosville ou Surtainville?), annobli par arrest du premier mars 1404. El. de Valognes.

1179. Guillaume Campion, de la paroisse de Louvigny, annobli par arrest de 1419. El. de Caen.

1180. Jean Godefroy, sieur de St Marcoul (Marcouf), annobli par arrest de 1421. El. de Valognes.

1181. Jean de Tonnetot, paroisse de Berville, annobli par arrest de 1421. El. de Lisieux.

1182. Guerard Estienne, d'Enquetieville (Anquetierville), annobli par arrest de 1422. El. de Caudebec.

1183. Jean du Fayel, de la parroisse de Foulognes, annobli par arrest de 1422. El. de Bayeux.

1184. Izambert le Fort, paroisse de Tourné, annobli par arrest de 1422. El. de Bayeux.

1185. Guillaume du Grippel, paroisse de Monville (*sic*), annobli par arrest de 1422. El. de Caen.

1186. Guillaume et Raoul Gueroult, parroisse de Mommartin, annoblis par arrest de 1422. El. de Carenten et St Lo.

1187. Regnault et Jean dits Sauvage, paroisse de Pierreville, annoblis par arrest de 1422. El. de Valognes.

1188. Jean Sauvel, paroisse d'Espinay sur Odon, annobli par arrest de 1422. El. de Caen.

1189. Jean et Guillaume Simon, paroisse d'Audouville le Hubert, annoblis par arrest de 1422. El. de Carenten et St Lo.

1190. Jean et Jean Felice père et fils, paroisse d'Orval,

annoblis par les francs fiefs, a cause du fief de la Royauté, par arrest de 1423. El. de Coutances.

1191. Richard Freval, parroisse d'Espinay sur Odon, annobli par arrest de 1423. El. de Caen.

1192. Nicolas Godefroy, de S[te] Mere Eglise, annobli par arrest de 1423. El. de Carenten et S[t] Lo.

1193. Philippes de Surtainville, paroissè de S[t] Germin de Vaux, annobli par arrest de 1423. El. de Valognes.

1194. Jean le Grand, de S[t] Pierre de Courcy de l'Isle, annobli par arrest de 1425. El. de Coutances.

1195. Michel et Guillaume Senot, paroisse de Caenchy (Canchy), annoblis par arrest de 1425. El. de Bayeux.

1196. Colin Hudebert, paroisse de Survie, annobli par arrest de 1427. El. d'Alencon.

1197. Jean Coupel ou Coipel, sieur de la Chapelle Biche, annobli par arrest de 1428. El. de Vire et Condé.

1198. Liger Cornet, de Minieres, annobli par arrest de 1432. El. d'Evreux.

1199. Jean Heuzé, paroisse de Hotot, annobli par arrest de 1435. El. de Bayeux.

1200. Jacques le Lievre, porteur de lettres du roy Charles de l'an 1437, auquel par arrest de 1536, il est ordonné prouver comme il est issu du dénommé en la dite charte. El. de Valognes.

1201. Antoine des Buats, de la Trinité, freres et enfants, declarés nobles comme issus de Jean, par arrest de 1438. El. de Falaise.

1202. Jean le Vaillant, petit fis de Colin, parroisse du Tourneur, annobli par arrest de 1441 au proffit dud. Collin contre les paroissiens de la Ferrière Harenc et par autre arrest de 1482. El. de Vire et Condé.

1203. Estienne le Clerc, du bourg de Trun, annobli par Charles sept l'an 1451 et confirmé par arrest..... El. d'Argentan.

1204. Guillaume Richer, paroisse de Chamcay (Champcey), annobli par lettres patentes de 1462. El. d'Avranches.

1205. Pierre Grieu, fis Gilles, du Sap proche Orbec, annobli l'an 1467, verifié l'an 1519. El. de Lizieux.

1206. Raoul du Mesnil, de Brione, fis Jean, annobli l'an 1467, et par arrest de 1481. El. de Caen.

1194. Le Courcy qu'on trouve près de Coutances avait pour patron S[t] Laut; il y a peut-être une erreur.

1207. Robert du Plessis, annobli l'an 1467. El. de Falaise.

1208. Nicolas Gruel, de Hyesmes (Exmes), fis Germain, issu de Guillot, annobli par les francs fiefs l'an 1470 comme tenant le fief du Petit Mesnil, confirmé l'an 1522. El. d'Argentan.

1209. Guillaume le Sage, de St Pierre de Coutances, annobli l'an 1470 et par arrest de 1484. El. de Coutances.

1210. Jean Gaultier, sieur des Fournieres, paroisse de Treilly, fis Pierre, fis Simon, annobli par les francs fiefs, l'an 1471, a cause du fief de Bournieres. El. de Coutances.

1211. Francois L'Hermitte sieur de Boutelon (Bouteron), Bullerast (Brillevast) et Berville, descendu de Guillaume son ayeul, annobli aux francs fiefs l'an 1471, et payé finance. El. de Carentan et St Lo.

1212. Robert le Pelletier, de la paroisse de Jumelles, issu de Simon, annobli par les francs fiefs en 1471 et par arrest de 1523. El. de Rouen.

1213. Jean, Collin et Jean de Limoges freres, paroisse de St Just, annobli par arrest de 1473. El. de Neufchatel.

1214. Guillaume Laillet, paroisse de St Clair sur Lestretal (Etretat), fis de Philippe, annobli par le roy Louis onze, l'an 1473, confirmé l'an 1505. El. de Montivilliers.

1215, Guillaume le Prevost, sieur du fief Mordant, paroisse d'Escalles sur Cailly, annobli par les francs fiefs et par arrest de 1473. El de Rouen.

1216. Regnault le Lasseur, annobli l'an 1474. El. d'Argentan.

1217. Jean, Richard et Pierre de Nolent, descendus d'Helis, fis ainé de Guillaume, annobli par le roy Louis onze l'an 1474 et par arrest de 1523. El. de Lisieux.

1218. Guillaume et Jean de Sortembosc, freres, paroisse de Tremonville (Tremauville), fis Jean, annobli par le roy Louis onze l'an 1474 et par arrest de 1486. El. de Montivilliers.

1219. Jean Langlois, paroisse de Quineville (Genneville), annobli par les francs fiefs par arrest de 1475. El. de Lisieux.

1220. Jean de l'Espée, parroisse de St Pierre du Breuil, annobli par arrest de 1477. El de Falaise.

1221. Thomas de l'Espine, paroisse de Montebourg, annobli par arrest de 1477. El. de Valognes.

1222. Jean et Guillaume de la Luziere, paroisse des Buats, annobli par arrest de 1480. El. d'Avranches.

1223. Louis de la Motte, paroisse d'Audrieu, annobli par arrest de 1480. El. de Caen.

1224. Jean Neel, paroisse de Brouay, annobli par arrest de 1480. El. de Caen.
1225. Guillaume Oursel, paroisse des Loges, annobli aux francs fiefs par arrest de 1480. El. de Montivilliers.
1226. Guillaume Affagart, de Titteville, annobli par arrest du 27 octobre 1481. El. Montivilliers.
1227. Geffroy Henot, paroisse de Colomby, annobli par arrest de 1481. El. de Valognes.
1228. Robert Hervieu, de Briosne, annobli par arrest de 1481. El. de Caudebec.
1229. Pierre et Guillaume de Mante, paroisse de Montmartin en Graigne, annobli par arrest de 1481. El. de Caen.
1230. Artus le Mnet, paroisse de la Haye-Cailleville, annobli par arrest de 1481. El. d'Evreux.
1231. Guillaume et Jean le Roux, parroisse de Beuzeville, annobli par arrest de 1481; finance 440 l. El. de Coutances.
1232. André d'Avesgo, annobli l'an 1482. El. d'Argentan.
1233. Richard Hervieu, paroisse de Cricqueville, annobli par arrest de 1482. El. de Bayeux.
1234. Nicolas de la Lande, parroisse de St Georges du Tuit, annobli par arrest de 1482. El. de Falaise.
1235. Guillaume Laurence, paroisse de Creuly, annobli par arrest de 1482 avec changement de nom en Hautfondel. El. de Caen.
1236. Nicolas Liegard, paroisse du Buisson, annobli par les francs fiefs a cause du fief du Buisson, l'an 1482. El. de Caen.
1237. Nicolas de Livet, parroisse de Torp, annobli aux francs fiefs l'an 1482. El. de Falaise.
1238. Jean de Mauny, paroisse de Bricqueville, annobli par arrest de 1482. El. de Bayeux.
1239. Martin Mondet, paroisse de Grimouville, annobli par arrest de 1482. El. de Coutances.
1240. Jean de Montgoubert, sieur de la Motte et de Ferrieres, paroisse de Neuville, annobli par arrest de 1482. El. de Bernay.

1226. Au lieu de Titteville qui n'existe pas, il faut probablement lire Thiétreville qu'on écrivait autrefois Tietreville.
1229. Montmartin en Graignes est de la Manche ; il n'en existe pas dans l'élection de Caen.
1234. Nous ne connaissons que Saint Georges en Auge dans l'élection de Falaise.

1241. Jean Neel, paroisse de Plainville, cousin du precedent (nº 1224) annobli par arrest de 1482. El. de Caen.

1242. Jean Pellerin, paroisse de Cernieres, annobli par arrest de 1482. El. de Bernay.

1243. Jean le Prestrel, paroisse de Picauville, annobli par arrest de 1482. El. de Valognes.

1244. Nicolas de la Rüe, annobli l'an 1482. Il y en a Mongaru (Mongaroult). El. d'Argentan.

1245. Richard Gourmont, de Carquebu, fis Jean, et Raoul, fils Pierre, paroisse de Varneville (Varreville), annobli par arrest de 1483. El. de Coutances (Carentan).

1246. Guillaume Manchon, parroisse de Heugleville, fis Jean, sieur de Cailly, annobli aux francs fiefs par arrest de 1483. El. de Bayeux.

1247. Richard le Mire, paroisse du Pin, annobli par arrest de 1483. El. de Lisieux.

1248. Guillaume Pierrecour, paroisse du Fidelaire, annobli par arrest de 1483. El. d'Evreux.

1249. Jean du Tot, sieur de Varneville, annobli par arrest de 1483. El. de Lyons.

1250. Macé Meslier, paroisse de Ste Cecile, annobli par arrest de 1484. El. de Vire et Condé.

1251. Collinet le Monnier, paroisse de Goheville, annobli aux francs fiefs a cause du fief du Cartier, par arrest de 1484. El. d'Arques.

1252. Philippes le Roy, fis Collin, paroisse de Notre Dame de Fresné, annobli par arrest de 1484. El. d'Alençon.

1253. Nicolas et Guillaume Sorin, parroisse de Ste Opportune, annobli par Charles 8 en 1484 et par arrest de 1516. El. de Coutances.

1254. Guillaume Theault, fis Guillaume, paroisse de Quilly, annobli par arrest de 1484. El. de Lyons.

1255. Robert Thomas, paroisse de St Floxel, annobli par arrest de 1484. El. de Valognes.

1241. Voy. le nº 754 où ce même Jean est appelé Noel.

1246. Heugleville et Cailly sont de la Seine Inférieure. Il n'en existe point dans l'élection de Bayeux.

1251. Goheville n'existe pas. Il faut peut-être lire Gonneville où on trouve le Carcuit.

1254. Nous ne connaissons pas de Quilly dans l'élection de Lyons. Il y a un Lilly dans cette élection et un Quilly dans l'élection de Bayeux.

1256. Jean et Robert de Vivefoy, pere et fis, paroisse de Colletot, annobli par arrest de 1484. El. de Rouen (l. Pont Audemer).

1257. Robert Grebert, fis Pierre, paroisse de S[t] Martin au Bosc, annobli par les francs fiefs et par arrest de 1484. El. d'Arques.

1258. Morel Regnier et la veuve de Jean, frere dud. Morel, paroisse de Gray, annobli par arrest de 1484. El. de Bayeux.

1259. Dam[elle] Ursine de Boisjugan, veuve de Jean de Marigny, Marion, sa sœur, et les enfans dud. de Marigny, paroisse de S[te] Opportune de Cissay (Lessay?) annoblis par arrest de 1485. El. de Coutances.

1260. Massé Giroesme, sieur d'Auberville, paroisse de Treauville, annobli a cause d'un fief dans la paroisse de Tourseauville ou Treauville, annobli par arrest de 1485. El. de Valognes.

1261. Jean Gueroult, de la Forest Auvray, annobli par arrest de 1485. El. de Falaise.

1262. Maturin et Pierre Helaine, paroisse d'Arcqnay (S[t] Aubin d'Arquenay), annobli par arrest de 1485. El. de Caen.

1263. Roger de Maresq, paroisse de Morville, annobli par arrest de 1485. El. de Valognes.

1264. Pierre Masle, parroisse de Periers, annobli par arrest 1485. El. de Coutances.

1265. Nicolas Mauduit, paroisse d'Eturqueraye, annobli l'an 1485, confirmé 1488 et 1491 ou 1498, vérifié en 1599. El. de Pont-Audemer.

1266. Guillebert Pinel, paroisse de Heberville, annobli par les francs fiefs par arrest de 1485. El. de Caudebec.

1267. Nicolas de Rallemont, paroisse de Cricquetot l'Esneval, annobli aux francs fiefs, à cause du fief du Bosc par arrest de 1485. El. de Montivilliers.

1268. Jean Roger, de S[t] Germain le Gaillard, annobli aux francs fiefs à cause du fief de Crontsourt par arrest de 1485. El. de Valognes.

1269. Lambert Yon, de la parroisse de Ver, annobli aux francs fiefs a cause du fief du Quesney et par arrest de 1485. El. de Bayeux.

1257. Grebert m'est inconnu. Peut-être faut-il lire Gilbert.
1263. Il y a aussi un Morville dans l'élection de Rouen. Voy. l'article 340.

1270. Guillaume, Gilles, Jacques, Thomas et Jean d'Abouville, de la paroisse de Gonneville, et François, fils Jean, annobli par arrest de 1486. El. Valognes.

1271. Allain Billecheuft, de St Pair le Serrain, descendu de Jean, confirmé par arrest du... novembre 1486. El. d'Avranches.

1272. Robert Hulin, parroisse de Duclair, annobli par arrest de 1486. El. de Caudebec.

1273. Guillaume Lombart, paroisse de Bonarville, fis Noël, annobli par le roy Louis onze, confirmé par arrest de 1486. El. de Falaise.

1274. Robert du Mesnil, paroisse de St Agnan de Crasmesnil, annobli par arrest de 1486. El. de Caen.

1275. Henry de Morteaux, paroisse de St Quentin des Isles, annobli par arrest de 1486. El. de Bernay.

1276. Pierre Hebert, fis Jean, sieur de Tremonville (Tremoville, Tremauville) aux Alloyaux, annobli aux francs fiefs, et confirmé par arrest de 1487. El. de Caudebec.

1277. Jean de Sence, paroisse de Divolrique, annobli par arrest de 1487. El. de Montivilliers.

1278. Jean Billecheuft, de la parroisse de St Sever, annobli par arrest de 1488. El. d'Avranches.

1279. Raoult de Hetehou, paroisse de Reville, annobli par arrest de 1488. El. de Bernay.

1280. Jean de Hetehou, paroisse des Pieux, issu de Nicolas frere de Raoul, annobli en 1488, confirmé par arrest de 1526. El. de Bernay.

1281. Colas Rogeron, paroisse de Pierry, annobli par arrest de 1489. El. d'Avranches.

1282. Jean le Roy, paroisse de Chambray, annobli par arrest de 1489. El. de Bernay.

1283. Marin Tostain (Toustain), de Vienne, sieur du Manoir, annobli l'an 1489. El. de Bayeux.

1284. Pierre Godefroy dit Bontemps, paroisse de Marcilly la Campagne, declaré noble par le roy, et confirmé par arrest de l'an 1490. El. d'Evreux.

1285. Thomas le Mouton, parroisse de la Haye du Puit, annobli par arrest de 1490. El. de Coutances.

1273. Bonarville n'existe pas ; c'est sans doute une mauvaise lecture.

1277. Divolrique est une mauvaise leçon. Peut-être faut-il lire d'Yverique.

1281. Pierry est sans doute une mauvaise leçon.

1286. Geffroy de Quincarnon, sieur des Rousseaux, fis Thomas, annobli aux francs fiefs l'an 1491 a cause du fief d'Asseville, paroise de Marbeuf, et par arrest de 1525. El. d'Evreux.

1287. Guillaume Meslet, sieur de Roncherolle, paroisse de Veteville, annobli par arrest de 1492. El. de Caudebec.

1288. Guillaume le Blais, de Crepon, annobli l'an 1492, confirmé l'an 1503. El. de Caen.

1289. Jean Noire, de la paroisse de la Ferté Fresnel, annobli par arrest de 1494. El. de Coutances.

1290. Pierre Remy dit Lemoine, paroisse de Bailly en Riviere, annobli par arrest de 1494, El. d'Arques.

1291. Guillaume Pain, parroisse de Berigny, enfant de Philippe, annobli aux francs fiefs, a cause du fief du Caron, par arrest de 1496. El. de Bayeux.

1292. Guillaume le Marinier, paroisse de Basqueville, annobli par le roy Charles 8 en las de soye de cire verte (*sic*), et confirmé par arrest de 1498. El. d'Arques.

1293. Nicolas Regnault, d'Avranches, annobli par arrest de 1499. El. d'Avranches.

1294. Nicolas Dessuslepont, de Vernon, déclaré noble comme issu de Jean, annobli par les francs fiefs par arrest de 1500. El. d'Andely.

1295. Robert Hochedin, paroisse de St Martin le Blanc, annobli aux francs fiefs par arrest de 1501. El. d'Arques.

1296. Jean et Guillaume Houssaye, paroisse de Sourdeval, fis Richard, annobli aux francs fiefs, par arrêts de 1501. Regnault et Michel, freres, oncles des dessus dits enfans, annoblis par arrêts de 1501. El. d'Avranches.

1297. Simon Gaultier, parroisse de Gourson, annobli par arrest de 1504. El. de Vire et Condé.

1298. Francois Gueroult, lieutenant du bailly de Moyon, annobli par arrest de 1505. El. de Coutances.

1299. Nicolas Cacherat, de St Thomas de Fescan, annobli par arrest de 1507. El. de Montivillers.

1300. Mathurin Gousseaume, de Cricqueville, annobli par arrest de 1507. El. d'Argentan.

1301. François Guillaume Glapion, paroisse Ste Scolaste (Scolasse), annobli par arrest de 1508. El. d'Alençon.

1287. Nous ne connaissons pas de paroisse de Veteville. On trouve un Roncherolles à Fauville, dans l'élection de Caudebec.

1302. Jean Thibaut, paroisse de Barenton, annobli aux francs fiefs et par arrest de 1508. El. de Mortaing.

1303. Robert Couvard, de St Laurens d'Alondel (de Condel), annobli par arrest de 1509. El. de Caen.

1304. Thomas du Moutier, avocat au parlement, annobli l'an 1510, finance 770 l. El. de Rouen.

1305. Jean Nicolle, paroisse de Quierqueville (Querqueville), annobli aux francs fiefs comme fis de Marin, par arrest de 1510. El. de Valognes.

1306. Georges Taurin, fils Ollivier, parroisse de Millieres, annobli par arrest de 1510. El. de Coutances.

1307. Robert le Grand, paroisse de Ste-Marthe, annobli par arrest de 1512. El. d'Evreux.

1308. Robert Heron paroisse de Semermesnil (Smermesnil) et Nicolas, paroisse de Neufville sur d'Aune (sur Eaulne), annobli par arrest de 1512. El. d'Arques.

1309. Guillaume et Pierre Tourville, paroisse de Garencieres, annoblis par arrest de 1512. El. d'Evreux.

1310. Jean le Cornu, de la paroisse d'Ormes, annobli par arrest de 1514. El. d'Evreux.

1311. Adam des Mares, fils Pierre, sieur du Boisguilbert, annobli par arrest de 1514. El. de Caudebec.

1312. Jean Tollemer, sieur de la Montagne, annobli l'an 1514. El. de Pont-Audemer.

1313. Pierre le Clerc, de Croisset, annobli 1515. El. de Rouen.

1314. Henry Petit, paroisse du Mesnil sous Lislebonne, annobli aux francs fiefs par arrest de 1515. El. de Caudebec.

1315. Adrien du Pont, parroisse de Conteanart (Coteyrard?), annobli par arrest de 1515. El. de Rouen.

1316. Jean le Roux, sieur de Morville et de Berteville, annobli aux francs fiefs par arrest de 1515. El. de Valognes.

1317. Jean de Bohons, annobli l'an 1517. El. de Rouen.

1318. Jean du Buisson, paroisse de Neusville (Névilla?), annobli aux francs fiefs et par arrest de 1517. El. de Caudebec.

1319. Gilles le Clerc, de la paroisse de Lingevre, annobli par arrest de 1518. El. de Bayeux

1320. Jean le Conte, paroisse de Benouville en Caux, noble ainsy que son fils Regnault et sa postérité, annobli par le roy Louis douze et confirmé par arrest de 1518. El. de Montivilliers.

1321. Guillaume le Crep, de la paroisse de Croixmare, an-

nobli par les francs fiefs, confirmé par arrest de 1518. El. de Caudebec.

1322. Alfonse de Siville (Civille), annobli l'an 1518. El. d'Arques.

1323. Guillaume Chevenary, de St Gourgon d'Avesne, annobli par les francs fiefs, confirmé par arrest de 1519. El. d'Argentan.

1324. Robert et Jean Gosselin, oncle et neveu, vallet de chambre du roy, annoblis l'an 1519, vérifiés 1522. El. de Coutances.

1325. Robert Langlois, paroisse de Guideville (Genneville), descendu de Jacques, annobli par les francs fiefs à cause du fief de Manneville par arrest de 1519. El. de Lisieux.

1326. Guillaume de Herouval, sieur de la Londe, annobli par arrest de 1519. El. d'Alençon.

1327. Jacques Malherbe, lieutenant du viconte d'Orbec, annobli par arrest de 1519. El. de Lisieux.

1328. Macé de Malvouë, paroisse de Meules, annobli par arrest de 1519. El. de Lisieux.

1329. Guillaume de la Mare, paroisse de Castilly, annobli par arrest de 1519. El. de Montivilliers.

1330. Denis Michel, substitut du procureur du roy d'Orbec, déclaré noble comme issu de Guillaume son père aux francs fiefs par arrest de 1519. El. de Lisieux.

1331. Jean Ponchin, sieur de la Ponchiniere, annobli par arrest de 1519. El. de Montivilliers.

1332. Richard Raoul, paroisse du Sap André, annobli par arrest de 1519. El. de Lisieux.

1333. Pierre Toutsage, parroisse de Guenneville, fis Jean, issu de Roger, annobli aux francs fiefs par arrest de 1519. El. de Coutances.

1334. Guillaume Basire, de la paroisse de Quetehou, annobli par arrest du 7 mars 1520. El. de Coutances

1335. Jacques Bellenger, vicomte de Beaumont le Roger, annobli par arrest de 1520. El. de Conches.

1336. Estienne le Cerf, paroisse de Fontene Halbout, annobli par arrest de 1520. El. de Falaise.

1333. Guenneville est sans doute une mauvaise leçon. — Voy. l'article 388.

1337. Nicolas Hanot, paroisse de Gosseville, annobli et verifié 1520. El. de Coutances.

1338. Jean Hervieu, paroisse de St Ouen le Tubeuf, sieur de la Grande et de Gournay, annobli par arrest de 1520. El. d'Alençon.

1339. Thomas Mancel, de Mohiaux (Moyaux), fis Jean, sieur de Pierreval, annobli aux francs fiefs par arrest de 1520. El. d'Andelys.

1340. Jean et Louis le Tellier, parroisse de Percy, annobli par arrest de 1520. El. de Coutances.

1341. Pierre Baudouin, sieur d'Aizy, garde des sceaux a Falaise, annobli l'an 1521, verifié 1522. El. de Falaise.

1342. Guillaume Douaizy, annobli l'an 1521, verifié 1528. El. de Fallaise.

1343. Guillaume Paré, sieur de Combray, paroisse de Faugueron, annobli par arrest de 1521. El. de Lisieux.

1344. Michel Scelles, sieur de St Paul, et Christofle, sieur du....annoblis par arrest de 1521. El. de Bayeux.

1345. Robert et Charles de Tollemer, paroisse de Branville, déclarés nobles comme enfants de Jean annobli par le roy Louis douze et par arrest de 1521. El. de Pont-l'Evêque.

1346. Guillaume Bacqueler, paroisse de Bolbec, annobli aux francs fiefs et par arrest de 1522. El. de Caudebec.

1347. Robert de la Bigne, de Reuilly (Rully), annobli luy et sa posterité, par arrest de 1522. El. de Vire et Condé.

1348. Guillaume Blanchecape, paroisse de Fourmetot, annobli par arrest de 1522. El. de Pont-Audemer.

1349. Jean et Gilles de Bordeaux, de Coutances, declarés nobles par arrest de 1522. El. de Vire et Condé.

1350. Laurens de Boscdelle (Boisdel?), de Beine, annobli par arrest de 1522. El. de Bayeux.

1351. Cristofle du Chemin, parroisse d'Arrasis, annobli par les francs fiefs et par arrest de 1522. El. d'Alençon.

1352. Jean le Fevre, de Bordeaux, annobli par les francs fiefs a cause du fief de Canderotte, l'an 1522. El. de Montivilliers.

1353. Guillaume Filleul, sieur de Bauvilliers, annobli 1522, verifié 1523. El. de Lisieux.

1339. Moyaux est de l'élection de Lisieux.
1351. Arrasis est une mauvaise lecture.

1354. Henry Filleul, sieur de St Martin de la Lieue, annobli 1522. El. de Lisieux.

1355. Nicolas Guyon, de Joué du Plain, annobli par arrest de 1522. El. d'Argentan.

1356. Richard le Large, sieur de Coutreanville, de Cricqueville, annobli l'an 1522. El. de Valognes.

1357. Philippe Paysant, annobli l'an 1522. El. de Lisieux.

1358. Jean Puchot, sieur de Guerponville (Gerponville) eschevin a Rouen, annobli l'an 1522 ou 1588. De luy sont issus Messieurs de Guerponville et de Bertreville. El. de Caudebec.

1359. Richard et Jean de la Rivière, annoblis par arrest de 1522. El. de Bayeux.

1360. Edmon Robillard, paroisse de Belou, annobli aux francs fiefs et confirmé par arrest de 1522. El. de Falaise.

1361. Estienne de la Roche, de Rouen, annobli l'an 1522. El. de Rouen.

1362. Pierre et Jacques le Roy, sieur de Briqueville et de la Potterie, annobli l'an 1522. El. d'Argentan.

1363. Pierre le Sauvage, paroisse du Quesney, annobli par le roy Francois premier l'an 1522 et par arrest de 1527. El. de Lisieux.

1364. Guillaume Achier, sieur du Mesnil Vité, annobli l'an 1523. El. Bayeux.

1365. Pierre Aubert, sieur de Vierville, annobli par lettres de 1523 verifiées aud. an. El. de Caen.

1366. Richard Begin, de St Pierre Langé, par arrêt de 1523. El. de Coutances.

1367. Ethienne le Bis, de la Haye St Silvestre, annobli par arrest de 1523. El. de Bernay.

1368. Jacques de Chenneviere de la paroisse de Durset, issu de Guyot, annobli aux francs fiefs et par arrest de 1523. El. de Falaise.

1369. Pierre le Chevalier, de St Thomas de Touques, annobli par François premier, en juin 1523. El. du Pont-l'Evêque.

1370. Jean le François, de Bernay, annobli 1523. El. de Bernay.

1371. Antoine Gillain, fis Robert, annobli par arrest de 1523. El. de Caen.

1356. Nous ne connaissons pas de Cricqueville dans l'élection de Valognes. Peut-être s'agit-il de Cricqueville dans l'élection de Pont-l'Evêque, à côté duquel on trouve Goustranville.

1372. Robert Hurel, de Ste Mere Eglize, annobli et verifié 1523. El. de Carentan et St Lo.

1373. Guillaume Labbé du Melleraux (Merlerault?), sieur de la Rosiere, annobli et verifié l'an 1523. El. d'Argentan.

1374. Guillaume Michel, paroisse d'Ormesnil, fis Jean, fis Collin, frere de Louis, porteur d'arrest confirmatif de noblesse de l'an 1523. El. de Valognes.

1375. Jacques le Pelletier, fis Richard, fis d'autre Richard, annobli par les francs fiefs et par arrest de 1523. El. d'Alençon.

1376. Jean Quesnel issu de Thomas, annobli aux francs fiefs à cause d'un fief assis à St Martin aux Buneaux, bailliage de Caux, vicontéde Caudebec, et par arrest de 1523. El. de Rouen.

1377. Louis Vasse sieur des Pommerais et du Val, fis Guillaume, fis Jean, led. Jean et Raoul son frere sortis de Raoul, fis Robert, trizayeul dud. Louis, annoblis par arrest de 1523. El. de Caen.

1378. Guillaume Baudart, paroisse de Vitray, annobli par arrest de 1524. El. d'Alençon.

1379. Benoist le Carpentier de Jouveaux, issu de Thomas annobli par les francs fiefs, confirmé par arrest de 1524. El. de Lisieux.

1380. Jean des Chatou annobli l'an 1524. El. de Falaise.

1381. Perrin et Jean Fresnel pere et fis, [issus] de Mathieu, relief de derogeance, ledit Perrin annobli l'an 1524. El. de Caen.

1382. Jean de Lezeaux, paroisse [de] Damblainville, annobli par arrest de 1524. El. de Montivilliers.

1383. Gilles Martin, fis Pierre, annobli aux francs fiefs a cause du fief de Vetouville, par arrest de 1524, en la vicomté de Valognes. El. de Valognes.

1384. Jean le Prevost, issu de Guillaume son bizayeul, confirmé par arrest de 1524. El. de Rouen.

1385. Damelle Cardine Toustain, veuve de Philippe de Pomolain, et Claude son fils, paroisse de Besneray (Bennerey), annoblis par arrest de 1524. El. de Lisieux.

1386. Guillaume Bechon, de Sarrain (Surrain), annobli par arrest de 1525. El. de Bayeux.

1380. Chevillard écrit Challou, et une copie de la recherche de 1666 Eschallou.

1382. Damblainville est de l'élection de Falaise.

1387. Guillaume le Bouvier, declaré noble d'ancieneté après avoir produit sa généalogie par arrest de 1525. El. de Bayeux.

1388. Jacques Briquetier sieur de St Aubin de Sellon, annobli l'an 1525. El. de Caen.

1389. Roger de Calmesnil, sieur d'Ocqueville, annobli par arrest de 1525. El. d'Arques.

1390. Jean Durand paroisse de Roncerolles de Bray (Ronchérolles en Bray), sieur dud. lieu, annobli par arrest de 1525. El. de Lyons.

1391. Charles du Boisguion, de Neuffleury, annobli par arrest de 1526. El. d'Evreux.

1392. Guillaume de Cancerveur (Camserveur), annobli par arrest de 1526. El. de Valognes.

1393. Jacques et Julien de Fontaines, freres, annoblis par arrest de 1526. El. de Bayeux.

1394. Pierre Rousselin, sieur de Champres, paroisse de Hudiménil, issu de Jacques annobli aux francs fiefs, jouissant du fief noble du Pont Farcy par arrest de 1526. El. de Coutances.

1395. Philippe le Roux, sieur de Viette, annobli par arrest de 1526. El. de Valognes.

1396. Jean des Selliers, d'Honfleur, annobli par le roy a cause de la charte des francs fiefs comme issu de Charles, par arrest de 1526. El. de Pont-l'Evêque.

1397. Richard le Vaillant prêtre, et Jean, son frère, de Douvre, annoblis par arrest de 1526. El. de Caen.

1398. Henry et Pierre de la Bazonniere, [sieurs] de Gouly et de Briqueville, annoblis par arrest de 1527. El. de Bayeux.

1399. Thomas, Michel et Guillaume Besnard, de St Martin de la Bezan (des Besaces), annoblis par arrest de 1527. El. de Vire et Condé.

1400. Enguerrand Cheval, de St Lo de Courcy, annobli par les francs fiefs et par arrest de 1527. El. de Coutances.

1401. Cecile Corbin, veuve de Guillaume le Conte, et Jean, leur fils, declarés nobles par chartre particuliere et confirmée par arrest de 1527. El. de Montivilliers.

1402. Nicolas et Julien Ferrand, de St Sauveur Lendelin, issus de Nicolas, fils Jean, annoblis par les francs fiefs a cause du fief des Mares, par arrest de 1527. El. de Coutances.

1388. St Aubin de Scellon était de l'élection de Lisieux.

1403. Claude le Francois, sieur du Bois le Conte, annobli par arrest de 1527. El. de Bernay.

1404. Nicolas de la Haye, de St Pierre le Cauchois, paroisse de Tibebert, annobli par arrest de 1527. El. d'Arques.

1405. Jeanne de la Hazardiere, veuve de Nicolas de Boisjugan, annobli par arrest de 1527. El. de Carentan et S^t Lo.

1406. Marie Hervieu, veufve de Jean Ragout, lettres de derogeance de l'an 1527 comme issue de Robert Hervieu, paroisse de Grandville la Blouette (Grainville-l'Alouette. El. de Montivilliers.

1407. Michel le Houssu, paroisse de Carantilly, fis Guillaume, annobli par les francs fiefs a cause du fief de Barbierres par arrest de 1527. El. de Coutances.

1408. Helie Lucas, sieur de Ruberry, fis Charles, annobli aux francs fiefs a cause du fief de Ruberry par arrest de 1527. El. de Caen.

1409. Hubert Morel, sieur du Boscroger pres Buchy, issu de Jean, sieur de Bunegdale (Bruquedalle ?), annobli aux francs fief par arrest de 1527. El. de Caudebec.

1410. Bernardin Pevrel, annobli par arrest de 1527, El. d'Evreux.

1411. Bernard le Pigny, sieur de Rampant, Agnel et la Meaufle (Meauffe), annobli par arrest de 1527. El. de Bayeux.

1412. Richard Postis, sieur d'Argence, fis Geffroy, annobli par les francs fiefs a cause du fief Gombert par arrest de 1527. El. d'Evreux.

1413. Gautier et Vivien Varroc, paroisse d'Acrel (Airel), fis Girard, annobli aux francs fiefs a cause du fief de Ronnenneville par arrest de 1527. El. de Bayeux

1414. Guillaume Abot de la paroisse de St Quentin, election de Mortain, annobli par arrest du 26 avril 1528 comme sorty de Jean, sieur du Mesley. El. de Mortain.

1415. Robert le Gras, sieur de Bigars, fis Robert, parroisse

1411. Rampan et la Meauffe étaient de l'election de S^t Lo. Peut-être qu'à la place d'Agnel que nous ne connaissons pas, il faut lire Ayrel qui était sur la limite de l'élection de Bayeux.

1415. De la Roque, Traité de la noblesse, ch. 43, p. 148, cite des lettres de noblesse en faveur de Robert le Gras, vicomte de Pont-Audemer, données au Plessis-les-Tours au mois de mars 1450, et registrées à la chambre des comptes le 22 du même mois. Ces lettres annoblissaient la postérité féminine aussi bien que la masculine.

de Campigny, annobli par le roy Charles sept, et confirmé 1528. El. de Pont-Audemer.

1416. Jean le Jumel, penitencier d'Evreux, Thomas et Guillaume ses freres, demeurant au Pont l'Evesque, issus d'Auber annobli par Louis 12 l'an 1529 ; finance donnée, et confirmés par arrest de 1553. El. de Pont-l'Evêque.

1417. Jean le Fevre, sieur de Bautot, bourgeois de Rouen, annobli 1543. El. de Caudebec.

1418. Pierre et Alain Frolet, sieur de la Vacquerie, annoblis l'an 1543. El. de Bayeux.

1419. Guillaume d'Irlande, sieur du Mesnil Godinet (*sic*), annobli l'an 1543. El. de Bernay.

1420. Adam Lalongny, sieur du Mesnil Toufray et d'Eville (Urville), parroisse de St Germain le Vasson, annobli l'an 1543. El. de Falaise.

1421. Simon le Loué, sieur de Beauchamp, paroisse de Freville, annobli l'an 1543. El. de Valognes.

1422. Michel le Loup, paroisse d'Yeville (Hiesville), annobli l'an 1543. El. de Valognes.

1423. Filippes Marguerie, receveur des tailles a Fallaize, sieur d'Eran (Airan), annobli et verifié 1543. El. de Falaise.

1424. Gilles Rigoust, sieur d'Orcher, annobli par chartres du..... 1543 [payera] la somme de 1430 l., assavoir pour le principal 1300 l. et 130 l. pour les deux sols pour livre. El. de Montivilliers.

1425. Armand du Boulley annobli l'an 1544. El. de Lisieux.

1426. Robert Collardin, sieur de Boisolivier, annobli 1544. El. de Vire et Condé.

1427. Pierre des Hayes, sieur de la Cauvignere, annobli l'an 1544. El. de Lisieux.

1428. Jean et Pierre du Moucel sieur de Grandbouville et Mellimont, annoblis 1544. El. de Pont-l'Evêque.

1429. Jean des Perrois, sieur de la Fosse, avocat a Orbec, paroisse Cirfonteine, père d'Olivier, annobli l'an 1544. El. de Lisieux

1430. Pierre Pillon, grenetier du sel, annobli et verifié 1544. El. de Carentan et S^t Lo (l. Pont-Audemer).

1431. Thomas le Prevost, sieur du Mesnil Mauger, annobli l'an 1544. El. de Pont-l'Evêque.

1432. Charles et Auguste Scota dit des Nos, de la Haye-Heur-

1432. La Haye-Heurtant est probablement une mauvaise leçon. Scota nous est inconnu. Peut être s'agit-il des Scodenos. Voy. le n° 1528.

rant, annoblis l'an 1544, verifiés 1545. El. de Carentan et St Lo.

1433. Louis de la Serre, sieur d'Escots (Ecots), annobli l'an 1544, verifié 1596. El. de Caen.

1434. Louis du Valpoutrel annobli l'an 1544. El. d'Alençon.

1435. Jean Ausbert, de Fontenné (Fontenay) le Marmion, annobli et verifié l'an 1545. El. de Caen.

1436. Jacques Mesnage, sieur de Cagny, annobli l'an 1545. El. de Caen.

1437. Germain le Gouez, sieur d'Escadreville en Auge, annobli l'an 1548. El. de Pont-l'Evêque.

1438. Martin Hebert, sieur de Boulon, annobli 1548, vérifié 1549. El. de Caudebec.

1439. Alain le Maire, paroisse de Brecq, annobli par arrest de 1550. El. de Caen.

1440. Archambault le Prevost, paroisse de St Martin le Blanc, annobli l'an 1550. Il est sieur de Pacheil (Pucheuil) et de St Martin le Blanc, duquel est sorti Hubert, et dudit Hubert, George, propriétaire desdits fiefs. El. de Neufchâtel.

1441. Matthieu et Thomas le Roux, sieur du Buisson, annoblis l'an 1550 [confirmation] en faveur de Mathieu et d'Alexandre l'an 1594; finance 660 l. El. de Caudebec.

1442. Jean Thorel, procureur general en la cour des aydes, annobli l'an 1550. El. de Coutances.

1443. Leon et Jacques Fallet freres, annoblis l'an 1551, verifiés 1557. El. de Caen.

1444. Jean le Valois, sieur de Putot, annobli l'an 1552. El. de Caen.

1445. Adam Gaultier annobli l'an 1553 par arrest entre les habitants d'Argentan, registré l'an 1554. El. d'Argentan.

1446. Jacques Gallet, sieur de la Roche, annobli l'an 1555. El. de Falaise.

1447. Robert Morin, fils Laurans, sergeant de Bonneville sur Touques, annobli 1556. El. de Pont-l'Evêque.

1448. Nicolas Maze, sieur de la Pommeraye, annobli l'an 1560. El. de Rouen.

1449. Renaut Bayon, de Villy, sieur de Fresné la Mère, dont l'ayeul annobli l'an 1572. El. de Falaise.

1437. Au lieu d'Escadreville, une copie de la recherche de 1666 dit Hendreville.

1439. Brecq n'existe pas. Peut-être faut-il lire Brecy.

de Campigny, annobli par le roy Charles sept, et confirmé 1528. El. de Pont-Audemer.

1416. Jean le Jumel, penitencier d'Evreux, Thomas et Guillaume ses freres, demeurant au Pont l'Evesque, issus d'Auber annobli par Louis 12 l'an 1529 ; finance donnée, et confirmés par arrest de 1553. El. de Pont-l'Evêque.

1417. Jean le Fevre, sieur de Bautot, bourgeois de Rouen, annobli 1543. El. de Caudebec.

1418. Pierre et Alain Frolet, sieur de la Vacquerie, annoblis l'an 1543. El. de Bayeux.

1419. Guillaume d'Irlande, sieur du Mesnil Godinet *(sic)*, annobli l'an 1543. El. de Bernay.

1420. Adam Lalongny, sieur du Mesnil Toufray et d'Evillle (Urville), parroisse de St Germain le Vasson, annobli l'an 1543. El. de Falaise.

1421. Simon le Loué, sieur de Beauchamp, paroisse de Freville, annobli l'an 1543. El. de Valognes.

1422. Michel le Loup, paroisse d'Yeville (Hiesville), annobli l'an 1543. El. de Valognes.

1423. Filippes Marguerie, receveur des tailles a Fallaize, sieur d'Eran (Airan), annobli et verifié 1543. El. de Falaise.

1424. Gilles Rigoust, sieur d'Orcher, annobli par chartres du..... 1543 [payera] la somme de 1430 l., assavoir pour le principal 1300 l. et 130 l. pour les deux sols pour livre. El. de Montivilliers.

1425. Armand du Boulley annobli l'an 1544. El. de Lisieux.

1426. Robert Collardin, sieur de Boisolivier, annobli 1544. El. de Vire et Condé.

1427. Pierre des Hayes, sieur de la Cauvignere, annobli l'an 1544. El. de Lisieux.

1428. Jean et Pierre du Moucel sieur de Grandbouville et Mellimont, annoblis 1544. El. de Pont-l'Evêque.

1429. Jean des Perrois, sieur de la Fosse, avocat a Orbec, paroisse Cirfonteine, père d'Olivier, annobli l'an 1544. El. de Lisieux

1430. Pierre Pillon, grenetier du sel, annobli et verifié 1544. El. de Carentan et S^t Lo (l. Pont-Audemer).

1431. Thomas le Prevost, sieur du Mesnil Mauger, annobli l'an 1544. El. de Pont-l'Evêque.

1432. Charles et Auguste Scota dit des Nos, de la Haye-Heur-

1432. La Haye-Heurrant est probablement une mauvaise leçon. Scota nous est inconnu. Peut être s'agit-il des Scodenos. Voy. le n° 1528.

rant, annoblis l'an 1544, vérifiés 1545. El. de Carentan et St Lo.

1433. Louis de la Serre, sieur d'Escots (Ecots), annobli l'an 1544, verifié 1596. El. de Caen.

1434. Louis du Valpoutrel annobli l'an 1544. El. d'Alençon.

1435. Jean Ausbert, de Fontenné (Fontenay) le Marmion, annobli et verifié l'an 1545. El. de Caen.

1436. Jacques Mesnage, sieur de Cagny, annobli l'an 1545. El. de Caen.

1437. Germain le Gouez, sieur d'Escadreville en Auge, annobli l'an 1548. El. de Pont-l'Evêque.

1438. Martin Hebert, sieur de Boulon, annobli 1548, vérifié 1549. El. de Caudebec.

1439. Alain le Maire, paroisse de Brecq, annobli par arrest de 1550. El. de Caen.

1440. Archambault le Prevost, paroisse de St Martin le Blanc, annobli l'an 1550. Il est sieur de Pacheil (Pucheuil) et de St Martin le Blanc, duquel est sorti Hubert, et dudit Hubert, George, propriétaire desdits fiefs. El. de Neufchâtel.

1441. Matthieu et Thomas le Roux, sieur du Buisson, annoblis l'an 1550 [confirmation] en faveur de Mathieu et d'Alexandre l'an 1594 ; finance 660 l. El. de Caudebec.

1442. Jean Thorel, procureur general en la cour des aydes, annobli l'an 1550. El. de Coutances.

1443. Leon et Jacques Fallet freres, annoblis l'an 1551, vérifiés 1557. El. de Caen.

1444. Jean le Valois, sieur de Putot, annobli l'an 1552. El. de Caen.

1445. Adam Gaultier annobli l'an 1553 par arrest entre les habitants d'Argentan, registré l'an 1554. El. d'Argentan.

1446. Jacques Gallet, sieur de la Roche, annobli l'an 1555. El. de Falaise.

1447. Robert Morin, fils Laurans, sergeant de Bonneville sur Touques, annobli 1556. El. de Pont-l'Evêque.

1448. Nicolas Maze, sieur de la Pommeraye, annobli l'an 1560. El. de Rouen.

1449. Renaut Bayon, de Villy, sieur de Fresné la Mère, dont l'ayeul annobli l'an 1572. El. de Falaise.

1437. Au lieu d'Escadreville, une copie de la recherche de 1666 dit Heudreville.

1439. Brecq n'existe pas. Peut-être faut-il lire Brecy.

1450. Gratian Daniel, sieur des Flottes, annobli en 1574, [payera] ou ses hoirs masles 880 l. : principal 800 l., deux sols pour livre 80 l. El. de Valognes.

1451. Nicolas Garaby, sieur de Montfalon ou Monchatton, annobli en 1574 ou 1578 [payera] ou ses hoirs masles 990 livres : principal 900 livres, et deux sols pour livre 90 livres. El. de Coutances.

1452. François ou Gilles l'Hermitte, annobli l'an 1574. El. de Falaise.

1453. Jean Faucon, sieur de la Perrette, 660 livres : principal 600 livres, deux sols pour livres 60 livres, annobli l'an 1575, et Romain, l'an 1578. El. de Valognes.

1454. Henry Gillain légitimé et annobli en l'année 1575, [payera] la somme de 375 l. (*sic*) : principal 300 l., deux sols pour livre 30 l. El. de Falaise.

1455. Thomas le Loué, sieur de Cailloué, annobli l'an 1575, verifié 1577. El. de Valognes.

1456. Pierre Novince, trezorier general des finances a Caen, annobli en 1576 [payera] ou ses hoirs maslés 660 l. : principal 600 livres, deux sols pour livre 60 livres. El. de Caen.

1457. Jean le Roy, sieur de Guillerville, annobli par chartres du mois de septembre 1576 [payera] pareille somme de 1430 l., scavoir de principal 1300 l. et 130 l. pour les deux sols pour livre. El. de Caudebec.

1458. Hugues Aze, porteur de lettres de derogence de l'an 1577. El. de Caudebec.

1459. Robert Morel, sieur d'Heroudeville (Eroudeville), annobli l'an 1577, verifié 1578. El. de Carentan et St Lo.

1460. Robinet et Pierre Avoine, annoblis l'an 1578. El. de Bernay.

1461. Jean Daluin, fils Jean, annobli 1578 ; finance 600 l., supplement 200 l. El. de Bayeux.

1462. Simon de Gouberville demeurant au Mesnil Auvay (Auval?) légitimé et annobli en 1578 [payera] 385 l., scavoir de principal 350 l. et 35 l. pour les deux sols pour livre. El. de Valognes.

1463. Anthoine Colibert, sieur de l'Escorcherie, annobli en 1578, verifié en 1596, [payera] ou ses hoirs masles 875 livres : principal 800 l. deux sols pour livre 75 livres.

1459. Cet article paraît s'appliquer à la même personne que l'art. 51

1464. Jean le Bret, de St Laurens de Thorigny, annobli par arrest de 1579. El. de Bayeux.

1465. Le capitaine Cocquerel, annobli l'an 1580. El. de Caen.

1466. Guillaume le Cointe, sieur d'Urville et la Roziere, annobli l'an 1580. El. de Caen.

1467. Jean Muzelo, fils Raoul, du Cottentin, annobli par arrest de 1580. El. d'Avranches.

1468. Jean Nollet, élu, annobli l'an 1580. El. de Bayeux.

1469. Francois Jourdain, sieur des Broches ou des Roches et de la Bonneville, [payera] 990 livres : principal, 900 l., deux sols pour livre 90 livres, annobli l'an 1581. El. de Valognes.

1470. Michel Bernard l'aisné, annobli l'an 1582. El. de Bayeux.

1471 Jacques Leonard l'aisné, sieur d'Orbois, annobli en 1582 [payera] ou ses hoirs masles 1320 l. : principal 1200 l. et deuz sols pour livre 120 l. El. de Bayeux.

1472. Robert le Builly, sieur du Mesny et de Conjugiville, annobli l'an 1583 et verifié par tout audit an. El. de Rouen.

1473. Jean du Val, annobli par lettres veriffiés le 15 novembre 1583 [payera] 770 l., scavoir 700 l. de principal et 70 l. pour les deux sols pour livre. El. de Pont-Audemer

1474. Raoul de Bretel, sieur de Gremonville, president à la cour de parlement, annobli l'an 1588. El. de Caudebec.

1475. Jacques Cavelier, sieur d'Auberville, annobli en l'année 1588, [payera] 440 livres, de principal 400 livres, et 2 sous pour livre 40 livres. El. de Rouen.

1476 Jean Estienne, annobli en 1588, permis de changer son nom d'Estienne en celui de Vigneral.

1477. Robert Graffart, sieur du Parc, annobli 1588. El. de Rouen.

1478. Anthoine Philippe, sieur de St Ouen et d'Espinay [payera] 330 l. : principal 300 l., deux sols pour livre 30 l., annobli l'an 1588. El. de Caen.

1479. Pierre Touppin, sieur de Belleville, fis Jean, vice

1464. Une autre famille le Bret, élection de Gisors, avait pour souche Robert le Bret que notre manuscrit écrit à tort Robert le Boet, n° 100.

1472. Il faut peut-être lire Brilly. Conjugiville paraît être une mauvaise lecture.

1476. Voyez l'article 162.

bailly, annobli l'an 1588, verifié 1589; finance 330 l. El. de Rouen.

1480. Jacques de Verdun, annobli l'an 1588. El. d'Argentan.

1481. Francois Bonnenfant, légitimé et annobli en 1589, la somme de 440 livres : principal 400 livres, et deux sols pour livre 40 livres. El. de Falaise.

1482. Pierre Martel, premier echevin de Dieppe, annobli l'an 1589, et Jean, sieur de Frion, president en l'election, annobli l'an 1650, confirmé 1657. El. d'Arques.

1483. Jean du Renier, paroisse de St Lo d'Urville (Ourville), annobli par lettres verifiées l'an 1589. El. de Valognes.

1484. Gilles le Carpentier, conseiller en la cour de parlement de Rouen, annobli au mois de septembre 1592, la somme de 330 livres, à scavoir de principal 300 livres, et 30 livres pour les deux sols pour livre. El. de Caudebec.

1485. Jacques d'Avoye, sieur de Pimont, annobli l'an 1593, verifié l'an 1595 et 1622. El. d'Andelys.

1486. Nicolas des Isles, assesseur a Montivillers, annobli l'an 1593. El. de Montivilliers.

1487. Girard de Membeuf [payera) 770 livres : principal 700 l. et deux sols pour livre 70 livres, annobli l'an 1593. El. de Coutances.

1488. Jacques le Conte, sieur de Boureville, annobli en 1594, payera, ou ses hoirs masles pour luy, la somme de 660 livres, scavoir pour le principal 600 livres et 60 livres pour les deux sols pour livre. El. de Caudebec.

1489. Thomas le Moussu, sieur de la Millerye, lieutenant du bailly de Moyon, annobli 1594, verifié en 1595 [payera] 880 l.: principal 800 l. et deux sols pour livre 80 l. El. de Coutances.

1490. Roger Pattin, paroisse de Grandvilliers, et ses enfants héritiers de Robert, annobli par arrest de 1594. El. de Caudebec, l. Conches.

1491. Pierre Fresnel, de la paroisse de Mathieu, annobli l'an 1595. El. de Caen.

1492. Pasquier Jarry, sieur de la Tour, annobli l'an 1595, neanmoins condamné a payer taille l'an 1604. El. de Vire et Condé.

1493. Macé ou Marc de Minville, sieur de Norval, demeurant à Gisors, annobli au mois de septembre 1595 [payera] la

1489. Cet article s'applique au même personnage que l'article 208.

somme de 660 l.: principal 600 l. et deux sols pour livre 60 l. El. de Gisors.

1494. Thomas Morel, sieur de Gemare, annobli l'an 1595, registré 1597. El. de Pont-l'Evêque.

1495. Jacques Collet, sieur des Hommets, annobli l'an 1596. El. de Pont-l'Evêque ou de Vire et Condé.

1496. Jacques du Houley, de Coutonne la Meurdrac, annobli l'an 1596. El. de Lisieux.

1497. Francois Millet, sieur de Serols (Carolles?) annobli l'an 1596. El. d'Avranches.

1498. Francois Pollin, annobli l'an 1596. El. de Valognes.

1499. Pierre du Fay, conseiller en la cour des aydes dudit pays (de Normandie), annobli au mois de febvrier 1597, (payera la somme de 330 livres : principal 300 livres, et 30 livres pour les deux sols pour livre. El. de Caudebec.

1500. Jacques Gueroult, paroisse de Goderville, sieur de St Estienne, annobli l'an 1597, verifié 1600; finance 550 l. El. de Montivilliers.

1501. Michel le Picard et Charles annoblis l'an 1598; finance 770 l. El. de Caudebec.

1502. Anthoine le Souin, controlleur des finances, annobli 1598, vérifié 1610.—Famille éteinte. El. de Rouen.

1503. Jean le Maine, de Caen, annobli 1604, ver. 1608. El. de Caen.

1504. Relief de derogeance pour Pierre Dodeman, sieur de Boizy, de l'an 1608, verifié 1612. El. de Falaise.

1505. Guillaume Hally annobli l'an 1609. El. de Bernay.

1506. Pierre et Edme Dramart, freres, annoblis l'an 1610, registrés 1611 et 1629. El. de Pont-l'Evêque.

1507. Arnould de Magny, annobli l'an 1610. El. de Falaise.

1508. Michel Merac, annobli l'an 1612. El. de Caen.

1509. Richard le Mire, sieur de Launey, maitre de forges, annobli 1612. El. de Lisieux.

1510. Baptiste Jouan maintenu en 1615. El. de Bernay.

1511. Lancelot Jambourg, paroisse de Fueilly (la Feuillie?), annobli par arrest de 1619. El. de Valognes.

1512. Yver Jozel, paroisse de St Pierre Eglise, annobli par arrest de 1619. El. de Valognes.

1513. Julien Hodiart, elu, annobli et verifié l'an 1623. El. de Lisieux

1513. Ce nom d'Hodiart nous est inconnu. Peut-être s'agit-il de Jean Hediart, élu de Lisieux, qui fut annobli en 1522.

1514. Pierre Langlois, de Gournay, annobli et verifié l'an 1623. El. d'Andelys.

1515. Robert, Jean et Jacques de Baussy, Denis et Jean, ses fis, annoblis par arrest de 1624. El. de Bayeux.

1516. Marin Blanchard, sieur des Aulnez, de Tillières, annobli l'an 1624. El. de Verneuil.

1517. Jacques Daufresne, de la paroisse de St Flocel, annobli par arrest de 1624. El. de Valognes.

1518. Jean et Girard Cartier, paroisse de Baillif en Riviere, annoblis par arrest de 1625. El. d'Arques.

1519. Jean de Carnet, de la paroisse du Breuil, [annobli] par arrest de 1626. El. de Bayeux.

1520. Adrien Fouques, annobli l'an 1634, restablit 1665. *El.* de Bernay.

1521. Jean du Perray annobli pour services l'an 1636, verifié 1637. El. de Rouen.

1522. Pierre des Mogerets, sieur de Neufville, maitre des requestes ordinaire de la reine, annobli l'an 1637, verifié l'an 1638. El. de Rouen.

1523. Michel le Prevost, paroisse de la Vieille Lyre, annobli l'an 1637. El. de Pont-l'Evêque; l. Conches.

1524. Pierre Fouques, sieur de la Pillette, d'Orbec, annobli l'an 1638, verifié 1665. El. de Lisieux.

1525. Jean des Periés, sieur de St Marc, annobli 1638. El. de Lisieux.

1526. Gilles de Simont, sieur de la Lande, de Beaumont, president en la generalité de Caen, annobli l'an 1638. El. de Caen.

1527. René et Marc Antoine du Becquet, annoblis l'an 1641, verifiés l'an 1643. El. de Bernay.

1528. Louis Artus, prézident à Avranches, demeurant a Pontorson, annobli et verifié l'an 1643. El. d'Avranches.

1529. Guillaume Langlois, sieur de Fierville, annobli l'an 1644, retably l'an 1665. Il est de Villedieu les Bailleuls. El. d'Argentan.

1530. Georges le Maitre, sieur de Baron, annobli l'an 1644. El. de Caen.

1531. Nicolas Monteilles annobli l'an 1644. El. de Lisieux.

1532. Jean le Page annobli l'an 1644. El. de Bernay.

1525. Une copie de la recherche de 1666, dit : à St Mards de Fresne.

1533. Claude Scodenos, paroisse de Courtomer ou Lizine, annobli l'an 1644. El. d'Alençon.

1534. Robert Vauquelin, annobli l'an 1644. El. de Lisieux.

1535. Sebastien Donnay, de Persy (Percy), annobli l'an 1646. El. de Caen.

1536. Robert Auzouf, de St Pierre le Vieil, annobli par chartre des francs fiefs du 20 juin 1647. El. d'Arques.

1537. Jean Barré, annobli l'an 1647, restably l'an 1667, sieur de Montfort. El. de Bernay.

1538. Francois Hardy, annobli l'an 1647. El. d'Alençon.

1539. François de St Clair, chevau-leger et veteran, annobli 1648. El. de Mortagne.

1540. Claude de Beauvais, sieur de Mary (l'Amaury), de la paroisse de Serey (Serez), annobli l'an 1649. El. d'Evreux.

1541. Francois Moisard, sieur de la Moisardiere, annobli l'an 1649. El. de Lisieux.

1542. Laurens Taquet, echevin de Dieppe annobli l'an 1650, supprimé 1664, restably 1668. El. de Bernay.

1543, Nicolas le Thuré (Thucé?) annobli l'an 1651. El. de Bernay.

1544. Charles de Varrannes, capitaine de la Jeunesse de Dieppe, annobli l'an 1651. El. d'Arques.

1545. Claude Bautier, sieur d'Infreville, éleu a Verneuil, annobli l'an 1653, verifié 1654. El. de Verneuil.

1546. Guillaume Bellehache, sieur de St Aubin, et Georges, sieur de Vallemont, demeurant au Havre, annoblis l'an 1653. El. de Montivilliers.

1547. Thomas et Michel Doriviere (de Riviere), annoblis l'an 1653, verifiés 1665. El. de Lisieux.

1548. Izayec le Bourgeois, lieutenant du vicomte d'Orbec, annobli l'an 1655. El. de Lisieux.

1549. Gaspard et Jacques le Moutardier annoblis l'an 1658. El. de Caen.

1550. Jacques Pillou, sieur de Boislandon, annobli 1660, restabli l'an 1665. El. d'Argentan.

1551. Gilles de Pommerat, paroisse de St Ouen le Houx, annobli l'an 1660, registré 1664. El. de Lisieux.

1533. Lizine est probablement une mauvaise leçon.
1551. Pommerat est probablement pour Pommeret alias Pommerey.

1552. Julles Guillebert, sieur des Essarts, major pour le roy a Noyon, annobli pour services l'an 1662. El. de Caudebec.

1553. Alexandre Cheneval (Chennevas), sieur d'Yacourt (Jeucourt), de Tourny, annobli l'an 1663, confirmé l'an 1670; pour services. El. d'Andelys.

1554. Gilles Chretien, annobli l'an 1664. El. de Mortagne.

1555. Louis Greard, avocat au parlement, annobli l'an 1664, verifié 1665. Il estoit du costé de St Lo et vint s'etablir a Rouen; Mgr le Duc de Montausier, gouverneur de la province, demanda au roy des lettres de noblesse pour lui en reconnaissance de ce qu'il lui avoit fait gagner un procez dans lequel il étoit avocat, et n'avoit voulu recevoir argent ni presents, quoique cependant il ne fut pas riche, et ce fut la premiere cause qu'il eut jamais plaidée. El. de Caudebec.

1556. Charles Alleaume annobli l'an 1667. El. de Caudebec.

1557. Jean de Boismilon, sieur du Boscroger, et Francois, enfants naturels de Cesar de Montenay, legitimés et annoblis l'an 1667, verifiés 1669; permis de changer de nom. El. d'Evreux.

1558. Jean le Clerc, sieur des Marets, annobli et confirmé l'an 1669. El. de Neufchâtel.

1559. Charles de Bourgueville, sieur de Beaucourt et de Bras, annobli l'an 1687. El. de Caen.

1560. David et Jean Botté, de Notre Dame de Villers (Villers sur Glos), annobli aux francs fiefs, à cause de plusieurs fiefs, descendus de Nicolas, premier annobly. El. de Lisieux.

1559. De la Roque, Traité de la noblesse, ch. 66, p. 206, cite un Charles de Bourgueville, sieur de Bras, lieutenant général de Caen, dont les lettres de noblesse auraient été entérinées en 1555. Ce doit être l'historien, et par conséquent la date de notre manuscrit serait inexacte.

1560. Le manuscrit n'indique pas la date de l'anoblissement. Plusieurs membres de cette famille ont figuré dans la recherche de 1666.

TABLE

DES NOMS D'HOMMES.

de Campigny, annobli par le roy Charles sept, et confirmé 1528. El. de Pont-Audemer.

1416. Jean le Jumel, penitencier d'Evreux, Thomas et Guillaume ses freres, demeurant au Pont l'Evesque, issus d'Auber annobli par Louis 12 l'an 1529 ; finance donnée, et confirmés par arrest de 1553. El. de Pont-l'Evêque.

1417. Jean le Fevre, sieur de Bautot, bourgeois de Rouen, annobli 1543. El. de Caudebec.

1418. Pierre et Alain Frolet, sieur de la Vacquerie, annoblis l'an 1543. El. de Bayeux.

1419. Guillaume d'Irlande, sieur du Mesnil Godinet *(sic)*, annobli l'an 1543. El. de Bernay.

1420. Adam Lalongny, sieur du Mesnil Toufray et d'Eville (Urville), parroisse de St Germain le Vasson, annobli l'an 1543. El. de Falaise.

1421. Simon le Loué, sieur de Beauchamp, paroisse de Freville, annobli l'an 1543. El. de Valognes.

1422. Michel le Loup, paroisse d'Yeville (Hiesville), annobli l'an 1543. El. de Valognes.

1423. Filippes Marguerie, receveur des tailles a Fallaize, sieur d'Eran (Airan), annobli et verifié 1543. El. de Falaise.

1424. Gilles Rigoust, sieur d'Orcher, annobli par chartres du..... 1543 [payera] la somme de 1430 l., assavoir pour le principal 1300 l. et 130 l. pour les deux sols pour livre. El. de Montivilliers.

1425. Armand du Boulley annobli l'an 1544. El. de Lisieux.

1426. Robert Collardin, sieur de Boisolivier, annobli 1544. El. de Vire et Condé.

1427. Pierre des Hayes, sieur de la Cauvignere, annobli l'an 1544. El. de Lisieux.

1428. Jean et Pierre du Moucel sieur de Grandbouville et Mellimont, annoblis 1544. El. de Pont-l'Evêque.

1429. Jean des Perrois, sieur de la Fosse, avocat a Orbec, paroisse Cirfonteine, père d'Olivier, annobli l'an 1544. El. de Lisieux

1430. Pierre Pillon, grenetier du sel, annobli et verifié 1544. El. de Carentan et S^t Lo (l. Pont-Audemer).

1431. Thomas le Prevost, sieur du Mesnil Mauger, annobli l'an 1544. El. de Pont-l'Evêque.

1432. Charles et Auguste Scota dit des Nos, de la Haye-Heur-

1432. La Haye-Heurtant est probablement une mauvaise leçon. Scota nous est inconnu. Peut être s'agit-il des Scodenos. Voy. le n° 1528.

rant, annoblis l'an 1544, verifiés 1545. El. de Carentan et St Lo.

1433. Louis de la Serre, sieur d'Escots (Ecots), annobli l'an 1544, verifié 1596. El. de Caen.

1434. Louis du Valpoutrel annobli l'an 1544. El. d'Alençon.

1435. Jean Ausbert, de Fontenné (Fontenay) le Marmion, annobli et verifié l'an 1545. El. de Caen.

1436. Jacques Mesnage, sieur de Cagny, annobli l'an 1545. El. de Caen.

1437. Germain le Gouez, sieur d'Escadreville en Auge, annobli l'an 1548. El. de Pont-l'Evêque.

1438. Martin Hebert, sieur de Boulen, annobli 1548, vérifié 1549. El. de Caudebec.

1439. Alain le Maire, paroisse de Brecq, annobli par arrest de 1550. El. de Caen.

1440. Archambault le Prevost, paroisse de St Martin le Blanc, annobli l'an 1550. Il est sieur de Pacheil (Pucheuil) et de St Martin le Blanc, duquel est sorti Hubert, et dudit Hubert, George, proprietaire desdits fiefs. El. de Neufchâtel.

1441. Matthieu et Thomas le Roux, sieur du Buisson, annoblis l'an 1550 [confirmation] en faveur de Mathieu et d'Alexandre l'an 1594 ; finance 660 l. El. de Caudebec.

1442. Jean Thorel, procureur general en la cour des aydes, annobli l'an 1550. El. de Coutances.

1443. Leon et Jacques Fallet freres, annoblis l'an 1551, verifiés 1557. El. de Caen.

1444. Jean le Valois, sieur de Putot, annobli l'an 1552. El. de Caen.

1445. Adam Gaultier annobli l'an 1553 par arrest entre les habitants d'Argentan, registré l'an 1554. El. d'Argentan.

1446. Jacques Gallet, sieur de la Roche, annobli l'an 1555. El. de Falaise.

1447. Robert Morin, fils Laurans, sergeant de Bonneville sur Touques, annobli 1556. El. de Pont-l'Evêque.

1448. Nicolas Maze, sieur de la Pommeraye, annobli l'an 1560. El. de Rouen.

1449. Renaut Bayon, de Villy, sieur de Fresné la Mère, dont l'ayeul annobli l'an 1572. El. de Falaise.

1437. Au lieu d'Escadreville, une copie de la recherche de 1666 dit Heudreville.

1439. Brecq n'existe pas. Peut-être faut-il lire Brecy.

TABLE

DES NOMS DE LIEU. (1)

(1) Cette table comprend les noms de lieu de l'Etat publié dans l'annuaire de 1866 et ceux du supplément.

ERRATUM.

Nos 84, lisez Bourguet, au lieu de Pourguet.
138, l. Chasteau Festu, au lieu de Chaufestre.
146, l. 1582, au lieu de 1542.
163, l. le Pelley, au lieu de Pulley.
244, l. Lanfran, au lieu de Laufran.
426, l. du Bosc, au lieu de Dubosc.
564, l. 1627, au lieu de 1127.
743, l. Catelets, au lieu de Capelets.
827, l. Mabrei, au lieu de Mabree.
845, l. Boistertre, au lieu de Boisbelle.
859, l. Mercier, au lieu de Meunier.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA

COMMUNE D'ALAINCOURT.

Alaincourt, canton de Verneuil, a cessé d'être commune et a été réuni à Tillières par décret du 9 février 1810. C'était, avant la révolution, une paroisse du diocèse d'Evreux, doyenné de Verneuil, vicomté et élection de Conches, bailliage d'Evreux, généralité d'Alençon. Elle contenait 37 feux en 1763. Son église était dédiée sous le vocable de saint Michel (1).

Le premier texte qui paraît se rapporter à cette commune est d'Orderic Vital. Cet historien, après avoir mentionné plusieurs donations faites en 1050 à St-Evroult, ajoute qu'un bon chevalier de Dreux, nommé Wado, touché du récit de ces actes, voulut aussi donner à St-Evroult l'église de St-Michel située sur l'Avre, dans le pays d'Evreux (2). A la vérité, l'écrivain n'indique pas le nom propre de l'église; mais on

(1) Pouillés d'Evreux, arch. de l'Eure. — Avant le XVIIIe siècle, les actes du tabellionnage de Tillières écrivent plus souvent Dallencourt qu'Alaincourt, et les gens du pays prononcent encore aujourd'hui Dalaincourt. Les pouillés donnent pour traduction latine Sanctus Michael de Alaincuria; l'un d'eux écrit de Dolencuria. Une étymologie assez naturelle est Alani curia ou plutôt curtis, la cour, la métairie de l'Alain ou d'Alain.

(2) « Inter hæc audiens quidam miles bonus de Drocis Wado nomine condonavit ecclesiam Sancti Michaelis sitam super Arva in pago Ebroicensi, consentientibus Dominis suis et filiis et parentibus et amicis. » — Orderic Vital, édition Le Prévost, liv. III, p. 88. Orderic avait sans doute sous les yeux la charte de Guillaume-le-Conquérant, donnée vers 1050, et où la même donation est rapportée à peu près dans les mêmes termes : « Inter hec audiens quidam miles bonus Guado de Drocas condonavit ecclesiam sitam super Arva in pago Ebroicenci, consentientibus Dominis suis et filiis et parentibus et amicis. » — Cartul. de St-Evroult, t. I, n° 14, imprimé dans l'Orderic de M. Le Prévost, appendix p. 178.

n'en trouve aucune autre, sous le vocable de saint Michel, située sur les bords de l'Avre et dans le pays d'Evreux. La donation du reste n'a pas subsisté, puisque nous verrons le patronnage d'Alaincourt transmis à l'abbaye du Bec; mais cette circonstance n'a rien d'extraordinaire à une époque où les familles rentraient si facilement dans leurs biens patrimoniaux dès que chaque génération ne renouvelait pas l'acte des premiers donateurs.

Wado ou Guado de Dreux n'avait pas toujours été doué de cette bonté que lui attribue le moine de St-Evroult; car nous voyons dans la charte de fondation de St-Léger-de-Préaux, vers 1040, qu'il tenait dans les fers un certain Gislebert dont le père fut obligé de vendre une terre pour payer 14 livres la rançon de son fils (3). Mais à la fin de ses jours, dégoûté des plaisirs du siècle, il se fit moine à St-Père-de-Chartres, sous l'abbé Landri mort en 1069. A cette occasion, il donna aux religieux de Saint-Père, du consentement de son fils Baudri surnommé Jhotard, la moitié de l'église de Fessanvilliers, voisine d'Alaincourt (4).

Le successeur de Guado de Dreux fut, selon toute apparence, son fils Baudri qui est seul mentionné dans l'acte que nous venons de rapporter. Ce Baudri de Dreux épousa Eremburge de Maule, fille de Pierre de Maule, et assista, en 1076, à diverses donations de son beau-père à l'abbaye de St-Evroult (5). Il vivait encore après l'an 1106, lorsque son beau-frère, Ansold de Maule, confirma la dîme de Maule à la même abbaye (6); mais il était mort vers 1118, car à cette époque c'est sa femme Eremburge et son fils Amauri, qui restituent aux moines de St-Evroult la moitié de cette dîme. Eremburge prit le voile après la mort de son mari (7).

(3) « Damus iterum illam terram, pro qua Turulfo recti conventione alodii, quatuordecim libras denariorum dedimus, quas pro filio suo Gisleberto redimendo, tribuit, quem *Vazo Drogensis* tenebat in vinculis.» Neustria pia, p. 521.

(4) Quidam miles, nomine Guado, in territorio Dorcasini castri, illecebris atque hujus seculi voluptatibus finem imponere volens......... assensu filii sui Baldrici, prænomine Jhotardi, medietatem ecclesiæ Fessonis Villaris et atrii Sancto Petro contradidit » Cartul. de St Père, p. 139. Fessanvilliers, canton de Brezolles (Eure-et-Loir).

(5) Orderic Vital, édition Le Prévost, t. II, liv. V, p. 444.

(6) Ibid. t. II, l. V, p. 451.

(7) Ibid. t. II, l. V, p. 456.

Il est assez probable que cette famille conserva la seigneurie d'Alaincourt jusqu'au XIIIe siècle, et qu'il faut ranger parmi ses membres W. le Droeis, vassal du seigneur de Tillières, qui plaidait avec son chef seigneur à l'échiquier de 1237 (8).

Ce Guillaume de Dreux est sans doute le même que nous trouvons souvent mentionné avec Gado de Dreux, son père, dans les chartes de l'abbaye de l'Estrée. Il était le seul fils de Gado de Dreux et d'Aalise qui firent, en 1215, une donation à cette abbaye. Gado de Dreux vivait encore au mois d'avril 1236; mais il mourut avant le mois de mars 1237, puisqu'à cette date son fils, Guillaume, fit une fondation pour son anniversaire. Ce dernier vivait encore en 1275. Le père et le fils possédaient des fiefs à Courdemanche et à Illiers-l'Evêque, et nous les retrouverons dans l'histoire de ces deux communes (9).

Au mois de mars 1242, la paroisse d'Alaincourt avait pour curé un prêtre nommé Robert qui fut témoin de la donation du patronnage d'Acon à l'abbaye du Bec (10), et qui est sans doute le même que Robert d'Amérée, curé d'Alaincourt, qui de concert avec son frère Etienne d'Amérée, curé du Plessis-Mahiet, donna aux moines de Lyre en 1262 une rente de 20 sous parisis (11).

Dans le cours du XIIIe siècle, la seigneurie d'Alaincourt passa, nous ne savons de quelle manière, dans les mains des le Vicomte du Tremblay. Robert le Vicomte, seigneur d'Alaincourt en 1303, donna aux moines du Bec le patronnage de cette paroisse qu'ils ont conservé jusqu'à la révolution (12). C'est probablement le même Robert le Vicomte, seigneur du Trem-

(8) Léopold Delisle, Recueil des jugements de l'échiquier de Normandie, n° 628. — On trouve mention dans le même Recueil en 1208, n° 38, d'un Gazre ou Gadre le Droeis dit de Dreux, qui est probablement le père de Guillaume.

(9) Fonds de l'abbaye de l'Estrée.—Arch. de l'Eure.

(10) « Robertus, presbiter de Alanicuria. » — Voy. Notice sur Acon, Pièces justif., III.

(11) Inv. de Lyre aux Arch. de l'Eure, t. IV, p. 210.

(12) Cette donation ne nous est connue que par l'Inventaire des titres du Bec à la Bibliothèque impériale. Voici le texte de cet inventaire: « Darlencourt.—Donation faite à l'abbaie du Bec par Robert le Vicomte, de Tremblaye, de tout le droit qu'il avait au patronage de Darlencourt, et dixmes et appartenances à icelle, mesme de toutes les terres et héritages qu'elle possédait relevant de ses fiefs et domaines, en quelques lieux qu'ils fussent..... En l'an 1303. »

blay, qui acquit, en 1345, avec sa femme, Jeanne de Vendôme, la terre de Dangeau et qui mourut avant 1351 (13).

En 1406, Jean le Vicomte, seigneur du Tremblay, est désigné dans l'aveu de la baronie de Tillières rendu au roi par Guy le Baveux comme possédant le plein fief de la Motte, qui n'est autre chose qu'Alaincourt (14); car désormais la seigneurie d'Alaincourt est nommée dans les titres la Motte d'Alaincourt ou simplement la Motte, probablement parce que là, comme sur beaucoup d'autres points, le manoir, chefmois du fief, était détruit, et que la *motte*, ou élévation de terre sur laquelle l'ancien manoir avait été construit, subsistait seule. Par le fait aucun des propriétaires de la seigneurie d'Alaincourt n'habitera désormais cette paroisse.

Ce Jean le Vicomte, seigneur du Tremblay et de la Motte d'Alaincourt, était frère de Guillaume le Vicomte, pannetier du roi et capitaine de Mantes. Il épousa, avant 1403, Jossine d'Estouteville, troisième fille de Colart d'Estouteville, seigneur de Torcy, et de Jeanne de Blainville, et vivait encore en 1418 (15). Il n'eut que deux filles : Jeanne et Catherine. Cette dernière devint abbesse de la Ste-Trinité de Caen et mourut en 1492.

Jeanne le Vicomte, fille aînée de Jean, hérita donc de tous les biens de son père, et fut par conséquent dame d'Alaincourt. Elle rendit aveu du Tremblay et d'Aubessonville en 1450, et on la trouve mentionnée dans un arrêt du parlement de Paris en 1455 comme vicomtesse du Tremblay, dame de Longny et de Ferrières (16). Elle mourut avant 1469.

La succession de Jeanne le Vicomte fut recueillie, au moins en partie, par Robert d'Estouteville, son cousin germain, cinquième fils de Guillaume d'Estouteville, seigneur de Torcy, ce dernier frère de la mère de Jeanne. Robert d'Estouteville épousa Ambroise de Loré et fut seigneur de Beynes, baron d'Ivry et

(13) Histoire généal. et chron. de la maison roy. de France, t. VIII, p. 158. — Le même ouvrage indique un Jean le Vicomte du Tremblay, fils de Philippe le Vicomte, chevallier et de Jeanne de Garencières, sa femme, qui était en 1369 sous la garde et tutelle de Jean de Beauvilliers. Ibid., t. IV., p. 726.

(14) Trésor des chartes, P. 308, n° 173.

(15) Histoire de la maison d'Harcourt, p. 570. — Le même auteur, p. 1876, dit que Jean le Vicomte, seigneur du Tremblay et de la *Motte*, et Jossine d'Estouteville, sa femme, sont mentionnés dans un arrêt de l'échiquier en 1403.

(16) Maison d'Harcourt, p. 571 et 1876.

de St-André-en-la-Marche et prévôt de Paris. Il était seigneur de la Motte d'Alaincourt en 1469 et on le trouve, à ce titre, mentionné comme absent parmi les nobles propriétaires de fiefs de la vicomté d'Evreux dans la monstre de l'arrière-ban de cette année qui s'exprime en ces termes : « Monsseigneur Robert d'Estouteville, chevalier, pour les fiefz de la Mote et Malouy. Il est prévost demourant à Paris (17). » Il mourut en 1479 laissant un fils Jacques et trois filles.

Jacques d'Estouteville, fils unique de Robert, fut seigneur de Beynes, de Caenchie, de la Mothe d'Alincourt, de Blainville et de Maessy, baron d'Ivry, de St-André-en-la-Marche et d'Asq, chambellan du roi Charles VIII, prevôt de Paris et capitaine du château des Goulets. Il épousa Pregente ou Gillette de Coëtivy, fille d'Olivier de Coëtivy, seigneur de Taillebourg, et de Marie de Valois, fille de Charles VII, et d'Agnès Sorel. Il vivait encore le 9 décembre 1503, et était mort en 1509 (18). Il ne laissa que deux filles : Charlotte, qui épousa Charles de Luxembourg, comte de Brienne, et Marie, dont nous allons parler. Sa veuve se remaria avec Antoine de Luxembourg (19).

Marie d'Estouteville, seconde fille de Jacques, fut dame de Blainville, d'Ossery et de Marcilly, vicomtesse de Tremblay, baronne d'Ivry et de St-André-en-la-Marche. Elle épousa, par contrat du 26 avril 1513, Gabriel d'Alègre, fils d'Yves d'Alègre (20) et dut lui porter avec les seigneuries qui précèdent celle d'Alaincourt.

Gabriel, baron d'Alègre, seigneur de St-Just et de Millau, prévôt de Paris, fut le compagnon d'armes de Bayard, dont il reçut le dernier soupir en 1524, à la retraite de Rebec. Il devint bailli de Caen, y reçut le roi François Ier en 1532, et vivait encore le 27 mai 1537 (21).

Marie d'Estouteville était veuve en 1539. Elle se remaria à Jean de Fages, seigneur du Bouchet, avec lequel elle vivait

(17) Monstres générales de la noblesse du bailliage d'Evreux, p. 61.

(18) Maison d'Harcourt, p. 578 et mes Comptes de la châtellenie de Breuilpont, p. 6. La Chenaye-Desbois dit Gillette de Coëtivy au lieu de Pregente, et la Roque dit aussi Gillette, p. 578.

(19) Maison d'Harcourt, p. 578.

(20) Maison d'Harcourt, p. 578. — Père Anselme, t. VII, p. 710.

(21) Maison d'Harcourt, p. 578. — J.-B. de Xivrey, Recherches historiques sur l'abbaye du Breuil-Benoît, p. 67. — Père Anselme, t. VII, p. 710.

en 1541 (22). A sa mort, dont nous ignorons la date, la seigneurie d'Alaincourt revint à l'un des fils qu'elle avait eus de son premier mariage. Christophe, le quatrième, la possédait en 1565, et probablement même en 1552 (23).

Christophe d'Alègre, seigneur de St-Just et d'Oisery, baron de St-André-en-la-Marche, avait épousé Antoinette du Prat, fille d'Antoine du Prat, seigneur de Nantouillet, et d'Anne d'Alègre. Il mourut à Rome en 1580, à l'âge de 55 ans (24), laissant un fils, Christophe, et quatre filles dont les deux dernières, Madeleine et Marguerite, eurent dans leur part la seigneurie d'Alaincourt. Elles la possédèrent par indivis au moins jusqu'en 1586 ; mais elle dut rester à Marguerite, qui épousa Georges du Fay par contrat du 9 janvier 1597 (25).

Georges du Fay, fils aîné de Pierre du Fay et de Françoise de Pardieu, était baron de la Mesangère, seigneur de Gaillon, Condé, Carsix, Boscherville, vicomte de Pont-Authou et de Pont-Audemer, conseiller du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, lieutenant de Sa Majesté au gouvernement de Quillebeuf. Il fut nommé en 1607 chevalier de St-Michel, et mourut avant le 23 avril 1621 (26).

(22) Père Anselme, t. VII, p. 710.

(23) Marie d'Estouteville eut cinq fils. Les trois premiers moururent sans postérité : François, l'aîné, en 1542; Gilbert, le second, en 1552; Yves, le troisième, en 1577, après avoir adopté son neveu Yves, fils d'Antoine, le cinquième fils ; par conséquent le quatrieme, Christophe, qui laissa la seigneurie d'Alaincourt à ses filles en hérita ou directement de sa mère, ou de l'un de ses deux frères aînés avant 1553, si Marie d'Estouteville était morte à cette date. Il était seigneur d'Alaincourt en 1565, car nous avons trouvé, dans les minutes de l'ancien tabellionnage de Tillières, une vente, le 22 février 1565, d'une pièce de terre située à Alaincourt et *relevant du sieur d'Allègre.*

(24) Père Anselme, t. VII, p. 711. — Antoinette du Prat fit une présentation à la cure de Saint-André-en-la-Marche, le 19 octobre 1580, par procuration de son mari. (Grand pouillé d'Evreux aux Archives de l'Eure.)

(25) Père Anselme, t. VII, p. 711.—Le 30 septembre 1586, devant le notaire de Tillières, Marin le Febvre, receveur fermier de la terre et seigneurie de la *Motte de Dallancourt,* nomme un procureur pour affirmer, en son nom, devant justice, à la requête de damoiselles Marie-Magdelaine et Marguerite d'Allaigre, filles et héritières de feu Messire Christophle, chevalier, marquis dudit lieu, la somme de deniers dont il est redevable pour cette ferme, laquelle somme monte à 160 écus, dont il faut diminuer les mises. (Minutes du notariat de Tillières.)

(26) J.-B. de Xivrey, Recherches historiques sur l'abbaye du Breuil-Benoît, p. 69.—Un aveu du fief de Fontaine-la-Soret, rendu le 23 avril

Le successeur de Georges du Fay dans la seigneurie d'Alaincourt fut son fils, Pierre du Fay, baron de la Mesangère et de St-André-en-la-Marche, seigneur des Hayes, du Tart, du Bois-Benard, de Baucherville, Condé-sur-Risle, St-Léger, St-Urien, Formery, Beuzeville, Carsix, la Motte d'Alaincourt, le Coudray, Gaillon, St-Philbert-sur-Risle et Marcilly-sur-Eure, chevalier de l'ordre du roy, gentilhomme ordinaire de sa chambre, conseiller d'état, mestre de camp d'un régiment de cavalerie légère et chef du vol pour pie pour les plaisirs de Sa Majesté dans la grande fauconnerie de France. Il épousa en 1623 Charlotte du Prat (27), et vendit sa seigneurie d'Alaincourt en 1637 à Hugues de Laval, seigneur de Montigny ; mais Tanneguy le Veneur, comte de Tillières, la clama féodalement et en obtint la remise par la veuve de Hugues de Laval le 31 juillet 1637 (28).

A partir de cette époque jusqu'à la révolution la seigneurie d'Alaincourt fut incorporée au comté de Tillières et n'eut plus d'existence féodale propre. Il ne nous reste qu'à enregistrer, à leur date chronologique, quelques faits qui nous ont paru dignes d'intérêt.

Nous n'avons pas trouvé sur le territoire de la paroisse d'autre fief noble que la seigneurie même d'Alaincourt ; mais une terre située au hameau de Chevremont a donné son nom à une branche d'une famille Poupart, originaire de Tillières, qui obtint, à la fin du XVIIe siècle, une certaine notoriété. Le premier que nous ayons rencontré est Charles Poupart, escuier sieur de Chevremont, l'un des deux cents chevau-légers de la garde, que l'on voit figurer avec damoiselle Charlotte Giblin, sa femme, dans un acte du 27 juin 1677. Il fut inhumé dans l'eglise d'Alaincourt le 3 mai 1681. Son fils, probablement d'un second lit, Jean-Baptiste Poupart, escuier, sieur de Chevremont, fils de Charles et de damoiselle Madeleine Girard, épousa le 1er mars 1683, à Tillières, damoiselle Catherine des Autels, veuve de Louis le Picard, escuier, sieur de la Chaulme, en présence de Charles Poupart, escuier, sieur de Chevremont, son

1621, dit que le fief de Carsix qui en relevait était possédé par les héritiers de Georges du Fay. (Arch. de l'Eure.)

(27) J.-B. de Xivrey, Recherches historiques sur l'abbaye du Breuil-Benoît, p. 70. — La Chenaye-Desbois, édition de 1864, art. du Fay.

(28) Voyez l'extrait de l'aveu du comté de Tillières en 1670. Pièces justificatives I.

frère. Il prend dans un acte du 17 novembre 1724 le titre de vétéran des chevau-légers de la garde du roi (29).

En 1692, un accord entre l'abbé du Bec et le curé d'Alaincourt, Jacques Douesnel, fixa leurs droits respectifs par rapport à la dîme de la paroisse. Jusque-là les abbés, comme patrons, avaient joui des grosses dîmes et payé au curé ce qu'on appelait une pension congrue. Il fut convenu que désormais le curé recueillerait toutes les dîmes, ne recevrait plus de pension et ferait à l'abbaye une rente annuelle de 50 livres (30).

En 1747, le 20 mai, Monseigneur Pierre-Jules-César de Rochechouart, évêque d'Evreux, fit sa visite pastorale à la paroisse d'Alaincourt et prescrivit l'acquisition des nouveaux livres liturgiques qu'il venait de publier.

Une délibération du 15 mai 1768 prise par les trésoriers et les principaux habitants de la paroisse sur l'emploi de 300 livres données pour la décoration de l'église par le testament de leur curé, Georges le Fort, témoigne du délabrement de cet édifice. Le clocher n'était fermé de nulle part et le vent soufflait les cierges. La charpente des cloches était en si mauvais état qu'elle menaçait à chaque instant de tomber. L'église n'avait pas encore pu avoir de livres liturgiques depuis l'ordonnance de Mgr de Rochechouart. Enfin le chœur était trop court pour permettre de porter chappes dans les fêtes solennelles. On décida d'employer les 300 livres aux réparations les plus urgentes, d'acheter des livres et d'alonger le chœur autant que possible en portant la contre-table contre le pignon (31).

LISTE DES CURÉS D'ALAINCOURT.

Extraite du grand pouillé du diocèse d'Evreux, des actes de l'état-civil, et de la notice qui précède.

1242-1262, Robert d'Amerée.
1476, Jean Guerard.

(29) Actes de l'état civil d'Alaincourt et de Tillières.
(30) Abrégé du grand pouillé d'Evreux, aux Arch. de l'Eure.
(31) Actes de l'État-civil. — François Houel, qui succéda à Georges le Fort, déclare dans les mêmes actes qu'il reçut le bénefice le 13 février 1768 « *jour de la criée des déports* » et il ajoute le 24 mai suivant : « J'ai pris possession de mon bénéfice *de Dalincour*. »

1477, Guillaume COCHAS, par permutation avec le précédent.

1478, Mathieu GUERART, par permutation avec le précédent pour la chapelle Saint-Pierre et Saint-Paul, en l'église abbatiale de la Sainte-Trinité de Caen.

1491, Guillaume DUVAL, par permutation avec le précédent.

1501, Laurens LANDRES, après la mort du précédent.

1522, Raoul LE CARON.

1522, octobre, Jean LE MAIRE, prêtre, après la mort du précédent.

1522, décembre, Jean BOESSET, prêtre, par la démission du précédent.

1527, Philippe BAUDOUYN, prêtre, après la mort du précédent.

1559, Henri GIRARD.

1559, mars, Sébastien CHERON, prêtre, par la résignation du précédent.

1583, Simon LA GOMME.

1583, juin — 1596, Barthelemy TISSERANT, prêtre, après la mort du précédent.

1598, Pierre LE CHARPENTIER, prêtre.

1598, juillet, Jean COMPAGNON, clerc, après la mort du précédent.

1639, Léonard LAMY, prêtre, par la résignation du précédent, aussi prêtre.

1663. Christophe TURBLIN, prêtre, après la mort du précédent. Il est inhumé, à 30 ans, le 20 août 1664, dans l'église de Tillières.

1664, André CUISNET, prêtre, après la mort du précédent (1).

1665, Jacques Hebert, prêtre, par la résignation du précédent.

1673-1702, Jacques DOUENEL, par la résignation du précédent.

1704-1720, Christophe MABREY.

1720-1768, Georges LE FORT, mort à 76 ans et inhumé le 4 fevrier 1768 au milieu du chœur.

Mai-Décembre 1768, François HOUEL, mort à 42 ans, et inhumé le 9 décembre 1768 près la croix du cimetière.

(1) Jacques le Cornu reçut aussi la cure d'Alaincourt le 29 novembre 1664 au moyen d'une signature de Rome, mais il ne paraît pas avoir joui du bénéfice, et le possesseur Cuisnet n'a laissé lui-même aucune trace dans les registres de l'état-civil.

1769-1778, Pierre LE FRESNE, inhumé dans le chœur le 28 septembre.

1779, HEURTEMALLE.

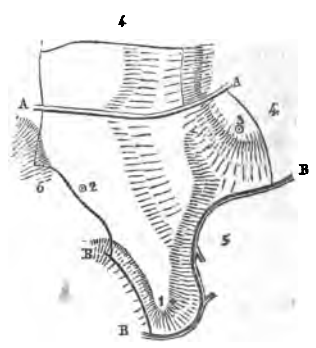
1780-1787, Michel LE BRETON, inhumé dans le cimetière le 16 septembre.

1788-1790, Pierre LACOSTE. Il resta curé jusqu'en 1792 et signe même un acte de mariage, comme officier public, le 4 janvier 1793.

TOPOGRAPHIE FÉODALE, MONUMENTS, ETC.

La paroisse d'Alaincourt ne contenait qu'un seul fief, celui d'Alaincourt.

4



LÉGENDE : 1 Eglise d'Alaincourt, 2 la Haye-Rault, 3 Chevremont, A route impériale nº 12 de Paris à Brest, B rivière d'Avre.
COMMUNES LIMITROPHES : 4 Tillières, 5 département d'Eure-et-Loire pour les communes de Bérou et de Montigny, 6 Courteilles.

Nous avons marqué sur le plan le principal hameau d'Alaincourt nommé Chevremont, à l'occasion duquel nous avons donné ci-dessus quelques détails sur la famille Poupart de Chevremont.

ALAINCOURT.

C'était un plein-fief de haubert relevant de la baronie de Tillières. Un aveu de Tillières rendu au roi en 1406 l'ap-

pelle simplement la Motte; un aveu de 1455 dit la Motte de Dalancourt. L'aveu de 1670, dont nous publions un extrait, l'appelle tantôt Allaincourt, tantôt la Motte d'Alaincourt, et il en est de même des autres titres, comme nous l'avons déjà vu. Il avait des extensions sur les paroisses de Dame-Marie, Piseux et St-Ouen-d'Attez. Sa motte ou chefmois, qui n'a laissé aucune trace, occupait peut-être l'emplacement de la ferme de la Haye-Rault. Cette ferme appartenait en 1789 aux comtes de Tillières comme seigneurs d'Alaincourt, et les terres qui en dépendaient comprennent le plateau, la côte et les bords de l'Avre jusqu'à l'église d'Alaincourt.

JUSTICE. Elle était moyenne et basse et suivait pour les appels les mêmes voies que la justice de Tillières dont nous aurons à traiter dans la suite. La prévôté était fieffée et possédée en 1670 par Louis le Forestier, écuyer sieur de la Maillardière, qui l'avait acquise de Jean Gombert (32). L'aveu de Tillières en 1708 désigne aussi comme prévôt fieffé d'Alaincourt le sieur de la Maillardière.

MOULINS ET RIVIÈRES. Le moulin banal d'Alaincourt était situé sur l'Avre presqu'en face de l'église. Il était en ruine en 1670. L'aveu de Tillières en 1708 porte : « Item audit fief (d'Alaincourt), j'ai droit de moulin a bled banal a present en ruine, a la place duquel est basty un moulin a papier ». Les aveux mentionnent aussi la propriété d'une partie de rivière et du droit de pêche.

DROITS SEIGNEURIAUX. Les aveux n'entrent dans aucun détail qui mérite d'être signalé. L'aveu de 1708 parle d'un colombier ruiné comme le manoir.

LISTE DES SEIGNEURS.

1040-1050, Wado ou Guado DE DREUX.
1069-1106, Baudri DE DREUX, fils du précédent.
1215-1236, Gado DE DREUX.
1237-1275, Guillaume DE DREUX ou LE DROEIS, fils du précédent.
1303-1345, Robert LE VICOMTE du Tremblay.
1406-1418, Jean LE VICOMTE du Tremblay.
1450-1455, Jeanne LE VICOMTE du Tremblay, fille du précédent.

(32) Pièces justif., I.

1469-1479, Robert D'ESTOUTEVILLE, cousin germain de la précédente.
1479-1503, Jacques D'ESTOUTEVILLE, fils du précédent.
1509-1513, Marie D'ESTOUTEVILLE, fille du précédent.
1513-1537, La même et Gabriel, baron D'ALÈGRE, son mari.
1539, La même, veuve.
1541, La même et Jean DE FAGES, seigneur du Bouchet, son second mari.
1552-1580, Christophe D'ALÈGRE, fils de la précédente.
1580-1586, Madeleine et Marguerite D'ALÈGRE, filles du précédent.
1597-1607, Georges DU FAY, et Marguerite D'ALÈGRE, sa femme.
1621-1637, Pierre DU FAY, fils du précédent.
1637, Hugues DE LAVAL, par acquisition du précédent.
1637, Tanneguy LE VENEUR, par clameur féodale sur le précédent.

De cette époque à la révolution, la seigneurie d'Alaincourt fut possédée par les comtes de Tillières.

ARMES. Le Vicomte du Tremblay : De gueules, à la bande d'or accompagnée de 6 merlettes d'argent (33).

D'Estouteville : Burelé d'argent et de gueules de 10 pièces, au lion de sable brochant sur le tout, armé, lampassé et couronné d'or.

D'Alègre : De gueules, à la tour carrée d'argent, accostée de six fleurs de lys d'or en flanc, posées trois de chaque côté en pal. Allègre ancien était, dit-on, de gueules semé de fleurs de lys d'or.

Du Fay : De gueules, à la croix d'argent, cantonée de quatre molettes de même.

Le Veneur : D'argent, à la bande d'azur frettée d'or.

MONUMENTS, &

Alaincourt ne conserve aucun vestige d'antiquités. Son église, qui devait être fort ancienne, a été vendue en 1835, à démolir, pour 980 francs. Lors de notre première visite en 1864, M. de Nollent, qui possède l'ancien presbytère, faisait arracher les dernières

(33) Maison d'Harcourt, p. 1877. — La Roque ajoute que d'autres blasonnent : 6 merlettes aussi d'or.

pierres des fondations de l'église pour établir, sur son emplacement et sur celui du cimetière, un jardin anglais.

Parmi les pierres provenant de l'église, on nous a montré un grès informe appelé la pierre de St-Michel, et qui était autrefois le but d'un pèlerinage assez fréquenté. Il est probable que ce grès est une pierre ou un fragment de pierre druidique.

IMPÔTS. En 1774, la paroisse payait pour les vingtièmes 97 livres 11 sous. En 1790, son rôle d'impositions se montait à 1180 l. 11 s. 6 d.

HAMEAUX : Chevremont, la Haye-Bredelle, la Haye-Rault, Pleinchamp, Saint-Michel, Tardais.

TRIÈGES : L'Aumônerie ou la côte de Chevremont, le Bois-David, le Bois-des-Gravelles, les Bois-des-Remises, le Bois-Vaucanu, les Châteaux, le Chemin-des-Routils, les Prés-Neufs, la Tetonnerie, la Vallée-de-Chevremont.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

26 février 1670. — *Extrait, en ce qui concerne Alaincourt, de l'aveu du comté de Tillières rendu au roi par Henry le Veneur, comte de Tillières.*

« Item de mon dict comté est tenu le fief de haubert de la Motte d'Allaincour, a present reuny et incorporé a mon dict comté par clameur féodalle que j'aurois couchée sur l'acquest qu'en auroit faict feu Messire Hugues de Laval, seigneur de Montigny, de Messire Pierre du Fay, chevallier, suivant la sentence d'acquiescement passée par la dame veufve du dict feu seigneur de Montigny, le samedy dernier jour de juillet 1637, et ratification passée ensuite par Me Eustache Poulein, advocat, au nom et comme curateur du mineur de feu seigneur de Montigny devant les tabellions royaux a Bretheuil, branche de Tillieres, le 17e jour d'aoust au dict an 1637. Et s'extend mon fief d'Allaincour es parroisses d'Allaincour, Damemarie, Piseux, S. Ouen d'Athes. Auquel fief j'ay usage, justice et jurisdiction de plaidz et gaige pleges, prevost fieffé qui est a present Louis le Forestier, ecuyer, sieur de la Maillardiere, par acquest qu'il a depuis peu faict de Jehan Gombert d'heritages tenus a l'exercice de la dicte prevosté. Item, audict lieu, j'ay moulin a bled banal a present en ruine, droict de garenne, de riviere, poissons et chasses, rentes en deniers, grains, œufs et oyseaux et d'autre. Domaine non fieffé, une piece de bois taillis contenant .... arpentz en une piece, plus feu mondict père a clamé et retiré a droict feodal plusieurs maisons et masures dependants dudit fief appelée la Hairaut et Plainchamp concistant en 18 arpentz de pray en trois pieces et six vingts acres de terre en plusieurs et diverses pieces y comprins les masures avec trois journieux de bois taillis, le tout acquis par M. Robert de Compans de Monsieur Me Jacques Bretigniere, conseiller de S. M. en son grand conseil. » (Archives de la Seine-Inférieure.)

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LA COMMUNE D'ALISAY.

La commune d'Alisay, canton du Pont-de-l'Arche, était, avant la révolution, une paroisse du diocèse de Rouen, doyenné de Périers, vicomté et élection du Pont-de-l'Arche, bailliage et généralité de Rouen. Elle contenait 97 feux en 1738. Son église est dédiée sous le vocable de Saint-Germain (1).

Au IXe siècle, Alisay était compris en partie dans le territoire de Pitres, l'un des lieux les plus célèbres de notre histoire nationale.

Pîtres embrassait alors toute la vallée de la Seine, depuis l'embouchure de l'Andelle jusqu'à la Maison-Rouge, en face de l'embouchure de l'Eure, c'est-à-dire les communes de Pîtres et du Manoir et une portion d'Alisay. L'église de Saint-Germain, placée au pied de la côte en face de la Maison-Rouge, était sur la limite, et en dehors de Pîtres. Ce n'était pas alors une église paroissiale, mais une chapelle déjà fameuse par le nom de Saint Germain auquel elle était dédiée (2).

Au-dessous de Pîtres, à partir de la Maison-Rouge, venait un

(1) Voyez le Pouillé de Rouen en 1738 et Duplessis. — Le Dictionnaire topographique de la généralité de Rouen par l'abbé Lecoq, Paris, 1788, lui donne 16 naissances, 3 mariages et 19 morts par année.

(2) Voyez pour l'étendue de Pîtres le texte que nous citons, note 5.— C'est à l'église de Saint-Germain d'Alisay que nous croyons devoir attribuer ce passage du récit des Miracles de saint Germain d'Auxerre : « In pago Rothomagensi regius fiscus est, quem incolæ ob palatii antiquitatem Veterem-domum nuncupant. Capella palatio contigua beatissimi Germani famosa nomine, illustris et merito signorum dote, summam sibi facile venerationem obtinuit..... Rex Carolus huc fortasse devenerat, cum Herispogio duce Britonum placitaturus, ac seria quæque de regni negotiis tractaturus..... » Ex Miraculis S. Germani Autiss., Dom Bouquet, t. VII, p. 355.

autre lieu appelé les Dans. Le territoire actuel du Pont-de-l'Arche en faisait partie. La Maison-Rouge s'appelait autrefois le port des Damps. En face est le petit village qui a conservé le nom des Damps. Au-dessous du pont, le terrain, où fut depuis établie l'abbaye de Bonport, s'appelait Maresdans, c'est-à-dire les marais des Dans.

Pîtres contenait un vaste château où Charles-le-Chauve a tenu plusieurs assemblées générales de la nation. Les Normands tentèrent souvent de s'en emparer et y réussirent plusieurs fois. Ils vinrent l'attaquer le 18 juillet 855 montés sur de nombreux vaisseaux (3), et ils étaient parvenus à y séjourner avant 862, puisque Charles-le-Chauve s'en plaint amèrement dans une assemblée tenue alors à Pîtres (4).

Charles, résolu de leur fermer la Seine par un barrage fortifié, vint à Pîtres, dans les premiers jours de juin 862, avec les principaux du royaume. Il y avait rassemblé un grand nombre d'ouvriers et de charriots et fit aussitôt commencer les travaux, tout en s'occupant des autres affaires de l'Etat (5).

Charles, à l'abri de ces fortifications, put réunir une nouvelle assemblée générale à Pîtres le 25 juin 864, et il y donna des ordres pour augmenter les travaux de défense sur la Seine (6).

(3) « Anno DCCCLV, indictione III, ipso die XV Kalend. Augusti maxima classis Danorum fluvium Sequanæ occupat, duce item Sydroc, et usque Pistis castrum, quod olim Petre-mamulum vocabatur, venire contendunt. » Chronique de Fontenelles. Dom Bouquet, t. VI, p. 49.

(4) « In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Karolus gratia Dei rex, et episcopi, abbates quoque, et comites, ac ceteri in Christo renati fideles, qui ex diversis provinciis super fluvium Sequanam, in locum qui Pistis dicitur, ubi exigentibus peccatis nostris aliquandiu sedes fuit Nortmannorum, convenimus anno Incarnationis Dominicæ D CCC L XII, anno vero XXIII regni Domni nostri Karoli regis gloriosi, indictione X. » Capitulaire de Charles-le-Chauve, Dom Bouquet, t. VII, p. 648.

(5) « Carolus horum pater..... omnes primores regni sui ad locum qui Pistis dicitur, ubi ex una parte Andella et ex altera Audura Sequanam influunt, circa junii kalendas cum multis operariis et carris convenire facit, et in Sequana munitiones construens, ascendendi vel descendendi navibus propter Nortmannos aditum intercludit..... Ipse ad Pistis, quo placitum simul et synodum ante condixerat, redit, et inter operandum de sanctæ ecclesiæ ac regni negotiis cum fidelibus suis tractat. » — Ann. Bertin., ad ann. 862; Dom Bouquet, t. VII, p. 78 et 79.

(6) Carolus VII kalendas Julii in loco qui Pistis dicitur, generale placitum habet, in quo..... et firmitates in Sequana, ne Nortmanni per eumdem fluvium possint ascendere, ibidem fieri jubet. » — Annales de S[t] Bertin, Dom Bouquet, t. VII, p. 87.

Néanmoins, l'année suivante (865), les envahisseurs forcèrent le passage et s'établirent un instant à Pîtres (7). De là, ils parcoururent librement toute la vallée de la Seine et allèrent se fixer quelque temps dans une île près du monastère de Saint-Denis, qu'ils abandonnèrent pour redescendre le fleuve au mois de juillet 866. Après leur départ, Charles, revenu à Pîtres avec une armée, restaura et compléta les travaux qui devaient mettre obstacle à de nouvelles invasions (8).

Ces travaux ordonnés par Charles-le-Chauve furent très-importants, comme l'indiquent assez les nombreux textes que nous avons cités. Il s'agissait d'intercepter le passage de la rivière et de défendre Pîtres. Charles choisit, en avant de Pîtres, un lieu où la vallée se rétrécit sensiblement, à l'endroit où est aujourd'hui le Pont-de-l'Arche (9). Il jeta sur le fleuve un pont crénelé établi sur un enrochement assez élevé pour qu'il en résultât une chute d'un mètre environ, obstacle presqu'insurmontable à la navigation. A chaque extrémité de ce pont, il fit construire deux forteresses, et il ferma la vallée dans toute sa largeur par une levée de terre avec fossés profonds, genre de fortification qu'on trouve souvent désigné dans les textes du IXe siècle par le mot *Archa* (10).

Pîtres était encore défendu par une enceinte fortifiée qui avait beaucoup souffert des invasions successives des Normands. Charles résolut de la faire reconstruire. Il vint à Pîtres en 868, et après avoir touché les revenus royaux, il fit mesurer l'étendue du château, et

(7) « Carolus autem perveniens usque ad locum qui dicitur Pistis ubi immorabantur Nortmanni. » — Annales de St Bertin, an. 865, Dom Bouquet, t. VII, p. 91.

(8) « Carolus hostiliter ad locum qui dicitur Pistis, cum operariis et carris ad perficienda opera, ne iterum Nortmanni sursum ascendere valeant, pergit. » — Annales de St Bertin, Dom Bouquet, t. VII, p. 93.

(9) En face du Pont-de-l'Arche la vallée est large d'un kilomètre environ, de la rive du fleuve au pied de la côte. De là elle s'élargit sensiblement, soit du côté d'Alisay, soit du côté d'Igoville.

(10) Voyez du Cange au mot *Archa*. — Les travaux de Charles-le-Chauve ne sont pas décrits dans les textes contemporains; mais l'existence du pont et des deux forteresses est constatée à toutes les époques subséquentes. Leurs restes n'ont disparu que de nos jours. Quant à la levée de terre qui fermait la vallée, elle sert en partie de chaussée à la route qui va en ligne droite du Pont-de-l'Arche à la côte, et les vestiges de son ancien état étaient encore visibles au commencement de ce siècle.

en assigna une portion à chacun des siens (11). Cette assignation avait peut-être pour but de leur imposer proportionnellement les frais de reconstruction. Toujours est-il qu'en 875, un *nouveau château* existait à Pîtres et Charles-le-Chauve vint le visiter après avoir chassé les Normands d'Angers (12).

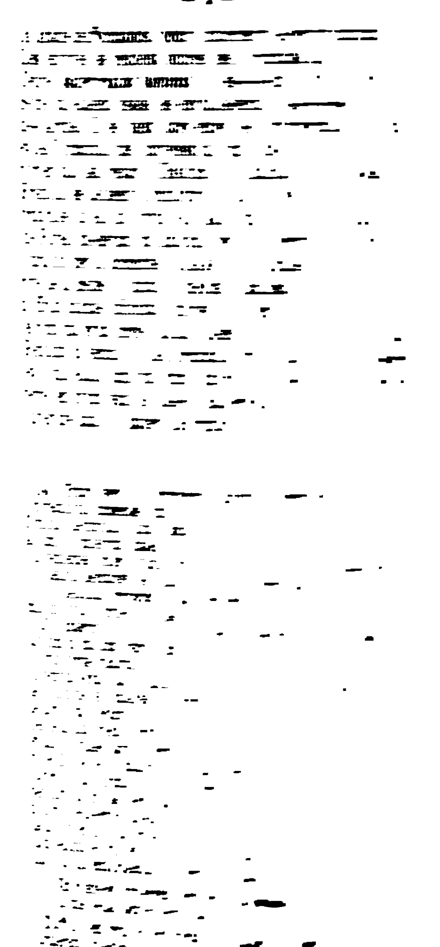
La défense contre les Normands de la Seine était concentrée sur ce point. On leur avait abandonné la basse Seine et ils s'établirent à Rouen sans rencontrer aucune difficulté.

Mais en 886, Rollon quitta Rouen avec une flotte nombreuse dans l'intention de remonter la Seine jusqu'à Paris et de piller cette ville. Il remonta sans rencontrer d'obstacles jusqu'aux fortifications élevées par Charles-le-Chauve pour défendre Pîtres (*usque ad archas*), où il lui fallut bien s'arrêter (13). A la nouvelle de cette invasion, les Français appellent à leur secours Hasting, le fameux chef normand qui était pour le moment soumis au roi de France et occupait Chartres. Ils réunissent une nombreuse armée sous la conduite de Renaud, comte du Maine, et viennent prendre position sur les bords de l'Eure, non point à son embouchure au village des Damps où une centaine de cavaliers ne sauraient manœuvrer, mais un peu plus haut, dans la plaine de Léry, où l'armée française pouvait se former en appuyant ses derrières sur le château mérovingien du Vaudreuil. De là, Renaud envoie Hasting avec deux autres guerriers ayant une parfaite connaissance

(11) « Sicque idem rex ad Pistas medio mense augusto veniens, an-dona sua ibidem accepit et castellum mensurans pedituras singulis suo regno dedit.» Annales de St Bertin, Dom Bouquet, p. 101.

(12) « Sicque ejectis ab Andegavis civitate Nortmannis, acceptisq obsidibus, Carolus mense octobrio per Cinomannis civitatem et Ebr-cense oppidum, ac secus castellum novum apud Pistas, Ambia-kalendis novembris pervenit.» Annales de St Bertin, Dom Bouquet, t. VII, p. 117. Conf. avec les textes que nous avons cités, les Annales attribuées à Hincmar, édit. Migne, col. 1218, 1225, 1226, 1228, 1272.

(13) « Rollo igitur....a Rotomo divulcis navibus subvehitur ad Archas usque, quæ As Dans dicitur» Dudon de St Quentin, éd. de M. Lair, Memoires des Antiq. de Normandie, t. 23, p. 154. — Guillaume de Jumièges dit de son côté : «Rollo igitur Rothomo potitus, de Parisii emersione corde versuto cum suis tractans, christianorum sanguine paganico instinctu lupino more sitiebat. Qui classem solventes Sequanæ fluvium sulcant, stationemque navium apud Hasdans q. Archas dicitur, componunt». — Guillaume de Jumièges, ed. Duchesne, p. 228. A l'époque de Dudon, le lieu où le barrage avait été établi s'appelait encore les Dans, mais, plus tard, à l'époque de Guillaume de Jumièges, les fortifications (*archæ*) lui avaient imposé leur nom.



ne, le père de
le la duchesse

laissant deux
Breteuil et les
l, eut le comté

sberne, mourut
eteuil, son fils
le du roi d'An-

n beau-père en
Breteuil et tous
petit-neveu de

lu roi, le Pont-
ioul de Tosny,
paraît pas avoir
e de Guillaume,
int-Pierre, avec
ilan, comte de
ut certainement

. prit l'habit de
fils Robert aux
eteuil, qui mou-
qui lui succéda
Guillaume sur-
andré en Ecosse.

e l'attaque comme
acée en avant de
à St Germain, est
atin de la bataille.
s, ecclesias Pontis
ni cum appenditiis
. t. XI, p. 123, col. 2.
his suspectum ha
si per terram eju
le vallem de Pistri
tis nisibus rempu
IV, p. 372.

Le jour même de la bataille, de grand matin, les Français entendent la messe et communient dans l'église de Saint-Germain. Aussitôt après, ils montent à cheval, et, apercevant les vaisseaux ennemis sur le rivage du fleuve et les Normands eux-mêmes renfermés dans leur camp dont l'entrée libre semble provoquer l'attaque, ils se précipitent avec ardeur par cette ouverture. Mais, dès que l'avant-garde française a pénétré dans le camp, les Normands, jusque-là couchés et couverts de leurs boucliers, se relèvent et la massacrent en un moment. Le reste de l'armée épouvanté s'enfuit et laisse le cours de la Seine entièrement libre (16). Les vainqueurs remontent sur leurs vaisseaux, s'avancent jusqu'à Meulan dont ils s'emparent, et de là vont s'établir sous les murs de Paris.

Après la cession de la Normandie en 911, la vallée de Pîtres, qui faisait partie du domaine royal, dut entrer dans le domaine ducal. Il ne serait pas impossible que Rollon, en établissant dans la partie la plus fertile de cette vallée une grande ferme ou métairie, ait donné origine au nom de Rouville, la *villa de Rou*.

Comment la vallée de Pîtres sortit-elle du domaine ducal après 911 ? Nous ne saurions le dire. Mais vers 1050, elle était possédée par Guillaume fils d'Osberne, le célèbre comte de Breteuil et d'Hereford, qui donna la redîme de cette vallée avec les églises de Pont-Saint-Pierre, de Saint-Georges-de-

vèrent déjà formé ; mais on peut accorder les deux récits en supposant que le camp avait déà servi dans une autre incursion, et que les Normands en relevèrent et en augmentèrent les retranchements.

(16) « Franci vero diluculo venerunt ad ecclesiam S. Germani, ibique missam audientes participantur corpore et sanguine Christi. Abhinc equitantes in ripa fluminis naves Dacosque in munimine avulsæ terræ videntes, amplum portæ aditum solum invaserunt. Daci vero intrinsecus hinc et inde per planitiem castri accubitarunt, atque scutis se cooperuerunt. Rotlandus, signifer Ragnoldi, cum acie quam præibat exercitum, violenter per aditum miræ prolixitatis amplum super eos irruit, et debellare eos cæpit. Daci vero exsurgentes Rotlandum in momento interemerunt et ejus sequaces. Ragnoldus et Alstignus, cæterique comites illic cunctos mortuos considerantes, terga vertentes, fugam expetiverunt hilares. » — Dudon de St Quentin et Guillaume de Jumièges, ibidem. — Nous ne nous arrêterons pas à combattre les interprétations contraires à la nôtre, ce qui nous conduirait trop loin. Nous nous contenterons de remarquer que ceux qui ont placé le combat sur la rive gauche de la Seine n'ont pas fait attention : 1° que cette rive est au pied de la côte, ce qui rendait les travaux de défense

Romilly, etc., à l'abbaye de Lyre (17). Osberne, le père de Guillaume, était fils d'Herfaste et celui-ci frère de la duchesse Gonnor, seconde femme de Richard Ier.

Guillaume, fils d'Osberne, mourut en 1071, laissant deux fils d'Adelise de Tosny. Guillaume, l'aîné, eut Breteuil et les domaines normands, tandis que Roger, le second, eut le comté d'Hereford et les domaines d'Angleterre.

Guillaume II, comte de Breteuil, petit-fils d'Osberne, mourut en 1103, et eut pour successeur Eustache de Breteuil, son fils naturel, qui avait épousé Julienne, fille naturelle du roi d'Angleterre Henri Ier.

Eustache de Breteuil s'étant révolté contre son beau-père en 1119, celui-ci ne lui laissa que Pacy et remit Breteuil et tous ses autres domaines à Guillaume de Guader, petit-neveu de Guillaume II de Breteuil.

Guillaume de Guader donna, par le conseil du roi, le Pont-Saint-Pierre et toute la vallée de Pîtres à Raoul de Tosny, comte de Conches (18); mais cette donation ne paraît pas avoir duré. Il est probable qu'Amicie de Guader, fille de Guillaume, apporta en dot la vallée de Pîtres et le Pont-Saint-Pierre, avec les autres biens de son père, à Robert de Meulan, comte de Leycester, qu'elle épousa en 1131, et qui fut certainement possesseur du Pont-Saint-Pierre.

Robert, comte de Leycester et de Breteuil, prit l'habit de religieux vers 1152, et eut pour successeur son fils Robert aux Blanches-Mains, comte de Leycester et de Breteuil, qui mourut en 1190, laissant trois fils : Robert l'aîné qui lui succéda dans les comtés de Leycester et de Breteuil; Guillaume surnommé le Lépreux, et Roger, évêque de Saint-André en Ecosse.

plus difficiles à franchir de ce côté; 2° que le but de l'attaque comme de la défense était Pîtres; 3° que l'église d'Alisay placée en avant de Pîtres, et la seule de cette contrée qui soit dédiée à St Germain, est évidemment celle où les Français ont communié le matin de la bataille.

(17) « In episcopatu Rothomagensi Scamna Comitis, ecclesias Pontis Sancti Petri, scilicet S. Nicolai, S. Georgii et S. Crispini cum appenditiis suis, et redecimam de valle Pistris. » — Gallia Christiana, t. XI, p. 128, col. 2.

(18) « Interea, idem heros, quia Radulfum de Conchis suspectum habebat, nec ad rura sua quæ ultra Sequanam sunt, nisi per terram ejus ire poterat, consilio regis, Pontem Sancti Petri totamque vallem de Pistris dedit, ut sibi fidelis esset, et contra publicos hostes totis nisibus rempublicam defenderet. » Orderic Vital, éd. Le Prevost, t. IV, p. 372.

Il laissa aussi deux filles, Amicie et Marguerite, qui recueillirent les successions de leurs frères (19).

Amicie de Leycester épousa en premières noces Simon de Montfort et en secondes noces, vers 1181, Albéric, comte de Dammartin (20). Nous pensons qu'entr'autres biens, elle lui apporta la terre de Rouville.

Toujours est-il que leur fils appelé aussi Albéric, comte de Dammartin, possédait cette terre en 1199 et fit une transaction avec Gautier, archevêque de Rouen, qui lui disputait le patronnage de l'église St-Germain d'Alisay. Cette pièce importante témoigne que la paroisse d'Alisay existait depuis longtemps. L'archevêque de Rouen avait les deux tiers de la dîme, par suite sans doute d'une donation antérieure. Il touchait de plus une rente de 40 sous angevins sur les revenus du curé ou vicaire perpétuel d'Alisay. Par la transaction de 1199, il fut arrêté que le patronnage demeurerait au comte, et que l'archevêque continuerait à prendre les deux tiers de la dîme ; mais la rente de 40 sous fut abandonnée au vicaire. Pour constater le droit du comte, le vicaire qui possédait alors le bénéfice en fit la résignation, le comte présenta pour le remplacer Guillaume Chapelain, neveu de Roger, doyen de Rouen, qui fut institué par l'archevêque. Le prélat promit encore pour l'avenir de ne rien réclamer sur la dîme des terres mises en culture par suite des défrichements des bois du comte, lequel demeura libre de donner cette dîme soit au vicaire perpétuel d'Alisay, soit à un autre prêtre qui aiderait le vicaire dans l'administration de la paroisse. Cette transaction fut signée à Rouen après la fête de St Hilaire (14 janvier), en présence de plusieurs chanoines et de plusieurs chevaliers. Parmi ceux-ci on remarque Guillaume de Rouville, qui tirait sans doute son nom de la terre même de Rouville, à Alisay (21).

Renaud, comte de Boulogne et fils d'Albéric de Dammartin, confirma cette transaction par une charte sans date, mais qui ne doit pas être de beaucoup postérieure à celle d'Alberic, puisqu'elle ne fait aucune mention de la mort de celui-ci (22).

En 1200, Albéric, comte de Dammartin, fit quelques dona-

(19) Notes de M. Le Prevost, art. Breteuil.—Maison d'Harcourt, p. 203.
(20) Père Anselme t. VIII, p. 401.
(21) Pièces justif. I.
(22) Pièces justif. II.

tions à l'abbaye de Fontaine-Guerard par une charte souscrite à Alisay, dans l'église de S[t] Germain (23).

Ces textes prouvent que l'église S[t] Germain, simple chapelle, voisine du château de Pîtres en 856, était devenue, bien avant 1199, une église paroissiale. Quand et à quelle occasion a-t-elle pris le nom de S[t] Germain d'Alisay? Nous ne saurions le dire, mais nous ne voyons aucune impossibilité à ce que cette église, placée au pied d'une côte boisée, ait emprunté ce nom à une alisaie, c'est-à-dire à un bois d'alisiers placé près d'elle (24).

On trouve aussi au XII[e] et au XIII[e] siècles plusieurs nobles personnages du nom d'Alisay, habitant la paroisse d'Alisay. Nous pensons que le chefmois de leur fief était placé près de l'église, sur une ancienne motte qu'on voit encore aujourd'hui, et dont nous parlerons plus tard (25). Mais ce fief a été dans la suite absorbé par le grand fief de Rouville.

L'idée d'attacher deux prêtres à l'église d'Alisay, que nous voyons percer dans la transaction de 1199, fut accomplie en

(23) « Apud Alisi in monasterio Sancti Germani. » On sait qu'à cette époque le mot monasterium *moutier* s'appliquait alors à toute sorte d'églises, et c'est cependant ce texte qui a fait croire à Duplessis qu'il y avait alors à Alisay un monastère de chanoines réguliers, origine du prieuré des Deux-Amants (t. II, p. 432). Nous ne connaissons cette charte que par la citation de Duplessis; mais c'est probablement elle que mentionne une confirmation des biens de l'abbaye de Fontaine-Guerard, par Gautier, archevêque de Rouen, en 1204 : « Ex dono Alberici, comitis de Dammartin, et Matildis, uxoris sue, assensu et voluntate filiorum suorum, Reginaldi scilicet comitis Bolonie et aliorum omnium, unum modium bladi, in molendino suo de PonteArche, annuatim recipiendum in festo Omnium Sanctorum, ita scilicet quod nemo in predicto molendino bladum recipiet donec nominate sanctimoniales sepedictum modium bladi plenarie in predicto molendino receperint. » (Orig. Arch. de l'Eure, F[s] de Fontaine-Guerard.)

(24) Les alisiers n'étaient point inconnus dans les forêts normandes. (Voyez Léopold Delisle, Etudes sur la condition de la classe agricole, p. 351 et 377.)

(25) On trouve en 1180 Britia de Aliseio (Grands Rôles de l'échiquier publiés par M. Lechaudé, p. 25); en 1199. 1202 et 1203, Silvester de Alisi (Cartul. de Bonport, p. 21, Grands Rôles, p. 109, Chartes de Gautier de Coutances et d'Albéric de Dammartin que nous publions); en 1221, un chevalier du nom d'Alisay (Cart. de Bonport, p. 57); en 1229, Regnault d'Alisay donne une rente aux religieux de Bonport sur ses hommes (Invent. de Bonport, p. 1154). Il était vicomte du Vaudreuil en 1235 (Cartul. de Bonport, p. 99); en 1255, Matheus de Alisy, curé (Pièces justif. IV); en 1264, Willelmus de Alisi, armiger (Pièces justif. VII); en 1276, Johannes de Alisiaco, armiger, est témoin à une charte pour Bonport (Cart. de Bonport, p. 298).

1202. Le comte de Dammartin avait fait ériger une chapelle dans son manoir de Rouville. Il la donna, du consentement de l'archevêque Gautier de Coutances, à un clerc nommé Robert de Rouville, auquel l'archevêque transmit de son côté les quarante sous de rente, sur les revenus de la cure, qui figurent déjà dans la transaction de 1199. Le comte y ajouta la dîme de toutes ses terres nouvellement défrichées ou qui le seraient dans la suite, et un *vilainage*, situé à Rouville, c'est-à-dire une habitation de paysan, avec les terres qui en dépendaient, à condition que ces terres, sauf le jardin dans lequel était construite la chapelle, paieraient la dîme à l'église matrice d'Alisay. Il fut de plus convenu qu'à la mort du prêtre Guillaume qui administrait la paroisse, le chapelain, Robert de Rouville, aurait la moitié de la cure avec la moitié de la chapelle, et qu'un autre prêtre, présenté par le comte, serait institué canoniquement et jouirait de la seconde portion de l'église et de la chapelle. Renaud, comte de Boulogne, fils aîné d'Albéric, Simon, son second fils, et la comtesse Mathilde, sa femme, approuvèrent ces conventions. Parmi les témoins nous retrouvons encore Guillaume de Rouville (26).

Albéric de Dammartin mourut vers cette époque ; Renaud, son fils aîné, qui lui succéda dans la propriété d'Alisay, était devenu, avant 1194, comte de Boulogne et l'un des plus puissants seigneurs de ce temps-là par son mariage avec Ide de Boulogne. Il soutint Jean-sans-Terre et le comte de Flandres contre Philippe-Auguste, et se fit remarquer par sa duplicité et ses trahisons. Aussi quand, en 1214, il eut le malheur d'être fait prisonnier à la bataille de Bouvines, Philippe-Auguste le soumit à une dure captivité qui ne cessa que par la mort de ce malheureux comte, au château du Goulet, dans une île de la Seine, entre Vernon et les Andelys, après Pâques 1227 (27).

Renaud n'avait qu'une fille unique, Mathilde, dont le mariage avec Philippe-Hurepel, fils naturel de Philippe-Auguste, avait été arrêté dès l'an 1201 (28). Le fiancé n'avait alors qu'un an et Mathilde ne devait pas être beaucoup plus âgée. Par un second

(26) Pièces justif. III. — Cette charte montre qu'Albéric n'était point mort en 1200, comme le prétend le père du Montier, art. Fontaine-Guerard.

(27) Chronique d'Andres, apud d'Achery, Spicil, t. IX, p. 508, 609 et 656 ; —Le Nain de Tillemont, Hist, de St Louis, t. Ier, p. 443.

(28) Père Anselme, Hist. généal. de la maison de France, t. Ier, p. 80.

traité, passé à Saint-Germain-en-Laye, au mois de mai 1210, Renaud donna à son futur gendre le comté d'Aumale et toute sa terre du pays de Caux, excepté Lillebonne et Alisay qu'il retenait pour lui-même, à condition d'en payer au roi la valeur (29).

En 1214, après la bataille de Bouvines, Philippe-Auguste confisqua les terres qui appartenaient en propre à Renaud, mais Mathilde hérita du comté de Boulogne par la mort de sa mère, en 1216. Comme elle était mineure, Louis, fils aîné du roi de France, administra le comté jusqu'au mariage de son frère, qui n'eut lieu qu'après le mois de mars 1222; et les deux époux firent leur entrée solennelle à Boulogne, vers la fin de 1223 (30).

Philippe-Auguste venait de mourir. Dès l'année suivante, au mois de février 1224, Louis VIII, après avoir confirmé diverses donations de Philippe-Auguste à son frère, y ajouta, entr'autres choses, la terre du pays de Caux et celles d'Alisay et de Lillebonne avec la haute justice, en échange de la terre du Cotentin et de 3,000 livres de pension que Philippe-Hurepel recevait du domaine royal (31). Ceci montre qu'Alisay, retenu par Renaud dans les conventions de mariage de sa fille, avait été confisqué au profit du roi. Il fut aussi convenu que si Philippe mourait sans enfants, les terres qui étaient l'objet de cet échange rentreraient dans le domaine royal.

Philippe-Hurepel mourut en 1233. Sa fille unique, Jeanne de Boulogne, étant encore mineure, fut mise en la garde du roi.

(29) Voyez la charte de Renaud, Cart. normand, p. 296 : « Dedi et assignavi totam terram meam quam habebam in Caleto, tenendam et possidendam, excepta Insulabona cum pertinentiis ejus et excepta terra de Alisiaco cum pertinentiis ejus, quas retineo, tali modo quod predicte terre de Insula bona cum pertinentiis suis et terra de Alisiaco cum pertinentiis suis appreciabuntur cum precio rationabili, et ego teneor reddere domino regi valorem illarum. » La charte de Philippe-Auguste est entièrement conforme. Elle est insérée dans une charte postérieure de Mathilde, comtesse de Boulogne, Grands Rôles de l'échiq., éd. Léchaudé d'Anisy, p. 161.

(30) Chron. d'Andres, Spicil, t. IX, p. 621, 642. 646.

(31) « Item donamus dicto comiti fratri nostro et heredibus suis de uxore sua desponsata terram quam comes Renaldus Bolonie habuit in Caleto et terram de Alisiaco, et terram Insule Bone in feodis, domaniis, boscis et planis sicut comes Renaldus Bolonie fuit tenens ex eis ; et in istis predictis terris habebunt predictus comes et heredes sui magnam justiciam que vocatur placitum ensis. » —Charte de Louis VIII, Grands Rôles, éd. Léchaudé d'Anisy, p. 160. — Philippe-Hurepel donna de son côté une charte identique au fond qui a été imprimée dans le Cart. normand de M. Léopold Delisle, n° 330.

Mathilde conserva sans difficulté la possession du comté de Boulogne et des biens qui lui venaient de sa mère; mais il n'en fut pas de même de ceux de son père, le roi prétendit les administrer au nom de Jeanne, parce que ces biens confisqués sur Renaud étaient devenus, par donation royale, les biens propres de Philippe-Hurepel et devaient revenir à sa fille. Mathilde, au contraire, réclamait en particulier les terres du pays de Caux et d'Alisay et le comté d'Aumale, comme ayant formé sa dot. Un compromis du mois de mai 1236 suspendit tout débat, en laissant intacts pour l'avenir les droits respectifs. Il fut convenu que le roi abandonnerait à Mathilde la moitié des revenus des terres en litige, pendant douze ans ou jusqu'à la mort de Jeanne, en exceptant toutefois la terre d'Alisay et une autre terre que le roi n'avait pas en sa garde et qui étaient aux mains de Robert, comte de Dreux, auquel Philippe-Hurepel les avait données (32).

Robert, comte de Dreux, était déjà seigneur d'Alisay ou de Rouville en 1231 (33), et ses héritiers l'étaient encore au mois de décembre 1236, car dans les conventions que fit alors Mathilde avec Hue de Châtillon pour le mariage de sa fille Jeanne avec Gaucher de Châtillon, neveu de Hue, il fut arrêté qu'elle jouirait toute sa vie de la terre d'Alisay, si elle pouvait la retirer des mains des héritiers du comte Robert, soit en son nom propre, soit au nom de sa fille (34).

La terre fut retirée et l'administration en fut un moment aux

(32) « Exceptis terra de Alisiaco et alia terra, quam invenimus in manu comitis Roberti, quas habebat de dono Philippi comitis Bolonie ut dicitur..... tali modo, scilicet quod dicta comitissa recipiet annuatim ad scaquarios nostros per manum ballivi nostri, sibi super hoc jurati, medietatem omnium proventuum dictarum terrarum, exceptis terra de Alisiaco et aliis terris, quas Philippus quondam comes Bolonie dicitur dedisse Roberto, comiti Drocensi. » — Charte de St Louis de mai 1236, Cart. normand, nº 425. La charte de Mathilde sur le même sujet est donnée incomplètement par M. Lechaudé d'Anisy. (Grands Rôles, p. 160), qui la place à tort en 1210.

(33) C'est ce qui résulte d'une charte de 1231 qui m'est signalée par M. Bonnin, par laquelle Robert reconnaît qu'il n'a aucun droit d'usage dans les bois de l'abbaye de St-Ouen au droit de son manoir de Rouville « ad usum sue domus de Rouvilla. »

(34) « Et Alysi et tout le fié que li oirs le comte Robert tient, que li cuens Felippes li donna, s'ele le puet ratraire comme son heritage, si le tenra comme son heritage, et s'ele le ratrahoit comme l'iretage sa fylle, si le tenroit ele toute sa vie». — Cart. normand., nº 1155.

mains du roi, puisqu'en 1238, le bailli de Rouen fait entrer en recette 100 livres pour la terre d'Alisay (35).

Mathilde se remaria cette même année 1238 à Alphonse d'Espagne, qui, devenu maître du Portugal en 1255, la renvoya parce qu'il n'en n'avait point d'enfants, et épousa Beatrix de Castille. Le pape prononça, le 26 juillet 1256, la séparation de corps entre Alphonse et Mathilde, sans cependant casser le mariage, et sans reconnaître celui de Beatrix (36).

Mathilde, au moins après le mariage de sa fille en 1241, dut rentrer dans la jouissance d'Alisay, conformément au contrat de 1236. Gaucher de Châtillon mourut en Palestine au mois de février 1251. Sa femme, Jeanne de Boulogne, mourut peu de temps après sans laisser d'enfants ; mais auparavant elle avait disposé, en faveur de sa mère, par un acte du mois de décembre 1251, de divers biens et entr'autres de son droit de haute justice à Alisay (37).

Nous sommes porté à croire qu'à la mort de sa fille, la comtesse de Boulogne, dont la carrière avait été si agitée et l'âme brisée par tant de douleurs, vint se retirer loin du monde au château de Rouville, et qu'elle y reçut les consolations du célèbre archevêque de Rouen, Eudes Rigaud. Cette circonstance expliquerait pourquoi le prélat, dont la vie était si active, vint lui-même se renfermer à Rouville le 9 mars 1252 et y resta plus d'un mois, c'est-à-dire jusqu'au 13 avril suivant (38).

Une discussion pour la dîme d'Alisay, qui eut lieu quelque temps après, nous offre un témoignage de l'importance qu'avait prise alors la culture de deux plantes tinctoriales nécessaires à l'industrie des draps.

(35) « De terra d'Alizi c. l. » — Recueil des historiens de France, t. XXI, p. 255.

(36) Le Nain de Tillemont, hist. de St Louis (éd. de la soc. de l'hist. de France, t. II, p. 333, t. IV, p. 78 et 79.

(37) « Ego Johanna de Bolonia..... lego et concedo dicte karissime matri mee, Mathildi, comitisse Bolonie, totum et integrum placitum gladii, quod habebam jure hereditario in tota terræ Insule Bone, et eciam in Kaleto, ubicumque haberem vel habere dicerem vel possem et eciam apud Alysi. » — Cart. normand, no 497.

(38) VII id. Marcii apud Rovillam juxta Pontem arche. Reg. visit., p. 155 et suivantes. Eudes Rigaud ne nous fait point connaître ce qu'il fit pendant tout ce temps à Rouville, sauf deux actes d'administration, le 23 et le 31 mai. Il note aussi que l'évêque d'Evreux conféra les ordres à sa place aux Andelys le 15 mars.

Mathieu d'Alisay, chanoine de Rouen et curé d'Alisay, avait fait recueillir en 1254 toute la dîme de la gaude et de la guède cultivée dans sa paroisse. L'archevêque prétendit que la dîme de ces deux plantes était regardée à Alisay et dans les paroisses voisines comme grosse dime, et qu'il devait en recueillir les deux tiers. Le curé affirmait au contraire qu'elle était considérée comme petite dîme et qu'il devait la recueillir en entier. Les parties choisirent pour arbitres deux chanoines de Rouen, qui, après enquête, décidèrent, le 22 mai 1255, que la dîme appartenait en entier au curé, pour la guède et la gaude cultivées dans les enclos et dans les jardins, mais que les deux tiers devaient revenir à l'archevêque, lorsque ces plantes étaient cultivées dans les champs (39).

Ce Mathieu d'Alisay avait été présenté par le roi et institué par Eudes Rigaud pendant que là terre de Rouville était en la garde royale. Sous son administration la cure vallait 50 livres de revenu et la paroisse contenait 120 feux (40).

La comtesse Mathilde ne tarda pas à donner à Eudes Rigaud un témoignage de sa bienveillance, en lui abondonnant pour lui et pour ses successeurs archevêques de Rouen, par une charte du 12 novembre 1258, le droit de patronnage qu'elle avait, sur l'église d'Alisay, à condition que le curé de cette paroisse desservirait, par lui-même ou par un chapelain convenable, la chapelle du château de Rouville (41).

Mathilde mourut à Boulogne le 14 janvier suivant (1259 n. s.) et fut inhumée dans l'église Notre-Dame de cette ville. Sa riche succession fut partagée entre ses parents collatéraux et donna lieu à de longs procès. Il nous a été impossible de découvrir auquel de ses héritiers échut Alizay, mais nous sommes porté à croire que cette terre passa dans les mains de Jeanne, com-

(39) Pièces justif. IV.

(40) Aliziacum comitissa Bononie patro. valet l. libras VI^xx parrochiani. Matheus presbiter qui nunc est, fuit presentatus a domino rege qui tunc tenebat terram in manu sua, et receptus a Domino Petro. (*autre écriture.*)
Mathildis comitissa Bononie contulit archiepiscopo Odoni Rigaudi jus patronatus ipsius ecclesie ipsi et ejus successoribus perpetuo possidendum, et littere sunt in almariolo et tenor continetur in cartulario, et ipse post modo contulit eam Johanni de Braya clerico suo. Item magistro Petro. Item magistro Johanni de Gisortio. (*autre écriture*). Item magistro Odoni de Bosco garin. Item magistro Guillelmo Amblardi.» — Pouillé d'Eudes Rigaud, p. 38. — Bib. imp. latin 11052.

(41) Pièces justif., V.

tesse de Ponthieu et d'Aumale, fille de Simon de Dammartin et cousine germaine de Mathilde. Jeanne, devenue veuve, en 1252, de Ferdinand III, roi de Castille, revint en France et y mourut à Abbeville, le 16 mars 1278 (42). Or un André Groset, témoin d'une charte pour l'abbaye de Bonport en 1276, y est désigné comme étant alors serviteur de madame la comtesse à Rouville, *serviens Domine comitisse ad Rouvillam tunc* (43).

En 1261, Eudes Rigaud acheta, dans la paroisse d'Alisay, une partie de jardin voisine d'une masure qu'il y possédait déjà; et en 1264, Guillaume d'Alisay, écuyer, sur le fief duquel cette masure était située, abandonna au prélat moyennant 60 s. tournois tous les droits de justice qu'il avait sur elle et sur les bâtiments qu'elle contenait (44).

Le 13 mars 1266, le vénérable archevêque donna la confirmation et prêcha dans l'église d'Alisay. Il ne fait aucune mention du château de Rouville dans le registre de ses visites, et se contente de noter qu'il avait couché la veille au Pont-de-l'Arche, et qu'il alla coucher le même jour à Martot (45).

De cette date, il nous faut descendre à 1324 pour trouver quelques renseignements sur Rouville. Jean dit Gougeul possédait alors ce fief, auquel celui d'Alisay était déjà réuni. Mais d'où venait ce Gougeul dont les descendants prirent le nom de Rouville, et comment était-il devenu propriétaire des fiefs d'Alisay et de Rouville? Nous l'ignorons. Le père Anselme commence par lui la généalogie de cette famille, quoique de la Roque (maison d'Harcourt, p. 1473), mentionne un Robert Gougeul, qui l'aurait précédé dans la possession de Rouville.

Jean dit Gougeul, après avoir acheté un moulin situé au Pont-de-l'Arche et appelé le moulin aux Danois, obtint, en décembre 1324, des lettres patentes de Charles-le-Bel qui réunissent ce moulin au fief d'Alisay et de Rouville (46).

La chapelle du manoir de Rouville, dont nous avons déjà

(42) (Père Anselme), t. III, p. 304.
(43) Cartul. de Bonport, p. 301.
(44) Pièces justif. VI et VII. — Les bâtiments construits sur la masure étaient sans doute la grange dîmeresse, et comme cette grange n'était pas éloignée de l'église, cela confirme notre opinion que le fief d'Alisay, dont la masure dépendait, était près de l'église.
(45) Regest. visit., p. 571.
(46) Pièces justif. VIII.

parlé en 1199 et 1258, était dédiée à la Croix. Quelques difficultés s'élevèrent, en 1337, pour le service de cette chapelle entre notre Jean Gougeul, seigneur de Rouville et d'Alisay, et Guillaume Amblard, curé de la paroisse. Une sentence des vicaires généraux de l'archevêque de Rouen donnée le 2 mai de cette année régla que le curé serait tenu de célébrer ou de faire célébrer dans cette chapelle une basse messe trois fois la semaine et une messe chantée aux deux fêtes de l'Exaltation et de l'Invention de la Sainte-Croix. Le seigneur de Rouville devait fournir le luminaire et le curé le vin, nécessaires à la célébration du saint sacrifice (47).

Jean Gougeul mourut, d'après le père Anselme, avant 1350. Il avait épousé Perronnelle des Essarts qui décéda le 28 décembre 1352 et fut inhumée dans la nef des Cordeliers de Rouen avec plusieurs membres de sa famille (48).

Jean Gougeul, fils du précédent, obtint, en 1350, mainlevée d'une saisie de la haute justice de Rouville qui avait été faite au nom du duc de Normandie (49).

La cure d'Alisay étant venue à vaquer l'année suivante, Gougeul essaya de s'emparer du patronnage et présenta un sujet qui ne fut point admis par l'archevêque. Ce fut l'occasion d'un procès qui dura jusqu'en 1359 (50). Le droit de patronnage fut saisi par le duc de Normandie, comme souverain, et les fruits du bénéfice séquestrés par l'archevêque pour pourvoir au service de la paroisse. Le 11 février 1358 (1359 n. s.) les parties voulant mettre fin à ce long procès choisirent trois arbitres: Henry d'Estouteville, chanoine de Rouen, Michel le Comte, avocat du roi, et Jean Beaudoulz, notaire, qu'ils chargèrent, par devant le bailli de Rouen, de donner une sentence définitive (51). Dès le lendemain de ce compromis les arbitres accordèrent pour cette fois le droit de présentation à Jean Gougeul, se réservant de juger l'affaire au fond un peu plus tard (52). L'archevêque de Rouen,

(47) Pièces justif. IX.
(48) « Gît sire Martin des Essars, bourgeois de Rouen, qui décéda l'an 1338. Gît dame Perronnelle des Essars, femme de maître Jean Gougeuil, chevalier, sieur de Rouville, qui décéda le 28 décembre 1352; avec elle gît Ameline, femme de Martin des Essars, qui décéda l'an 1309, le 4 septembre.» — Farin, histoire de Rouen, éd. de 1731, 6e partie, p. 61.
(49) Père Anselme, t. VIII, p. 709.
(50) Pièces justif. X.
(51) Pièces justif. XI, § 1er.
(52) Pièces justif. XI, § 2.

Guillaume de Flavacourt, institua en effet la personne que Jean Gougeul présenta. Les arbitres instruisirent l'affaire et examinèrent les titres des parties. Mais, le 6 avril 1358 (n. s. 1359), avant qu'ils aient donné leur sentence, Jean Gougeul, qui craignait sans doute le résultat de leurs investigations, prit le parti d'abandonner librement son droit de patronnage à l'archevêque Guillaume de Flavacourt et à ses successeurs (53). Les arbitres n'en continuèrent pas moins leurs travaux, et, la veille de Pâques, 20 avril 1358 (n. s. 1359), ils donnèrent une sentence définitive par laquelle, s'appuyant tant sur les raisons et les titres qu'ils avaient examinés que sur le don que venait de faire Jean Gougeul, ils déclarent que l'archevêque jouira désormais du droit de patronnage et le chargent néanmoins de payer tous les frais du procès (54).

Jean Gougeul avait épousé Jeanne de Villaines, fille de Pierre de Villaines dit le Bègue, sénéchal de Toulouse. Il avait été institué maître et enquêteur général des eaux et forêts de France par lettres du 24 février 1358. Il servit dans les guerres contre les Anglais et fut fait prisonnier à la bataille d'Auray, le 29 septembre 1364, en combattant pour le parti de Charles de Blois, duc de Bretagne. Nous ignorons l'époque de sa mort, mais il fut inhumé dans l'abbaye de Bonport (55).

Son successeur à Rouville fut son fils aîné, Pierre Gougeul dit Moradas, chevalier, conseiller, chambellan et maître d'hôtel du roi, qui prit part à la guerre d'Espagne contre Pierre-le-Cruel en 1368, sous les ordres du sieur de Villaines, son parent (56).

Ce nouveau seigneur d'Alisay rendit aveu, le 7 novembre 1374, du fief de Rouville, sans plus parler de celui d'Alisay qui se trouvait déjà confondu avec Rouville. Dans le même acte sont contenus les aveux du fief de Moulineaux, au bailliage de Caen, et de la fieffe-ferme du Quesnoy. Pierre Gougeul n'y prend encore que le titre d'écuyer d'écurie du roi (57).

Le 18 mai 1377, il donna au prieuré des Deux-Amants dix

(53) Pièces justif. XI, § 4.
(54) Pièces justif. XI, § 3.
(55) Père Anselme, t. VIII, p. 709 et 860. La famille de Villaines possédait à cette époque des fiefs à Civières et à Tourny. — Voyez pour l'inhumation à Bonport la Pièce justif. XVII.
(56) Père Anselme, ibid.
(57) Pièces justif. XII.

sous tournois de rente assis sur une masure située à Romilly, à charge de célébrer chaque année un service pour les âmes de son père et de sa mère (58).

Il était, l'année suivante, capitaine du Pont-de-l'Arche, ayant sous lui dix hommes d'armes pour la garde de la ville, et il l'était encore en 1390. On le trouve aussi lieutenant des maréchaux de France en Normandie et commis par le roi, le 3 mars 1380, pour recevoir la monstre de 300 lances destinées à la défense de Cherbourg (59).

Pierre Gougeul était maître d'hôtel du roi lorsqu'il acheta, vers 1398, le fief de la Boche situé sur Alisay et le fief de Bonbainville situé sur la paroisse de Thaon, vicomté de Caen. Le roi qui lui accorda, le 15 juin 1398, un délai pour rendre aveu de ces deux fiefs *nouvellement acquis*, lui avait déjà remis les treizièmes, dus au trésor royal pour ces acquisitions, et qui se montaient à 75 l. 11 s. 8 d. pour la Boche et à 25 l. pour Bonbainville (60).

Ce fief ou vavassorerie de la *Boche* à Alisay qui s'appelait aussi le *fief le Roy*, était situé sur le bord de la Seine et près du château royal du Pont-de-l'Arche, dont il était peut-être une dépendance inféodée à un Renaud de la Boche, le seul propriétaire que nous connaissions avant Pierre Moradas. Ce dernier en rendit aveu le 22 novembre 1400 (61).

Pierre Gougeul fut un des principaux bienfaiteurs des religieux de Bonport, ses voisins. En 1394, il leur avait donné 158 livres tournois pour acheter 15 livres de rente. L'abbé dom Guichard, comme témoignage de reconnaissance, s'engagea à faire célébrer, chaque semaine, à son intention, dans la chapelle de Notre-Dame, une messe chantée avec diacre et sous-diacre, à laquelle tous les religieux devaient assister. Cette messe, annoncée par le son de la grosse cloche et précédée

(58) Pièces justif. XIII.
(59) Père Anselme, t. VIII, p. 709, et Maison d'Harcourt, p. 1474.
(60) Les lettres de répit accordées *à notre amé et féal chevalier et maistre de notre hostel, Moradas de Rouville*, sont au Cabinet des titres, art. Rouville. On y trouve aussi deux actes des 13 et 16 juin 1398, par lesquels le même Moradas de Rouville atteste que, sur l'ordre du roi, Jehan de St Ouen, vicomte du Pont-de-l'Arche, lui a fait remise de 75 liv. 11 s. 8 d., et Colin Potier, vicomte de Caen, de 25 liv. pour les treizièmes des acquisitions qu'il avait faites dans ces vicomtés.
(61) Pièces justif. XVI.

d'une procession à l'intérieur de l'église, était suivie de la récitation du *Pater* et d'aspersion d'eau bénite sur la tombe du bienfaiteur, placée devant l'autel de la dite chapelle (62). En 1399, comme les moines achevaient le clocher de leur église, leur cloître et plusieurs réparations importantes, Moradas leur donna 100 écus d'or pour être employés à ces travaux. Ils s'engagèrent à réciter chaque jour à son intention et à la principale messe du couvent, les oraisons du St Esprit, tant qu'il vivrait, et celles des morts lorsqu'il aurait cessé de vivre. De plus on inscrivit son nom au martyrologe ou obituaire de l'abbaye et en marge des missels du grand autel, près du *Memento* (63). Plus tard, il fit encore don à l'abbaye de 40 écus d'or, et les moines, par une charte du 6 juin 1406, où il est appelé chambellan du roi, s'engagèrent à tenir perpétuellement une lampe allumée dans la chapelle de Notre-Dame, qui contenait sa sépulture, et celles de son père et de sa femme (64). Enfin, en 1408, il leur donna 200 écus d'or dont 80 écus furent employés aux réparations de l'abbaye et 120 écus à acheter pour chaque religieux une tasse d'argent, ce qui, par parenthèse, montre que l'esprit de pauvreté religieuse n'était pas très en honneur à Bonport. Les moines s'engagèrent à célébrer chaque semaine, à l'intention du donateur, une nouvelle grand'messe avec toutes les cérémonies prescrites par la charte de 1394 (65).

Le prieuré des Deux-Amants eut, en 1413, une légère part aux bienfaits de Pierre Gougeul. Il lui donna une rente de 25 sous tournois sur une pièce de terre à Romilly, en échange d'une rente de 20 sous tournois sur une autre pièce de terre à Alisay. Il prend dans cet acte les titres de chevalier, conseiller chambellan du roi, maître et réformateur des eaux et forêts du pays de Languedoc (66).

Ces donations du seigneur de Rouville aux établissements religieux voisins d'Alisay ne lui firent pas oublier l'église de cette paroisse. Il y fonda deux chapelles en l'honneur de saint Pierre et de saint Antoine dont les chapelains devaient dire,

(62) Pièces justif. XIV.
(63) Pièces justif. XV.
(64) Pièces justif. XVII.
(65) Pièces justif. XVIII.
(66) Pièces justif. XX.

chaque semaine, sept messes pour lui, son père, sa mère et ses parents, et prier Dieu pour le roi et les prédécesseurs du roi. Trois de ces messes devaient être dites dans chacune des chapelles de l'église paroissiale et la dernière dans la chapelle du château de Rouville. Charles VI lui accorda, au mois de juin 1414, des lettres d'amortissement pour les biens et rentes qui constituaient la dot de ces chapelles (67).

Pierre Gougeul mourut en 1415, à la bataille d'Azincourt, d'après le père Anselme, qui lui donne pour première femme Jeanne Boudart, inhumée à Bonport avant 1406, comme nous venons de le voir, et pour seconde femme Luce de Brucourt, morte après lui le 18 décembre 1423 (68).

Regnier de Rouville dit Morequin, fils aîné de Moradas, et qui survécut peu de temps à son père, avait épousé, avant 1407, Jeanne de Poissy (69). Ils donnèrent ensemble à l'abbaye de Bonport, en 1412, deux acres de pré situées à Léry, à charge de dire à leur intention une messe chantée avec diacre et sous-diacre aux cinq fêtes de la Conception, l'Annonciation, l'Assomption, la Nativité et la Purification de la SainteVierge, plus une messe tous les lundis de l'année qui devait être du *Saint-Esprit* tant qu'ils vivraient et de *Requiem* après leur mort. Comme le même chevalier avait déjà donné précédemment une pièce de pré de trois vergées assise à la pointe des Damps, les religieux s'engagèrent encore à célébrer pour lui chaque année, le jour Sainte-Catherine, une messe chantée avec diacre et sous-diacre (70).

Pierre de Rouville, second fils de Pierre Gougeul dit Moradas, succéda à son frère Regnier. Il rendit hommage au roi le 13 novembre 1416 du fief de Rouville et du fief du Roy situés à Alisay, et le 29 avril 1417, des fiefs des Loups et de la Heuzé, en la vicomté du Pont-de-l'Arche, des fiefs de Moulineaux et de

(67) Nous n'avons plus l'acte de fondation, mais les lettres d'amortissement et les clauses de la fondation sont analysées dans le terrier de 1713, p. 5.

(68) Elle était veuve en secondes noces de Guillaume Commin. Farin (Histoire de Rouen, éd. de 1731, sixième partie, p. 83) l'appelle Liée de Brucourt, et dit qu'elle fut inhumée en 1424 dans la nef des Augustins de Rouen.

(69) De Beaurepaire, Notes concernant l'état des campagnes de la haute Normandie, p. 162.

(70) Pièces justif. XIX.

Bombanville et de la fieffe-ferme du Quesnoy, au bailliage de Caen. (71).

Le père Anselme assure qu'il demanda et obtint un délai d'un an pour rendre aveu de ses fiefs, parce qu'il avait été longtemps prisonnier des Anglais. En 1418, il fut chargé avec Jean de Graville de défendre le Pont-de-l'Arche contre le roi d'Angleterre, Henri V, qui venait de prendre Louviers. Après vingt jours de siège, la garnison se rendit et les deux chefs obtinrent un sauf-conduit pour eux et pour mille personnes de leur suite, en restant libres de se rendre où ils voudraient (72).

Dès le 1er avril 1419, Henri V donna tous les biens de Pierre de Rouville en Normandie à un chevalier anglais, nommé Jean Sulton, en lui imposant pour seule redevance la remise d'un fer de lance à la Saint-Jean de chaque année (73).

Mais le désir de rentrer dans ses biens, ou, comme le prétend le père Anselme, l'influence de son beau-père, Robert de Braquemont, rapprochèrent Pierre de Rouville du parti anglais. Il obtint un sauf-conduit, le 8 décembre 1419, pour habiter le Grand-Andely (74), et, dès le 4 avril suivant, rentré en grace auprès d'Henri V, il lui rendait aveu de son fief de Rouville. Cet aveu est semblable aux précédents, sauf la haute justice que le roi s'était formellement réservée et le fief de la Boche ou du Roy, dont il n'est fait aucune mention (75).

Pierre de Rouville inspira bientôt assez de confiance à Henry V pour que ce roi le chargeât de traiter auprès de la cour de Rome des affaires fort importantes ; et il y fut encore renvoyé par le régent en 1425. Il était membre du conseil royal aux gages de 200 livres dès 1424 (76). Le duc de Bedfort voulant récompenser ses services et ceux de Robert de Braquemont, son beau-père, lui donna, le 16 août 1425, d'après le père Anselme, les terres de Grainville et de Bethencourt acquises par son père, mais qu'on avait confisquées (77). Il fut continué

(71) Trésor des Chartes, P. 264, nos 768 et 767.
(72) Rôles de Bréquigny, no 1175, Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, t. XXIII.
(73) Rôles de Bréquigny, no 1257.
(74) Rôles de Bréquigny. no 1261, § 102.
(75) Pièces justif. XXI.
(76) De Beaurepaire, de l'Administration de la Normandie sous la domination anglaise, Mémoires de la Société des Antiq. de Normandie, t. XXIV, p. 173 et 175.
(77) T. VII, p. 818.

dans ses fonctions de conseiller du roi par lettres du 20 septembre 1430, que l'on possède au Cabinet des titres, avec plusieurs quittances de ses gages, scellées aux armes de Rouville, de 1431 à 1448.

Après la réduction de la Normandie, Pierre de Rouville rentra sous l'obéissance du roi de France et lui rendit hommage, le 18 novembre 1449, pour le plein fief de Rouville, les vavassoreries de la Boche, des Loups et de la Heuse, en la vicomté du Pont-de-l'Arche, et les fiefs de Moulineaux et de Bobainville, en la vicomté de Caen, (78). Il rendit aveu pour le fief de Rouville le 18 janvier 1450, mourut peu après et fut enterré dans l'abbaye de Bonport (79). Sa femme Aldonce de Braquemont, fille de Robert de Braquemont, amiral de France, lui donna trois fils dont l'aîné, Jacques, rendit hommage au roi, le 28 mars 1459, pour le plein fief de Rouville et les trois huitièmes de la Boche, des Loups et de la Heuse (80).

Jacques Gougeul de Rouville ayant embrassé l'état ecclésiatique, devint chanoine de Rouen le 17 octobre 1470 et archidiacre d'Eu le 26 décembre 1476 (81). Il était vieux en 1484, puisqu'il rendit hommage de son fief de Rouville entre les mains du lieutenant général du bailli de Rouen le 23 mai de cette année, en vertu de lettres patentes «à cause de sa faiblesse et de son grand âge» (82). Deux jours après, il rendit son aveu, où figurent les droits de justice, haute, basse et moyenne, sans aucune mention de la réserve exprimée dans l'aveu de 1420. Les revenus de Rouville sont évalués à 500 liv. tournois et ceux de la Boche à 25 liv (83).

(78) Trésor des Chartes, P. 264, nº 770. — Il est nommé « Notre amé et féal chevalier, Pierre Gougeul, seigneur de Rouville. »

(79) Père Anselme, t. VIII, p. 710. — L'aveu est au Trésor des Chartes. P. 277[3], nº 198 et P. 805, fº 12.

(80) Trésor des Chartes, P. 264, nº 772. Il y est nommé « Jacques Gougeul dit de Rouville, escuier. » Il prend les mêmes titres dans l'aveu qu'il rendit le 2 avril 1459 avant Pâques (n. s. 1460). P. 305, nº 181.

(81) Dom Pommeraye, Hist. de la Cathédrale de Rouen, p. 273.

(82) Trésor des Chartes, P. 263, nºs 64 et 65. Les lettres patentes sont du 8 mai 1484. Il y est nommé « Messire Jaques de Rouville seigneur dudit lieu de Rouville, archidiacre d'Eu et chanoine de l'église cathédrale Notre-Dame de Rouen. »

(83) Pièces justif. XXII. — Il n'y prend d'autres titres que ceux de « Jacques Gougeul dit de Rouville », et la vavassorerie est nommée « le fieu de Regnault de la Boche, aultrement dit du Roy ». — La réserve de la haute justice ne figure déjà plus dans l'aveu de 1450.

Le vénérable archidiacre mourut le 27 janvier 1491 (n. s. 1492) et fut inhumé dans l'abbaye de Bonport, sous une pierre qui portait pour épitaphe :

« Cy gist noble, venerable et discrette personne Monsieur Maître Jacques de Rouville prêtre, chanoine et archidiacre d'Eu en l'église Notre-Dame de Rouen, seigneur dudit lieu de Rouville et de Grainville la Teinturière, lequel trepassa le 27 jour de janvier 1491. Priès Dieu pour luy » (84).

Son frère, Guillaume de Rouville, le second fils de Pierre, vivait encore, puisqu'il ne mourut que le 23 novembre 1492; mais il ne paraît pas avoir jamais été seigneur de Rouville. Il avait plusieurs enfants de Louise Malet de Graville, son épouse (85).

Louis Gougeul de Rouville, l'aîné des fils de Guillaume, hérita de son oncle l'archidiacre et rendit aveu des fiefs de Rouville et de la Boche dès le 14 mars 1491 (n. s. 1492.) Dans l'hommage qu'il rendit le 16 mars, il prend le titre de «chevallier, conseiller et chambellan du roy » (86). Il était grand

(84) Procès-verbal de visite de la chapelle de Rouville dans l'abbaye de Bonport en 1724, arch. de l'Eure, Fs de Bonport, l. 96, no 10.

(85)) Guillaume de Rouville fut reçu comme homme d'armes à une montre faite à Louviers le 18 décembre 1461 (Maison d'Harcourt, p. 1474). On a de lui, au Cabinet des titres, plusieurs quittances pour une pension de 600 livres qu'il recevait du roi en 1467 et 1469; et d'autres quittances de 400 livres qu'il touchait comme l'un des capitaines de l'arrière-ban de Normandie, de 1474 à 1477. Il y est toujours nommé seigneur de Moulineaux. En 1469 il prend le titre de « chevalier maistre d'hotel du roi »; et en 1474, de « conseiller et chambellan du roy ». Il fut enterré ainsi que sa femme dans l'abbaye de Bonport et le procès-verbal que nous avons déjà cité dit que leur tombe avait sept pieds de long sur 4 pieds 10 pouces de large et portait pour épitaphe :

« Cy gist Messire Guillaume de Rouville, chevalier, seigneur de Moulliniau, Cul de Sac, conseiller chambellan du roi notre sire et capitaine des gens d'armes, qui fut très vaillant et bon chevalier plein de bonne renommée, qui trepassa le vingt troisième jour de novembre l'an mil quatre cent quatre vingt douze et Madeleine Loyse de Graville sa femme, laquelle trépassa le deuxième jour de mars mil quatre cent quatre vingt dix neuf».

M. Andrieux (Cartul. de Bonport, introd. p. 38) donne un autre texte de cette inscription, où on lit « Villiers cul de Sac» et «Madame Loyse» au lieu de Madeleine-Loyse. Il donne aussi dans son atlas une gravure du tombeau et de l'épitaphe.

(86) Tres. des chartes, P. 263, no 265.—L'hommage porte «le fief de Rouvile et une portion nommée le fief de la Bouche autrement dit du

veneur de France depuis le 6 août 1488 (87). Il fut, d'après le père Anselme, établi bailli et capitaine de Mantes en 1500, grand maître des eaux et forêts de Normandie et de Picardie en 1519, et lieutenant général du roi au gouvernement de Normandie en 1525. Mais il ne jouit pas longtemps de ce dernier emploi, car il mourut à Lyon le 17 juillet 1527 et fut inhumé dans l'abbaye de Bonport sous une tombe qui portait cette inscription :

« Cy gist noble et puissant seigneur Messire Louis de Rouville, en son vivant chevalier, conseiller et chambellan du Roi, notre sire, et seigneur du dit lieu de Rouville, de Grainville la Teinturière, Bouville, Saint-Ouen, Villers cul de Sac, grand maitre enqueteur et réformateur des eaux et forets en Normandie et Picardie, capitaine de gendarmes, grand veneur de France et lieutenant general du Roi, notre sire, en Normandie, lequel trepassa à Lyon, le XVIIe jour de juillet M. D. XXVII (88).

François de Rouville, fils de Louis et de Suzanne de Coesmes, fit hommage de la seigneurie de Rouville en 1529, d'après le père Anselme, qui lui donne les titres de « seigneur de Rouville, Grainville, Amblainville, Saint-Jovin et Villers-cul-de-sac, maître

Roy ». L'aveu (P. 278^3, no 619), est semblable à celui de 1484 et porte: « Loys Gougeul dit de Rouville, chevalier,.....le plein fief de Rouville.... une portion de fief nommée le fief de la Boche autrement dit du Roy». On a encore de Louis de Rouville un hommage rendu au roi le 20 octobre 1498 et un autre le 27 mars 1514 pour les fiefs de Rouville et de la Boche, P. 264, no 765, et P. 265, no 1572.

(87) Le père Anselme, t. VIII, p. 708, dit qu'il cessa d'exercer cette charge en 1496 et y fut rétabli en 1506, mais une lettre du roi du 15 octobre 1497 (Cabinet des titres), qui lui donne le tiers et danger de 140 acres de bois situées à Radepont et dépendant de la seigneurie du Mesnil-Paviot, le nomme encore « notre amé et féal conseiller et chambellan Loys de Rouville grant veneur de France ».

(88) Cartul. de Bonport, introd., p. 39. Le père Anselme indique 1525 et dit que la date de la mort de sa femme inhumée dans le même tombeau est effacée, et que cette dame portait pour armes un lion couronné. Farin (éd. de 1731, 5e partie, p. 54), termine ainsi l'épitaphe: « Lequel décéda l'an 1526 et Susane de Coresmes (*sic*) sa femme, qui portait d'or au lion d'azur couronné. Millin a donné une description de ce tombeau. On possède au Cabinet des titres deux quittances de Louis de Rouville au receveur de la vicomté de Conches et Breteuil d'une somme de 50 livres pour partie des gages de son office de grand maître des eaux et forêts, le 10 juin 1521 et le 11 nov. 1524. Il y est nommé « conseiller et chambellan ordinaire du roy notre sire, grand veneur de France, maître enquesteur, etc. ».

d'hôtel du roi, chevalier de son ordre, maître enquêteur et général réformateur des eaux et forêts de Normandie et Picardie et lieutenant de la venerie. » On a de lui deux quittances pour partie des gages de son office de grand maître, en 1538 et au mois de juillet 1549 (89). Il mourut cette même année, laissant de Louise d'Aumont, fille et héritière de Ferry d'Aumont, seigneur de Meru et de Chars, qu'il avait épousée par contrat du 26 mai 1523, quatre fils et deux filles (90).

Jean de Rouville, son fils aîné, rendit hommage au roi, le 28 novembre 1549, des seigneuries de Rouville relevant de la vicomté du Pont-de-l'Arche, Villers-cul-de-sac, relevant de la châtellenie de Neaufles-le-Chastel, de la sergenterie de Grainville-la-Teinturière relevant de la vicomté de Caudebec et de la moitié des seigneuries d'Amblainville et de Théméricourt, relevant du château de Pontoise, dont sa mère, Louise d'Aumont, possédait l'autre moitié par indivis. Tous ces fiefs lui appartenaient par succession de feu son père (91). Il fut parrain, le 20 décembre 1555, dans l'église d'Alisay, de Jehanne d'Aussy. Les marraines étaient demoiselles Louise d'Herville et Françoise de Unause (92).

Il avait épousé, par contrat du 1er juin 1550, Madeleine le Roy, fille de Louis le Roy, seigneur de Chavigny, capitaine des gardes du corps du roi. Leur fils, François, fut baptisé à Alisay, le 11 juin 1556, et nommé par nobles hommes François le Roy,

(89) Ces deux quittances sont au Cabinet des titres. Dans la première qui est de 50 livres au receveur de la vicomté d'Orbec, il est nommé «Sieur du lieu, de Grainville la Taincturiere, Villiers cul de Sac et Meru». Dans la seconde donnée au mois de juillet 1549 et qui est de 60 livres, à noble homme Me Nicole le Cordier, vicomte et receveur ordinaire du domaine de la vicomté d'Evreux, il est dit « Sieur du lieu, Grainville la Taincturiere, Villiers cul de Sac, Chars et le Meulx, maistre d'hostel ordinaire du roy».

(90) Père Anselme loc. cit.—La mort de Louis de Rouville est nécessairement antérieure à l'hommage de Jean de Rouville que nous citons.

(91) P. 265, no 1381.—Les actes de l'état civil d'Alisay déposés au tribunal civil de Louviers donnent en 1548 : Matrina Ludovica Daumont, domicella et uxor domini temporalis de Rouville ». Philippe de Rouville, son fils, est aussi parrain la même année.

(92) Etat civil d'Alisay déposé au greffe de Louviers.—On y trouve d'autres membres de la famille d'Aussy ou d'Auchy. Ainsi noble homme Jean d'Auchy est parrain le 20 août 1555 et en 1548; Germain d'Auchy est aussi parrain en 1548; Jehanne, fille de Jean d'Auchy et de Magdelaine est baptisée le 20 décembre 1555; demoiselle Magdeleine d'Auchy est marraine le 4 avril 1555, le 16 septembre et le 13 octobre 1556.

Jean de B.......... sieur de Ranes (?) et par damoiselle Jeanne de la Ferté (93). Madame de Rouville mourut en 1558. Son tombeau en pierre se voyait encore il y a peu d'années, dans le chœur de l'église d'Alisay, d'où il a été transporté dans le cimetière de cette paroisse. Il est décoré d'une statue couchée de la défunte, dont le visage et les mains sont d'albâtre. La tête repose sur un coussin et les pieds sur une levrette. Autour on peut lire encore l'inscription suivante :

« Cy gist noble et illustre dame Magdalene le Roy de Chavigny, en son vivant femme de haut et puissant seigneur Messire Jehan de Rouville, chevalier sieur dudict lieu de Rouville, Grainville-la-Taincturiere, Boville, Anblainville et de Villers cul de sac, laquelle décéda le 6e jour d'octobre 1558. »

Le 25 juin 1560, Jehan de Rouville rendit hommage au roi des fiefs de Rouville, Villers-cul-de-sac, d'Amblinville et de Théméricourt et de la sergenterie de Grainville-la-Teinturière. Il avait déjà rendu aveu des fiefs de Rouville et de la Bosse, le 12 juin précédent (94). Cette dernière pièce nous fait connaître qu'une partie des cinq cents acres de terres labourables que contenait le fief avait été plantée en vignes ; que les audiences de la haute justice de Rouville se tenaient dans le moulin de Rouville sur le pont du Pont-de-l'Arche et qu'il y avait des pâtures et bruyères communes entre les habitants d'Alisay et leur seigneur Le droit de présentation aux deux chapelles de St Pierre et de St Antoine dans l'église d'Alisay est aussi mentionné pour la première fois. Le fief de la Boche est appelé la Bosse, et ce dernier nom a prévalu jusqu'à nos jours.

On possède au Cabinet des titres une sentence du bailliage de Rouen, le 2 juin 1576, qui exempte de l'arrière-ban Jehan de Rouville, sieur du lieu, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi.

Le même seigneur, en 1579, intenta une action contre le curé Claude Hays pour l'obliger à dire ou faire dire la messe à la chapelle du château, toutes les grandes fêtes de l'année. Une

(93) Etat civil d'Alisay, au greffe de Louviers.

(94) Dans l'hommage qui se trouve au Trés. des Chartes, P. 265, no 1332, il ne prend que le titre d'écuyer, et dans l'aveu qu'on trouvera Pièces justif. XXIII, il ne prend aucun titre.

sentence des requêtes du palais à Rouen, rendue le 8 février 1583 entre les parties et le cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, qui était intervenu au procès, régla que le curé dirait à l'avenir, ou ferait dire, trois messes basses par semaine à la chapelle du château, mais à *jours ouvrables*, excepté aux fêtes de la Sainte-Croix, où la messe devait être chantée; qu'il recevrait 60 sous par an outre le revenu des terres attachées à la chapelle et qu'il fournirait le pain et le vin du sacrifice (95).

Jean de Rouville, après avoir rendu, dit le père Anselme, des services considérables aux rois Henri II, Charles IX et Henri III, mourut au siège de Paris, en 1589, en essayant de se sauver de la prison où les ligueurs l'avaient enfermé. Il avait eu plusieurs fils morts avant lui. L'aîné, Jacques, qui avait été nommé lieutenant en la compagnie de 50 hommes d'armes des ordonnances du roi le 29 avril 1572 (96), se maria avant 1573, d'après le père Anselme, à Diane le Veneur, fille de Tanneguy le Veneur, comte de Tillières, et laissa plusieurs enfants. L'aîné fut Jacques de Rouville dont nous allons parler.

Jacques de Rouville rendit hommage au roi, le 2 décembre 1607, du fief de Rouville, comme héritier de Jean de Rouville, son aïeul, et épousa, le 24 septembre 1609, Antoinette Pinard, fille de Claude Pinard, vicomte de Comblisy (97). Farin l'indique parmi les députés de la noblesse aux états de Normandie, en 1611, et lui donne les titres de : « Messire Jacques de Rouville, sieur du lieu, comte de Clinchant, chevalier de l'ordre et l'un des cent gentilshommes de la chambre du roi ». Il perdit sa femme en 1619 et se remaria le 10 octobre 1621 à Elisabeth de Longueval, fille de Philippe de Longueval, seigneur de Manican. Il mourut au siège de la Rochelle en 1628, et fut inhumé à Bonport sous une tombe qui portait cette épitaphe :

« Ci devant reposent les corps de très-haut et puissant messire

(95) Le terrier de Rouville en 1713, fo 4, donne la date de la sentence et les noms des parties. Les actes de l'état civil donnent un extrait de cette sentence qu'on peut voir Pièces justif. XXIV.

(96) C'est ce qui résulte d'une quittance de 180 l. 16 s. 6 d. pour deux mois et deux jours de cette charge qu'on trouve au Cabinet des titres.

(97) L'hommage est cité dans un inventaire de 1633. La date du mariage est mentionnée dans un acte d'opposition à la distribution du prix des biens de François, comte de Rouville. Cette dernière pièce est au Cabinet des titres.

Jacques, seigneur de Rouville, comte de Clinchamps, Saint-Pierre, la Baussonnieres, le Bouchet et la Falaise, seigneur de Chavigny, Maulevrier, la Manmonnière, Grainville la Tinturiere, Bosseville, Reanville, lequel dit chevalier d'honneur de feu Madame la Duchesse d'Orleans, gouverneur pour le Roi de la ville et château de Chinon, étant au service de Sa Majesté, au siège devant la Rochelle, âgé de 44 ans, décéda le 16 juillet 1628 ; et de dame Antoinette Pinard, sa première femme, qui décéda au château de Chavigny, le 8 avril 1619, âgée de 29 ans (98). »

Elisabeth de Longueval survécut plusieurs années à son mari et donna, le 28 septembre 1637, 30 livres de rente aux religieux de Bonport, à charge de célébrer une messe basse le 1er lundi de chaque mois et un service le 3 octobre de chaque année à son intention. Sa fille, Louise de Rouville, épouse de Roger de Rabutin, comte de Bussy, reconnut cette rente par un acte du 8 août 1691 qui se trouve parmi les titres de Bonport.

L'année même de la mort de Jacques de Rouville, une ancienne confrérie de St Germain, qui avait été érigée dans l'église d'Alisay par Louis d'Harcourt, archevêque de Rouen, le 23 juin 1415, fut organisée en *charité*, à la demande de Hugues Letourneur, ancien curé d'Alisay, de Guillaume Blantou, nouveau curé, et de plusieurs paroissiens. Le vicaire général de l'archevêque de Rouen approuva, le 8 mai 1628, de nouveaux statuts, dont voici les principaux articles.

Chaque confrère payait 10 sous ou une demi-livre de cire à son entrée dans l'association et 2 sous 6 deniers par an, le jour de la fête de St Germain. Chaque année, on élisait, à la pluralité des voix, un prévôt ou maître, un échevin et quatre frères servants, qui n'étaient pas libres de refuser. Les deux premiers administraient les revenus de la charité et en rendaient compte à la fin de l'année. Les six membres élus devaient assister sous peine d'amende à tout l'office du jour de St Germain, à un service célébré le lendemain à l'intention des bienfaiteurs, à une messe haute le premier dimanche de chaque mois, célébrée alternativement en l'honneur de la Sainte Vierge, de Saint Germain et du Saint-Sacrement, et à une messe basse de *requiem* à l'intention des bienfaiteurs, le premier vendredi de chaque mois. Quand un confrère mourait, le maître ou l'échevin allait

(98) Cartul. de Bonport, Introd., p. 40.

l'annoncer aux carrefours de la paroisse, en sonnant les clochettes de la charité. Les frères servants portaient le corps en terre. Après l'inhumation, la charité faisait dire une basse messe à l'intention du défunt, ou une haute messe avec matines, si le défunt était un des six membres élus pour l'année ou la femme du maître. On distribuait aux pauvres, en pain ou en argent, deux sous fournis par la charité et une autre somme provenant de deux deniers que chaque confrère devait verser dans cette circonstance. Quand l'un des confrères manquait de pain par suite de sa pauvreté ou de maladie, la charité lui accordait un secours qui était laissé à la discrétion du prévôt ou du curé. Chaque membre devait, à l'intention des frères décédés dans l'année, dire une messe s'il était prêtre, les sept psaumes de la pénitence avec les litanies et les oraisons s'il était laïc sachant lire, et, s'il ne savait pas lire, cinquante *Pater* et cinquante *Ave Maria*. Chaque confrère devait, en outre, réciter tous les soirs un *Pater* et un *Ave* à la même intention. Quand les membres de la confrérie avaient entr'eux quelques difficultés, ils devaient, sous peine d'amende, avant de paraître en justice, essayer de se mettre d'accord devant le maître de la charité, en présence du curé et de quelques anciens maîtres (99).

Nicolas de Rouville, fils aîné de Jacques, et connu sous le nom de comte de Clinchamps, fut tué près de Mons en 1637, mais il ne paraît pas avoir possédé la terre de Rouville, qui échut à François de Rouville, son frère puiné.

François de Rouville, seigneur de Rouville et de Grainville-la-Teinturière, rendit aveu au roi, pour les fiefs de Rouville et de la Bosse, le 23 septembre 1633, comme héritier de Jacques de Rouville, son père (100).

Il échangea, le 8 novembre 1646, avec le curé d'Alisay, Guillaume Blantou, une pièce de terre pour une autre qui valait moins, à charge par le curé de célébrer un service chaque année le 3 novembre, à l'intention des seigneurs de Rouville (101).

(99) Pièces justif. xxv. — En 1715, une délibération des frères qu'on trouvera à la suite des statuts augmenta beaucoup les amendes.

(100) Cet aveu est mentionné dans un inventaire de pièces produites par François de Rouville aux commissaires pour la vente du domaine du roi en Normandie, lequel inventaire est joint au terrier de 1713.

(101) Terrier de 1713. f° 5.

On lui donnait dès lors le titre de comte de Rouville, quoique cette terre ne fût pas érigée en comté, et qu'il fût devenu comte de Clinchamps par la mort de son frère aîné. Ses affaires étaient en mauvais état et la plupart de ses biens saisis dès 1657. Il obtint néanmoins, le 21 février 1664, des lettres patentes qui érigeaient en comté la seigneurie de Rouville, mais cette érection n'eut pas de suite. Ses créanciers poursuivirent la vente de tous ses biens, et les seigneuries de Rouville et de la Bosse furent adjugées, le 11 septembre 1684, à Gilles Hallé, chevalier, seigneur d'Orgeville-St-Vaast, président à mortier au parlement de Normandie (102).

Ce nouvel acquéreur appartenait à une famille de bourgeois de Rouen anoblie en 1595 (103). Il était président au parlement depuis 1674 et mourut le 19 janvier 1692 (104).

Son fils, Jean-Gilles Hallé qui lui succéda dans la possession de Rouville, donna, par contrat du 17 décembre 1707, 5,800 l. sur l'hôtel de ville, produisant 250 l. de rente, pour augmenter la dotation des deux chapelles de St Pierre et de St Antoine dans l'église d'Alisay, à charge par les titulaires de dire, chaque jour de la semaine, à tour de rôle, une messe basse dans la chapelle de Ste Croix du château de Rouville, à l'intention du donateur et de Marguerite-Barbe Puchot, son épouse. Les chapelains devaient, en outre, faire la prière du matin aux domestiques du château; enseigner le catéchisme aux enfants d'Alisay, tous les dimanches, de la St Michel au 1er juillet, un jour de la semaine en plus pendant l'avent et trois jours pendant le carême; servir de chantre aux offices de la paroisse; apprendre le plain-chant à quatre enfants de chœur et les fournir de soutanes, surplis et bonnets.

M. de Rouville, dans l'acte que nous analysons, stipule encore que, s'il venait à établir sa résidence dans sa terre de l'Essart, près d'Alisay, et à y construire une chapelle, les six messes par semaine devraient y être acquittées, et que, s'il allait résider sur une terre plus éloignée, l'un des chapelains serait tenu de le suivre, à condition d'être logé et nourri.

Jean-Gilles Hallé prend dans cet acte les titres de conseiller

(102) Terrier de 1713, fo 2, et les lettres d'érection de 1760 que nous citerons plus tard.
(103) Etat des anoblis en Normandie, no 897.
(104) Farin, Hist. de Rouen, éd. de 1731, seconde partie, p. 53.

au parlement, chevalier, seigneur d'Orgeville-St-Vaast, Rouville, Alisay, la Bosse, St-Ouen-du-Manoir-sur-Seine, Ymauville-en-Caux et Bercelou (105). Farin nous apprend qu'il était conseiller au parlement depuis 1698, et qu'il fut reçu président à mortier en 1729.

En 1713, comme les rentes de l'Hôtel-de-ville avaient diminué de valeur, il porta le capital de sa fondation en faveur des chapelles d'Alisay à 6,250 l. pour leur conserver le même revenu qu'auparavant. Il obtint aussi, à la même époque, des lettres du roi autorisant la rédaction d'un registre terrier des seigneuries de Rouville et de la Bosse que nous avons souvent cité (106).

Deux ans auparavant, au mois de novembre 1711, le grand archidiacre de Rouen avait visité la paroisse d'Alisay et trouvé toutes choses en bon état. On voit, dans le procès-verbal de cette visite conservé aux archives de la Seine-Inférieure, que Jacques Berthe, chapelain de St-Pierre et vicaire de la paroisse, tenait alors l'école des garçons et qu'une sœur de la Providence tenait l'école des filles. Cette sœur, d'après le rôle des vingtièmes de 1755, recevait des seigneurs de Rouville une rente annuelle de 150 livres plus 30 livres pour le loyer de son logement.

Le 18 avril 1746, Mgr de Saulx-Tavannes, archevêque de Rouen vint à Alisay et y donna la confirmation dans la chapelle du château de Rouville, à plus de quinze cents personnes de cette paroisse et des paroisses voisines.

Cette même année, M. d'Orgeville fit construire aux dépens de la fabrique le portail et l'extrémité de la nef de l'église d'Alisay sur les dessins d'un sieur Thibaud, architecte. Le curé, dans une note des actes de l'état civil, se plaint de n'avoir pas été consulté.

Jean-Gilles Hallé était veuf de Marguerite-Barbe Puchot du Plessis, lorsqu'il maria son fils Gilles-Louis Hallé, qui était aussi président à mortier au parlement de Normandie, avec Marie-Barbe Puchot du Plessis, fille de Charles-Georges Puchot du Plessis, chevalier, seigneur du Plessis, et de Marie-

(105) Le contrat passé devant Coignard et Launon, notaires à Rouen, est aux archives de la fabrique d'Alisay. Il est analysé dans le terrier de 1713, f° 6.

(106) Ce terrier nous a été gracieusement communiqué par M. Baroche, adjoint au Maire de Rouen, qui le possède.

Anne-Catherine de Vigneral. Pour distinguer le père et le fils, on appelait ordinairement le premier M. le président d'Orgeville, et le second M. le président de Rouville. Outre les titres que nous lui connaissons, le père reçoit, dans l'acte de mariage de son fils, ceux de baron d'Heugueville et d'Heudicourt, seigneur de la Autfarin, le Londe et Daubeuf. Jacques Richier de Cerisy, vicaire général de Rouen, fit le mariage dans la chapelle du château de Rouville, en présence du curé d'Alisay, le 14 octobre 1749 (107).

Ce curé était alors Jean-Louis-Charles le Dain qui venait de permuter un canonicat d'Ecouis pour la cure d'Alisay. Fils d'un procureur et frère d'un avocat au Pont-de-l'Arche, il soutint un grand nombre de procès contre les seigneurs de Rouville et les titulaires des deux chapelles d'Alisay. Dans les longs mémoires qu'il a insérés dans les actes de l'état civil, il cherche à expliquer la nécessité où il s'est trouvé de soutenir ces procès par les abus qu'avait introduits la trop grande condescendance de ses prédécesseurs immédiats, dont l'un, Charles Haren, avait été précepteur de M. le président d'Orgeville, et l'autre, Jean-Baptiste le François, précepteur de M. le président de Rouville.

Dès 1750, M. d'Orgeville voulut l'obliger à suivre la banalité du moulin seigneurial. Le curé condamné au Pont-de-l'Arche et à Rouen se pourvut au conseil du roi, et M. d'Orgeville n'obtint son acquiescement à l'arrêt de Rouen qu'en payant tous les frais du procès.

Les chapelains voulaient présider au chœur en l'absence du curé, droit que celui-ci réclamait pour son vicaire. Ils prétendaient diriger les enfants de chœur, recevoir de la fabrique les ornements, le pain, le vin et le luminaire de leurs messes, et enfin fermer les dimanches et fêtes les grilles de leurs chapelles respectives. Un jour que le curé, malade, s'était fait remplacer par un religieux pénitent du Pont-de-l'Arche, l'un des chapelains entonna le *Deus in adjutorium* des vêpres, récita le capitule en même temps que le religieux, et injuria même ce dernier, au grand scandale des fidèles. Un procès s'en suivit devant l'official de Rouen. L'archevêque, Mgr de Saulx-Tavannes, rendit, le 3 février 1757, une ordonnance favorable au curé et

(107) Actes de l'état civil d'Alisay.

régla pour l'avenir que les chapelains se fourniraient de tout ce qui leur serait nécessaire ou paieraient chacun neuf livres par an à la fabrique.

Jean-Gilles Hallé étant mort en 1758, son fils, le président de Rouville, offrit au curé, pour mettre fin à toute difficulté, de prendre comme vicaires les chapelains eux-mêmes. Le curé s'y refusa et parmi les motifs de son refus on en trouve un qui mérite d'être signalé : les maladies contagieuses, disait-il, sont fréquentes à Alisay; les chapelains devenus vicaires éviteraient de visiter les malades de peur de porter la contagion dans le château, où ils disent la messe tous les jours. Ces contagions n'ont point laissé de traces bien apparentes dans les actes de l'état civil, excepté en 1767, où on voit que du 19 avril de cette année au 23 août de l'année suivante, vingt personnes furent enterrées le jour même de leur mort par crainte de la contagion.

De nouvelles difficultés surgirent à l'occasion de l'encens. Les chapelains ayant enlevé les chappes et les vêtements des enfants de chœur, en 1753, le curé prit l'habitude d'aller lui-même porter l'encens à M. d'Orgeville comme seigneur de la paroisse; mais, après 1758, ayant pu se procurer des chappes pour des chantres laïques et habiller quatre enfants de chœur, il se dispensa d'encenser personnellement M. de Rouville. Bien plus, il eut l'audace de faire porter chappe par ses chantres laïques aux dimanches ordinaires, malgré ce seigneur. M. de Rouville s'en plaignit à l'archevêque, fit, en vertu de son droit de *committimus* assigner le curé aux requêtes du palais, et obtint une sentence qui défendait de porter les chappes autrement qu'aux fêtes solennelles. Le curé fit aussitôt une requête d'opposition et obtint une sentence du 24 août 1767 qui rapportait la première et renvoyait pour le fonds à l'officialité.

L'archevêque avait insinué au curé que, par rapport aux chappes portées les dimanches ordinaires, M. de Rouville n'approuvant point *cette magnificence*, il ferait bien de s'en abstenir; mais ayant su que le curé avait payé les chappes de ses propres deniers, il lui écrivit qu'il ne pouvait blâmer ce qui contribuait à la décence du service divin et était conforme au rite du diocèse.

D'autres difficultés s'étaient encore élevées pour la banalité du pressoir et pour l'intention des messes dites à la chapelle du château. Le curé, d'après l'avis des docteurs de Sorbonne, se

croyait maître de disposer de cette intention, et le président voulait qu'elle fût appliquée à sa famille. L'archevêque paraît avoir mis fin aux débats par une lettre du 19 décembre 1767, insérée dans les actes de l'état civil et dont voici la teneur:

« M. de Rouville ne veut plus, Monsieur, que vous alliés a
» son pressoir; vous serés aussi le maitre de dire les messes, que
» vous etes obligé d'acquitter a sa chapelle a telle intention que
» vous jugeres a propos; a l'egard de l'encens vous subirés le
» sort general du diocese; quant aux chapelains je crois qu'il
» ne seront pas mecontens des arrangemens qu'on a pris. J'ai,
» etc. Signé L'arch. de Rouen. »

Le président de Rouville prit une grande part aux démêlés du parlement de Rouen avec le roi et fut plusieurs fois mandé à Versailles, comme on peut le voir dans l'histoire du parlement de M. Floquet.

Louis XIV lui accorda néanmoins des lettres patentes, en date du mois de septembre 1760, qui érigeaient la terre de Rouville en comté, en y réunissant le fief de la Bosse. Cette érection est présentée comme une récompense des services de l'impétrant et de ceux de son père et de son aïeul, présidents comme lui au parlement de Normandie. Les lettres signalent aussi la grandeur du château de Rouville, l'importance de la terre et sa première érection en comté qui avait eu lieu en 1664 (108).

L'année suivante, le comte de Rouville obtint de nouvelles lettres qui réunissaient au comté de Rouville les fiefs d'Orgeville-St-Vaast et Flipou, déjà réunis en un seul, en 1645, sous le nom d'Orgeville-St-Vaast et aussi la baronie d'Heuqueville que son père avait achetée en 1739 et qui était l'une des plus anciennes et des plus importantes baronies de la province (109).

Madame de Rouville, Marie-Barbe-Sophie Puchot du Plessis, mourut au château de Rouville, le 7 novembre 1769, à l'âge de 39 ans, et fut inhumée deux jours après dans le chœur de l'église d'Alisay (110). Le comte de Rouville, son mari, vivait encore en 1775, mais, il était mort en 1779. Sa succession fut partagée entre ses deux fils : Gilles-Charles-Marie Hallé et Louis Guillaume Hallé. Le premier, en sa qualité d'aîné, eut par préci-

(108) Pièces justif. XXVI.
(109) Pièces justif. XXVII.
(110) Actes de l'état civil.

put le comté de Rouville, et le second, le reste de la succession (111).

Gilles-Charles-Marie Hallé mourut peu après son père à 29 ans et demi et fut inhumé dans le chœur de l'église d'Alisay, le 16 mars 1780. L'acte d'inhumation lui donne les titres de « chevalier, comte de Rouville, Flipou, patron présentateur de Daubeuf, seigneur haut justicier du Manoir-sur-Seine, Heudicourt et Heugueville et seigneur du Plessis. »

Son frère et unique héritier, Louis-Guillaume Hallé, mousquetaire de la garde, était un de ces gentilshommes dissipateurs et criblés de dettes, comme le siècle dernier en renfermait un trop grand nombre. Il fut ce qu'on appelait *interdit volontairement* par sentence du bailliage de Rouen, le 7 août 1780. Quelques années après, le 20 août 1784, autorisé de MM. Ferry et Fremont, ses conseils judiciaires, il vendit à Madame Marie-Madeleine Frault, veuve de Messire Jacques-Romain de Berruyer, les fiefs de Rouville et de la Bosse avec les terres qui en dépendaient pour 527,200 francs. L'acquéreur était chargé de payer annuellement aux chapelains de St Pierre et de St Antoine d'Alisay 160 l. de rente, six cordes de bois de cotret et deux cents bourrées (112).

Louis-Guillaume Hallé, dépouillé par cette vente de tout le domaine utile qu'il possédait à Alisay, n'en conserva pas moins le titre de comte de Rouville qu'il prenait encore dans une quittance du 28 janvier 1790 (113).

(111) C'est ce qu'explique un acte du 16 juillet 1779, par lequel Louis-Guillaume Hallé vend le fief de Bercelou à Louviers.

(112) Ces détails sont tirés d'un long extrait de cet acte de vente passé devant Guillot, notaire à Rouen, et qu'on trouve dans les papiers de la fabrique d'Alisay. M. de Rouville y est ainsi désigné : « Messire Louis-Guillaume Hallé, comte de Rouville, baron d'Heuqueville, ancien mousquetaire de la garde du roi, seul héritier de Gilles-Charles-Marie Hallé d'Orgeville, comte de Rouville, son frère aîné, tous deux fils et seuls héritiers de Messire Jean-Gilles Hallé d'Orgeville, conseiller du roi en ses conseils, président à mortier au parlement de Normandie, ledit comte de Rouville interdit volontairement par sentence du bailliage de Rouen le 7 août 1780. »

(113) Chartrier du Pont-Saint-Pierre. — Le château de Rouville avec une partie des terres fut vendu le 1er messidor an VIII par les héritiers de Madame Frault à M. Philippe Bizet, d'où il est venu par héritage à Madame de la Poterie qui habite le Pont-de-l'Arche. L'autre partie des terres fut vendue à M. Legris dont la fille avait épousé M. Baroche, adjoint au maire de Rouen. Les héritiers de cette dame la possèdent aujourd'hui.

LISTE DES CURÉS D'ALISAY

Extraite des actes de l'état civil et de la notice qui précède.

1199-1202, Guillaume CHAPELAIN.
— Robert DE ROUVILLE.
— Jean LE SENE (114).
1230-1255, Mathieu D'ALISAY, chanoine de Rouen.
— Jean DE BRAYA (115).
— PIERRE.
— Jean DE GISORS.
— Eudes DU BOIS-GARIN.
-1337, Guillaume AMBLARD.
1552-1556, Jacques BUQUET.
1579-1583, Claude HAYS.
1588-1620, Hugues LETOURNEUR.
1625-1646, Guillaume BLANTOU.

1657-1686, Jean MORISSE, prêtre et doyen de Perriers, inhumé en septembre 1686, à 71 ans.

1688-1700, Philippe LEFEBVRE, prêtre, inhumé dans le chœur, le 10 novembre 1700, à 56 ans.

1701-1735, Charles HAREN, prêtre, inhumé dans le cimetière, le 17 avril 1735, à 76 ans.

1735-1749, Jean-Baptiste LE FRANÇOIS, prêtre.

1749-1776, Jean-Louis-Charles LE DAIN, prêtre, licencié en théologie de la faculté de Paris et prieur de l'ermitage de Blois. Il avait permuté un canonicat d'Ecouis avec le précédent.

1776-1786, Jean-François-Adam LE PICARD, prêtre, inhumé dans le cimetière, le 15 juillet 1786, à 40 ans.

1787-1790, AUBERT. Il rédige les actes jusqu'au 11 août 1792.

Les chapelles de St-Pierre et de St-Antoine, fondées en 1414, avaient, comme nous l'avons vu, leurs titulaires particuliers :

Chapelle de St-Pierre.	*Chapelle de St-Antoine.*
1600, LENORMAND prend possession des deux chapelles.	
	1679, Jean VITCOQ.

1681-1707, Guillaume LE BAS, curé de St-Christophe de Paris, docteur de Sorbonne et syndic de l'université, possède les deux chapelles.

(114) Il est nommé dans deux chartes sans dates, mais de la première moitié du XIII[e] siècle (Arch. de l'Eure, F[s] de Bonport, l. 66, n[os] 4 et 5).
(115) Voy. pour ce curé et les quatre suivants la note 40.

1707-1735, Jacques Berthe.

1750, Hyart.

1750-1755, Antoine Vatier.

1763-1775, Jacques-Nicolas du Busc, curé du Pont-de-l'Arche.

1775-1779, Michel Bonté.

1707-1711, Jacques Corbin, curé de St-Paterne-de-Coulon.

1713-1738, Augustin le Peigné de Bomare.

1762, Pierre-Nicolas Couture.

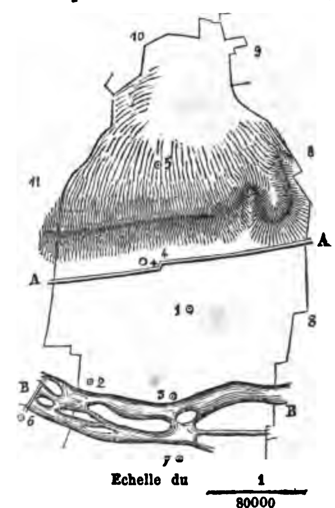
1763, Nicolas Dumais.

1764, Philippe le Houx.

1764-1789, Gilbert Soury.

TOPOGRAPHIE FÉODALE, MONUMENTS, ETC.

La paroisse d'Alisay contenait deux fiefs : Rouville et la Bosse. La terre de la Motte paraît avoir été l'ancien fief d'Alisay.



Echelle du $\frac{1}{80000}$

LÉGENDE. — Fiefs : 1 Rouville, 2 la Bosse, 3 Maison-Rouge, 4 Eglise marquée par une croix, à côté de laquelle est un rond indiquant l'emplacement d'une motte, 5 la ferme du Solitaire A A route départementale n° 12 de Bourgtheroulde à Gournay, B B rivière de Seine.

Communes limitrophes : 6 Pont-de-l'Arche, 7 les Damps, 8 le Manoir, 9 et 10 Quevreville et Ymare (Seine Inférieure), 11 Igoville.

I. ROUVILLE.

L'importance de cette terre dès le XIIe siècle est constatée par la mention habituelle qu'en font les documents qui se rattachent aux comtes de Dammartin et de Boulogne. Au point de vue féodal, c'était un plein-fief de haubert qui n'a eu dans sa mouvance aucun autre fief, sauf peut-être le fief d'Alisay, qui lui était réuni dès le commencement du XIVe siècle. Il fut érigé en comté en 1664 et en 1760. En 1761, on y réunit l'ancienne baronie d'Heuqueville et le fief d'Orgeville-St-Vaast. Le chefmois a toujours été le châteáu de Rouville dont nous avons marqué l'emplacement sur notre plan.

JUSTICE. Le fief avait les droits de haute, moyenne et basse justice, comme le constatent, dès le XIIIe siècle, les textes que nous avons cités. Cette justice s'exerçait, d'après l'aveu de 1560, par un bailli, un vicomte et un sergent. Un verdier veillait à la conservation des bois et les faisait marquer, quand cela était nécessaire, du marteau de la seigneurie. Les audiences de la haute justice se tenaient dans la salle du moulin seigneurial. Jacques-Nicolas Duruflé était bailli de Rouville en 1790.

DOMAINE. Le domaine non fieffé, d'après tous les aveux, contenait 500 acres de terre, parmi lesquelles on distinguait 160 acres de pré et 180 acres de bois exemptés du droit de tiers et danger. Le terrier de 1713 porte le bois taillis de Rouville à 198 acres et demie divisées en neuf coupes.

MOULINS ET RIVIÈRES. Le moulin de Rouville, l'un de ceux qui étaient situés au-dessous du pont du Pont-de-l'Arche, était, d'après le terrier de 1713, le plus voisin de la ville, et tous les vassaux de la seigneurie en étaient banniers. Il existait dès le XIIe siècle, comme le prouve la charte dont nous avons donné un extrait note 23. Il s'appelait encore le moulin aux Danois en 1324, lorsqu'il fut acheté par Jean Gougeul, et était loue 900 livres en 1755.

Le seigneur de Rouville possédait, d'après les aveux, deux pêcheries placées sous la maîtresse arche du Pont-de l'Arche. Il avait aussi le droit de pêche sur la Seine depuis le bord de la rive droite jusqu'à la moitié du fleuve, dans toute la longueur de son fief, et jusqu'à l'autre rive, en face des trois îles relevant de son fief, qu'on appelait les îles Grouys, Saint et au Picard.

L'hôtellerie de la Maison-Rouge était un lieu d'où on traversait la Seine pour communiquer avec le village des Damps, placé en face, sur la rive gauche du fleuve; mais on ne pouvait effectuer le passage sans payer une redevance au seigneur de Rouville. Le terrier de 1713, f° 22, s'exprime ainsi sur la Maison-Rouge :

« Item l'hotellerie nommée la Maison Rouge assize au triege du Port des Damps concistant en maison couverte de thuille, grange, escuries et autres bastiments avec la masure et jardin en despendant, ainsy clos et planté que le tout est, contenant une vergée 20 perches, auquel lieu mondit seigneur a port et passage, et ne peut aucun d'iceux du port des Damps charger gens deça l'eaue s'ils ne payent à Monsieur. La dite hostellerie bornée des deux costez et d'un bout le domaine non fieffé et d'autre bout la riviere de Seyne. »

L'inventaire de 1633 cite un terrier de 1555 dans lequel la Maison-Rouge est appelée : « la maison du port des Damps auquel lieu y a port et passage. »

Droits seigneuriaux. Les droits seigneuriaux n'offrent rien de particulier. Le revenu total du fief, d'après l'aveu de 1484, était de 500 l. t. L'aveu de 1560 désigne spécialement 170 l. t. de rentes seigneuriales, 240 boisseaux d'avoine et 2 chapons et poules. Le rôle des vingtièmes, en 1755, évalue à 175 livres le produit des rentes seigneuriales.

Biens communaux. D'après l'aveu de 1560, ils consistaient en des pâtures et bruyères que les habitants d'Alisay possédaient en commun avec le seigneur de Rouville. Celui-ci y avait deux garennes entourées de fossés, l'une appelée la Petite-Garenne et l'autre le Jardinet. L'ensemble des biens communaux formait, d'après le terrier de 1713, f°.26, deux cantons au triège des Hauts-Chênes ou d'Imare. L'un de ces cantons était formé de 34 acres et demie et 20 perches, y compris une garenne d'un acre 3 vergées et 20 perches. L'autre canton appelé les Grandes-Pâtures contenait 88 acres et demie.

LISTE DES SEIGNEURS.

— Albéric, comte de Dammartin, mari d'Amicie de Leycester.
1199-1202, Albéric, comte de Dammartin, fils des précédents.
1210-1214, Renaud de Dammartin, comte de Boulogne, fils des précédents.

1214-1224, Le domaine royal.
1224, Philippe DE FRANCE dit Philippe-Hurepel, mari de Mathilde de Boulogne, fille de Renaud.
1231-1236, Robert, comte de DREUX, par donation du précédent.
1241-1259, Mathilde, comtesse de BOULOGNE.
1259-1278, Jeanne DE BOULOGNE, comtesse d'Aumale (?)
— Robert GOUGEUL.
1324-1350, Jean GOUGEUL.
1350-1364, Jean GOUGEUL, fils du précédent.
1364-1415, Pierre GOUGEUL dit Moradas de Rouville, fils du précédent.
1415, Regnier DE ROUVILLE dit Morequin, fils du précédent.
1416-1450, Pierre DE ROUVILLE, frère du précédent.
1459-1491, Jacques GOUGEUL DE ROUVILLE, fils du précédent.
1492-1527, Louis DE ROUVILLE, neveu du précédent.
1527-1549, François DE ROUVILLE, fils du précédent.
1549-1589, Jean DE ROUVILLE, fils du précédent.
1589-1628, Jacques DE ROUVILLE, fils du précédent.
1628-1684, François DE ROUVILLE, fils puîné du précédent.
1684-1692, Gilles HALLÉ, par acquisition.
1692-1758, Jean-Gilles HALLÉ, fils du précédent.
1758-1775, Gilles-Louis HALLÉ, comte de Rouville, fils du précédent.
1779-1780, Gilles-Charles-Marie HALLÉ, fils du précédent.
1780-1790, Louis-Guillaume HALLÉ, frère du précédent.

ARMES. Dammartin ; Fascé d'azur et d'argent de six pièces.

Dreux : Echiqueté d'or et d'azur, à la bordure de gueules.

Gougeul de Rouville : D'azur semé de billettes d'or à deux goujeons adossés de même.

Hallé : D'azur, à la fasce d'argent, chargée de deux étoiles de sable, et accompagnée de trois étoiles, deux en chef et une en pointe. Plusieurs plaques de cheminée à ces armes existent encore au château de Rouville.

II. LA BOCHE AUTREMENT LA BOSSE.

Ce fief, qui s'appelait aussi le fief le Roy, était un huitième de fief relevant directement du roi en sa vicomté du Pont-de-l'Arche. Son manoir ou chefmois existait encore en 1400, comme le constate l'aveu que nous publions, pièces justificatives, XVI. Il devait être situé sur la rive droite de la Seine,

vers le pont du Pont-de-l'Arche, où est aujourd'hui le triège de la Bosse. Le domaine seigneurial, d'après l'aveu de 1400, se composait de 30 acres de terre et de 5 acres de pré. Le terrier de 1713, f° 4, porte à 60 acres le domaine entier, tant fieffé que non fieffé. Le seigneur jouissait de plusieurs rentes féodales et payait lui-même au roi, chaque année, au terme de St-Michel, 5 s. t. ou un épervier. Le revenu total du fief est évalué à 25 l. par l'aveu de 1484. Avant 1398, époque où elle fut achetée par Pierre Gougeul dit Moradas, cette petite seigneurie avait appartenu à un Renaud de la Boche. Depuis lors elle a constamment eu les mêmes propriétaires que la seigneurie de Rouville.

III. LA MOTTE.

La terre de la Motte était, au siècle dernier, un domaine roturier relevant de Rouville et possédé depuis longtemps par une famille de gentilshommes du nom d'Hays. Le terrier de 1713, f° 90, dit que noble homme Maître François Hays, conseiller du roi, lieutenant particulier des eaux et forêts de Normandie, au siège général de la table de marbre du palais à Rouen, tenait de Rouville « une masure logée de pavillon, maison de fermier ....où est située une butte de terre vulgairement nommée la Motte ainsi que le lieu, assise au triège des Masures-de-haut, proche l'église. »

Cette motte, qui a donné son nom à la propriété, et qui existe encore aujourd'hui, a dû être aux XII[e] et XIII[e] siècles le chefmois d'un fief que nous croyons avoir été celui d'Alisay, dont Guillaume d'Alisay était seigneur en 1264 (116). Ce fief ayant été incorporé à celui de Rouville au XIV[e] siècle, la terre fut donnée en censive par les seigneurs de Rouville et on la trouve dès 1597 dans les mains de la famille Hays. Voici les noms des propriétaires que nous avons pu retrouver dans les titres de M. de Cairon, qui possède aujourd'hui cette terre, et dans les archives de la fabrique :

1597, Jean Hays, conseiller et avocat du roi au présidial de Rouen.

1651-1670, François Hays, conseiller et avocat du roi aux sièges généraux de l'amirauté de France et des eaux et forêts

(116) Voy. les notes 25 et 44.

de la table de marbre du palais à Rouen, fils du précédent. Il fit don à l'église d'une contre-table et d'un tabernacle doré; et la fabrique lui abandonna, par acte du 7 mai 1651, la jouissance à perpétuité d'un banc placé dans la nef, à côté de la chapelle de la Sainte Vierge.

1689-1702, Louis Hays, sieur de la Motte, avocat au parlement, fils du précédent. Il fit signifier, le 2 novembre 1692, un exploit à un frère de charité qui s'était permis de passer devant son banc en distribuant le pain bénit sans lui en offrir. Il prend le titre d'ancien conseiller échevin de la ville de Rouen dans une donation qu'il fit à la fabrique en 1702 de 7 l. de rente, à charge de huit messes annuelles pour ses parents et pour demoiselle Anne le Doux, sa femme, décédée à Alisay à 58 ans et inhumée le 10 octobre 1702.

1725, Barnabé Hays.

1734-1749, Pierre-François Hays, conseiller et procureur du roi au grenier à sel de Rouen. Il avait pour femme Marguerite Dessuslamare.

1764-1782, Barnabé-Eustache Hays, seigneur de Crosville, conseiller au parlement de Normandie, petit-fils de Louis.

Tous ces propriétaires de la terre de la Motte prenaient le titre de « sieur de la Motte ».

MONUMENTS, ETC.

ÉGLISE. Elle est en forme de croix latine. Les murs du chœur appartiennent à l'époque romane. On y voit encore au nord deux modillons de l'ancienne corniche romane, au-dessus de laquelle les murailles ont été élevées postérieurement d'un mètre environ. Une large baie du XVe siècle s'ouvre au chevet de l'église ; mais toutes les autres croisées, soit du chœur, soit de la nef, ont été refaites à une époque moderne et ne présentent aucun caractère artistique. Le mur de la nef au midi, le portail et une partie du mur du nord ont été reconstruits en 1746.

Les deux chapelles qui forment le transept, l'une dédiée à St Pierre, du côté de la grande route au midi, et l'autre au nord, dédiée à St Antoine, ont été reconstruites au XVIe siècle, longtemps après leur fondation. Le clocher élevé au milieu du transept forme une tour carrée, sur les quatre côtés de

laquelle, au-dessus du toit de l'église, s'ouvrent de grandes baies géminées à doubles croisillons. L'escalier qui conduit à la tour est placé au dehors dans une charmante petite tourelle terminée par un toit en pierre, imbriqué. Les voûtes des chapelles sont en pierre, mais celles du chœur et de la nef sont modernes et en plâtre.

Les mémoires du curé Le Dain disent que la chapelle de St-Pierre était, avant la fondation de 1414, dédiée à la Ste Vierge, et qu'on continua d'y chanter les antiennes et messes de la Vierge jusqu'à ce qu'on en ait fait une autre à un endroit qui servait de sacristie de temps immémorial. Cette dernière chapelle de la Ste Vierge est sans doute une chapelle à voûtes surbaissées et ornées, à la rencontre des arcs, du blason des Hallé, qui est placée au nord et qui ouvre sur le chœur.

L'église est entourée à l'extérieur d'une litre aux armes des Hallé, et on voit dans le cimetière le tombeau de Madeleine le Roy, dame de Rouville, qui était autrefois à l'intérieur de l'église, et dont nous avons déjà parlé.

L'archevêque de Rouen, qui recevait les deux tiers de la dîme de la paroisse, était tenu de supporter dans la même proportion les frais de réparation du chœur ou chancel de l'église. Aussi voyons-nous dans les comptes de l'archevêché en 1451, que l'archevêque paya 114 s. 6 d. à Jehan le Moigne, verrier, qui avait fait plusieurs panneaux des verrières du chancel d'Alisay, « Desquelles verrières mons^r doit paier les deux pars et le curé le tiers ». En 1539, les mêmes comptes assignent au fermier des dîmes d'Alisay 100 sous « pour la quotte de mons^r des vittres du chancel de l'esglise du dit lieu ».

Château de Rouville. Cet édifice, dont il ne subsiste qu'une partie à moitié ruinée, était un vaste bâtiment, ayant d'un côté une belle cour d'honneur et de l'autre des jardins et des parterres, le tout terminé à l'est et à l'ouest par deux demi-lunes, et entouré de fossés remplis d'eau. On voit, par le terrier de 1713, qu'une partie de cet enclos était dès lors fermée par des haies vives au lieu de fossés, quoiqu'on suive encore aujourd'hui la trace de ces derniers dans les mouvements du terrain. Ce qui subsiste du château appartient au XVIIIe siècle. Toute la partie du midi où se trouvait la chapelle a été rasée. On remarque de ce côté, dans les arrachements des murailles, des moulures ogivales du XIVe siècle qui montrent qu'une partie au moins de l'ancien château avait été encastrée dans un pare-

ment moderne. A l'intérieur, d'anciennes boiseries en sapin sont si parfaitement sculptées, qu'il eût été difficile de mieux faire avec du bois de chêne.

Impôts. En 1755, la paroisse payait 744 l. 16 s. 7 d. de vingtièmes et en 1790 son rôle d'impositions se montait à 4,369 l. 3 s. 5 d.

Le rôle des vingtièmes évalue les dîmes de toute nature reçues par le curé à 1,620 l., sur lesquelles il payait 700 l. de rente à l'archevêque de Rouen, gros décimateur de la paroisse en sa qualité de patron.

En 1447, la dîme de l'archevêque était affermée 55 livres et les comptes de l'archevêché nous révèlent à ce sujet un curieux détail de mœurs. L'adjudicataire, qui était Jehan Mulso, capitaine du Pont-de-l'Arche, avait espéré obtenir cette ferme pour 53 livres, mais deux habitants d'Alisay, Maître Jehan le Gallois et Huet de Quievremont l'obligèrent par une surenchère à donner 55 livres. Le capitaine furieux menaçant de les tuer et de ravager la paroisse, les deux enchérisseurs ne trouvèrent d'autre moyen de l'apaiser que de s'engager à payer annuellement, à l'archevêché de Rouen, les deux livres de surplus (117).

Cultures. Nous avons déjà signalé l'importance qu'avait dès 1255 à Alisay et dans les paroisses voisines la culture de la guède et de la gaude. Les cerises y étaient si abondantes au xiv[e] siècle, qu'on en fabriquait une boisson particulière. Ainsi, en 1370, un habitant d'Alisay vend à un bourgeois de Rouen deux muids de jus de cerises, bon, loyal et marchand pour 6 l. t. (118). La culture de la vigne paraît avoir reçu quelque développement sur la paroisse d'Alisay au xvi[e] siècle. L'aveu de 1560 remarque qu'une partie des 500 acres de terres labourables, qui entraient dans le domaine de Rouville, étaient *à présent* plantées en vigne. Le contraire a lieu au xviii[e] siècle et le terrier de 1713 signale quatre pièces de terre en

(117) Le compte de l'archevêché, en 1447, porte en recette ces deux livres que nos deux habitants s'étaient engagés à payer « afin que ledit capitaine eust la dicte ferme pour la dicte somme de LIII l. t., pour ce que il menachoit de destruire les dessuz dis pour ce que ilz avoient mis icelle ferme a pris par dessus ledit Mulso qui disoit que il destruiroit la paroisse.» (Arch. de la Seine-Inf.)

(118) De Beaurepaire, Notes sur l'état des campagnes de la haute Normandie.

labour contenant 2 acres 7 perches qui étaient anciennement plantées en vigne.

HAMEAUX D'ALISAY. La Maison-Rouge, Rouville, le Solitaire.

La ferme du Solitaire figure sur notre plan (nº 5). Son nom nous avait fait croire à l'existence en ce lieu de quelqu'ancien ermitage; mais les titres de propriété, qu'a bien voulu nous communiquer Madame de la Poterie, ne faisant aucune mention d'une origine religieuse, nous pensons que cette ferme doit son nom à son isolement au milieu des bois.

TRIÈGES. Les Bois-de-Rouville, la Bosse, les Bouleaux, le Bout-de-la-Chaussée, les Bruyères-Communales, la Buche, le Buisson-à-l'Ane, le Camp-Blanc, le Camp-Notre-Dame, les Cauvins, la Chaussée, le Chêne, la Chouquette, les Cinq-Vergées-au-Berger, le Clos-aux-Moines, le Clos-de-la-Ceinture, le Clos-Pré, le Coquillon, la Cornette, la Croix, la Croix-de-Rouville, la Croix-Marc, les Diguets, les Fondréaux, les Forières-de-Bas, les Forières-de-Haut, la Fosse-au-Loup, la Friche-St-Martin, la Garenne-de-l'Épine, la Garenne-de-Lessart, les Genetais, le Grand-Parc, les Grands-Trous, la Gritte, la Haguerite, le Haut-Palleron, les Hauts-Champs, la Heronne, l'Ile-de-Rouville, la Maison-Rouge, la Mare-aux-Vaches, la Marnière, les Masures-de-Haut, la Noe, la Palue, la Pierre, la Pointe, le Port-au-Chanvre, le Port-de-la-Saussaie, le Postel, le Pré-Rompu, les Prés-des-Saules, la Rangle, la Rue-du-Bosc, la Ruelle-Roussel, les Sablons, la Sente-Martel, Sous-la-Garenne-de-l'Epine, Sous-le-Clos-Pré, les Trente-Saules, le Trou-des-Haies, le Verdier, la Vigne.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I (1199.)

Littere tangentes jus patronatûs ecclesie de Alisy, et primo super quadam compositione, habita inter Dominum archiepiscopum et Albericum, comitem Dompni Martini, qua constat jus patronatus dicte ecclesie eidem comiti et duas garbas decimarum ejusdem parrochie prefato Domino archiepiscopo pertinere.

Notum sit omnibus presentibus et futuris controversiam que vertebatur inter Dominum Walterum Rothomagensem archiepiscopum et Albericum comitem Domni Martini, super jure patronatus tocius ecclesie S. Germani de Alisi, amicabili compositione hoc modo fuisse sopitam, scilicet: quod supradictus archiepiscopus recognovit advocationem prefate ecclesie ad ipsum comitem de jure pertinere; comes vero, pro salute anime sue et antecessorum suorum, concessit et dedit Deo et Beate Marie et ecclesie Rothomagensi et dicto archiepiscopo et successoribus ejus inperpetuum duas garbas decimarum tocius parrochie de Alisi, sicut idem archiepiscopus eas habere consuevit. Dominus siquidem archiepiscopus remisit vicarie XL solidos andegaven. quos de eadem vicaria percipere consuevit, et ipse comes presentacionem vicarie sibi et heredibus suis retinuit et vicarium Domino archiepiscopo instituendum presentavit, et ut jus presentandi vicarium ad ipsum comitem pertinere cognoscatur, vicarius, qui tempore compositionis facte in ecclesia illa erat, vicariam suam in manu archiepiscopi resignavit; et dictus comes Willermum capellanum, nepotem magistri Rogeri, Rothomagensis ecclesie decani, ad eandem vicariam Domino archiepiscopo presentavit, et Dominus archiepiscopus eundem Willermum ad ejus presentacionem ad vicariam illam recepit et instituit. Sciendum est etiam quod si predictus comes vel ejus heres nemora sua, que infra mettas parrochie de Alisi continentur, essartari fecerit et ad culturam redigi, dominus archiepiscopus in decima illarum terrarum nichil percipiet, sed comes illas decimas vicario ecclesie de Alisi dabit vel alii presbytero, qui in eadem ec-

clesia cum vicario ministrabit, cum consilio domini archiepiscopi, eas assignabit. Actum anno Incarnationis Dominice millesimo cxc° nono apud Rothomagum, post festum S. Hylarii. Testibus Gauffrido abbate S. Audoeni, magistro Rogero decano, Ricardo de Malapalude, Gisleberto, filio Willelmi canonicis Rothomag., Willelmo de Rouvilla, Silvestro de Alisy, Ricardo de Topun, Antonio de Torevilla, militibus et pluribus aliis. (Cartulaire de Philippe d'Alençon, p. 163, — Arch. de la Seine-Inf.)

II (1199.)

Littera Reginaldi, comitis Bolonie, prefati Domini Alberici, comitis filii, de confirmatione hujusmodi compositionis.

Raginaldus comes Bolonie omnibus Christi fidelibus ad quos presens scriptum pervenerit salutem. Noverit universitas vestra inter venerabilem patrem W. Rothomagensem archiepiscopum et dominum Albericum comitem Domni Martini patrem meum amicabilem composicionem, super advocatione tocius ecclesie S. Germani de Alisy, factam fuisse in scripturam quam vidi redactam et sigilli (sic) dicti patris mei et capituli Rothomagensis confirmatam in hec verba: Notum sit omnibus presentibus et futuris controversiam que vertebatur, etc... ut supra describitur, et sic finit: predictam autem composicionem ratam habens et volens perpetuam obtinere firmitatem ipsam presenti scripto et sigilli mei appositione confirmo. Testibus Radulfo de Dammartin, Willermo de Grandona, Gaufrido de Mesnillo, Roberto de Bosco Robart, Roberto de Bosco Gerardi et pluribus aliis. (Cartul. de Philippe d'Alençon, p. 163. — Arch. de la Seine-Inf.) Nous avons collationné cette pièce et la précédente avec l'original de la charte de Renaud qui se trouve aux mêmes archives et où la charte d'Albéric est insérée en entier.

III (1202.)

Littera unionis et annexionis capelle manerii de Rouvilla facte ecclesie de Alisi.

Omnibus ad quos presens scriptum pervenerit, Albericus comes Domnimartini et Maltillis (*sic*) comitissa, uxor ejus, et Reginaldus comes Bolonie, filius eorum salutem. Noverit universitas vestra nos, divine pietatis intuitu et pro salute animarum nostrarum et antecessorum et successorum nostrorum, dedisse et concessisse, consensu Walteri de Constanciis Rothomagensis archiepiscopi, Roberto de Rouvilla clerico, in puram et perpetuam elemosinam, unam capellam quam apud Rouvillam edifficavimus, videlicet cum xl solidis andegavensibus quos dominus Rothomagensis archiepiscopus in altari de Alisi, scilicet ad festum S. Michaelis, recipiebat et quos idem Rothomagensis archiepiscopus eidem Roberto jam

dicto imperpetuum, cum capella subscripta, remisit. Preterea idem Robertus habebit cum capella omnes decimas essartorum de Alisi, cum ad culturam redacta fuerint, et apud Rouvillam unum vilanagium quod fuit Gervasii integre cum omnibus pertinenciis, liberum imperpetuum ab omni servicio et consuetudine seculari, ita tamen quod omnes decime terrarum et omnium aliarum rerum illius Gervasii ad matricem ecclesiam de Alisi, sicut facere consueverunt, revertentur, preter decimas tantummodo orti quo capella sita est que remanent prefato Roberto et omnibus successoribus suis cum capella. Post decessum autem Willermi presbyteri, predicta capella de Rouville, cum omnibus pertinenciis suis predictis, ad matricem ecclesiam de Alisi integre revertetur, et Roberto de Rouville medietatem ecclesie de Alisi post mortem Willelmi presbyteri jam dicti, ad quam per comitem Albericum presentatus est et a domino W. Rhotomagensi archiepiscopo receptus, et omnium aliarum rerum, ad capellam pertinencium integre percipiet, et alius presbyter, qui in eadem ecclesia ad presentacionem nostram vel heredum nostrorum canonice fuerit institutus, aliam medietatem ecclesie de Alisi et capelle de Rouville in omnibus integre percipiet, quia duos presbyteros in ecclesia de Alisi et in capella de Rouville statuimus imperpetuum ministraturos et participes omnium rerum ad ecclesiam et capellam pertinencium, ita quod unus ministrabit in capella, et alius in ecclesia. Ut hec autem omnia predicta illesa et inconcussa in futurum perseverent, assensu Domnimartini (*sic*) et Symonis fratris ejus filii comitis Alberici et Matillis comitisse, ego Reginaldus comes Bolonie et M. comitissa mater mea presentem cartam munimine sigillorum nostrorum roboravimus, anno ab incarnatione Domini M° CC° II° regni regis Johannis tercio. Testibus hiis: Ric. de Malapalude, tunc Rothomagensis ecclesie decano, et W. de Sancto Walerico et Willelmo et Pho. Rothomagensis ecclesie archidiaconis, W. de Rouvilla, Silvestro de Alisi, etc., et pluribus aliis.

(Cart. de Philippe d'Alençon, p. 164, Arch. de la Seine-Inf.)

IV (22 mai 1255.)

Compositio facta inter Dominum archiepiscopum et curatum de Alisiaco predictum qualiter decime quesdie et gaudie tocius parrochie de Alisi pro grossis decimis reputantur quarum si quidem grossarum decimarum dicte parrochie duas partes* (sic) *spectant ad Dominum.

Omnibus hec visuris magistri Johannes de Carnoto, cancellarius, et P. de Ons, canonici et officialis rothomagensis, salutem in Domino. Noveritis quod inter reverendum patrem O. Dei gratia rothomag. archiepiscopum ex una parte, et venerabilem virum Dominum Matheum de Alisy rectorem ecclesie de Alisy, canoni-

cum rothomag. ex altera, suborta fuisset materia questionis super ea videlicet, quod cum due partes totius majoris decime predicte parrochie de Alisy ad eumdem reverendum patrem et rothomag. ecclesiam, jure proprietatis vel quasi, indubitanter pertinerent, dictus pater et predecessores sui, nomine suo et rothom. ecclesie, essent et fuissent in pacifica possessione vel quasi percipiendi duas partes majoris decime supradicte, et dictus rector in anno novissime preterito, videlicet anno Domini millesimo cc° l iiii°, absportasset et absportari fecisset totaliter decimas guesdie et gaudie que creverent dicto anno in dicta parrochia ; dicebat idem pater se per hoc a dicto rectore spoliatum fuisse possessione vel quasi percipiendi duas partes decimarum guesdie et gaudie predictarum, cum dicte decime gaudie et guesdie in dicta parrochia de Alisy et in vicinis parrochiis, ut dicebat idem pater, majores decime censerentur et pro majoribus haberentur, dicto rectore e contrario asserente quod decime guesdie et gaudie in dicta parrochia et in vicinis parrochiis non majores censerentur decime sed minute, et ad ipsum rectorem pertinerent, ad quem pertinet decimarum perceptio minutarum ; dicebat etiam dictus rector se habere rationes quam plurimas efficaces propter quas ad ipsum pertinerent decime antedicte. Tandem de bonorum virorum consilio, predictus reverendus pater, pro se et ecclesia sua rothom. suisque successoribus, et dictus rector pro se et successoribus suis et ecclesia sua predicta, in nos predictos J. cancellarium et P. de Ons canonicum rothom. super predicta controversia compromiserunt, sub hac forma videlicet, quod nos de plano et sine strepitu judicii, per testes legitimos et juratos neutri parti suspectos, diligenter inquireremus utrum, in dicta parrochia de Alisy et in vicinis parrochiis, decime guesdie et gaudie censerentur minute decime vel majores et pro minutis vel majoribus haberentur, et predicta inquisicione facta parcium que rationibus intellectis, pronunciaremus decimas guesdie et gaudie habendas pro majoribus vel minutis et ad quem ipsorum pertinere deberent, promittentes hinc inde pro se et successoribus suis, sub pena centum librarum turonensium parti nostram pronunciacionem observanti a parte ab ea resiliente solvendarum, quod contra pronunciacionem nostram non venirent aliquatenus in futurum. Nos igitur in dicto compromisso procedentes, testibus hinc inde productis, receptis et diligenter examinatis, rationibus utriusque partis diligenter auditis, consideratis omnibus que circa hujusmodi negocium consideranda fuerunt, habito prudencium virorum concilio, sentenciendo pronunciamus duas partes decimarum guesdie et gaudie crescencium extra clausa et ortos parrochie de Alisy, in campis videlicet, pertinere ad archiepiscopum memoratum; infra clausa predicta et ortos decime guesdie et gaudie crescentes eadem sentencia pronunciamus pertinere ad rectorem ecclesie memo-

rate. Actum anno Domini M° CC° LV die sabbati ante Trinitatem. (Cart. de Philippe d'Alençon, p. 166, Arch. de la Seine-Infér.)

V (12 novembre 1258).

Littera Mathildis, comitisse Bolonie, super concessione juris patronatus ecclesie de Alisi predicte, facte domino archiepiscopo.

Universis presentes litteras inspecturis, Mathildis, comitissa Bolonie, salutem in Domino. Noveritis nos pro salute anime nostre et animarum predecessorum nostrorum dedisse et concessisse in puram et perpetuam elemosinam, ad honorem Dei, Beate Marie Virginis et omnium sanctorum, venerabili in Christo patri O. Dei gracia rothomagensi archiepiscopo ejusque successoribus ac ecclesie Beate Marie rothomag. jus patronatus parrochialis ecclesie de Alisiaco rothomag. diocesis cum ea juris plenitudine qua ad nos antea pertinebat, libere, pacifice habendum a dicto patre et ejus successoribus et perpetuo possidendum, ita tamen quod quicumque curatus fuerit dicte parrochialis ecclesie de Alisiaco vel ipsam quoquo modo tenuerit per se vel per capellanum sufficientem teneatur capelle nostre, site in domo nostra de Rouville, modo solito deservire. In cujus rei testimonium et munimen presentibus litteris sigillum nostrum duximus apponendum. Datum in crastino festi Beati Martini hyemalis anno Domini millesimo CC° LVIII°. (Cart. de Philippe d'Alençon, p. 165, Arch. de la Seine-Infér.)

VI (juin 1261).

Carta Agnetis, uxoris Martini Forestarii, super vendicione partis cujusdam gardini apud Alisi.

Noverint universi presentes litteras inspecturi quod ego Agnes, uxor Martini Forestarii de parrochia de Alisiaco, de assensu et voluntate Martini, mariti mei, vendidi et omnino concessi reverendo patri O. Dei gratia rothomagensi archiepiscopo, pro septem libris, de quibus me teneo pro pagata, renuncians exceptioni pecunie non numerate, quamdam partem gardini mei siti in eadem parrochia, inter masuram dicti patris ex una parte et gardinum seu partem gardini, quam michi ibidem retineo, ex altera, sicut se proportat a quemino Domini Regis usque ad viam de Ortis, tenendum et perpetuo possidendum eidem patri et successoribus suis, etc., cum renunciatione et aliis necessariis, etc. Actum anno Domini M° CC° LXI° mense Junio. Testibus, etc.—(Cartul. de Philippe d'Alençon, p. 708, Arch. de la Seine-Inf.)

VII (avril 1264).

Charte par laquelle Guillaume d'Alisay, écuyer, cède à Eudes Rigaud les droits qu'il avait sur une masure relevant de son fief.

Noverint universi tam presentes quam futuri quod ego Willer.

mus de Alisi, armiger, quietavi et omnino concessi reverendo patri O. Dei gratia rothomagensi archiepiscopo, spontanea voluntate mea, omne jus, dominium et omnem proprietatem quod et quam habebam et habere poteram, ratione quacumque, in quadam masura et edifficiis supra positis, quam Rogerus Monachus et Martinus dictus Forestarius vendiderunt dicto reverendo patri, sitam in feodo meo apud Alisi prout dicta masura clausa est de muro, nichil juridictionis omnino retinens in eadem, promittens, etc.. nam pro quietatione predicta idem reverendus pater michi dedit pura et mera liberalitate sua LX sol. tur. Actum sub sigillo meo, anno Domini millesimo CC° LX° IIII° mense Aprilis. Testibus etc.—(Cartul. de Philippe d'Alençon, p. 708, Arch. de la Seine-Inf.)

VIII (décembre 1324.)

Lettres de Charles le Bel pour réunir le moulin auxDanois au fief de Rouville.

Charles par la grace de Dieu, roys de Frence et de Navarre, savoir faisons a tous presens et a venir que comme Jehan dit Gougeul ait acquis, si comme il dit, un moulin appellé aus Danoys assis deles le pont de l'arche mouvent de censive, nous le dit moulin ajoingnons et annexons de grace especial par ces lettres au fié de Alizy et de Rouville, lequel fié ledit Jehan tient de nous; et voulons que icellui fié et le dit moulin soient tenu de nous et de noz successeurs rois de France a un seul fyé et un seul hommage ; et que le dit Jehan ait ou dit moulin, ses hoirs et successeurs aussi aient, toute justice et autelle franchise et droiture comme il a en fié dessus dit, sauve notre droit en autres choses, et en toutes, l'autrui. Et que ce soit ferme et estable a tous jours, nous avons fait mestre nostre scel en ces lettres, Donné a Paris l'an de grace mil trois centz vint et quatre, ou mois de decembre, (Arch. Imp., Trésor des Chartres, reg. 62, n° 274.)

IX (2 mai 1337.)

Extrait d'une sentence des vicaires généraux de l'archevêque de Rouen touchant la chapelle du manoir de Rouville.

Item quedam littera vicariorum Domini archiepiscopi qualiter rector ecclesie de Alisi tenetur celebrare, per se vel alium, ter in septimana, in capella manerii de Rouvilla, submissa voce, et in festivitatibus Exaltacionis et Invencionis Sancte Crucis cum nota ; et sic fiet perpetuo ita tamen quod Dominus de Rouvilla luminare eidem rectori propter hoc ministrabit, et dictus rector vinum tenebitur invenire, que quidem littera sic incipit :

Universis presentes litteras inspecturis, vicarii reverendi in Christo patris ac Domini Domini P. Dei gracia Rothomagensis ar-

chiepiscopi in spiritualibus et temporalibus generales, salutem in Domino. Cum inter nobilem virum Johannem Gougeul, domicellum, dominum de Rouvilla et de Alisiaco, ex una parte, et dominum Guillelmum Amblardi, rectorem parrochialis ecclesie de Alisiaco rothomagensis diocesis, ex altera, coram nobis questionis materia mota fuisset de et super eo quod dictus Johannes dicebat capellam Sancte Crucis in suo manerio de Rouvilla ab olim, etc.... et sic finit. Datum sub sigillo curie rothomagensis die secunda mensis Maii, anno Domini millesimo ccc° xxxvii°.

(Cart. de Philippe d'Alençon, p. 166, arch. de la Seine-Inférieure.)

X (1351.)

Notice d'un procès pour le patronage d'Alisay entre l'archevêque de Rouen et Jean Gougeul, seigneur de Rouville.

Postmodum vacante dicta ecclesia d'Alisy circa annum mcccli dominus Johannes Gougeul, miles, dominus de Rouvilla, ad dictam ecclesiam presentavit et, presentato non admisso, levavit brevium contra dominum, et, causa per litteras status diu prorogata, anno lviii° xi die februarii, dominus tunc archiepiscopus ex parte una, et dominus miles ex altera, emendaverunt pacem et concordiam inter ipsos facere, et de toto negocio se compromiserunt in venerabilem virum dominum Henricum d'Estouteville, canonicum Rothomagensem, magistrum Johannem Beaudoux, notarium regium, et Michaelem Comitis, ita quod duo ipsorum, absente tercio vel eciam non vocato, possent ordinare super hoc. Qui quidem magister Johannes et Michael sua sentencia pronunciaverunt quod, ista vice, presentacio dicte ecclesie, sine prejudicio parcium, in proprietate vel possessione pertinent ad dictum militem; et presentavit ad eam magistrum Johannem de Columbis, ipsis arbitris retinentibus ad procedendum et ordinandum ulterius super principali negocio; et demum dictus miles, de jure Domini, per litteras superius descriptas et alias, cercioratus, sua voluntate spontanea liti et cause renunciavit, et confessus fuit per suas patentes litteras fideliter approbatas nullum jus in dicto patronatu sibi competere, et, si quod habebat, in Dominum archiepiscopum et ejus successores transferebat, penitus et omnino et eidem renunciabat pro se et heredibus; et hoc idem per dictos arbitros extitit pronunciatum, et quod dictum jus patronatus ad prefatum dominum archiepiscopum et ejus successores in proprietate et possessione spectabat et spectare debebat, prout in quatuor litteris, satis prolixis et insimul annexis plenius continetur.

(Cartul. de Philippe d'Alençon, p. 168, Arch. de la Seine-Infér.)

XI (12 juin 1359).

Vidimus d'une sentence arbitrale entre Jehan Gougeul, sieur

de Rouville, et Guillaume de Flavacourt, archevêque de Rouen, pour le patronage d'Alisay.

A tous ceulx qui ces lettres verront, Pierre de Neuville, chevalier et bailly de Rouen, salut, savoir faisons que en l'an de grace Notre Seigneur mil trois cents cinquante et neuf, le XII° jour de juing, nous veismes et leumes, en jugement, les lettres scellées du scel du bailliage de Rouen dont la teneur sensuit de mot à mot par la manière et fourme qui sensuit.

I A tous ceulz qui ces lettres verront, Pierres de Neuville, chevalier bailly de Rouen, salut, savoir faisons que en l'an de grace Notre Seigneur mil trois cens cinquante et huit, le XI° jour de fevrier, par devant nous furent presens, en leurs propres personnes, reverent pere en Dieu Monsr. Guillaume, par la grace de Dieu, a present arcevesque de Rouen, d'une part, et noble homme Mous^r^. Jehan Gougeul, chevalier, seigneur de Rouville jouxte le Pont-de-lArche, d'autre, et nous dirent et exposerent conjointement, et chacun pour soy, que comment content, plait et descort feust et soit a present entre eulz, dont estoit ensement meu des ja pieça et avoit esté longuement pendant proces, des le temps du predecesseur ou predecesseurs du dit Monsr. l'arcevesque en l'assise ordinaire du Pont-de-lArche sur un brief de patronnage pris et levé du dit chevalier, contre le dit Monsr. l'arcevesque ou son predecesseur ou predecesseurs, a cause et pour raison du dit patronnage et du droit de presentation de l'esglise parrochiale Saint Germain de Alisy pres dudit Pont-de-lArche, ou diocese de Rouen, des lors france et vacant par la mort du dernier recteur d'icelle, que le dit chevalier dit et disoit a soy appartenir a cause de son heritage; et par vertu du dit brief et pour le proces meu et pendant es dittes assises, a cause de ce, comme dessus est dist, des le temps de la ditte vacation eussent esté le dit patronnage prins et miz en la main de Monsr. le duc de Normendie, comme souverain, et les fruiz de la ditte esglise sequestrez en la main du dit Monsr. larcevesque et de son predecesseur ou predecesseurs, pour faire le devin service en ycelle et en faire ce qu'il appartient ou appartendra a faire, lequel procez a duré longuement et dure encore, et n'est pas en estat ne en voie, ne n'est esperance qu'il puisse être briement terminé, parquoy en la ditte esglise, ainsi estant longuement sanz curé et recteur, seroit et pourroit estre le devin service diminué et empeschié, ou grand peril de dampnation des ames des parrochiens d'icelle, et dont moult d'autres granz inconvenienz se pourroient ensuir, tant en le spirituel come en temporel, se plus briement n'y estoit pourveu de remede convenable; et pour ce les dictes parties consideranz les choses dessus dictes, et aussi que les effects des jugement sont moult doubteuz, et pour plusieurs autres causes raisonnables, qui a ce les meuvent, pour mettre et querir sur ce pays et accort entre

eulz, delessierent du tout le dit proces et en firent amende par devant nous, si comme il est acoustumé en cas semblable, et, d'un commun accort et volonté, yceli Monsr. larcevesque et le dit chevalier, de leur certaine science et pour bien de pays, tant en leurs noms comme pour leurs successeurs et pour tous autres a qui y puet a present ou pourra appartenir ou touchier ou temps a venir en quelque maniere que ce soit, se compromistrent et soubzmistrent, tant du dit patronnage comme du droit de presenter a la dicte esglise ores et autrefoiz, et de tel droit comme chascune des dictes parties y reclamoit et povoit reclamer ou demander, par quelque cause ou raison que ce povoit estre, fust en proprieté ou en possession, sauf toute voix au dit Monsr. l'arcevesque et a ses successeurs le droict de la collation de la ditte esglise et les appartenances touchans le spirituel, en dit et ordenance de honorables et discretes personnes Henry d'Estouteville, chanoine de Rouen, Michiel le Conte, advocat et maistre Jehan Beaudoulz, notaire du Roy et du dus (*sic*) nosseigneurs, comme arbitres arbitrateurs ou amiables compositeurs nomez et esleuz par les dictes parties et chascune d'icelles, lesquiex arbitres arbitrateurs ou amiables compositeurs, ou deux diceulz sanz le tiers appeler, du descort, patronnage et presentation dessusdis pourront dire, ordener et sentencier, tant de principal comme de amendes, si comme il leur plaira et bon leur semblera, a toute leur plaine volonté, cest assavoir de la possession et proprieté, ensemble ou de chacun par soy, par une foiz ou par plusieurs, parties presentes ou absentes, ordre et sollemnitez de droit gardez ou non gardez, raisons ouies ou non ouies, selon ce qu'il leur plaira a proceder plus sommerement et de plain, en jugement ou hors jugement ou autrement, en quelque maniere que il verront que bien sera ; et durra cest present compromis et la puissance des diz arbitres a eulz donnée, comme dit est, jusques a la feste de Pasques prochain venant; et est accordé entre les dites parties que ou cas ou les dis arbitres nauroient sentencié ou ordené de tout le dit descort et autres choses dessus dites ou aucunes d'icelles, dedens le dit terme de Pasques, ycelles parties vendront et retourneront es prouchaines assises du Pontdel'Arche ensuivant, pour proceder si comme de raison seroit sur le remenant qui n'auroit pas esté sentencié ou ordené, ou pour aloigner le terme de la dite compromission, demourans toutevoiz les choses ordenées et sentenciées en leur vertu ; et promistrent les dites parties et chascune d'icelles en bonnefoy, pour eulz et pour ceulz qui d'eulz auront cause, tenir, garder, enteriner et acomplir fermement dores en avant, sanz jamez venir ne faire venir encontre par eulz ne par aultre, par quelque maniere que ce soit, tout ce qui par les diz arbitres arbitrateurs ou amiables compositeurs, ou deux d'iceulz, sera dit, ordené, composé ou sentencié du descort et de toutes les autres choses dessus dites et chascune d'icelles. Donné à Rouen soubs

notre scel en tesmoing des choses dessus dites l'an et le jour dessus dis.

II Item — A tous ceulz qui ces lettres verront, Pierres de Neuville, chevalier et bailly de Rouen, salut. Savoir faisons que l'an de grace Notre Seigneurs mil trois cens cinquante et huit, le xii jour de fevrier, par devant nous furent presens en leurs proppres personnes honorables hommes et discrez Michiel le Conte, advocat, et Mons[r]. Jehan Beaudoulz, notaire du Roy et du duc nosseigneurs, arbitres arbitrateurs ou amiables compositeurs avec Henry d'Estouteville, chanoine de Rouen, par tele maniere que les deulz d'iceulz trois arbitres puissent proceder sanz appeler le tiers, du descort qui pendoit naguerres par entre reverent pere en Dieu Mons[r]. Guillaume, par la graçe de Dieu arcevesque de Rouen, meu des le temps de son predecesseur ou predecesseurs arcevesques, d'une part, et noble homme Mons[r]. Jehan Gougeul, chevalier, seigneur de Rouville jouxte le Pont de l'Arche, d'autre, pour cause du patronnage ou presentation de lesglise de saint Germain d'Alisy ou diocese de Rouen, si comme par le compromiz, auquel ces presentes sont annexées, de tout ce puet plus plainement apparoir, les quiex Michiel le Conte et Mons[r]. Jehan Beaudoulz, arbitres arbitrateurs ou amiables compositeurs dessus dis, d'un accort et volenté, conjointement ensemble, par vertu du dit compromiz et pooir a eulz donné, comme dit est, disanz que eulz avaient ouy les raisons des dites parties et ce estoient aucunement enfourmez du dit descort et des circonstances; pourquoy et pour autres causes raisonnables qui a ce les mouvoient, dirent, ordennerent et sentencierent, quant a ceste foiz, en et sur le dit descort, en la fourme et maniere qui sensuit: cest assavoir que ceste presentation de la dite esglise appartendra a ceste foys au dit Mons[r]. Jehan Gougeul chevalier et y presentera tele personne ydoine comme il lui plaira laquelle presentation sortira son plain effect, et sera audit presenté que il y presentera fait don et collation de la dite esglise et institution en ycelle par le dit reverent pere en Dieu, si comme à lui appartient et appartendra, par vertu de la dite presentation faite par le dit chevalier, comme dit est, et au dit presenté sera baillée saisine et possession corporelle de la dite esglise, en l'y faisant respondre des fruiz et toutes revenues et arrerages appartenant à icelle, par la fourme et maniere que droit et coustume le requiert, sans ce toutevoiz que la dite presentation, don ne institution de ceste presente foys, face prejudice au dit reverent pere en Dieu ne a ses successeurs, ne aide au dit chevalier ne aus siens, mais d'emourra le droit des dites parties aussi sain et entier, en propriété et en possession, comme il estoit audevant de ceste presente presentation ou possession, sauf aussi a nous trois arbitres dessus nommez, ou a deux de nous, selon la teneur du dit compromiz, a dire, ordener et sentencier tant du droit de la proprieté comme des autres possessions et amendes faites sur le dit procez, et en

retenant a dire et sentencier aussi en toutes les autres choses selon la teneur du dit compromis. Pourquoy nous segnefions au dit reverent pere en Dieu ceste presente ordenance, dit et sentence et ly requerons, de par le duc notre sire, que celui qui sera presenté par le dit chevalier a la dite esglise, quant a ceste foys, il receve et l'y en face collation et autrement par la maniere que dit est. En tesmoing desquelles choses nous avons miz notre seel en ces lettres l'an et le jour dessus dis.

III Item—A tous ceulz qui ces lettres verront, Pierres de Neuville, chevalier, bailly de Rouen, salut. Savoir faisons que en l'an de grace notre seigneur mil trois cens cinquante et huit le samedy xx[e] jour d'avril, vegille de Pasques, furent presens par devant nous, en leurs propres personnes, honorables hommes et discrez mess. Jehan Beaudoulz, notaire du Roy et du duc nosseigneurs, et Michiel le Conte, arbitres arbitrateurs ou amiables compositeurs avec Henry d'Estouteville, chanoine de Rouen, par tele maniere que les deux d'iceulz trois arbitres puissent proceder sans appeler le tiers, du descort qui estoit et pendoit naguerre, par entre reverent pere en Dieu Mons[r]. G. arcevesque de Rouen, meu des le temps de son predecesseur ou predecesseurs arcevesques de Roueh, d'une part, et noble hamme Messire Jehan Gougeul, chevalier, seigneur de Rouville jouxte le Pont de lArche, d'autre, pour cause du patronage de l'esglise saint Germain d'Alisy, ou diocese de Rouen, lesquiex mess. Jehan Beaudoulz et Michiel le Conte, arbitres arbitrateurs ou amiables compositeurs dessus dis, disanz et affermanz que ja soit ce que autrefoiz, par vertu du dit compromiz, ils eussent dit et sentencié, pour certaines causes raisonnables qui a ce les mouvoient, que la presentation de la dite esglise appartendroit au dit chevalier pour cellefois, et y pourroit presenter tele personne ydoine comme il lui plairoit, sanz ce toutevoiz qu'il tournast autrefoiz a prejudice, a l'une partie ne a l'autre, en proprieté ne en possession, quant au droit du patronage de la dite esglise, mez pourroient dire et sentencier sus le droit d'icelui patronnage en lieu et en temps, quant bon leur sembleroit, durant le terme du dit compromiz, si comme de toutes ces choses puet plainement apparoir, tant par le dit compromiz comme par autres lettres seellées de notre seel, par lesquelles ces presentes sont annexées; et a ycelle esglise le dit chevalier ait depuis presenté certaine personne convenable, qui a sa presentation y a esté receu et institué, et eussent iceulz arbitres depuis ouy diliganment les raisons des dites parties et tout ce que chascune d'icelles avoient voulu sur ce dire, monstrer et enseignier, chascune a son entention, fonder sur le droit du dit patronnage par lettres et autrement, et avec toutes ces choses et apres ycelles leur soit apparu nouvelement, si comme ils disoient, par lettres seellées du propre seel du dit chevalier dont il use, desquelles la teneur sensuit de mot a mot que ycelui chevalier avoit donné quitté et ottroié a touzjourmez, pu-

rement et perpetuellement, en son nom et ou nom de ses hoirs, tout tel droit, comme il lui touchoit et povoit touchier, et comme il y avoit lui et ses hoirs, ou patronnage de la dite esglise d'Alisy, si comme plus a plain est contenu en ses dites lettres, lesquelles le dit Mons[r]. l'arcevesque, ou nom de lui et de ses successeurs, avoit ratefiêes agrées et acceptées et pour ce, veu et consideré le contenu et teneur d'icelles et toutes les choses dessus touchées et autres quelconques, qui fesoient et font a veoir et a considerer, en et sur tout cest present fait, par quelque maniere que ce soit, yceulz arbitres bien conseillez et advisez sur ce, si comme il disoient, et par vertu du dit compromiz et pooir a eulz donné, comme dit est, avec le dit don et ottroy et pour greigneur confirmation d'icelui, dirent, prononcerent et declairerent, par devant nous, pour leur finable dit et sentence ou ordenance, en la maniere et fourme qui sensuit: c'est assavoir, que le droit du dit patronnage de la dite esglise d'Alisy sera et demourra dores en avant, paisiblement et quittement a touzjoursmes audit arcevesque et a ses successeurs, arcevesques de Rouen, avec la collation d'icelle, de leur plain droit, sanz ce que le dit chevalier ne sez hoirs ou lez aianz cause de lui puissent, ou dit patronnage, jamaiz, a nul jour, ou temps a venir, aucun droit demander ou reclamer, en proprieté ne en possession, et sanz ce aussi que ycelui chevalier, ou ceulz qui de l'y auront cause, puissent aler par eulz ne par autres ou eulz aidier en aucune maniere, contre ceste presente sentence ou ordenance, pour quelcunques fait du temps passé ou pour quelcunques autre raison et cause, disanz en oultre plus les dis arbitres que pour certaines causes raisonnables qui a ce les mouvoient. par leur presente sentence ou ordenance, ledit mons[r]. larcevesque paieroit de ses deniers toute l'amende deue et appartenant a la court pour raison de cest fait, et a ce le compdempnerent sanz ce que le dit chevalier soit tenuz de en renz paier. Et est assavoir que la teneur des lettres du dit chevalier, dont mention est faite ci-dessus, sensuit de mot a mot par ceste fourme :

IV A tous ceulz qui ces presentes lettres verront, Jehan Gougeul, chevalier, seigneur de Rouville jouxte le Pont de larche, salut. Savoir faisons que pour le salut de notre ame et des ames de nos predecesseurs et successeurs nous avons donné et ottroyé, donnons et ottroyons par ces presentes lettres, a touzjoursmes, purement et perpetuellement, a lonneur de Dieu et de la benoite Vierge Marie et de tous les sainz de paradis, a tres reverent pere en Dieu Mons[r]. Guillaume, par la grace de Dieu, arcevesque de Rouen et a ses successeurs arcevesques et a l'esglise de Rouen, tel droit du patronnage de l'esglise parochial d'Alisy, du diocese de Rouen, comme a nous appartient, lequel nous avons maintenu et maintenons a nous appartenir, de notre propre heritage, et lequel en tant comme il nous touche et puet touchier ou a nos hoirs nous quittons bonnement, a touzjourmez, a tenir et posseder

doresenavant paisiblement par le dit reverent pere Monsr. larcevesque et par ses successeurs arcevesques dessus dis, sanz ce que nous ou noz hoirs y puissions jamez a nul jour mettre empeschement, ne aller contre cest present don et ottroy, par quelque maniere que ce soit. Donné a Rouen, soubs notre propre seel duquel nous usons, lan de grace notre seigneur, mil trois cens cinquante et huit, le VIe jour du moys d'avril.

En tesmoing desquelles choses nous bailly dessus dit avons mis notre seel en ces lettres l'an et jour vegille de Pasques dessus dis. Et pour ce que nous bailly dessus dit avons veu et leu de mot a mot les dites lettres originaux, comme dit est, nous en cest present vidimus ou transcript qui en est fait et pris, sans rienz adjouter ou muer, avons miz notre seel, en tesmoing de ce, l'an et le XIIe jour de juing dessusdis. (Orig. Archives de la Seine-Inférieure. F^s de l'archevêché de Rouen.)

XII (7 novembre 1374).

Aveu des fiefs de Rouville et de Moulineaux et de la fieffe-ferme du Quesnoy par Pierre Gougeul dit Moradas.

A tous ceulx qui ces lettres verront, Hugues Aubriot, garde de la prevosté de Paris, salut. Savoir faisons que pardevant nous vint en jugement noble homme Pierre Gougeul, dit Moradas, escuier d'escuierie du roy notre sire, lequel de son bon gré recongnut et confessa avoir advoué et adveue a tenir en fief du roy notre dit seigneur, c'est assavoir le fief de Rouville avecques toutes ses appartenances a haulte justice, basse et moienne, assiz ou bailliage de Rouen contenant cinq cens acres de terre ou environ, tant en terres labourables, prez, bois avecques ung manoir, jardins et vivier assiz ou dit fief, et y a trois arches et demie ou environ assises soubz le pont de l'arche, esquelles il a un moulin. Item le fief de Moulinaux assiz au bailliage de Caen, contenant cent acres de terre ou environ, tant en manoir que jardins, terres labourables, avecques un moulin a eaue et les marez a ce appartenant. Item le fieu ferme du Quesnoy Gernon contenant deux cens acres de terres ou environ, tant en manoir que en terres labourables, four, moulin, pres, bois et jardins a ce apppartenant. Et se plus y a es choses dessus dites que contenu n'y a si la, il advoue et adveue a tenir en fief du roy notre dit sire. En tesmoing de ce nous avons mis a ces lettres le scel de la dicte prevosté l'an mil CCCLXXIIII, le mardi septieme jours de novembre.

(Trésor des chartes, P. 307, n° 111.)

XIII (18 mai 1377).

Fondation d'un obit au prieuré des Deux-Amants par Pierre Gougeul, seigneur de Rouville.

Sachent touz presens et a venir que je Pierre Gouguel dit Mora-

das, chevalier, sirez de Rouville, ay donné et donne perpétuellement a Dieu et a l'eglyse de la benoite Magdalene, eu mont de Deux Amans, et a religieux yleucques Dieu servans, pour le salut de l'ame de moy et de mes anchessors, et specialement pour l'ame de monsg^{r}. mon pere et de madame ma mere, pour fere le service au jour de leur obit perpetuelement en la dicte eglyse, et pour estre participans, en tous lez bienfais de la dicte eglyse; cest assavoir dix soulx tornois de rente, a prendre et recevoir chascun an perpetuelment, au terme de la saint Remy, sur seise soulx de rente que je ay et pren chascun an, au terme dessus dit, en la parroysse de Roumely, eu hamel dit Haute Rive, sur les hoirs de Massiot Gellée, assis sur une masure, que tient a present Pierre Gelée, contenant une acre de terre ou environ, jouste le quemin le Roy, qui maine de Haute Rive droit au Pont St Pierre, d'un costé et de lautre costé le quemin qui va au Coudray et d'un bout Colin dit Daut Jouen et de l'autre les hoirs de Johan Auber. Et afin que lez diz religieux puissent jouir, avoir et recevoir perpetuelment lez dix soulz de rente dessus dis, je devant dit sire de Rouville veut et acorde quils puissent faire ou faire faire justice sur la dicte masure, pour la rente et pour l'amende, après chascun terme passé. Et quant ad choses dessus dictez et chascunez d'ycellez garantir, deffendre et enterinier, je devant dit Moradas oblege moy et mes hoirs, touz mez biens et lez biens de mez hoirs, meubles et heritages, presens et avenir. En tesmong dez quelles choses, je donne as devans dis religieux ces lettres scelléez de mon propre scel, qui furent faitez le xviiie jour de may lan m. ccc. lxxvii. (Archives de la Seine-Inférieure, D. 148.)

XIV (7 mai 1394).

Extrait d'une charte de l'abbé de Bonport sur les fondations de Pierre de Gougeul.

Chartre par laquelle Dom Guichard, abbé de Bonport, et tout le couvent dudict lieu, considerant la bonne devotion, amour et affection que Pierre de Gougeuil, chevalier, seigneur de Rouville, a eue pour eux et pour leurs eglises, et pour cause et raison de sept vingt dix huit livres tournois a eux baillées pour achepter et acquerir quinze livres de rentes qu'ils ont acheptez dans leurs fiefs, luy accordent et octroient une messe de requiem perpetuellement a nottes, solennellement, a deux ministres, a estre dite et celebrée chacune semaine, en leur dicte eglise, en la chapelle de Nostre Dame, et au jour de vendredy, si empêchement n'y a, comme de feste, deux messes, ou autrement. Et seront dites en icelle messes oraisons de la croix, des anges, pour les trepassés et pour le Roy nostre sire; et avant l'introit d'icelle messe, sera dite la letanie, en l'ordre accoutumée, par maniere de procession entour ladicte eglise, par

dedans; en laquelle procession seront portés la croix et l'eau benoite, et avant que de commencer, la grosse cloche sera sonnée bien et adroit, ainsy qu'il est accoutumé de sonner aux messes de l'ordre; a laquelle messe devront estre tous les relligieux qui seront en l'abbaye, exceptez ceux qui seront occupez ou qui auront legitime empechement. Et a la fin de la messe, le celebrant dira le pater noster et jettera de l'eau benite sur la tombe dud. chevalier, qui est posée devant l'autel de ladicte chappelle.

(Arch. de l'Eure, F° de Bonport, l. 96, n° 12.)

On ajoute que cette charte fut confirmée au chapitre général tenu à Cîteaux en 1394.

XV (1er août 1399).

Extrait d'une charte de l'abbé de Bonport sur les fondations de Pierre de Gougeul.

Autre Chartre par laquelle ledict Guichard, et tout le couvent, considerant la grande affection et devotion que ledict seigneur de Rouville a pour eux et leurs eglises, les bonnes courtoisies et liberalités qu'il leur a faites plusieurs fois, et de ce qu'il leur a donné promptement, pour aider a parfaire et achever les ouvrages de leur clocher, cloistre et autres reparations, la somme de cent ecus d'or qu'ils ont receüe et dont ils sont contents, et pour eviter le mal et peché d'ingratitude, et en recompensation d'iceux bienfaits, et pour augmenter de mieux en mieux l'amour et devotion dudict sieur de Rouville, luy octroient et donnent une collecte chacun jour perpetuellement qui sera dite et prononcée en la messe a notte du grand autel de leur dicte eglise, laquelle collecte durant sa vie sera du Saint Esprit, cest ascavoir : *Deus qui corda fidelium* et apres son trepassement ; sera des morts, ces ascavoir : *Inclina* , avec la secrette et la post communion et, en signe de plus grande memoire et recordation, l'ont mis et intitulé ez messiaux d'icelluy grand autel et marges, plus près du memento, et en leur martirologe. — (Arch. de l'Eure, F° de Bonport, l. 96, n° 12.)

On ajoute que cette charte fut confirmée le 26 janvier 1400 par Dom Michel, abbé du Val-Notre-Dame et visiteur de l'abbaye de Bonport.

XVI (22 novembre 1400).

Aveu du fief de la Boche par Pierre de Gougeul dit Moradas.

A tous ceuls qui ces lettres verront, Jehan seigneur de Folleville, chevallier conseiller chambellan du Roy, nostre sire, et garde de la prevosté de Paris, salut. Savoir faisons que par devant nous vint en jugement noble homme, monsr Moradas, seigneur de Rouville, maistre d'hostel du roy nostre dit seigneur, lequel advoa et advoe par ces presentes, a tenir a une seule foy

et homaige liges du roy, nostre dit seigneur, un fief par maniere de vassourie, appelé le fief qui fut Regnaut de la Roche, assis en la paroisse d'Alizy, auquel fief appartiennent les revenues qui sensuivent, cest assavoir, un hostel, trente acres de terre labourables, cinq acres de prez, trente quatre chapons, six gelines, sept livres dix solz tournois de rente en deniers, vint cinq œufs; lequel fief s'extent en ladite parroisse d'Alizy; et en doit chacun an au roy nostre sire paier, a sa viconté du Pont de l'Arche, au terme de la Saint Michiel, cinq solz tournois ou un espervier pour tout, et se plus y avoit et estoit trouvé au prouffit et acroissement dudit fié, il advoa et advoe a tenir comme dessus du Roy nostre dit seigneur. En tesmoing de ce nous avons mis a ces lettres le seel de la dite prevosté de Paris, l'an de grace mil et quatre cens, le lundi xiiie jour de novembre. signé Jaconeau. (Trésor des Chartes, P. 278[3], n° 599.)

XVII (6 juin 1406).

Extrait d'une charte de l'abbé de Bonport sur les fondations de Pierre Gougeul dit Moradas.

Autre chartre par laquelle ledict Guichard, abbé, et tout le couvent de Bonport, en considération de la bonne affection et amour que Mre Pierre dit Moradas, seigneur de Rouville, chambellan du Roy, a pour eux et leur église, et aux grands dons et liberalités qu'il leur fait de jour en jour par spécial, pour raison de quarante ecus d'or qu'ils ont presentement receues de lui, ils luy promettent et accordent de bonne foy, sur l'obligation de tous les biens de leur eglise, meubles et heritages, presents et a venir, qu'ils feront faire une lampe et maintiendront a leurs propres cousts et dépense d'huille, vaisseaux et autres choses convenables a icelle, laquelle ardra jour et nuit perpetuellement, sans cesser en la chappelle Nostre Dame, en laquelle ledict chevalier a esleu sa sepulture, et en laquelle M. son pere et Madame sa femme sont enterés. Pour laquelle lampe continuer, ils veulent et ordonnent que sur le plus clair et apparoissant des saize livres de rente qu'ils ont acquis, il soit pris et levé ce qu'il faudra pour le gouvernement d'icelle lampe; et, ou ladicte rente diminueroit ou viendroit a non valleur, ils y obligent tout le revenu de leur eglise.

(Arch. de l'Eure, F[s] de Bonport, l. 96, n° 12.)

On ajoute que Dom Michel, abbé du Val-Notre-Dame et visiteur, confirma cette charte le 10 juin 1406.

XVIII (20 Juillet 1408).

Extrait d'une charte de l'abbé de Bonport sur les fondations de Pierre Gougeul dit Moradas.

Autre chartre dudict Guichard, abbé, et de tout le couvent, par

laquelle, en considération de la bonne devotion et amour que Mre Pierre Morandas chevalier, seigneur de Rouville, a pour eux et leur eglise, pour eviter le vice d'ingratitude, et en recompensation des liberalités et courtoisies que le dit seigneur fait de jour en jour, et que par special il leur a presentement baillé, donné et delivré deux cens écus d'or, pour convertir et employer au bon profit et utilité de leur eglise, dont ils ont disposé six vingt ecus a avoir, pour chacun du couvent, une tasse d'argent, et le surplus, sçavoir quatre vingts ecus, a estre mis et exposé aux reparations de leurs manoirs et maisons. Ce consideré, ils accordent et octroient audict chevalier une messe de requiem a notte par chaque semaine, a estre celebrée perpetuellement en leur eglise, a commencer un an après son trepassement, et sera fait procession au commencement de chacune d'icelles en chantant la litanie et faisant les autres ceremonies accoutumées et continues aux lettres desja a luy données et accordées de deux messes qu'ils sont tenus celebrer chacune semaine sa vie durant et un an apres son trepassement. Et depuis les premieres pactions et convenances desdictes deux messes, et audevant de ces presentes, ils lui avoient accordé la perpetuité d'une des dictes deux messes; et par ces presentes, ils lui accordent la perpetuité de l'autre; et ainsy ils sont tenus, des lors et maintenant pour lors, de celebrer perpetuellement pour ledict chevallier apres son trepassement deux messes solennellement par chacune semaine avec procession, litanie et toutes autres ceremonies, plus a plain declarées es lettrez sur ce faites, comme dit est.

(Arch. de l'Eure, Fs de Bonport, l. 96, n° 12.)

On ajoute que cette charte fut confirmée par l'abbé du Val-Notre-Dame, visiteur, le 26 août 1408.

XIX (avril 1412).

Extrait d'une charte de l'abbé de Bonport sur les fondations de Regnier de Rouville (1).

Autre chartre de dom Pierre, abbé, et de tout le couvent, par laquelle reconnoissant la bonne amour et devotion que Mre Regnier de Rouville, chevalier, et dame Jeanne de Poissy sa femme, ont a eux et a leur eglise et des biens qu'ils leur font de jour en jour, et de ce qu'ils leur ont donné encor, en pure et perpetuelle aumone, deux accres de pré situées en la prairie de Lery, desquelles une est de l'acquisition dudict chevalier, et l'autre de la part de la dicte dame; en considération desquelles choses, pour

(1) Cette charte n'est pas datée, mais les confirmations indiquées à la suite montrent qu'elle a dû être rédigée vers le mois d'avril 1412.

eviter le vice d'ingratitude, ils donnent et octroient audict Regnier et Madame sa femme, perpetuellement et a toujours, c'est ascavoir a chacune des cinq festes de Nostre Dame : la Conception, Annonciation, Assomption, Nativité et Purification, une messe a notte et a deux ministres, a celebrer en leur eglise, en la chapelle Nostre-Dame, pour lesdicts chevalier et dame, leurs amis et bienfaicteurs ; et avec ce, tous les lundis de l'an perpetuellement, une messe du Saint Esprit en ladicte chapelle, laquelle messe, apres le trepassement d'un d'eux, sera chantée de requiem. Item pour ce que desja le dict chevalier leur a donné et aumoné une piece de pré assise a la pointe des Damps contenant trois vergées ou environ, ils luy donnent et octroient une messe a notte, a deux ministres, a chanter et celebrer en leur dicte eglise le jour de Ste Catherine, a toujours perpetuellement,

(Arch. de l'Eure, F[s] de Bonport, l. 96, n° 12.)

On ajoute que cette charte a été confirmée par l'abbé du Val-Notre Dame, visiteur, le 28 avril 1412, et par Jean, abbé de Citeaux, le 14 septembre 1412.

XX (27 juin 1413).

Echange de Pierre Gougeul, dit Moradas, seigneur de Rouville, avec le prieuré des Deux-Amants.

A tous ceulx qui ces lettres verront, Rogier Martin, garde du scel des obligacions de la viconté de Rouen, salut. Savoir faisons que pardevant Jehan Langevin, clerc a ce commis, soubs Henry le Vigneron, tabellion juré en la dicte viconté, fu present noble et puissant seigneur Monseigneur Moradas, seigneur de Rouville, chevalier, conseilier, chambellen du roy nostre sire maistre et réformateur des eaues et forests du pais de Lenguedoc, lequel confessa avoir donné en eschange a tousjours, tant pour lui comme pour ses hoirs, aux religieus, prieur et couvent des Deux Amans et a leurs successeurs, vingt chinq soulz tournois de rente a heritage, a prendre, avoir, cuilir et recevoir chacun an, au terme de saint Michiel, premier terme de cuilir et recevoir la ditte rente commenchant a la saint Michiel prochainement venant, en et sur une piece de terre contenante chinquante perques, que tient a present Estienne Dieuloae, assise en la parroise de Romily, dun costé Thomas Levrederon, dautre costé Philipot le Couvetié, dun bout la sente des Hasays et dautre bout le quemin du roy qui maine du Pont Saint Pierre à Pistres. Cest present don d'eschange fait pour et en l'encontre de vingt souls tournois de rente a heritage, a prendre cuilir et recevoir chacun an, au terme et termes que deubs sont, en et sur une pièce de terre contenant acre et demie, assise en la parroisse d'Alisy, ou fieu du dit seigneur de Rouville, dun costé Colin Froissent a cause de sa femme, dautre

costé Gillet Lamy, dun bout les prés du dit seigneur et dautre bout le quemin qui maine de Rouville à Pistres et le Camp au seigneur de la Heseite, eschange pour eschange, bien et loyaument faitte, sans fraude, soulte ou deception aucune, et promist le dit seigneur, tant pour luy comme pour ses hoirs, iceulx vingt chinq souls tournois de rente par luy bailiés en escange, en lencontre de ses vingt souls tournois dessus dis, garantir, aquiter, delivrer et deffendre, aux dis religieux et a leurs successeurs, de tous encombremens, empeschemens et diminution quelconques, toutes fois que mestier en sera, et rendre tous cousts, frais missions, domages et despens qui fais mis et soustenus sera en deffense de garantie, dont le porteur de ces lettres seroit cru par son serment, sans autre preuve faire. Et quant a tout ce qui dessus est dit tenir, enterigner, garantir et fermement acomplir le dit sire de Rouville obliga tous ses biens et ceux de ses hoirs, meubles et heritages, presens et a venir, pour prendre et vendre par tous lieux et justices ou ils seroient trouvés, et soy jura a non venir contre cest eschange et obligacion. En tesmoing de ce nous a la relacion du dit tabellion avons mis a ces lettres le scel des dittes obligacions. Ce fu fait lan de grace mil quatre cens et treize le vingt septieme jour de juing. (Arch. de la Seine-Inf., D. 149.)

XXI (4 avril 1419. n. s. 1420).

Aveu du fief de Rouville par Pierre Gougeul.

Du roy notre souverain seigneur, je Pierre Gougeul, chevalier, confesse et adveue a tenir par foy et hommage ung franc fié noble a court et a usaige nommé le fié et seigneurie de Rouville, avecques ses appartenances tenu par ung fié de haulbert en basse justice, haulte et moyenne, dont le roy pour le présent et jusques à son bon plaisir a reservé a lui la dicte haulte justice et seulement me laisse la moienne et basse justice. Lequel fief s'estent en la parroisse d'Alisy audict lieu de Rouville et illecques environ. assis ou bailliage de Rouen, contenant v^c acres de terres labourables, huit vingt acres de prez ou environ, le manoir, jardins, viviers, les pecheries de la maistresse arche avallant et de celle du costé la maistres arche montant du pont de l'arche, ung moulin sur ledit pont devers la ville du dit Pont de l'Arche, auquel sont banniers tous les subgiets dudit fief avec l'isle Grouys, l'isle Saing, l'isle au Picart audessoubz du pont et entant que mondit fief s'estent au long de la riviere de Seine, depuis le bord jusques a la moitié de la dicte riviere, et, au droit de mes ysles, tout au travers, tant qu'ilz durent, jay acoustume d'avoir toute la haulte justice, basse et moienne avec la pescherie jusques a l'autre rive.

En tesmoing desquelles choses j'ay scellé ces presentes de mon propre scel a mes armes, le IIIIe jour d'avril l'an mil CCCCXIX avant Pasques. (Trésor des Chartes, P. 305, n° 78.)

XXII (25 mai 1484).

Aveu des fiefs de Rouville et de la Boche, par Jacques de Rouville.

Du Roy nostre souverain seigneur je Jacques Gougeul, dit de Rouville, confesse et advoue a tenir, en son bailliage de Rouen et viconté du Pont de l'Arche, ung fieu noble a haulte justice, moienne et basse, appellé le fieu de Rouville, lequel s'estend en la paroice d'Alisi, au dit lieu de Rouville et en plusieurs parties prochaines de la dite parroice d'Alizi; et contient icelui fieu environ cinq cens acres de terre labourable, huit vings acres de pré, noef vings acres de boys, qui ne doibvent tiers ne dangier, et se delivrent par mon martel et delivrance, ung manoir, chiefmois du dit fieu et seant au dit lieu de Rouville, jardins, vivier, les pescheries de la maistresse arche avalante et celle du costé de la maistresse arche montante du pont du dit Pont de l'Arche, un moulin jouxte le dit pont, devers la ville du dit Pont de l'Arche, ou quel sont baonniers tous les receans de mon dit fieu; ung ysle, nommé l'isle Grouys, ung aultre, nommé l'isle Saint, et ung tiers, nommé l'isle au Picard; le quel fieu vault en toute revenue environ cinq cens livres tournois. Et de iceluy fieu doy au dit seigneur foy et hommage, service d'ost tel que par la coustume de Normendie appartient a ung fieu entier, et pour relief, quinze livres tournois.

Item je tien de iceluy seigneur une vavassorerie noble nommée le fieu de Regnault de la Boche, aultrement dit du Roy, assis en la dite parroice d'Alizi, contenant soixante acres de terre ou environ, dont a sept acres en pré et le demourant en terre labourable, et vault environ vingt et cincq livres tournois de rente; et doy dicelle vavassorrerie de rente, chacun an, au dit seigneur, ung espervier, ou pour ce cinq solz tournois, a la recepte de sa dite viconté du Pont de l'Arche, et de relief soixante sols tournois; et se plus tien et doy, plus advoue et tenir et debvoir, et sauf a moy a plus avant desclairer, se mestier est. En tesmoing desquelles choses j'ay seellé ces presentes du seel de mes armes, le vingt cinquieme jour de may l'an mil IIIIc quatre vings et quatre. — (Trésor des Chartes, P 278², n° 547.)

XXIII (12 juin 1560).

Aveu des fiefs de Rouville et de la Bosse par Jehan de Rouville.

Du Roy nostre souverain seigneur, je Jehan de Rouville, confesse et advoue a tenir par foy et hommaige, en son bailliage de Rouen, vicomté du Pont-de-l'Arche, un franc fief noble a haute justice, basse et moyenne, appellé le fiefde Rouville, lequel s'extend en la paroisse d'Alizé, audit lieu de Rouville et aux parties pro-

chaines d'icelle. Lequel fief consiste en cinq cent acres de terre labourable, dont y en a a present portion plantée en vignes et huict vingtz acres de prez dont y en a eu quelque nombre mis en labour, puis trente ans en ça, ung manoir et maison seigneuriale, basse cour et coullombier avec une garenne close de mur devant la ditte maison, jardins et vivier, neuf vingts acres de bois francs et exempts de coustume, dixme, tiers et dangier et se vendent et delivrent par mon martel.

Item consiste en la pescherie de l'arche maistresse avallante et celle du costé de la maistresse arche montante devant le dit Pont de l'Arche.

Item en ung moulin a bled joignant le dit pont devers la ville dudit Pont de l'Arche, ou se tient la jurisdiction, et duquel moulin sont banniers tous les hommes et resseans dudit fief et paroisse.

Item, une isle nommée l'isle Grouys, une autre nommée l'isle Saint et une autre nommée l'isle a Picard assises audessus dudit pont du Pont de l'Arche.

Item, le dit fief consiste en huit vingts dix livres tournois de rentes sieurialles en deniers, deux cens quarante boisseaulx d'avoyne, deulz chappons et poulles et droitz de champart et de moute sur les dits subjets, jouxte les fieffes et adveux; et avecques ce, j'ai, en tant que le dit fief s'extend le long de la riviere de Seine en la moitié d'icelle riviere, et au droit du dict moulin, pescheries et isles, tout le travers du costé du dit fief, la pescherie et toutte la haulte justice, basse et moienne m'appartient,

Item, audit fief y a les pastures et brieres communes entre moy et mes dicts subjets qui sont entre mesdicts boys et terres et de l'abbaye de Saint Ouen de Rouen, dedans lesquelles j'ay deulx garennes fossiés, l'une nommée la petite Garenne et l'autre le Jardinet.

Et a cause dudit fief j'ai bailli et vicomte et sergent pour exercer ma dicte haulte justice, verdier pour garder mes boys; et aussi le droit du port et passage de la riviere de Seine du coté de mon dit fief, en la ferme et Maison-Rouge, a moy appartenant; aussi le droit de tabellionnage, de mesurage, gaulge et bremanaige et tous autres droicts au plein fief de haulbert et haulte justice appartenant; lequel fief peult valloir par chacun an huit cens livres tournois. Et d'icelui fief, je doys au roy nostre souverain seigneur foy et hommaige et relief de quinze livres tournois quant le cas y eschiet; et a cause aussi dudit fief, j'ay droit de presentation a deux chapelles fondées en l'esglise dudit lieu d'Allizé nommées les chapelles Saint Pierre et Saint Anthoine touttes fois qu'elles eschuesent vacantes.

Item, je tiens et advoue a tenir d'icelny seigneur, en icelny son bailliaige et viconté et parroisse dudit lieu d'Alizé, une portion de fief nommé le fief de la Bosse, assis es enclaves de ma dicte sieurye et haulte justice de Rouville contenant soixante acres de terre ou environ, tant en domayne fieffé que non fieffé; et de ce en dois au

dit sieur ung esprevier sor ou cinq sols tournois, en sa recepte ordinaire dudit lieu de Pont de larche, et de relief soixante sols, quand le cas y eschiet et vault de revenu environ vingt cinq livres tournois par an. Lesquelz fiefs et sieurie m'appartiennent a cause de la succession de deffunct messire Francois de Rouville, mon pere, en son vivant chevallier et seigneur des dicts lieux. Tous lesquels fiefs, rentes et revenus je tiens et advoues a tenir du Roy nostre souverain sieur, par foy et hommage, nuement et sans moyen, au droit et tiltre de sa duché de Normandye. Et oultre ce suis tenu faire audit sieur les droits, corvées et debvoirs en tels cas acoustumés, selon l'usage dicelui son pays et duché de Normandye, sauf que se plus tiens et doys plus, je advoue a tenir et paier. Des dits fiefs et sieuries dessus dictes, j'ay plusieurs franchises droictures et libertés par bons titres et enseignements non declairés cy dessus, que je reserve plus a plein declairer en temps et lieu, se mestier est. En tesmoing desquelles choses j'ai sellé ces presentes du sceau de mes armes et signé de mon seing, le XII[e] jour de juing l'an de grace mil cinq cens et soixante, signé Jehan de Rouville.

(Arch. Imp. Tres. des ch, P. 280[3] n° 299.)

XXIV (8 février 1583).

Extrait d'une sentence des requêtes du palais à Rouen donnée entre Jean de Rouville, le curé d'Alisay et l'archevêque de Rouen, pour les messes que le curé était tenu de célébrer dans la chapelle du château.

« Ordonne à bonne cause l'action dudit... pour assujettir le curé de.. a dire et celebrer ou faire dire et celebrer trois jours de chaque semaine une messe basse sans nottes a la chapelle de...au château de... et ce a jours ouvrables, et non solemnisés en l'Eglise, a quoi le dit curé a été et est condamné et s'y a eté et est condamné a dire et celebrer comme dessus a la dite chapelle une haute messe a nottes aux jours et festes de S[te] Croix et ce par chacun an, ledit curé dechargé du surplus du service divin pretendu par le dit... être dit en sa chapelle et a été condamné le dit curé a la restitution des deniers payés par le dit...a u chapelain qui a dit et celebré les dites messes pendant l'introduction du present proces, sur iceux precomptée la somme de 60 s. par an que le dit...est tenu payer au dit curé pour et a raison de ces messes, outre les terres qu'il dit avoir pour ce été aumonées par ses predecesseurs, le dit curé obligé a se fournir de vin et d'hosties.»

(Cet extrait est tiré d'un mémoire inséré dans le registre des actes de l'Etat civil de 1752.)

XXV (1628—1715).

Statuts de la charité d'Alisay.

ANNAS DUBUISSON presbiter, in supremo senatu Normaniæ consiliarius regis, insignis ecclesiæ cathedralis Rothomagensis archidiaconus et canonicus, nec non reverendissimi in Christo patris Domini Domini Francisci de Harley, miseratione divina et sanctæ sedis apostolicæ gratia Rothomagensis archiepiscopi, Normanniæ primatis, in spiritualibus et temporalibus vicarius generalis, universis presentes litteras inspecturis, salutem in Domino sempiternam.

Altitudo divinæ providentiæ a qua bona opera procedunt, ea in suorum fidelium animis frequenter ingerit quæ ad divini cultus augmentum, piorum operum exercitium, ac devotionis sinceritatem, nec non catholicæ religionis conservationem proprie dignoscit expedire.

Unde nos nobis ex parte . . . .
. . . .
in Domino salubriter expedire.

Sane pro parte magistri Hugonis Le Tourneur nuper seu antiqui rectoris ecclesiæ parochialis d'Alizay, decanatus de Piria, Rotomagensis diœcesis, Guillelmi Blanton presbiteri ac primi rectoris ecclesiæ prædictæ, Guillelmi Querriere etiam presbiteri, clerici ejusdem ecclesiæ, Joannis Corbon, Guillelmi Le Monnier... Joannis Guillematre, Johannis Picard, Matthæi Honguard, Nicolai Renout, Roberti de la Querriere, Joannis Honguard, et Petri Blanton nonnullorumque aliorum ejusdem parochiæ parochianorum nobis humiliter expositum fuit, quod ipsi, devotione moti et de eorum salute solliciti, certa quædam laudabilia statuta confraternitatis, antiquitus in eadem parochiali ecclesia fundatæ et desserviri solitæ, scriptis redigi curaverant, eamque confraternitatatem, sub præfati reverendissimi seu nostro beneplacito et assensu confirmari et approbari et in eadem ecclesia parochiali d'Alisay, ad Dei omnipotentis salvatoris nostri, gloriosissimæ virginis Mariæ laudem et honorem, invocationem, et sub titulo Sancti Germani, patroni ejusdem ecclesiæ, modo et forma infra scriptis deserviri curaverant.

Ensuivent les statuts et ordonnances d'une confrerie anciennement fondée et accoutumée etre desservie en l'eglise paroissiale de Saint Germain d'Alisay, doyenné de Periers, diocese de Rouen, comme il apert par les statuts donnés par heureuse memoire Louis d'Harcourt par permission divine archevêque de Rouen, le vingt trois de juin mil quatre cent et quinze.

Discrette personne Mᵉ Guillaume Blanton, prêtre, curé de la dite paroisse d'Alisay, à la requisition de plusieurs anciens maitres et

confreres d'icelle et autres paroissiens de ladite paroisse, desirants, sous l'autorité de Monseigneur le reverendissime archevêque de Rouen, primat de Normandie, ou de Messieurs ses venerables vicaires generaux en spirituel et temporel, etre reduits en charité, et a l'avenir inviolablement servir en la dite eglise paroissiale d'Alizay, a l'honneur et gloire de Dieu tout puissant et de la glorieuse vierge Marie, invocation et sous le titre de Monsieur Saint Germain, patron de la ditte eglise, en la forme et maniere qui en suit :

Premierement. Il est ordonné que toute personne, de bonne vie et honnete converсion, qui se voudra rendre, en la dicte confrarie et participer aux merites et bienfaicts d'icelle, y sera receu en promettant au prealable, devant le curé de la dicte paroisse ou devant le chapellain dicelle confrarie, que bien et fidellement il maintiendra et guardera a son pouvoir les status d'icelle, et payera, chacune personne, dix sols, ou demie livre de cire, ou plus grande somme pour son entrée a la dicte confrarie, et par chacun an au jour et feste de S[t]. Germain la somme de deux sols six derniers, le tout pour subvenir aux frais et entretenemens de la dicte confrarie.

Item en la dicte charité et confrarie y aura un prevost maistre et un eschevin et quatre freres servants, tous portans un chaperon, a l'ellection desquels sera procédé par la pluralité des voix et suffrages, le jour et feste du Sainct Sacrement, apres les vespres, ou le lendemain de la dicte feste, apres la messe des trespassés, lesquels officiers estant esleus seront tenus accepter l'eslection ainssy faicte de leurs personnes et faire service a la dite charité, l'espace d'un an entier, et notamment les dicts prevost ou maistre et eschevin, lesquels auront la charge et administration du bien et revenu d'icelle charité pendant leur année, et en rendront compte le dit jour ou lendemain de la feste du Sainct Sacrement a l'eschevin qui entrera en la charge de maistre, en la presence de quelques anciens maistres, y apellé le curé de la dicte paroisse.

Item le maistre ou eschevin fera les semonces necessaires, sans demander aucun salaire, au lieu d'avoir un clerc.

Item en la dicte Charité y aura luminaire de douze cierges moyens et un gros posé devant l'image S[t]-Germain, lequel servira a veiller le corps des trespassés, mesme y aura ornements requis et necessaires a la celebration du divin service, et tels que les facultés de la dicte confrarie le pourront porter, et permettre, lequel luminaire pourra estre porté, assis et levé en toutes les eglises sans aucun contredit ou empeschement.

Item le prevost ou maistre, eschevin ou freres servants seront tenus assister aux premieres vespres des festes de S[t]-Germain et les jours des dictes festes a la messe et secondes vespres, et seront aussy tenus assister a la messe de la dicte charitté, qui sera ditte en la ditte eglise aux jours et festes dessus dictes, a poeine de six

deniers d'amende sur chacun defaillant, applicables au profit de la dicte charité.

Item. Le lendemain de la feste de S[t] Germain, pourveu que ledit lendemain ne soit au jour du dimenche auquel sera remise et differé au lundy, sera dicte et celebré en la dicte eglise d'Alisay une haulte messe de requiem, a l'intention des bienfaicteurs d'icelle, a laquelle messe seront tenus assister les dicts prevosts eschevin et freres servans, a poeine de douze deniers d'amende sur chacun defaillant, applicable comme dessus.

Item. Le premier dimenche de chacun mois sera dicte et celebrée en la dicte eglise d'Alisay une haulte messe de Beata en janvier, de S[t] Germain patron de la dicte eglise en febvrier, et en mars du S[t] Sacrement, et ainsi alternativement, a laquelle messe seront tenus assister les prevost, eschevin et freres servants, a poeine de six deniers d'amende sur chacun defaillants, a laquelle fin de chacune sera chanté un libera et de profundis ; mesme sera ditte une basse messe des trespassés a l'intention des bienfaicteurs d'icelle charité, les premiers vendredis du mois, a la fin de laquelle sera pareillement dit un libera et de profundis.

Item quand chacun frere ou sœur de la dicte charite yra de vie a trespas, le maistre ou eschevin en estants deuement advertis par les parens ou amys du decedé, ira par les carrefours de la dicte paroisse d'Alisay sonner les clochettes de la dite charité et faire scavoir la mort ou trespas du dict deffunct ou deffuncte, et quelque peu avant l'hinumation ira ou envoyera sonner douze traicts ou tintez de la grosse cloche de la dicte paroisse, et puis apres quelque peu a volée, pour assembler en la dicte eglise d'Alisay les freres servants, et aller ensemblement lever et porter en terre saincte le corps decedé, de quelque maladie que ce soit, pourveu toutes fois que ce soit dans la bonne lieue de la ditte paroisse d'Alisay ; apres laquelle inhumation, si elle est faict des le matin ou bien le lendemain, sera ditte et celebrée une basse messe de requiem en l'intention du deffunct ou deffuncte ; et si le decedé estoit maistre, eschevin, femme de maistre ou frere servant, seront dittes neuf pseaumes et neuf lecons et une haulte messe et libera à la fin ; et en cas que le decedé fust hors la bonne lieue sera dit le service susdict en la dicte eglise d'Alisay ; a la fin de tous lesquels services sera donné et distribué aux pauvres en pain ou argent jusques a la valeur de deux sols, aux despens de la ditte charité.

Item. Si aucun frere ou sœur de la dicte charité estoit en telle pauvreté ou extremité de maladie qu'il neust moyen de subvenir a son vivre et nourriture, sera aidé et secouru des moyens d'icelle charité, a la prudence et discretion du maistre estant en charge et du curé du dict lieu, et si le malade decedoit de telle maladie et n'avoit moyen d'avoir un drap ou linceul pour l'ensevelir, luy en sera fourny aux depens d'icelle confrarie.

Item. Si aucun frere ou sœur se vouloit affranchir de payer annuellement les droicts de la dicte confrarie et neantmoins participer aux prieres et merites d'icelle, il y sera receu et admis en payant, pour une seule fois, la somme de soixante sols.

Item les freres et sœurs de la dicte Charité seront tenus dire a l'intention de tous les freres et sœurs qui decederont en l'année, a scavoir, les presbres, une messe, ceux qui scavent lire les sept pseaumes, litanies et oraisons suivantes, et ceux qui ne scavent lire chacun cinquante fois Pater noster et cinquante fois Ave Maria. Seront aussy obligez tous les soirs avant leur coucher dire un pater noster et ave Maria, a l'intention des trespassés.

Item quand quelque maistre, eschevin ou frere servant iront de vie a trespas, les autres freres servants seront tenus faire dire et celebrer a son intention chacun une messe dans l'année qu'il sera decedé.

Item Les dits freres servants seront tenus de porter quatre torches pour conduire le Sainct Sacrement a la procession, le jour du dict Sainct Sacrement, dimenche dans les octaves, et des octaves, et le maistre et eschevin de la dicte confrarie seront derriere, a la suite du dict Sainct Sacrement en bonne ordre.

Item. Si aucuns des dicts freres avaient quelque difficulté et desdaing ensemble, se retireront vers le maistre de la dicte charité, assistés de quelques anciens maistres, en la presence du curé, pour eux accorder avant qu'aller en justice, a poeine de douze deniers d'amende appliquables au profit de la dicte confrarie.

Item. Quand il decedera quelque frere ou sœur, les autres freres et sœurs vivants seront tenus donner chacun deux deniers, qui seront employez a faire aumosne de pain le jour du deces, outre les deux sols de la Charité ci dessus mentionnés.

Item seront tenus tous les freres et sœurs de la dicte Charité, ou pour le moins une personne de chasque maison, aller querir et reconduire le maistre de la dicte confrarie en sa maison, assisant le curé de la dicte paroisse ou clerc de la dicte charité, avec a croix et baniere, comme la coustume ancienne, a poeine de six deniers d'amende, apliquable comme dit est.

Item seront exhortez les maistres freres et sœurs de la dite charité eux disposer souvent a la sacrée communion par la pœnitence, et notamment les jour et feste ci dessus.

Item. En cas de maladie contagieuse le chapellain de la dicte confrarie, du consentement du curé, sera tenu administrer les saincts sacrements de Pœnitence et de la sacrée communion aux malades, s'ils le peuvent recevoir sans peril.

Item. Le dict prevost et eschevin, ou autre par eux proposé, pourront, vertu des presents statuts et sans autre procuration, percevoir, receuillir et demander tous et chacuns les deniers, droits, dons, redevances et amandes de la ditte confrarie et les de-

layans, refusant payer par trois années consequutives, exclure et mettre hors d'icelle confrarie, par l'advis toutesfois du curé de la dicte paroisse et de quelques anciens maistres. En foy et pour approbation de quoy ont esté les presents status signés ce premier jour de may mil six cents vingt huict. Signatum cum pluribus paraphis nobis humiliter supplicando quatenus premissa omnia et singula confirmare et approbare dignaremur, quorum supplicationibus adducti et zelum benigne amplectantes, cupientesque, ut ea quæ Dei sunt solerter et decenter exerceantur, authoritate ejusdem reverendissimi Domini Domini Rothomagencis archiepiscopi qua fungimur in hac parte, præscripta statuta atque omnia et singula in eis contenta laudavimus, approbavimus et confirmavimus, laudamus, confirmamus et approbamus per presentes. Hinc est quod ad recipiendos alios confratres, confraternitatem hujusmodi ingressuros, rectori dictæ parochialis ecclesiæ d'Alisay aut ejus vicario seu dictæ confraternitatis capellano, vices præfati reverendissimi Domini Domini Rothomagensis archiepiscopi committimus per presentes, presentibus sub ejusdem reverendissimi beneplacito dumtaxat valituris, jureque ipsius reverendissimi, parochiali et quolibet alieno salvo. Datum Rothomago sub sigillo magno curiæ archiepiscopalis Rothomagensis una cum signeto nostro, anno Domini millesimo sexcentesimo vigesimo octavo die octava mensis Maii. — (Signé) DU BUISSON vicarius generalis.

Et pour engager les dicts confreres de la dicte charité a estre plus exacts et vigilants a executer tous les statuts cy dessus, nous freres de la dicte charité assemblés en estat de commun, en présence du sieur Curé de la dicte parroisse soussigné avons augmenté les amendes pour les defaillants, scavoir : Pour ceux qui manqueront d'assister aux enterrements faits hors la parroisse, et a estre presents à la collecte des redevances faites hors d'icelle, payeront la somme de quinze sols, qui serviront aux freres a fournir un homme en la place du defaillant, et en cas qu'ils ne peussent pas fournir le dict homme, les dicts quinze sols iront au profit de la charité. Pour ceux qui manqueront d'assister aux enterrements et collecte des revenus dans la dicte parroisse, les deffaillants payeront la somme de dix sols, applicable comme dessus. Pour ceux qui manqueront d'assister a tout l'office des festes triples et les autres festes ou il y a matines, et aux premieres vespres de St Germain, les defaillants payeront cinq sols, et s'ils viennent a moitié des matines, ou manquent seulement a vespres, payeront deux sols six deniers, applicables au profit de la charité. Et ceux qui manqueront d'assister aux messes ordinaires de la dicte charité, payeront pareillement cinq sols, au profit de la dicte charité. Et en cas que les dicts defaillants fusent refusants de payer les dictes amendes, apres la troisiesme amende qu'ils refuseront de payer, ils seront despouillés de la robe et chaperon de la dicte charité et en seront chassez pour

toujours. Ce que nous tous soussignez avons accepté, ce dimanche treisiesme jour d'octobre 1715 et promis d'observer. (Signé) C. Haren, curé de la dicte parroisse, et dix-neuf autres frères. (Arch. de la fabrique d'Alisay).

XXVI (Septembre 1760).

Lettres d'érection de la seigneurie de Rouville en comté.

• Louis par la Grace de Dieu Roy de France et de Navarre, a tous presents et a venir, salut; Notre amé et feal le s[r] Gilles Louis Hallé de Rouville, president en notre cour de parlement a Rouen, nous a fait representer qu'il possede, a droit successif, la terre, seigneurie et chatellenie de Rouville, relevante nuement de nous, a cause de notre domaine du Pont de l'Arche, laquelle a haute, moyenne et basse justice, est décorée d'un grand chateau, avec des dehors qui y correspondent, et est composée de differents fiefs et arrieres fiefs, d'où dependent nombre de vassaux et tenanciers, et dont le revenu etoit assez considerable des l'année 1664, pour avoir eté erigé en comté par lettres du mois de fevrier de ladite année. L'exposant, ainsy que ses ancestres, l'ont augmentée par différentes acquisitions, en sorte qu'elle forme aujourd'huy une terre d'un revenu encore plus capable de soutenir le titre et dignité de comté, dont elle a eté anciennement decorée, et que ledit sieur exposant desireroit faire revivre, en y unissant une portion de fief, nommé le fief de la Bosse, assis en la paroisse d'Alizay, es enclaves de la seigneurie et haute justice de Rouville, contenant 60 acres ou environ, tant en domaine fieffé que non fieffé, appartenant audit sieur exposant, et compris au contrat d'acquisition de ladite terre de Rouville du unze fevrier 1684: pourquoy il nous a tres humblement fait suplier de lui accorder nos lettres sur ce necessaires. A ces causes voulant donner, audit sieur Hallé de Rouville, les marques et distinctions qu'il merite, et reconnoître ses services et ceux que ses ancestres ont rendu aux rois nos predecesseurs, nottemment ses pere et ayeul, qui ont eté presidents en notre dite cour de parlement a Rouen, par un titre qu'il puisse transmettre a ses descendans, nous avons uny, annexé et incorporé et par ces presentes signées de notre main, unissons, annexons et incorporons ladite portion de fief nommé le fief de la Bosse, assis en la paroisae d'Alizé, a la terre, seigneurie et chatellenie de Rouville, pour ne composer a l'avenir qu'une meme terre et seigneurie; et de notre grace speciale, plaine puissance et autorité royale, nous avons crée, erigé et elevé et par ces memes presentes creons, erigeons et elevons en titre, nom, preeminence et dignité de comté, ladite terre, seigneurie et chatellenie de Rouville, ses circonstances et dependances, sous la denomination de comté de Rouville, pour etre a l'avenir tenue et possedée, audit nom titre et dignité de comté, par ledit sieur

Gilles Louis Hallé de Rouville et ses enfans, posterité et descendans males, nez et a naitre en legitime mariage, seigneurs et proprietaires de ladite terre, seigneurie et comté, voulons et nous plaist qu'ils puissent se dire, nommer et qualifier, et qu'ils soient nommez et qualifiez comtes de Rouville en tous actes et en toutes occasions, tant en jugement que hors, et qu'ils jouissent des memes honneurs, armes, blazons, droits, prerogatives, autoritez, preeminences, en fait de guerre, assemblez d'etats et de noblesse et autres avantages et privileges dont jouissent ou doivent jouir les autres comtes de notre royaume, encore qu'ils ne soient cy particulierement exprimez; que tous vassaux, arrieres vassaux, justiciables et autres tenans noblement et a roture des biens mouvans et dependans dudit comté de Rouville les reconnoissent pour comtes, qu'ils fassent leurs foys et hommages, fournissent leurs aveux, declarations et denombrements, sous lesdits noms titres et qualité de comte de Rouville, et que les officiers exerçant la justice dudit comté, intitulent a l'avenir leurs sentences et autres actes et jugemens audit nom, titre et qualité de comte, sans toutefois aucun changement ny mutation de ressort et de mouvance, augmentation de justice et connoissance de cas royaux, qui appartiennent a nos baillis et senechaux, et sans que, pour raison de la presente erection, ledit sieur comte de Rouville et ses enfans et descendans soient tenus envers nous, et leurs vassaux et tenanciers envers eux, a autres et plus grands droits et devoirs que ceux dont ils sont actuellement tenus, ny qu'au deffaut d'hoirs nez en legitime mariage, nous puissions, ny les Rois nos successeurs, pretendre lesdites terre, seigneurie et comté, leurs circonstances et dependances etre reunies a notre couronne, non obstant tous edits, declarations, ordonnances et reglemens sur ce intervenus, et notemment l'edit du mois de juillet 1566, auxquels nous avons derogé et derogeons par ces presentes, pour ce regard seulement, et sans tirer a consequence, et sans rien innover aux droits et devoirs qui pouroient etre dus a d'autres que nous, sy aucuns y a, aux quels nous entendons que ces presentes ne puissent aucunement prejudicier; a la charge toutes fois par ledit sieur comte de Rouville, ses enfants et descendants, seigneurs et proprietaires de ladite seigneurie et comté, de relever de nous en une seule foy et hommage, a cause de notre duché de Normandie, et nous paier, et aux Rois nos successeurs, les droits ordinaires et accoutumez, si aucuns sont dus, pour raison de ladite dignité de comté, tant que ladite terre et seigneurie s'en trouvera decorée, et qu'au deffaut d'hoirs males nez en legitime mariage, lesdites terre, seigneurie et comté retourneront au même et semblable etat qu'elles etoient avant ces presentes. Si donnons en mandement a nos amez et feaux conseillers, les gens tenant notre cour de parlement et cour des comptes, aides et finances a Rouen, presidents, tresoriers de

France et generaux de nos finances audit lieu, et a tous autres nos officiers et justiciers qu'il apartiendra, que ces presentes ils ayent a faire registrer, et de leur contenu jouir et user ledit sieur Hallé de Rouville et ses enfants, posterité et descendans plainement et paisiblement et perpetuellement, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchements, et nonobstant tous edits declarations, ordonnances, arrets et reglements a ce contraires, aux quels et aux derogatoires des derogatoires y contenus, nous avons derogé et derogeons par ces presentes, pour ce regard seulement, et sans tirer a consequence, sauf toutes fois notre droit en autre chose et l'autrui en tout, car tel est notre plaisir; et afin que ce soit chose ferme et stable a toujours nous avons fait mettre notre seel a ces presentes. Donné a Versailles au mois de septembre, l'an de grace 1760 et de notre regne le 46e, signé Loüis, par le Roy Phellippeaux, avec gril et paraphe; scellé sur lacqs de soye rouge et verte d'un grand sceau de cire verte; insinuées au Pont de l'Arche le 7 may 1761. Signé Martin.

Lesdites lettres registrées es registres de la cour des comptes, aides et finances de Normandie, consentant le procureur general du Roy, pour être executées selon leur forme et teneur et jouir par ledit sieur impetrant de leur effet suivant l'arrest de la cour rendu cejourd'huy audit bureau, fait ce 2 avril 1762.

(Arch. de la Seine-Infér. Memor. de la ch. des comptes, B.128, fol. 66.)

XXVII (Septembre 1761).

Lettres d'union au comté de Rouville de la baronie d'Heugueville et de la seigneurie d'Orgeville Saint Vast.

Louis par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre, a tous presents et a venir salut, notre amé et feal le sieur Gilles-Louis Hallé de Rouville, second president de notre cour de parlement de Rouen, nous a fait representer qu'au mois de sept^{bre} 1760, nous luy avons accordé nos lettres patentes, par lesquelles nous avons eu sa faveur erigé en comté les fief, terre et seigneurie de Rouville; ledit sieur de Rouville possede, au droit de ses ancestres, les fiefs d'Orgeville St Vast et Flipou, qui ont eté réunis en un seul fief, par lettres patentes accordées par le feu roy notre bisayeul, en l'année 1645, au sieur Hallé d'Orgeville bisayeul de l'exposant, sous la denomination d'Orgeville St Vast. Depuis, ledit sieur d'Orgevile son père a acquis la baronnie de Heugueville, par contrat du sept 8bre 1739. Cette terre est une des premieres et des plus anciennes baronnies de notre province de Normandie, a droit de haute justice et de grurie, et il y a nombre de fiefs qui sont mouvans de ladite baronnie; elle est, ainsy que ledit fief d'Orgeville St Vast, enclavée dans le bailliage d'Andely et relevant l'un et l'autre du domaine de Gisors, a nous appartenant. Ledit sieur ex-

posant desiroit reunir. tant ladite baronnie d'Heugueville que ledit fief d'Orgeville St Vast, au comté de Rouville, pour ne composer à l'avenir qu'un seul corps de fief et seigneurie, rélevant de nous, a cause de notre duché de Normandie, sous la denomination de comté de Rouville; pourquoy il nous a tres-humblement fait suplier de luy accorder nos lettres necessaires. A ces causes, voulant favorablement traiter ledit sieur Hallé de Rouville. et luy donner de nouvelles marques de notre bienveillance, nous avons ladite baronie de Heugueville et ledit fief d'Orgeville St Vast et leurs apartenances et depèndances joints, unis, annexez et incorporez, et de notre grace speciale, plaine puissance et autorité royale, joignons, unissons, annexons et incorporons, par ces presentes signées de notre main, a ladite terre, seigneurie et comté de Rouville, pour ne faire a l'avenir qu'un seul et meme corps de fief, relevant de nous, a cause de notre duché de Normandie, sous la denomination de comté de Rouville, et en jouir par ledit sieur exposant, ses enfants et posterité mâles, nez et a naitre en legitime mariage, ensemble des droits, honneurs. dignitez, prerogatives, preeminences y attachées, tout ainsy qu'en ont joui ou deub jouir les seigneurs proprietaires desdits fiefs et seigneurie, conjointement, a une seule foy et hommage, aveu et denombrement, sans toutes fois aucun changement de ressort, ny qu'au moyen des presentes les vassaux et tenanciers soient tenus a autres et plus grands droits que ceux qu'ils devoient auparavant, et pourvu que la presente union ne prejudicie a nos droits et a ceux d'autruy. Si donnons en mandement a nos amez et feaux conseillers, les gens tenans notre cour de parlement, cour des comptes, aides et finances a Rouen et a tous autres nos officiers et justiciers qu'il apartiendra, que ces presentes ils ayent a faire registrer, et de leur contenù jouir et user ledit sieur Hallé de Rouville, plainement, paisiblement et perpetuellement; cessant et faisant cesser tous troubles et empechements contraires, car tel est notre plaisir. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel a cesdites presentes, données a Versailles au mois de 7bre l'an de grace 1761, et de notre regne le 47e. Signé Loüis, sur le reply par le Roy, signé Phelippeaux avec gril et paraphe; scellées sur lacqs de soye rouge et verte d'un sceau de cire verte.

Lesdites lettres d'union registrées es registres de la cour des comptes, aides et finances de Normandie. au bureau des comptes, ce consentaut le procureur géneral du Roy pour être exécutées selon leur forme et teneur et jouir par ledit sieur impetrant de leur effet, aux termes de l'arrest de ladite cour rendu audit bureau le 2 avril 1762. —(Arch. de la Seine-Inférieure, Mémoriaux de la cour des comptes, B 128, fol.67.)

TABLE DES MATIÈRES.